This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

06

Digitized by Google

0914
.109
1898

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1896

CXLVII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XIV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1898

CXLIX[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XVI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1899

Digitized by Google

0914
.109
1898
(5.ser., t.16)

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 1899

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. HENRY DÉGLIN

MESSIEURS,

En me chargeant de vous présenter le rapport sur les prix de vertu, vous m'avez confié une lourde tâche. Il faudrait, pour y suffire, le talent et surtout le cœur d'un Charles Benoit ou d'un Jules Lejeune ; il faudrait leur grande expérience de la charité, la communicative émotion de leur âme.

M. Charles Benoit, à qui l'Académie avec la ville tout entière rendait les derniers devoirs il y a juste aujourd'hui un an, fut pendant vingt années l'âme de votre Commission des prix de vertu. Nul ne pouvait mieux que lui peser et comparer les mérites des candidats. Nul ne savait mieux apprécier la vertu que celui dont la vie peut se résumer d'un mot : il passa en faisant le bien. Dans cet esprit resté toujours jeune, la justice et la bonté se fondaient en un tout harmonieux qui était une exquise bienveillance. Qui vous rendra jamais un juge aussi com-

172032

Digitized by Google

pétent, alors surtout que la mort vous a ravi encore pendant cette année, vraiment désastreuse pour l'Académie, votre secrétaire perpétuel, M. Jules Lejeune.

Cœur large et ouvert, âme pleine d'expérience en même temps que de sensibilité, M. Jules Lejeune était tout désigné pour remplacer M. Benoit dont il était heureux de se dire le respectueux admirateur. Une vigoureuse santé semblait promettre à l'Académie de longues années de bons services de son cher Secrétaire perpétuel ; mais Dieu l'a rappelé à lui jugeant sans doute que comme celui qu'on nommait le bon doyen, il avait rempli largement sa tâche en ce monde. Vous me saurez gré de rendre ce public hommage à deux de vos confrères si regrettés pour lesquels je professais, je m'excuse de me mettre ainsi en scène, une pieuse et quasi-filiale vénération.

Toutefois, bien qu'ayant conscience de mon incompétence, je vous remercie, Messieurs, de m'avoir confié cette charge ; je vous rends grâces des impressions profondes qu'il m'a été donné d'éprouver, des joies austères que vous m'avez permis de goûter en préparant ce rapport sur les prix de vertu.

Bien passionnante en effet, bien émouvante pour le rapporteur est cette recherche de la vertu ; j'allais dire cette chasse à la vertu. Les mérites que de généreux bienfaiteurs vous ont chargés de récompenser se cachent jalousement et fuient la lumière du jour. Plus la vertu est grande, plus elle se dissimule ; il nous faut pour la découvrir que ceux qui la connaissent nous la dénoncent et nous donnent la joie en la couronnant de la signaler à l'admiration et surtout à l'imitation de tous. Pourquoi

Digitized by Google

cette mère qui donne goutte à goutte sa vie pour ses enfants, pourquoi ce fils, cette fille qui sacrifient jeunesse, santé, fortune pour les vieux parents, s'efforcent-ils de cacher leurs mérites aux yeux des hommes? Les raisons en sont multiples. Deux surtout me frappent. Écoutez ces braves gens; ils vous diront d'un mot sublime : Nous ne faisons que notre devoir, pourquoi s'inquiète-t-on de nous?

On connaît cette parole d'un grand homme d'État : le difficile n'est pas de faire son devoir, mais bien de savoir où est le devoir. Nos lauréats n'éprouvent point ces difficultés : ils voient le devoir clairement, ils l'accomplissent vaillamment. Dieu n'a pas eu besoin de dire aux mères : vous aimerez vos enfants jusqu'à la mort, pour que les mères sachent qu'elles doivent se donner tout entières aux êtres sortis de leurs entrailles; c'est le devoir. Mais si Dieu a dit aux enfants : vous honorerez votre père et votre mère, le précepte est clair, la loi est facile à comprendre; c'est aussi le devoir. Dévouement maternel, piété filiale, telles sont les vertus que vous récompensez. Vous ne vous contentez pas d'un acte éclatant, d'une action sublime : vous êtes, Messieurs, singulièrement plus exigeants.

Pour punir certains délits, les jurisconsultes exigent l'habitude. Vous, Messieurs, pour couronner vos lauréats, vous imposez la vertu d'habitude ou l'habitude de la vertu. La vertu est précisément cette continuité du sacrifice de chaque jour, de chaque heure, de chaque instant, cette multiplicité d'actes d'abnégation, de renoncement, d'oubli de soi-même, d'absolue soumission à d'autres volontés impérieuses, altières et le plus souvent

Digitized by Google

ingrates. N'ai-je pas le droit de déclarer héroïques ces pauvres gens qui ne croient faire que leur devoir ?

Mais il est une autre raison à cette répugnance que témoigne la vertu à se laisser deviner. La vertu est le plus souvent faite moins des mérites des uns que des démérites des autres. Croyez-vous que la pauvre mère dont le fils ou la fille s'écarte du droit chemin va aller à tous les carrefours de la ville crier sa souffrance et les efforts qu'elle fait pour ramener au bien l'enfant égaré? Croyez-vous que le fils ou la fille dont le père ou la mère se conduit mal va dire à tout venant le vice paternel ou la honte maternelle? Ne feront-ils pas au contraire tous leurs efforts pour cacher aux étrangers le déshonneur de celui dont ils veulent oublier les fautes pour ne se souvenir que de ses droits ? Et ce n'est pas une des moindres difficultés qu'éprouve le rapporteur à parler des mérites des uns sans insister sur les démérites des autres.

Comme tous les ans, patrons, institutrices, membres du clergé, personnes charitables que l'amour du bien met en contact fréquent avec les humbles, sont venus à notre aide et le nombre des candidatures proposées a été considérable. Le vénéré M. Jules Gouy, le premier à Nancy, a mis à votre disposition deux fondations, l'une de 600 fr. attribuée au dévouement maternel, l'autre aussi de 600 fr. destinée à honorer la piété filiale. Pour la piété filiale également, M^lle^ Mangeon a fondé un prix de 100 fr. et M. de Goussaincourt un prix de 300 fr.

Tout en renouvelant aux généreux donateurs l'expression de sa profonde gratitude, votre Commission a bien regretté que l'Académie ne fût pas plus riche et se trou-

Digitized by Google

vât étroitement liée par les actes de fondation. Nous aurions pu récompenser d'autres et différents mérites qui ne rentrent pas dans les catégories prévues : cette excellente fille qui adopte l'enfant de son amie morte pour en faire une bonne et brave ouvrière ; le père demeuré veuf, qui, pour ne pas donner une marâtre à ses enfants, assume en dehors des heures de travail toutes les besognes de la femme, qui lave, raccommode, repasse, fait la cuisine et le ménage ; le serviteur fidèle et désintéressé, d'autres vertus encore que je ne puis énumérer. Plaise à Dieu que cette lacune soit bientôt comblée ! Déjà une nouvelle fondation de M. de Goussaincourt dont le revenu sera attribué dès aujourd'hui et le legs important de M. Chassignet vous permettent d'étendre le cercle de votre action. Puissent ces hommes de bien, dont le dernier fut des vôtres, trouver des imitateurs !

I

M. Jules Gouy, à qui rien de ce qui touche à la charité n'était étranger, avait été frappé du courage déployé par de pauvres mères de famille que la mort ou le lâche abandon d'un mari infidèle avait laissées seules chargées de l'entretien et de l'éducation d'une nombreuse famille. Il avait vu ces vaillantes femmes, par des prodiges d'énergie et de travail, suffire, avec de bien maigres salaires, à des tâches écrasantes : surveiller les plus jeunes enfants et, après leur avoir donné le pain quotidien, l'abri et le vêtement, assurer leur exactitude à l'école, à l'église, à l'atelier ; soutenir la conduite des plus âgés à cette époque critique de la vie qui va de quinze à vingt

Digitized by Google

ans, les défendre contre leur propre faiblesse aussi bien que contre les tentations du dehors, renoncer pour eux à ces salaires médiocres mais immédiats et par suite bien tentants, que procure une profession sans avenir et consentir à un long apprentissage non payé qui donnera au jeune homme ou à la jeune fille un métier intelligent et rémunérateur.

Tels sont les mérites que votre regretté confrère a voulu récompenser ; tels sont ceux que vous honorez, Messieurs, en partageant le prix de dévouement maternel entre Mmes Haldrich, Lepage, Reinhart. Restées veuves toutes les trois avec de nombreux enfants à élever, elles ont vaillamment rempli leur tâche, et l'Académie est heureuse de leur rendre aujourd'hui un témoignage public d'estime et d'admiration.

Joséphine Noël, née en 1848, avait épousé en 1871 un excellent ouvrier, employé chez M. Vuillaume entrepreneur de déménagements, mari fidèle, père irréprochable. En 1892, une voiture que conduisait Haldrich lui passa sur le corps : le malheureux mit trois ans à mourir, entouré par sa femme des soins les plus attentifs et les plus dévoués. Mme Haldrich dut seule pourvoir aux besoins du malade et à ceux de ses huit enfants. L'aînée des filles avait dix-neuf ans ; le dernier des enfants, quelques jours. Malgré toute son activité et le faible gain de ses filles aînées, Mme Haldrich vit la misère s'installer en maîtresse à son foyer. Elle dut solliciter les secours de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et du Bureau de bienfaisance. La Providence, en qui elle avait foi, ne l'abandonna pas. Mme Haldrich put suffire à tout.

Digitized by Google

La fille, rassurée sur l'avenir de la famille, a pu obéir à l'appel d'une vocation religieuse fortement éprouvée. Ses quatre sœurs puînées, âgées de vingt-cinq, vingt-quatre et vingt et un ans, sont d'excellentes ouvrières ; les plus jeunes enfants sont des écoliers modèles.

Mme Haldrich a remercié avec reconnaissance les œuvres charitables qui lui avaient donné leur appui dans les temps difficiles. « Nous avons du travail, disait-elle, il vaut mieux que les secours aillent à de plus nécessiteux. » L'Académie attribue à Mme Haldrich un prix de 250 fr. Sur la même fondation, elle accorde 200 fr. à Mme Lepage et 150 fr. à Mme Reinhart, sans d'ailleurs que ces différences de chiffres (cela soit dit une fois pour toutes) impliquent nécessairement une différence de mérite.

L'histoire de Mme Lepage, née en 1857 à Raurut, dans les Vosges, est semblable à celle de Mme Haldrich. Le ménage fut parfaitement heureux jusqu'en 1890. Très unis, très laborieux, les époux élevaient avec soin leurs cinq enfants. En 1890, M. Lepage se casse une jambe et reste boiteux ; en 1894, un effort trop violent entraîne une lésion des intestins, origine d'un cancer qui en 1898 enlève M. Lepage après d'atroces souffrances. Une jeune fille, excellente enfant, meurt à dix-sept ans, privant ainsi sa mère d'une aide précieuse. De 1890 à 1898, le père ne gagne rien ou presque rien, il coûte cher à soigner. Les enfants n'ont pas encore de salaire sérieux, sauf un fils, employé à Frouard, qui se suffit à peine à lui-même. La pauvre mère est infirme et ne peut guère travailler. Quel miracle s'est donc produit ? Je ne sais, mais je constate que la famille vit, le logis bien pauvre

Digitized by Google

est proprement tenu, les enfants bien élevés, le cher malade entouré d'attentions. Sans doute, la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le Bureau de bienfaisance viennent en aide aux Lepage ; mais combien faibles sont les secours donnés par ces deux œuvres charitables, dont le cœur est plus grand que la bourse. C'est le travail de Mme Lepage qui suffit à tout. Les fournisseurs font volontiers des avances, ils sont payés peu à peu. L'estime générale entoure cette vaillante femme qui avait en 1892 recueilli ses vieux parents, morts chez elle en 1894 à un jour de distance l'un de l'autre. Un dernier malheur est venu frapper Mme Lepage le jour même où votre Commission l'inscrivait sur la liste de ses lauréates. Un fils de dix-sept ans, bon ouvrier, intelligent, était enlevé par la fièvre typhoïde après quelques jours de maladie ; c'est de nouveau la lutte contre la misère et la souffrance. Puisse votre sympathie, Messieurs, apporter quelque adoucissement aux douleurs de cette pauvre mère !

Bien meilleure est aujourd'hui la situation de Mme Reinhart, née à Nancy en 1857. Ses deux filles, âgées de vingt et un et dix-neuf ans, gagnent bien leur vie, les fils sont en excellente voie. Elle peut être fière de ses enfants, qui doivent à son intelligence et à son énergie d'être ce qu'ils sont. La vie a été dure pour elle. Elle a perdu son mari en 1887, et depuis cette époque, travaillant sans relâche, donnant l'exemple du courage et de la persévérance, de l'ordre et de l'économie, elle peut se rendre ce témoignage qu'elle a rempli tout son devoir, et se dire à elle-même que, chose rare en ce monde, ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Digitized by Google

II

Le chapitre de la piété filiale est plus richement doté que le précédent. Aussi avons-nous pu accorder cinq prix. Parmi les candidatures présentées à vos suffrages, toutes concernaient des femmes. Faut-il donc penser que seules les filles sont capables de piété filiale, et que les fils ignorent cette vertu ! Je sais qu'il y a des fils respectueux et dévoués, mais je dois constater, à la confusion de notre sexe, que les femmes ont en cette matière une ncontestable supériorité. Quand elles se dévouent, elles se donnent tout entières et le font avec une grâce et une délicatesse qui sont bien leur apanage. Ajoutez à cela que la piété filiale est le gage et le signe de toutes les autres vertus. Oh ! qu'elle est admirable la fille d'humble condition qui a su se garder pure au milieu du contact de la foule et de l'atelier ! En allant au travail, en rentrant à la maison, elle méprise les mauvais propos et se garde des tentations si nombreuses dans une grande ville. Les rubans et les fêtes ne la tentent point. Tout ce qu'elle a de force, de courage et d'argent est pour les siens. Pour se parer elle se contente des toilettes déjà portées qu'arrangent et transforment ses doigts industrieux. Sa vraie parure, c'est sa jeunesse, sa grâce, sa vertu. Ah ! Messieurs, quand nous la rencontrons, saluons-la : c'est la vertu même qui passe dans tout son éclat et toute sa beauté. Saluons-la bien bas. Mais souvenons-nous aussi de garder dans notre cœur une immense indulgence pour la pauvre fille qui a pu tomber dans les luttes de la

Digitized by Google

vie : elle est si faible, l'ennemi si fort, et l'existence si dure aux humbles !

Mlle Rose Clément est née en 1878 à Nancy, où elle fut élevée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. A l'âge de quatorze ans, elle entra comme ouvrière chez M. Herbin, fabricant de chaussures. Elle est encore dans cette maison et gagne 2 fr. par jour. Son père travaille dans la même manufacture. Si vous visitez le logement qu'habite la famille Clément, rue du Duc-Antoine, vous devinez la pauvreté à travers une exquise propreté ! Si vous vous asseyez au foyer de la famille, vous y respirez la paix et le repos. Tout cela est l'œuvre de Mlle Rose Clément. Sa vocation fut toujours le dévouement. Depuis longtemps elle voulait se faire religieuse. Elle sacrifia ses pieuses et légitimes aspirations au bonheur des siens. Le père, ancien sous-officier, oubliait volontiers le chemin de la maison et l'attente inquiète des siens. Il n'aimait point qu'on lui réclamât ses salaires, nécessaires pourtant à la vie de tous. C'est Mlle Rose Clément qui, suppléant dans les soins du ménage sa mère depuis longtemps malade et infirme, dirigeant l'éducation de ses frères et sœurs, faisant régner l'ordre et la propreté dans la maison, subvenant presque seule aux dépenses de la famille, entourant son père d'attentions et de tendresse, sut peu à peu, par sa bonne grâce et sa persévérance, reconquérir celui dont tous pleuraient les égarements et le réinstaller en maître aimé au foyer de la famille. Heureux le père qui a une telle fille et a su la comprendre ! Mlle Rose Clément s'est faite la répétitrice intelligente de son jeune frère et la mère adoptive de ses

Digitized by Google

deux petites sœurs. Cet apostolat du bien s'exerce au dehors. Elle est un des membres assidus du patronage de Saint-Vincent-de-Paul : ses compagnes écoutent avec joie ses conseils et la considèrent comme l'exemple vivant de la piété, de la bonté et de la charité. Souvent, après une journée de fatigue, elle consacre une partie de sa soirée et même de sa nuit à soigner les malades ; pauvre, se faisant la servante de plus pauvres qu'elle. M. le curé de la paroisse, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les dames de charité de la Ville-Vieille, le patron de M^lle^ Clément, tous ceux en un mot qui la connaissent ont été unanimes à faire son éloge. L'Académie faisant droit à ces recommandations et après une sévère enquête, accorde le prix de 300 fr. de la fondation de Goussaincourt à M^lle^ Rose Clément, dont la modestie et l'humilité doublent les mérites.

Le prix de 600 fr. de la fondation Gouy est divisé en trois parts de 200 fr. chacune, attribuées à M^lles^ Marie Doucet, Hermance Hocquard, Ernestine Dubois.

M^lle^ Marie Doucet est l'aînée de huit enfants. Le père est ouvrier peintre ; la mère, épuisée par de nombreuses grossesses, ne peut plus travailler. M^lle^ Doucet est née à Nancy en 1865. La famille habite depuis plus de trente ans au n° 58 du faubourg Stanislas. Je ne veux pas froisser la modestie et la délicatesse de M^lle^ Doucet. Je ne vous dirai donc point par suite de quelles pénibles circonstances elle dut assumer les devoirs de chef de famille tout en remplissant pleinement ses devoirs de fille. Je ne puis vous raconter ses souffrances, son souci de

Digitized by Google

cacher aux yeux du public les douleurs du foyer. Mais ce que nous ont dit ses maîtresses, ses patrons MM. Isay, chez qui elle travaille depuis 1884, ses amis, ses voisins, c'est que sa vie tout entière depuis vingt-cinq ans n'est qu'un long acte de dévouement. Elle a aidé sa mère, lui apportant tous ses gains pour faire vivre le ménage, elle a élevé et marié ses frères et ses sœurs. Elle préside encore à l'éducation des plus jeunes. Elle est adorée de tous, parce que tous lui doivent ou lui devront une bonne situation.

A l'atelier, elle est le modèle des employées : elle fait partie d'une association de jeunes ouvrières qui ont pour elle la plus profonde admiration. Certes elle eût pu facilement fonder un foyer ; elle a renoncé à cette joie qu'elle croit trop égoïste pour permettre à sa sœur puînée de suivre une impérieuse vocation, sans avoir à se préoccuper du sort du petit Jean que sa grande sœur Marie a désormais adopté.

C'est aussi une fille modèle et une ouvrière modèle que M^lle^ Hermance Hocquard. Née à Nancy en 1876, elle est l'aînée de quatre enfants et la fille de braves gens dont la pauvreté et les maladies ont épuisé les forces. Depuis l'âge de onze ans, M^lle^ Hocquard est ouvrière à la fabrique de chaussures de M. Martin, boulevard Lobau ; elle gagne aujourd'hui 3 fr. 50 c. par jour. « C'est, dit son patron, la meilleure ouvrière de ma maison, celle à laquelle je confie le travail le plus difficile. » C'est aussi et surtout l'enfant dévouée. Toujours elle a rapporté à ses parents ses salaires intacts, ne prélevant rien pour elle. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de la rue de

Digitized by Google

la Charité vous diront que c'est la digne compagne de Mlle Rose Clément. Déjà la ville de Nancy a distingué ses mérites en lui attribuant, en 1897, un prix de la fondation Roch. L'Académie est heureuse d'accorder à Mlle Hocquard une nouvelle distinction amplement méritée.

Mlle Ernestine Dubois est petite, délicate, d'aspect chétif. Ne vous y trompez pas : c'est une forte et vaillante. Elle a aujourd'hui quarante ans. Son père, brave ouvrier maçon, est mort en 1869. Dès 1871, Mlle Ernestine se mettait au travail. Après quelque temps passé chez Mme Gille-Thérel, tailleuse, qu'elle dut quitter à cause de la faiblesse de sa vue, elle entra à l'imprimerie de MM. Berger-Levrault et Cie où, depuis vingt-six ans, elle donne l'exemple de l'exactitude, de l'ardeur au travail, de la modestie et du silence, dit avec une certaine malice son contremaître. Elle consacre à sa mère et aux siens tout ce qu'elle gagne. Sa mère, laveuse en rivière, depuis longtemps malade, est aujourd'hui tout à fait infirme. Le pauvre logis est entretenu avec une coquette propreté. Mlle Ernestine a pris à sa charge une sœur, qui, mariée à un individu ivrogne et débauché, a dû se séparer de son mari ; la pauvre femme, gravement atteinte de la poitrine, n'apporte aucune aide au ménage. Vous ne voudriez pas qu'on séparât la mère de l'enfant : Mlle Ernestine s'est chargée aussi de son neveu, excellent et pieux écolier qui répond admirablement au dévouement de sa tante. Pour suffire à tout, elle gagne 2 fr. par jour ! Mais la bonté rayonne et le rapporteur a été profondément touché de voir les enfants de la maison

Digitized by Google

venir mendier une caresse de Mlle Dubois en l'appelant du doux nom de maman.

La famille Surmonne, originaire de Montmédy, était bien nombreuse : dix enfants. Pour comble de malheur le père, brave ouvrier maçon, vint à mourir en 1848. On se dispersa. Mlle Victorine Surmonne, née en 1837, fut envoyée à Nancy, où elle apprit l'état de couturière et ouvrit un modeste atelier. En 1860, sa mère, épuisée de ressources et de santé, vint à Nancy s'installer avec trois autres de ses enfants chez sa fille qui l'a gardée et soignée jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1879. Pendant près de vingt ans, elle subvint à tout, ne rencontrant pas dans le caractère difficile de sa mère la reconnaissance à laquelle elle avait droit. D'anciennes clientes, d'autres ouvrières, qui ont connu Mlle Surmonne dans ces temps difficiles, rendent hommage à la touchante piété dont elle entoura sa mère ; la pauvre femme devint folle ; sa fille voulut la garder et il fallut l'insistance des médecins et la révolte des voisins pour qu'elle consentît à placer à ses frais la chère malade dans une maison de santé. Depuis la mort de sa mère, Mlle Surmonne a recueilli chez elle une sœur malade, incapable de travailler. Cependant elle est pauvre ; elle n'a jamais rien su garder.

En attribuant à Mlle Victorine Surmonne le prix de 100 fr. de la fondation Mangeon, l'Académie proclame bien haut que l'ancienneté des mérites n'est pas une cause d'exclusion de ses concours et qu'il n'y a pas de prescription pour la vertu.

Que ne puis-je dire à ces vaillantes filles l'admiration qu'elles nous inspirent ? Elles n'ont cure de compliments.

Digitized by Google

Elles aussi, elles font leur devoir, rien que leur devoir! Elles n'ont cherché ni le bruit ni les récompenses. Quoi qu'on en ait dit dans un affreux blasphème, la vertu est désintéressée... Je me trompe ; demandez à toutes ces femmes que vous couronnez si elles n'espèrent pas obtenir un jour le prix de leurs sacrifices et de leur dévouement. Elles vous répondront : oui. Mais ce prix auquel leur foi inébranlable aspire n'est pas de ceux, Messieurs, que vous distribuez. Il est entre les mains de Celui qui a dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. »

III

Si j'ai développé ce rapport plus que je n'aurais dû faire, je vous prie de m'excuser. Le beau dans l'art ou dans la vie est rare et a le don de charmer et d'arrêter. J'aurais fini, si je n'avais encore, devoir assurément doux à remplir, à vous rendre compte d'une nouvelle fondation faite par M. René de Goussaincourt. Ce généreux bienfaiteur des pauvres et des humbles, dont la charité est d'autant plus méritoire qu'elle s'adresse à des personnes inconnues de lui-même et désignées par vous, a mis l'Académie en mesure de décerner tous les cinq ans un prix de 500 fr., pour récompenser des actes de dévouement et de vertu soit dans la famille, soit même en dehors de la famille. Il a toutefois demandé qu'on distinguât, en première ligne, les anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul comme appartenant au 3e bataillon des mobiles

Digitized by Google

de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, les anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers; en troisième ligne, les membres de leurs familles à un degré déterminé. Ces diverses catégories épuisées, il vous est loisible de récompenser tous actes de vertu sans exiger de conditions de leurs auteurs ou de leurs bénéficiaires.

Ce prix devait être donné pour la première fois en 1900, puis tous les cinq ans. Mais M. de Goussaincourt, douloureusement ému des angoisses de l'heure présente et voulant donner à l'armée, si violemment attaquée, un témoignage de son respectueux dévouement, a demandé que le prix fût attribué dès cette année. Pour compenser l'insuffisance des arrérages échus et permettre cette anticipation, il mettait une somme de 100 francs à la disposition de l'Académie. Nous avons accepté avec joie cette proposition et M. de Goussaincourt ayant, à titre exceptionnel, consenti au partage du prix, nous présentons deux noms aux suffrages de l'Académie: M. Pierre-Joseph Colin et M. François Noël.

M. Joseph Colin a été pendant quatre ans soldat d'infanterie de marine. Il est ensuite entré dans la gendarmerie, corps auquel il appartient depuis dix-sept ans. Il est marié et père de deux enfants qu'il élève dans l'amour du travail et du devoir. Il consacre une large part de sa solde à soutenir son père, vieillard impotent, à qui il témoigne la plus touchante affection. C'est le soldat modèle à tous égards d'après le témoignage de tous ses chefs. Aussi, nommé récemment maréchal des logis, a-t-il été envoyé au poste important d'Avricourt qui exige de

Digitized by Google

son titulaire intelligence et dévouement. En 1898, la Société d'encouragement au bien décernait à M. Colin une médaille d'honneur, prélude de la distinction que lui attribue aujourd'hui l'Académie de Stanislas.

M. François Noël, né à Craincourt, canton de Delme, en 1848, a fait partie du bataillon des mobiles de Nancy et a bravement rempli son devoir pendant le siège de Toul. Après six mois de captivité passés à Munster, il se maria à Dommartin-sous-Amance. Le brave Noël n'avait pas voulu devenir Prussien. Abandonnant la Lorraine annexée, il vécut pendant dix ans du métier de jardinier; puis il obtint, en 1882, un poste de secrétaire à la mairie de Belfort, poste dont l'accès lui était facilité par des études classiques poussées jusqu'à la rhétorique. A Belfort les appointements étaient modestes, mais lui permirent d'élever très bien ses quatre enfants, dont l'aîné, âgé de vingt-quatre ans, rengagé au 10e régiment d'infanterie de marine, sert vaillamment son pays au Tonkin.

Il est resté seize ans à Belfort et a reçu du maire de cette ville un excellent certificat de bons et loyaux services. Mais tout se paie : les fatigues du siège et de la captivité, les exigences du service à Belfort, ses préoccupations paternelles l'ont fatigué, épuisé. Bien que l'heure du repos ait sonné, il lui faut travailler encore. Ayant tout donné à leurs enfants, Noël et sa digne compagne sont aussi pauvres qu'au jour lointain de leur mariage. L'Académie, sur la fondation de Goussaincourt, accorde 300 fr. à M. Joseph Colin et 200 fr. à M. François Noël.

Je félicite les lauréats ; on me permettra aussi de

Digitized by Google

féliciter M. de Goussaincourt des nobles sentiments qui l'ont inspiré lorsqu'il a fondé ce qu'il a nommé lui-même le prix militaire. Le siège de Toul par les Allemands en 1870 attend encore son historien. Je ne veux pas ici en faire le récit ; mais il m'est bien permis de dire que ce fut un glorieux épisode de la guerre néfaste. Sous les ordres du commandant Huck, 2,200 hommes, dont 50 seulement n'étaient pas des conscrits, résistèrent quarante-deux jours dans une place considérée comme intenable à toute une armée disposant de 130 pièces d'artillerie et, à la fin, d'un parc de siège complet. Un assaut, neuf bombardements, 12,000 projectiles lancés sur la ville n'eurent pas raison des héroïques défenseurs. Il a fallu pour penser à se rendre que les Prussiens, installés sur le mont Saint-Michel, tinssent Toul à leur entière discrétion. Les défenseurs ont même attendu que des incendies allumés sur tous les points de la ville eussent rendu la position intenable. La rage au cœur, la mort dans l'âme, vaincue mais non domptée, la petite troupe prisonnière défila entre les rangs épais des vainqueurs, montrant une fois de plus ce que peut contre toute une armée une poignée d'hommes intrépides et unis dans un invincible amour de la patrie. M. de Goussaincourt, le plus ancien lieutenant du 3e bataillon de mobiles, commandé par le brave marquis de Ludre-Frolois, a vu de près le dévouement obscur, l'héroïsme modeste de tous ces braves soldats. Il a vu ces mobiles, souvenir de nos vieilles milices féodales, se lever au premier coup de clairon, se rassembler, se former, se discipliner en quelques jours, et se trouver unis et obéissants à leur chef, quand l'ennemi dix jours après leur réunion se présen-

Digitized by Google

tait devant la place. Il les a vus fermes et vaillants sous une pluie de fer et de feu ; il les a vus héroïques pendant la captivité. Il a fondé ce prix, voulant glorifier quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes dont l'humble courage l'avait profondément touché. Mais il a voulu plus encore, qu'en France, où tout s'oublie, surtout le bien, le souvenir de l'héroïque résistance de Toul et de la vaillance du bataillon des mobiles de Nancy restât vivant dans la mémoire des hommes.

N'est-ce pas une pensée doublement noble que d'associer ainsi l'idée de la charité et de la vertu à l'idée sainte de la patrie ?

Digitized by Google

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DU PRIX DUPEUX,

PAR M. LE Dr BLEICHER

RAPPORTEUR.

Sous le titre de : *Étude de la faune des mares salées de Lorraine,* M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, a présenté un mémoire de 180 pages avec 3 planches pour le concours du prix Dupeux, décerné pour la première fois cette année.

Ce travail étant le seul présenté à ce concours, notre rôle se bornera à l'analyser consciencieusement en mettant en relief ses mérites, non sans relever nos éloges de quelques critiques bienveillantes.

Les naturalistes lorrains savent depuis longtemps que les mares salées de la vallée de la Seille présentent un facies tout particulier, qui se traduit au dehors par une flore d'un caractère marin, par conséquent anormal dans nos régions. Dans sa *Flore de Lorraine,* et mieux encore dans sa *Géographie botanique de Lorraine,* le regretté Godron énumère et interprète la liste peu nombreuse,

Digitized by Google

mais suggestive des plantes phanérogames des régions maritimes de ces régions ; il y signale déjà une algue verte rubannée, du type de celles qui se rencontrent sur toutes les plages rocheuses à marée basse. Il y a une dizaine d'années, le même sujet tenta M. le docteur Lemaire, professeur au lycée de Nancy, spécialiste très apprécié en algues microscopiques, et nous lui devons une liste très complète de ces organismes. Il avait, de plus que ses devanciers, pu étendre le champ de ses recherches aux mares salées d'origine récente, qui à Laneuveville, à Saint-Valdrée, à Saint-Nicolas-Varangéville, à Einville, se sont formées dans le voisinage des puits d'extraction du sel. Plus récemment, M. Brunotte, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, reprit avec plus de détails et en étendant ses observations à ces mêmes mares salées d'origine industrielle les recherches de Godron sur les plantes phanérogames de ces stations si intéressantes.

Les botanistes ont donc précédé les zoologistes dans ces études, mais comme Godron était à la fois l'un et l'autre, c'est lui aussi qui signala le premier la présence à Marsal d'un crustacé exclusivement marin, *Artemia salina,* retrouvé depuis dans un réservoir artificiel d'eau salée à Einville-au-Jard par le regretté M. Briquel, de Lunéville, votre associé correspondant lorrain.

En résumé, on ne savait jusqu'ici rien sur les animaux microscopiques ou presque microscopiques qui peuplent ces mares dont la salure est variable, mais qui peuvent être bien plus riches en sel marin que l'eau de mer.

Cette lacune est comblée par le mémoire de M. Florentin qui, sans cependant négliger les vertébrés, batra-

Digitized by Google

ciens et poissons, d'ailleurs peu nombreux, qu'on y rencontre, a plus particulièrement porté son attention sur les infiniment petits, protozoaires du type des infusoires et rhizopodes. C'est dans ce monde d'organismes variés, quoique peu nombreux en espèces, que nous demandons à nos confrères de l'Académie de nous suivre un instant.

Le mémoire de M. Florentin débute par un chapitre d'introduction qui nous initie aux difficultés du sujet, difficultés de détermination, de culture de ces organismes dans les aquariums, de préparation des individus pour l'observation microscopique, à celles non moins grandes provenant de la bibliographie considérable qu'a exigée ce travail, et nous fait même prévoir les conclusions auxquelles l'auteur s'arrêtera. Le corps de ce mémoire comprend trois parties : la *première* consacrée aux lacs salés en général et à la description des mares salées de Lorraine ; la *seconde* à la description des animaux qui y vivent ; la *troisième* à l'acclimatation expérimentale et naturelle, à la variation des espèces. Dans l'ensemble, M. Florentin a montré une érudition, une science de détermination méritoires, car il s'adresse surtout à des infiniment petits dont peu de naturalistes osent entreprendre l'étude.

Nous passerons rapidement sur la première partie : lacs salés en général, description des mares salées de Lorraine. M. Florentin n'a pas la prétention de nous apprendre sur ce sujet des choses nouvelles, il nous donne peut-être un peu trop en chimiste et savant de laboratoire la physionomie particulière de ces mares salées, qui frappe si vivement les naturalistes qui ne sont pas ennemis de la description pittoresque et colorée. Nous aurions

Digitized by Google

voulu le voir emprunter aux géologues, aux botanistes, leurs observations, j'allais dire leurs pinceaux, pour animer un peu le paysage des environs de Vic, de Marsal, si différent de celui des vallées avoisinantes.

La deuxième partie, la plus importante sans contredit de ce mémoire, ne comprend pas seulement la détermination sèche des espèces rencontrées dans ces stations, mais la discussion des caractères sur lesquels les auteurs ont assigné leur place dans la série.

Il s'agit surtout ici de 36 espèces de protozoaires, c'est-à-dire d'animaux microscopiques, réduits à une simple cellule pourvue d'appendices variés. Ce nombre paraît peu considérable à première vue, mais l'auteur de ce mémoire nous apprend, d'après les travaux allemands, russes, hongrois, japonais même, que la faune microscopique de ces eaux, qui ne sont ni des eaux douces ni des eaux de mer, est peu variée partout où on l'a étudiée.

Ces 36 espèces se répartissent dans les rhizopodes et les infusoires, en prenant cette expression dans le sens le plus large. Il nous est impossible de suivre M. Florentin dans les discussions très savantes et très serrées auxquelles il se livre au sujet de la détermination de ces animaux. Qu'il nous suffise de dire que pour une espèce de rhizopodes du genre *podostoma,* elle prend jusqu'à huit pages de texte. Nous ne pouvons qu'admirer la patience et la ténacité que l'auteur de ce mémoire apporte dans ces recherches qui, nous le savons par expérience, exigent une attention et une acuité de vision dont seul est capable un jeune observateur passionné. Les métazoaires qui comprennent tous les animaux autres que les protozoaires, c'est-à-dire les vers, les mollusques, les

Digitized by Google

crustacés, les insectes, les vertébrés, sont beaucoup moins nombreux sur les listes données par M. Florentin, qui, du reste, n'a jamais eu l'idée de prétendre à nous les donner complètes dans ce mémoire. Il a simplement commencé une enquête qu'il compte bien poursuivre, et c'est le résultat de plusieurs années d'études qu'il nous présente aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il nous semble que les protozoaires ont les prédilections de l'auteur, car les métazoaires du type ver, insecte, se trouvent peut-être un peu sacrifiés. Quant aux crustacés, son mémoire est fort instructif, car s'il en mentionne seulement deux espèces, l'une d'elles n'avait jamais été signalée dans nos régions. Parmi les vertébrés, les épinoches, les grenouilles, les crapauds, méritent une mention spéciale, les premières surtout.

Les épinoches, en effet, sont très répandues dans les eaux salées de Lorraine, et leur acclimatation à ce milieu maritime donne lieu à certaines modifications sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans l'analyse de la dernière partie du mémoire, la plus difficile à apprécier, car nous sortons avec elle de l'observation pure pour entrer dans le domaine de la théorie.

La troisième partie, plus théorique, est uniquement consacrée à l'acclimatation sous toutes ses formes et à la variation éprouvée par les animaux en général, et en particulier les protozoaires. Ici nous devons une explication à nos confrères de l'Académie. L'auteur de ce mémoire suppose de prime abord que les animaux, même microscopiques, auxquels il a reconnu le caractère d'espèces marines, ou de variétés marines d'espèces d'eau douce, proviennent sûrement de transformations lentes

Digitized by Google

d'espèces primitivement d'eau douce sous l'influence de la salure.

Il élimine, sans en donner de raisons suffisantes, la dissémination au loin par les vents de kystes d'infusoires ou même celle d'organismes plus volumineux et ne parle même pas de la possibilité démontrée autrefois par Darwin lui-même, et vérifiée aujourd'hui surabondamment, du transport d'animaux, les uns de petite taille, les autres plus grands, mollusques du genre cyclas et même des anodontes, que l'on a trouvés accrochés aux pattes des oiseaux de mer voyageurs, et celle bien plus probable de leur propagation au loin par la vase qui s'y trouve toujours attachée. Une espèce d'infusoire holotriche, *Frontania leucas,* s'est montrée extrêmement sensible aux variations de milieu et, suivant M. Florentin, son acclimatation a donné naissance à une forme marine que Fabre-Domergue a décrite comme espèce particulière sous le nom de *Frontania marina.*

Non seulement sa taille a varié sous ces influences, mais aussi la disposition de la fente buccale des appendices de la zone péribuccale; de plus le noyau du protozoaire acclimaté est privé de chlorophylle ou de matière verte, alors que la forme d'eau douce se fait remarquer par ce caractère.

Ce fait est intéressant car, dit M. Florentin, page 154, « les variations graduelles chez les protozoaires n'avaient jamais été suivies d'une façon méthodique, leur observation n'étant pas toujours possible. Mais les mares salées avec leurs variations lentes et progressives de salure forment un milieu naturel excellent pour cette étude. Lorsqu'on ne veut pas élever au rang d'espèce nouvelle

Digitized by Google

une forme non encore décrite, on en fait une variété de l'espèce qui s'en rapproche le plus, mais sans être autrement certain de la filiation qui doit relier ces deux formes voisines. Or, le fait d'avoir observé d'une façon certaine la transformation de *Frontania leucas* d'eau douce en *Frontania marina* me fait penser que des transformations analogues doivent certainement s'opérer dans les mares salées, sur un certain nombre d'infusoires possédant une plasticité cellulaire telle qu'ils peuvent passer suivant les conditions extérieures d'une forme lacustre à une forme marine et inversement. »

Plus loin, page 155, après avoir éliminé le transport par les vents de ces animaux, il ajoute : « C'est pourquoi je suis forcé d'admettre que, à l'exemple de *Frontania marina,* les quelques autres formes marines que j'ai trouvées dans les mares salées proviennent d'espèces d'eau douce transformées. De ce nombre sont : *Euplotes harpa, Amphisia Kessleri, Styloplotes appendiculatus, Plagiopyla nasuta var. marina, Cothurnia nodosa, Acineta fœtida, Spirostomum salinarum,* qui n'ont encore été trouvées que dans la mer ou les eaux salées et jamais dans l'eau douce. »

C'est ici, en présence de ces affirmations nettement transformistes, que nous aurions voulu voir figurer dans la discussion les végétaux inférieurs si bien étudiés par M. le professeur Lemaire à côté des protozoaires. Il a, en effet, trouvé des formes marines de desmidiées, de diatomées, même des espèces considérées comme exclusivement marines, *Navicula interrupta,* mais il s'est contenté de les signaler et il eût été intéressant d'en tirer parti dans ce mémoire.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, tout en reconnaissant le mérite qu'a eu l'auteur de constater ces intéressantes variations, nous nous tiendrons sur une prudente réserve au sujet de l'opinion émise sur la transformation d'espèces d'eau douce en espèces marines. La limite de l'espèce, déjà difficile à tracer lorsqu'il s'agit de grands animaux tels que le chien, nous paraît moins abordable encore lorsqu'il s'agit de protozoaires. Rien ne s'oppose à admettre qu'ils peuvent varier dans des proportions assez étendues par leur adaptation à un milieu d'eau salée, car il ne s'agit pas ici d'une acclimatation expérimentale, mais d'une acclimatation naturelle qui a certainement accumulé ses effets sur l'animal depuis un nombre d'années illimité. En effet, et c'est là, suivant nous, le point faible des expériences les plus exactes en apparence sur l'adaptation de ces animaux à un milieu saumâtre artificiel, il faut ici tenir compte du temps écoulé depuis que ces animaux ont passé de l'eau douce dans l'eau salée. On peut même se demander si, pour la vallée de la Seille, les eaux, dès le creusement de la vallée, n'ont pas toujours été salées. En effet, dès que ce phénomène s'est produit, les flancs de la vallée ont donné par infiltration d'eau des sources salées, et on sait que dès les temps les plus anciens les hommes les ont exploités. Il paraît prouvé aujourd'hui par les recherches faites sur le fameux briquetage de la Seille, que cet immense ouvrage a été fait pour permettre l'abord des sources salées au milieu de mares ou de boues mouvantes et nous expliquons aussi l'abondance extraordinaire de vestiges anciens de l'âge de la pierre polie sur les sommets qui couronnent la vallée, par la présence en ce point du sel si recherché chez les populations primitives.

Digitized by Google

Les vertébrés et en particulier le petit poisson connu sous le nom d'épinoche ont fourni un appoint considérable aux théories transformistes de l'auteur.

Sous l'influence des eaux chargées de sel, cette espèce aurait des tendances à retourner au type marin représenté par la variété *Trachurus* de *Gasterosteus aculeatus*. A Vic, les échantillons recueillis dans les mares sont plus grands que ceux d'eau douce des environs de Nancy et le nombre des plaques osseuses qui constituent leur armature latérale tend à augmenter.

En résumé et en nous tenant aux conclusions de M. Florentin, page 163, « le nombre des espèces qui varient est très restreint. La plupart continuent à vivre dans ce milieu, cependant profondément modifié, sans manifester aucun changement visible. .

« On est donc conduit à admettre que *certaines cellules seulement* sont capables de suivre une évolution différente dans des conditions d'existence différentes. Du reste, les expériences de tératogenèse entreprises par de nombreux auteurs, en changeant le milieu ambiant, conduisent à émettre la même hypothèse. »

Tous les naturalistes souscriront à cette conclusion qui ne sort pas des limites de la pratique pour entrer dans le domaine de la théorie, ainsi qu'à la remarque finale suivante, page 164 : « La salure ne doit pas être la cause essentielle de la variation des espèces dans le milieu. »

Un tableau récapitulatif joint à ce mémoire donne sous une forme synthétique tous les renseignements désirables sur les noms des espèces étudiées, la salure du milieu qu'elles habitent, les localités où elles ont été recueillies dans l'eau douce, salée, marine, et enfin les variations

Digitized by Google

constatées sur certaines d'entre elles. Votre rapporteur croirait manquer à ses devoirs en ne mentionnant pas avec éloges les trois planches qui accompagnent ce mémoire.

Les deux premières sont consacrées aux protozoaires. Tous ces animaux ont été dessinés à la chambre claire, par conséquent avec toutes les garanties d'exactitude désirables, et nous rendons un juste hommage au talent et à la patience de l'auteur qui a mené à bien cet ouvrage considérable.

La troisième consiste en une photographie des types d'épinoches d'eau douce et d'eau salée, destinée à faire voir combien l'échantillon de Vic diffère des échantillons des environs de Nancy.

L'Académie de Stanislas, sur le rapport de sa commission, décerne le prix Dupeux pour l'année 1899 à M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, et félicite son lauréat d'avoir, conformément au vœu du généreux donataire, traité dans son mémoire une question intéressante et nouvelle de l'histoire naturelle de la Lorraine.

Digitized by Google

MAITRES

VOLLAND, BOULANGÉ ET GÉRARD

PAR M. HENRI MENGIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, j'ai contracté envers vous la dette d'une reconnaissance, ancienne aujourd'hui de cinq ans déjà, mais dont, au moment de vous en offrir l'hommage public, j'éprouve intimement et puis vous assurer l'étendue et la fidélité.

Même après votre jugement, l'illusion ne m'est pas permise sur la modestie des titres que j'ai pu soumettre à votre bienveillante appréciation, et j'ai distingué dans votre extrême indulgence le souvenir gardé par vous aux maîtres devant le renom desquels vos rangs se sont ouverts à ceux dont les œuvres éphémères s'évanouissent avec les fugitives impressions de la parole.

Leur mémoire a protégé à votre seuil le disciple que vingt ans plus tôt ils aidaient dans ses débuts. En consacrant à vous parler d'eux le remerciement que je vous

Digitized by Google

dois, j'acquitterai à la fois à votre égard et au leur deux obligations du cœur. Et en unissant dans une même étude MM. Volland, Boulangé et Gérard qui illustraient les trois barreaux de Nancy, de Metz et de Colmar au moment où la conquête et l'exil les ont rassemblés dans une double confraternité, chez vous[1] et au barreau de Nancy, je ne dénouerai pas le lien serré par le malheur et l'hospitalité.

Les destinées humaines sont conduites par d'étranges hasards : M. Volland, qui devait pendant près de quarante-cinq ans honorer le barreau de votre ville, s'y consacrer à la chose publique comme membre du conseil général, qui a résisté à la tentation la plus justifiée, aux invitations les plus flatteuses de briller sur une scène plus large, qui a laissé à sa cité d'adoption un fils qui en est devenu le premier magistrat[2], n'était pas né à Nancy ; M. Boulangé, dont le nom est inséparable de la gloire du barreau de Metz, qui dans les bons et les mauvais jours a prodigué son dévouement aux intérêts municipaux et aux œuvres locales, n'était pas Messin ; et M. Gérard qui, outre la grande place qu'il occupait au barreau de Colmar, a voué à l'Alsace, à son histoire, à ses mœurs, à sa nature, à ses artistes, la patience de ses recherches et son talent d'écrivain, était né à Longwy.

---

1. M. Volland, membre titulaire le 18 juin 1869 ; membre honoraire le 3 mars 1876 ; décédé le 16 janvier 1882.

M. Boulangé, membre titulaire le 4 août 1876, en remplacement de M. Volland, élu membre honoraire ; décédé le 7 octobre 1889.

M. Gérard, membre titulaire le 9 janvier 1874 ; décédé le 24 juillet 1877.

2. M. Adrien Volland, sénateur de Meurthe-et-Moselle, ancien maire de Nancy, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Digitized by Google

Dans la préface d'un de ses livres[1] il a avec autant de vérité que d'émotion défini l'attachement de l'homme au lieu où le sort a fixé son foyer : « Lorrain de naissance et d'origine, la destinée me prit à l'âge de deux ans pour me conduire en Alsace. J'ai commencé à sentir, à souffrir, à penser, à vivre véritablement dans ce pays que Dieu a si longtemps comblé de tous ses bienfaits, de toutes ses protections. Cinquante-six années de mon existence s'y sont écoulées, paisibles, heureuses, remplies par l'étude, le travail, le devoir. Mes enfants y sont nés. Plusieurs fois, dans les jours de crise et de tempête, la confiance publique m'a appelé à concourir à l'administration politique du pays, et le département du Bas-Rhin m'a investi de l'honneur suprême du mandat législatif. Comment ce long cycle qui contient toutes les sensations de l'âme, tous les efforts de l'esprit, les jours où l'on a aimé et ceux que la douleur a marqués de son sceau salutaire ; qui résume tout le développement d'un être humain, d'une créature de Dieu, depuis les premiers éveils de l'intelligence et du cœur, si vifs et si avides, jusqu'à la maturité méditative qui annonce la moisson prochaine de la mort ; comment ce long cycle aurait-il pu faire de moi autre chose qu'un véritable et fidèle Alsacien ? Je le suis devenu davantage, plus profondément et avec une passion accrue, depuis la sombre date qui a bien pu porter les poteaux allemands dans les Vosges, mais qui est impuissante à retrancher les cœurs alsaciens de la patrie française. »

N'est-ce pas ainsi qu'était devenu messin M. Bou-

1. *L'Ancienne Alsace à table*, 2e édition, 1877.

Digitized by Google

langé, né à Neufchâteau, dont le père, avocat lui-même avant de devenir plus tard le très distingué président du Tribunal de Metz, était venu chercher dans cette ville les ressources nécessaires à l'éducation de ses quatre fils? La famille de M. Boulangé était originaire de La Mothe, et quand, sous la blouse grise du garde national volontaire, le fusil à la main, l'ancien bâtonnier, le conseiller écouté et influent de la ville, manœuvrait à côté de son fils aîné sur les remparts de Metz investie, il eut peut-être la vision de ses aïeux défendant dans des sièges fameux la vaillante forteresse lorraine qui, elle non plus, n'avait pas été sauvée par le courage de ses soldats.

Ce sont les premières manifestations du talent de M. Volland, qui, non moins que son mariage avec une Lorraine, déterminèrent son installation à Nancy. Né à Paris, près du Pont-Neuf, fils d'un libraire connu qui a édité nombre d'ouvrages et surtout d'œuvres philosophiques[1], M. Volland se fit d'abord inscrire au stage à Bar-le-Duc, où sa famille avait ses origines, après avoir prêté serment en 1827 devant la Cour de Nancy, sur la présentation de M. Fabvier. Celui-ci, avec la vue rapide et exacte des qualités exceptionnelles de son jeune confrère, le détermina au bout de deux ans à se faire admettre au barreau de la Cour. Vous jugerez, Messieurs, de l'éclat des débuts de M. Volland, en sachant qu'inscrit au tableau, après ses trois années de stage, le 24 août 1832, il était, quelques jours après, le 29, élu membre du conseil de l'ordre, où il siégea d'ailleurs sans interruption pendant plus de quarante ans, jusqu'à la re-

1. Louis Lallement, *M. Volland père,* 1882.

Digitized by Google

traite que lui imposa la maladie le 9 décembre 1873, après une dernière élection du 9 août précédent, où lui et Me Boulangé avaient recueilli l'unanimité des suffrages. Élu, en outre, huit fois bâtonnier[1], M. Volland reçut les honneurs professionnels dans des conditions que rend remarquables le rare mérite des avocats qui furent ses contemporains.

Dans le discours de réception qu'il prononça à votre séance publique du 19 mai 1870, sur l'*Improvisation oratoire,* chef-d'œuvre d'éloquence et de didactique digne des maîtres de l'antiquité, qui arrachait à votre président[2] au premier mot de sa réponse ce cri : « Vous avez dit bien vrai ! Oui, l'éloquence est une royauté ; tous, nous l'éprouvions en vous écoutant », M. Volland nous a laissé le portrait de deux des hommes supérieurs qu'il trouva, à son arrivée, au barreau de Nancy : « M. Bresson, capitaine de grenadiers républicains au siège de Mayence, jeté au barreau par un accident de la vie militaire, la défense d'un camarade accusé ; adversaire inflexible, orateur véhément, imposant la conviction par une logique irrésistible. . . . . ; M. Fabvier, entraîné dès sa première jeunesse par les devoirs et les traditions de sa famille dans toutes les misères de l'émigration ; obtenant à vingt ans, dans un concours public, une chaire de littérature à Londres ; esprit gracieux et charmant, plein de séductions, qui

1. 13 mai 1848 — 12 août 1848 — 11 août 1849 — 17 août 1850 — 24 août 1855 — 11 août 1856 — 21 août 1861 — 19 août 1862. — M. Volland était chevalier de la Légion d'honneur.

2. M. Duchesne. Réponse au récipiendaire : L'improvisation intime et privée. (*Mémoires de l'Académie,* 1869.)

Digitized by Google

avait trouvé pour arriver au cœur de ses auditeurs des sentiers ignorés, qui s'emparait d'eux à leur insu au point de leur faire vouloir et sentir ce qu'il sentait et voulait lui-même. »

A côté de ces illustrations brillaient d'autres maîtres en qui M. Volland trouva ses admirateurs les plus compétents et ses amis les plus sûrs : Moreau et d'Ubexi, qui devaient, comme Bresson et Fabvier, terminer leur carrière sur les sièges de la Cour de cassation; La Flize, qui a appartenu cinquante-quatre ans au barreau de Nancy, belle et majestueuse figure, éclairée des reflets de la distinction, de la droiture, de la douceur mêlée à de fermes et inébranlables convictions; d'Arbois de Jubainville, travailleur austère et modeste possédant les trésors d'une érudition juridique sans limites; Châtillon, Catabelle, Welche, Mamelet, hommes d'affaires consommés, dialecticiens vigoureux; Louis, le champion éloquent des grandes causes criminelles; Louis Mengin, l'historien de notre ancien barreau, Doyen, émaillant ses solides et méthodiques plaidoiries des saillies et des gaîtés irrésistibles de son esprit; forte et mémorable lignée de véritables avocats, à laquelle bientôt s'ajoutaient plus jeunes, Bernard, habile, fécond, plein de verve, lui aussi appelé aux honneurs de la magistrature suprême; Depéronne, que devait nous prendre encore un poste élevé dans la magistrature, avec sa parole élégante, son imagination, sa communicative émotion; Louis Lallement, orateur, jurisconsulte, lettré, le prestigieux jouteur inépuisablement varié et toujours égal, au civil et au criminel, le savant, le chercheur, l'écrivain qui a été des vôtres, le cœur d'or à la mémoire duquel je suis

Digitized by Google

heureux de pouvoir rendre devant vous un second[1] et public hommage.

Et pourquoi arrêterais-je aux morts la liste de ceux qui eurent l'honneur de la confraternité professionnelle de M. Volland, et la tâche périlleuse d'être à la barre ses habituels adversaires, et n'y ajouterais-je pas deux maîtres dont on a pu naguère justement dire « qu'ils représentent plus d'un siècle d'honneur professionnel et de nobles exemples[2] ». J'ai nommé Me Besval dont une verte vieillesse couronne la longue carrière, et pour vous, Messieurs, j'ai surtout nommé celui qu'avait distingué M. Volland, à qui il a confié le bonheur de sa fille aînée, Me Lombard, votre doyen vénéré, le doyen vénéré aussi d'un barreau que son nom a deux fois honoré, et dont l'attachement s'est accru dans l'inconsolable deuil qu'il porte de son fils, le confrère aimé et admiré[3] chez qui, à côté de la précieuse tradition paternelle, revivaient, comme pour se montrer aux générations nouvelles, les qualités solides et brillantes du talent de son grand-père Volland.

C'est, en effet, Messieurs, d'un mélange harmonieux de vigueur et de souplesse, de facilité et de mesure, qu'était fait le talent de M. Volland. Dans les souvenirs de ma jeunesse avide des spectacles du Palais, je revois se lever à la barre, simplement et sans effet, un homme vif et nerveux dont le regard pétillant d'intelligence et de finesse illuminait la physionomie expressive. Bientôt

1. Me Louis Lallement, notice nécrologique, 1890.

2. M. Lacaille, conseiller à la Cour, Adieux au barreau de Nancy, 13 novembre 1897.

3. Me Paul Lombard, bâtonnnier de l'Ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit, mort à Nancy, le 8 janvier 1898, à 47 ans.

Digitized by Google

sa voix un peu voilée s'éclaircissait ; sa parole élégante et nette, la sobre justesse de son geste, l'élévation de sa pensée, l'enveloppaient d'une mâle et imposante dignité. Toujours consciencieuse et patiente, l'attention des magistrats semblait plutôt confiante et charmée : Me Volland plaidait. Et cette plaidoirie n'avait plus la pompe un peu théâtrale, un peu lourde, un peu traînante des anciens procédés ; elle n'avait pas non plus les laconiques froideurs qui sous des influences multiples sont peut-être l'avenir des débats judiciaires. On a pu dire avec vérité de M. Volland « qu'il était de ceux dont le nom rappelle l'apparition d'une nouvelle méthode de plaidoirie et comme un rajeunissement de l'éloquence judiciaire[1] ». J'ajouterai que les modèles qu'il a donnés à cette rénovation ont eu la puissance et l'ampleur qu'impriment à leurs œuvres les créateurs d'écoles.

Car M. Volland possédait vraiment « le riche fonds et les grandes ressources » que, selon le mot de La Bruyère, suppose la fonction de l'avocat, fonds dû à une remarquable érudition littéraire et juridique, ressources appliquées dans le travail minutieux et la méditation que nécessite chaque affaire. Il a excellé dans l'art de la composition dont dépendent l'ordre et l'unité de la plaidoirie, art dans le véritable sens du mot, où se révèlent le jugement et le goût de l'orateur, auquel l'exposé doit son intérêt, les arguments leur place, leur gradation, leurs reliefs, et grâce auquel encore, les détails les plus compliqués, rattachés aux faits essentiels et aux idées générales ne sont ni fastidieux ni sans effet.

1. M. Blondel, bâtonnier de l'Ordre des avocats, 19 décembre 1896.

Digitized by Google

Dans un substantiel exorde il fixait en quelques traits largement tracés, l'esprit du juge sur la nature du procès et l'objet de la discussion, et fidèle à cette esquisse il marchait au but, sans digressions ni superfluités, tantôt logique et serré, tantôt animé ou ému, pathétique à l'occasion, toujours naturel, et devant à sa nature même, énergique et nerveuse, le mouvement et l'action qui caractérisaient son éloquence ; éloquence à la fois simple et noble, persuasive et incisive, reflet de cette puissance de raison et de ce frémissement de l'âme qui sont le tempérament de l'orateur ; éloquence servie par les richesses d'une langue correcte, précise dans les mots, élégante dans la forme, colorée dans les images, exempte, dans sa facilité, d'exagération et d'apprêt.

Ainsi maniée par un jurisconsulte et un praticien consommé tel que l'était M. Volland, la parole n'est plus seulement pour le discours un ornement et pour l'auditeur un charme : elle est dans le corps-à-corps des luttes judiciaires l'arme meurtrière dont les incidents du débat, les imprévus de la discussion, avec leurs suggestions inattendues, dirigent et facilitent les coups. Et c'est sur lui-même, sans doute, que votre confrère avait fait cette magistrale étude qu'il vous a consacrée et que je rappelais tout à l'heure : « Quand l'orateur, écrivait-il, sent qu'il devient maître de son auditoire, quand l'émotion de la foule réagit sur lui, les paroles, d'abord froides et glacées deviennent pressées et brûlantes. C'est alors qu'il trouve des mots inspirés, des aperçus, des arguments que la méditation solitaire ne lui aurait jamais fournis... Souvent pour lui donner cette vigoureuse impulsion, il suffit d'une résistance inattendue, d'un mot qui l'irrite,

Digitized by Google

d'une interruption imprudente... Ce qui troublerait un parleur vulgaire ne fait que l'exciter ; la discussion l'exalte, la contradiction double ses forces... » C'est lui encore, avec ses élans spontanés, sa vibrante sensibilité, son ardeur à la réplique, qui se montre dans ces conseils : « Quand le juge va prononcer sur la fortune, l'honneur d'un citoyen..., il n'est plus temps d'attendre le résultat de la réflexion, d'aligner des mots, et la plume à la main, d'arrondir des périodes. Frappez fort et frappez vite : rendez coup pour coup à l'adversaire qui vous presse. Ne laissez pas un sophisme sans réfutation, pas une erreur sans redressement. D'un coup d'œil rapide jugez la situation... Trouvez sur-le-champ l'argument qui décide, le mot qui entraîne. »

Voilà bien, Messieurs, l'orateur même qu'a été M. Volland, et pour le représenter il convenait à mon insuffisance de réveiller dans les échos de cette salle ce qu'elle l'entendait vous dire, il y a trente ans, des perfections de l'art oratoire, que son talent a réunies.

Hélas ! les batailles de l'audience ont leurs meurtrissures et l'on n'ajoute pas impunément aux nombreux travaux de la profession la dépense que M. Volland faisait à la barre de toutes les forces de son être. Le jour où il sentit les revanches cruelles de la nature surmenée, grave et stoïque, après une dernière plaidoirie, il fit au milieu de l'émotion générale ses adieux à la Cour et au barreau. M. le président Liffort de Buffévent exprima en termes élevés les regrets qu'éprouvait la Cour à voir s'éloigner d'elle l'avocat qui avait sa confiance, son admiration et son estime, et quelque temps après, au moment où il renonçait à son inscription au tableau, le

Digitized by Google

Conseil de l'Ordre des avocats se rendait en corps chez M. Volland, et lui remettait, suprême et exceptionnel hommage, l'extrait d'une délibération contenant l'expression des profonds sentiments de regrets causés à tous les membres de l'Ordre par la retraite définitive du confrère qui avait été « le maître vénéré de la plupart d'entre eux, et pendant près d'un demi-siècle, l'honneur du barreau de Nancy ».

C'est au moment où ses confrères s'apprêtaient à lui donner aussi un témoignage solennel de leur respect et de leur attachement, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée au barreau, que M. Boulangé fut atteint par le mal même qui avait frappé M. Volland, comme si la mort avait choisi les voies semblables d'une lente et pénible épreuve pour ces deux hommes que la vie avait rapprochés dans la communauté de la vocation, des études, des passions généreuses, des vertus professionnelles et privées, du succès et de la renommée. Je n'ajoute pas : dans la communauté du talent, parce qu'essentiellement personnels et originaux, les deux talents de M. Volland et de M. Boulangé frappaient par des dissemblances profondes.

L'éloquence de M. Boulangé était calme, sa parole avait des tonalités égales, ses émotions, nées dans un cœur particulièrement délicat et sensible, étaient discrètes, sa force était contenue : la modestie sous laquelle il cherchait à dissimuler l'éclat de ses qualités se retrouvait dans ses discours. Et c'est précisément cette modération qui donnait à M. Boulangé une incomparable autorité, cette simplicité qui impressionnait et persuadait. N'étaient-elles pas, en effet, la modération de

Digitized by Google

ceux qui sont sûrs et maîtres de leur puissance, la simplicité de ceux qui peuvent dégager la vigueur de leur raison, l'ampleur de leurs idées, d'adresses et d'ornements superflus?

Le genre sobre, rapide, presque austère, créé par M. Boulangé dans un barreau où des maîtres justement respectés gardaient les anciennes méthodes, avait exercé son influence sur des talents plus jeunes. L'un d'eux, celui de M. Rémond[1], en portait si particulièrement l'empreinte que, le jour où sur sa tombe prématurément ouverte M. Boulangé loua dignement la carrière, le beau caractère, les sentiments généreux du confrère qui avait brillé près de lui à Metz et à Nancy, son éloge rendit exactement sa propre conception de l'œuvre de l'avocat : « S'imposer dans chaque affaire une étude attentive, patiente, sûre des détails, chercher dans les labeurs mêmes d'une préparation indispensable le problème qui se dégage, le moyen et le droit d'élaguer les éléments trop secondaires de l'appréciation, ramener avec une sorte de passion à la simplicité la plus grande, et s'il était possible, à l'unité l'objet de la démonstration, puis, le jour venu de la plaidoirie, concentrer sur ce point unique, mais sur ce point entouré de sa pleine lumière, les rayons de la vérité aperçue, mettre à son service la précision rigoureuse et la clarté de la parole... »

Ces lignes feront revivre M. Boulangé tout entier dans

1. M. Gustave Rémond, avocat à la Cour de Metz et à la Cour de Nancy, membre du conseil de l'Ordre, procureur général près la Cour d'appel de Caen, président de chambre à la Cour de Nancy ; décédé président de chambre à la Cour de Paris (décembre 1883).

Digitized by Google

le souvenir de ceux qui l'ont entendu. A ce qu'il appelait la précision rigoureuse et la clarté de la parole, il apportait les nettetés, les finesses, les puretés de la langue française dont son culte des lettres lui avait ouvert les trésors, et les facilités d'une élocution pour ainsi dire transparente. Au droit dont il possédait une science profonde, il donnait de saisissantes formules. Dans l'exposition et la discussion des faits, il réalisait l'idéal d'une synthèse concise et lumineuse. Et si, comme j'en entrevoyais tout à l'heure l'éventualité, l'éloquence judiciaire doit arriver à l'extrême simplicité, son évolution n'aura pas eu de précurseur plus qualifié que M. Boulangé; nul ne le surpassera dans l'art difficile de dégager l'essentiel d'une cause pour concentrer sur lui seul l'effort décisif de la logique et du raisonnement.

Mais dans cette sorte d'épuration qu'il faisait subir à ses procès et à leur défense, votre confrère s'inspirait, au delà de sa sagacité et par-dessus tout, de l'impeccable loyauté, de l'inflexible droiture qui ont été la règle et l'honneur de sa vie. On a dit de l'éloquence de Michel de l'Hôpital qu'elle était « pleine d'un parfum de probité »; je ne saurais, Messieurs, caractériser d'un mot plus juste l'éloquence de M. Boulangé.

L'estime de ses confrères, la considération publique, ont rendu à son noble caractère de légitimes hommages. Au barreau de Metz auquel il appartenait depuis 1837, il entra au Conseil de l'Ordre dès 1843, et fut, en dix ans, élu quatre fois bâtonnier[1]. Celui de Nancy s'honora, dès son arrivée, de l'appeler au Conseil et bientôt à deux

1. 26 août 1853 — 16 août 1854 — 22 août 1861 — 18 août 1862.

Digitized by Google

reprises au bâtonnat[1] et plus tard, au moment de sa retraite lui attesta l'amertume de ses regrets par une démarche semblable à celle qui, quelques années auparavant, avait été faite auprès de M. Volland.

Quand, au mois d'avril 1872, suivant à Nancy après leur exil temporaire à Charleville les débris de la Cour de Metz, M. Boulangé quitta définitivement la ville à laquelle il avait comme conseiller municipal et comme avocat prodigué ses services avec un désintéressement absolu, le conseil municipal lui exprima par une délibération spéciale la reconnaissance de ses concitoyens.

Le Gouvernement français à son tour avait, à la suite du siège de Metz, récompensé son dévouement par la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; vous n'avez jamais vu cette croix sur la poitrine de votre confrère. Il sut qu'elle lui avait été conférée sur une proposition signée du maréchal Bazaine, et cela suffit pour qu'il refusât de recevoir et de porter le signe d'une distinction que son extrême modestie n'avait d'ailleurs pas souhaitée.

Ce trait seul où se révèle dans toute sa délicatesse et dans toute son élévation l'âme de M. Boulangé, laisse deviner ce qu'a souffert son patriotisme pendant les cruels événements qui n'ont épargné en lui ni l'homme, ni le citoyen, ni l'avocat. Ils pesèrent durement en effet sur le barreau de Metz, et le journal tenu par son dernier bâtonnier, M. Dommanget, vieillard vénérable, gardien fidèle des anciennes mœurs, en rend les poignantes impressions[2]. Dès la fin d'août 1870 le palais de

1. 11 août 1881 — 5 août 1882.

2. Extraits du *Journal du Bâtonnier :*

« 23 août 1870. — Impossibilité de désigner des avocats pour les

Digitized by Google

justice est entièrement occupé par le service des ambulances ; après la capitulation de l'armée et de la ville, il sert de casernement allemand ; les archives de l'ordre des avocats, les portraits qui ornent sa bibliothèque sont apportés chez le bâtonnier, et devant le vainqueur va commencer le lamentable exode qui dispersera les membres du barreau de Metz, brisera leurs relations confraternelles et séparera leurs amitiés.

Ces hommes qu'auraient pu absorber tant de tristesses, tant de soucis matériels, celui de leurs situations et de leurs clientèles perdues, étaient préoccupés avant tout de trouver un moyen de ne laisser ni le nom ni la succession de leur Ordre à ceux qui devaient les remplacer.

Le 26 décembre 1870, les avocats inscrits au tablean

---

conseils de guerre... je ne vois guère parmi les anciens avocats inscrits au tableau que MM. Collot père et Pistor qui ne soient pas soumis à un service militaire quelconque.....

24 août. — Une grande partie du palais de justice est convertie en ambulance. Au rez-de-chaussée le grand vestibule, celui de la Cour d'assises et de la police correctionnelle, les salles de ces deux juridictions sont occupées par les blessés. La bibliothèque des avocats, qui se trouve de plain pied avec le vestibule du grand escalier, fut d'abord affectée aux services des dépêches et du Trésor. Aujourd'hui sa destination spéciale est pour les grandes opérations chirurgicales : un lit de douleur ou plutôt une table est placée parallèlement au placard de notre bibliothèque... Le drapeau blanc croisé de rouge flotte sur le palais de justice...

29 octobre. — L'armée et la ville de Metz ont capitulé, les avocats dont les noms suivent et qui servaient comme gardes mobiles sont prisonniers de guerre...

20 novembre. — Je reçois les archives ; le portrait de Malesherbes et la gravure de Mathieu de Rondeville sont chez M. Cailly.

28 novembre. — Les deux cadres de la bibliothèque sont apportés dans la demeure du bâtonnier. »

Digitized by Google

se réunissent en assemblée plénière chez M. Dommanget, bâtonnier et doyen ; un certain nombre de démissions sont déjà parvenues, d'autres sont déposées sur le bureau, et le registre de l'Ordre reçoit la dernière délibération du barreau de Metz [1].

Elle constate que le cours de la justice est complète-

---

1. *Extrait du registre des délibérations du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour de Metz :* « Du 26 décembre 1870. — Vu les articles 5 et 6 de l'ordonnance royale du 20 novembre 1822, l'article 1er du décret impérial du 22 mars 1852, le décret du 10 mars 1870 et l'article 7 de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ;

Considérant que l'ordre des avocats près la Cour d'appel, convoqué par le bâtonnier le 1er août 1870 pour le 12 du même mois à l'effet d'élire le bâtonnier et les membres du Conseil de discipline qui auraient dû entrer en exercice le 3 novembre suivant, n'a pu se réunir, à raison des circonstances de la guerre ;

Considérant que, dès le commencement des hostilités, le palais de justice, et notamment la salle affectée à la bibliothèque, au vestiaire et aux assemblées des avocats ont été occupées par une ambulance pour les blessés des deux nations belligérantes, et qu'immédiatement après la capitulation de la ville le palais a servi au casernement des troupes ;

Considérant que la Cour impériale n'a pas tenu d'audience civile depuis le 10 août et que la chambre des appels de police correctionnelle a siégé pour la dernière fois vers le 5 octobre ;

Qu'à la même époque ont cessé les délégations de défenseurs demandées au bâtonnier pour les conseils de guerre de la division ;

Considérant qu'à l'expiration des vacances la Cour d'appel n'a pas fait sa rentrée ; que depuis elle a jugé à propos d'en déclarer l'ajournement illimité ;

Que les tribunaux de première instance et de commerce, et MM. les juges de paix des trois cantons de Metz se sont abstenus de siéger ;

Considérant que la Cour d'assises de la Moselle n'a point eu de session en août et en novembre dernier et qu'on ne saurait prévoir quand il sera possible de réunir un jury à Metz ;

Considérant que les relations avec les tribunaux et avec les justiciables du ressort sont interrompues ;

Que le tableau de l'ordre, arrêté au mois de novembre 1869 a déjà subi de nombreux changements... ;

Considérant que les nouvelles demandes de radiation... achèvent de

Digitized by Google

ment interrompu, et que les demandes de radiation « achèvent de porter la désorganisation dans le tableau, et l'on pourrait dire de consommer la dissolution de

---

porter la désorganisation dans le tableau, et l'on pourrait dire de consommer la dissolution de l'Ordre des avocats ;

Considérant qu'aucune délégation n'a pu être faite près des bureaux d'assistance judiciaire, lesquels d'ailleurs ne fonctionnent plus ;

Considérant que les avocats stagiaires, qui ne sont point inscrits au tableau et qui d'après le règlement ne font point encore partie intégrale de l'Ordre, sont pour la plupart dispersés, soit comme prisonniers de guerre, soit comme retirés dans leurs familles, et que les conférences instituées dans leur intérêt sont devenues impossibles en ce moment ;

Considérant enfin que, dans l'état de choses, aucun avocat à Metz ne satisfait aux conditions de l'article 5 de l'ordonnance du 20 novembre 1822, puisque aucun *n'exerce réellement* sa profession ; que tous, par le fait, ont perdu l'aptitude légale pour être inscrits au tableau ;

Par ces motifs,

L'assemblée, en donnant acte des demandes individuelles de radiation du tableau,

Décide :

Qu'il n'y a lieu ni à l'élection d'un conseil de discipline, ni à la confection d'un tableau des avocats pour l'année judiciaire 1870-1871. »

Extraits du journal continué par le dernier bâtonnier :

« 2 janvier 1871. — M. de Gérando, procureur général, n'a pas été obligé de quitter son logement au palais de justice le 16 novembre, mais l'ordre de départ lui a été donné : son logement sera occupé par le chef de la justice prussienne ; on lui interdit la Lorraine et l'Alsace.

9 janvier. — Départ de M. le B^{on} de Gérando, procureur général. Il se dirige sur Valenciennes, mais tenu de suivre un itinéraire donné par l'autorité prussienne.

4 mars. — Le concierge m'avertit que le palais de justice, converti en caserne par les Prussiens, va être évacué ; que la justice prussienne s'est emparée de la bibliothèque de la Cour ; que le même sort est probablement réservé à la bibliothèque des avocats.

4 mars. — ... J'écris péniblement ces notes pour mémoire, au bruit du canon tiré par les Prussiens pour célébrer les préliminaires de la paix qui leur accorde l'annexion de Metz, de l'Alsace moins Belfort, et d'un cinquième de la Lorraine.

29 mars. — J'apprends que la Cour d'appel de Metz doit se réunir provisoirement à Charleville, d'après une décision du gouvernement de Versailles. »

Digitized by Google

l'ordre des avocats », qu'enfin dans l'état des choses aucun avocat à Metz ne peut exercer réellement sa profession. Et l'assemblée décide qu'il n'y a lieu ni à l'élection d'un Conseil de l'Ordre, ni à la formation d'un tableau. Le barreau de Metz se supprimait par une affirmation suprême de sa solidarité avec la justice française, et de son respect des règles fondamentales de l'Ordre.

Et le 30 mars, le journal du bâtonnier résume en une ligne l'inébranlable fidélité de M. Boulangé à la Cour de Metz : « M. Boulangé annonce à M. le président Sérot qu'il suivra la Cour à Charleville et ailleurs en France. » Un an plus tard, le 24 mars 1872, au moment où les restes de l'ancien ressort de Metz sont définitivement rattachés à celui de Nancy, le bâtonnier ajoute ces mots: « M. Boulangé se rend à Nancy où il s'entendra avec M. Lombard, bâtonnier des avocats, pour le transport de nos archives. »

Et c'est ainsi que quelques semaines plus tard M. Cailly, ancien bâtonnier, apportait au barreau de Nancy le dépôt sacré des reliques sauvées par les avocats de Metz, leurs archives, les portraits des anciens, le dernier tableau de l'Ordre.

Les Allemands n'avaient pu prendre sur eux qu'une dépouille, les livres de leur bibliothèque, au sujet desquels, deux ans encore après le traité de Francfort, MM. Dommanget, Boulangé et Rémond continuaient à leur faire entendre avec une persistance aussi ferme que vaine, d'énergiques revendications fondées sur le droit de propriété et sur le traité additionnel à la capitulation de Metz.

Je ne détacherai pas votre pensée de ces tristes souve-

Digitized by Google

nirs, en vous parlant de M. Gérard, tel surtout que vous l'avez connu, inconsolable dans son exil de l'Alsace qu'aucun de ses fils n'a plus tendrement chérie. Aussi longtemps qu'un effort fut possible pour tenter de lui adoucir les conséquences de l'annexion, M. Gérard resta à Colmar, conservant ses fonctions de conseiller municipal, défendant les intérêts de la ville, participant activement aux réunions de notables et aux démarches organisées pour obtenir à l'Alsace une sorte d'autonomie sous l'administration de fonctionnaires alsaciens, pour réclamer le maintien de l'usage au moins facultatif de la langue française, et celui de la législation française qu'avaient obtenu en 1814 et 1815 les départements reconquis par l'Allemagne. Puis, quand les dernières illusions s'évanouirent, quand au mois d'octobre 1871 parut le décret organisant la magistrature allemande et rouvrant les tribunaux fermés et occupés militairement depuis un an, ne pouvant plus rien ni pour son pays ni pour ceux qu'y retenait la nécessité, et qui y entretiennent et y transmettent encore le culte de la France, M. Gérard partit. Son patriotisme avait triomphé de son attachement, de son intérêt, des supplications de son importante clientèle; il avait triomphé de la conquête elle-même, qui devant la considération dont il jouissait, l'influence dont il disposait, s'était faite solliciteuse et conciliante dans l'insistance du Premier Président allemand de la Cour de Colmar pour le retenir à son barreau.

Son âme était restée ferme, mais son cœur s'était brisé. Ni ses études et ses travaux, ni les sympathies qui l'entouraient à Nancy ne faisaient diversion à sa douleur. Sans cesse il en laissait échapper la plainte tantôt amère,

Digitized by Google

tantôt empreinte d'une touchante résignation. C'est elle qui, en 1872, dans la préface de son livre sur *les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge,* lui inspire cette fière protestation : « Ces gloires et ce passé appartenaient à la France comme lui appartiennent encore aujourd'hui les souvenirs et les travaux intellectuels des provinces et des pays qui se sont successivement absorbés dans sa personnalité puissante. Il n'est au pouvoir de personne de faire que l'Alsace n'ait pas été française depuis la paix de Westphalie jusqu'au traité de Francfort. L'histoire des arts sur le sol alsacien est donc un chapitre de l'histoire des arts en France. » C'est elle qui, quelques semaines avant sa mort, dans son beau discours de réception sur les *Patois lorrains,* traduit avec cette délicatesse sa reconnaissance de l'adoucissement qu'elle a trouvé dans votre accueil : « Lorsque les malheurs de la guerre eurent retranché de la France le sol, mais non les cœurs de l'Alsace-Lorraine, l'Académie de Stanislas, émue d'un noble sentiment d'hospitalité, ouvrit libéralement ses rangs aux hommes d'étude qui fuyaient leur patrie conquise... L'Académie fondée par un roi proscrit, au milieu d'un peuple qu'il devait préparer à sa prochaine union avec la France, semble avoir été par une secrète vocation, destinée à recueillir les patriotes fugitifs que deux provinces plus anciennement françaises enverraient un jour à leur sœur plus jeune et plus heureuse. »

La tristesse qui, comme un vêtement de deuil que son veuvage de l'Alsace ne devait jamais quitter, enveloppait les grâces de son esprit, les séductions de son caractère, répandait une mélancolie douce et pénétrante sur ses entretiens, sur son affabilité particulièrement

Digitized by Google

bienveillante pour la jeunesse dont il aimait à s'entourer, sur ses écrits, et sur ses plaidoiries mêmes.

Je vous ai donné, Messieurs, l'idée de ce qu'étaient ces dernières, en vous rappelant quelques pages de M. Gérard. Les qualités de l'orateur et celles de l'écrivain, de leur nature si diverses, et dont la plupart du temps les unes ne prennent leur plein développement qu'au détriment des autres, avaient chez lui une remarquable unité. Sa parole et sa plume étaient également simples, faciles, franches, et à la fois distinguées et familières; elles rendaient avec le même naturel ses saillies et ses émotions ; il écrivait et il parlait la même langue pure, exacte, sobrement mais coquettement imagée; il exerçait l'attrait sur ses lecteurs et déterminait la conviction chez ses auditeurs par le même charme discret et poli, avec le même mode juste et harmonieux, le même tact, le même goût.

Et c'est avec un étonnement mêlé d'admiration que l'on apprend comment se sont révélées ces facultés, et quelle force de volonté et de travail M. Gérard leur a consacrée. Issu d'une famille modeste qui deux ans après sa naissance venait se fixer à Sainte-Marie-aux-Mines, il fit de simples études primaires au terme desquelles il entra dans le commerce comme employé ; pendant quelques années votre confrère auna le drap et la toile dans une de ces vieilles maisons que Balzac a dessinées et qu'il a animées dans le tableau de leurs mœurs régulières et économes. Puis il s'essaya au journalisme et revint au foyer paternel à la mort d'un frère aîné, pour occuper l'humble fonction, qu'elle laissait vacante, de secrétaire de la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

Digitized by Google

Une circonstance banale allait brusquement décider l'avenir de M. Gérard. La commune plaidait et son secrétaire dut renseigner et documenter son conseil, M. Ignace Chauffour, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Colmar. Il le fit avec un tel sens des affaires, une telle sûreté de jugement, que M. Chauffour n'hésita pas à exciter le petit fonctionnaire municipal à se vouer à la carrière d'avocat. Charles Gérard avait plus de vingt-six ans ; il était marié et sans fortune. Avec l'énergie qu'il retrouvait à cinquante-huit ans pour se refaire une situation et une clientèle à Nancy, il entreprit de recommencer sa vie : il dut préparer et subir d'abord l'épreuve du baccalauréat, puis prendre ses inscriptions à la Faculté de droit de Strasbourg qui lui conférait la licence le 22 août 1845 ; le 11 novembre suivant, il prêtait, à trente et un ans, le serment d'avocat. Son stage, pendant lequel il avait brillé à la barre, était à peine accompli quand la seconde République lui offrit le poste de sous-commissaire du Gouvernement provisoire à Altkirch, d'où il passa à la sous-préfecture de Saverne. En 1849 il était élu représentant du peuple par le département du Bas-Rhin [1]. A l'expiration de son mandat, il revint prendre sa place au barreau de Colmar qui, comme celui de Nancy plus tard, s'empressait de l'appeler à son Conseil, et lui décernait bientôt et à deux reprises les honneurs du bâtonnat [2].

Et c'est au milieu de cette existence dont le mouvement et les étapes témoignent le labeur et l'activité, que semblaient absorber les intérêts privés, les charges pu-

1. X. Mossmann, Notice biographique sur M. Charles Gérard, 1878.
2. 10 août 1860 — 31 octobre 1863.

Digitized by Google

bliques, aux exigences desquels devaient faire face le talent et le dévouement de M. Gérard, qu'il trouva une place pour ses études et ses travaux sur l'Alsace. Sans pouvoir vous parler ni de ses nombreuses monographies, ni de la bibliothèque consacrée à l'histoire de l'Alsace qu'il constitua deux fois successivement, je me bornerai à vous rappeler ses œuvres principales. Il commence, en 1853, la publication, par fragments réunis en volume en 1862, de son *Ancienne Alsace à table,* « merveilleuse mise en œuvre, dit un juge exceptionnellement compétent[1], de matériaux dont Ch. Gérard avait seul compris la valeur. Sur ce fond un peu terne, il répandit comme une broderie toutes les fantaisies de son esprit, toutes les souplesses de son style et de sa plume, et il arriva à produire ainsi un livre que, sans compter son mérite comme tableau de mœurs, on peut hardiment placer à côté des chefs-d'œuvre connus de la littérature épulaire. » En 1871 paraît, attestant la variété de ses recherches et des ressources de son esprit, un *Essai d'une faune historique de l'Alsace,* « qui, pour le charme, écrit le même juge, peut rivaliser avec l'*Ancienne Alsace à table,* et qui renferme des pages dignes de Toussenel ». Enfin, ce sont, en 1872 et en 1873, ses deux volumes sur les *Artistes de l'Alsace,* monument d'une érudition étendue et d'une critique originale et hardie.

Et quand la mort vient le prendre en 1877, miné et décomposé par l'épreuve qui tourmente toutes ses heures, elle le trouve partageant ses dernières forces entre sa reconnaissance pour la Lorraine hospitalière et la cons-

1. X. Mossmann, Notice biographique, etc.

Digitized by Google

tance de son attachement à l'Alsace, collaborant à vos travaux sur les *Patois lorrains* dont son discours de réception a été l'éloquente et touchante préface, et portant, dans la préparation d'une seconde édition de son *Alsace à table*, sa dernière pensée et son dernier regard vers la patrie perdue :

... et dulces moriens reminiscitur Argos.

Sa mémoire reste, à l'égal de celles de M. Volland et de M. Boulangé, féconde en salutaires impressions et en nobles exemples. Tous les trois ont vécu dans le même amour de l'honneur, du travail et du devoir. Dans les jours les plus sombres, ils ont suivi les sûres inspirations du patriotisme, et la chose publique n'a pas vainement fait appel à leur dévouement. Ils sont restés fidèles à cette robe modeste qui abrite l'indépendance des convictions et de toutes les libertés la plus fière et la plus éclatante, la liberté de la parole. Aux justes témoignages qu'ils ont reçus de la considération générale, aux marques flatteuses et infiniment douces de l'estime de leurs confrères, vous avez ajouté la sanction de l'élite intellectuelle que vous personnifiez. Jamais ces unanimes suffrages n'ont été plus hautement mérités.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. LEDERLIN

AU RÉCIPIENDAIRE

MESSIEURS,

Il y a vingt-six ans, dans votre séance publique, un de vos confrères les plus distingués, qui continue à vous appartenir au titre d'associé correspondant, vous offrait une importante étude sur « les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas[1] ». Un travail analogue vous est remis aujourd'hui ; ce sont les avocats, membres de l'Académie, dans les vingt années écoulées de 1869 à 1889, qui en ont fourni le sujet.

Vous avez eu, en effet, Monsieur[2], l'ingénieuse pensée de présenter dans un même discours l'éloge de trois hommes éminents qui avaient tenu les premiers rangs des barreaux de Nancy, de Metz et de Colmar, et que de douloureux événements avaient réunis, sur la fin de leur carrière, tant à l'Académie de Stanislas qu'au barreau

---

1. *Les Professeurs de droit à l'Académie de Stanislas*, par M. Ph. Jalabert, doyen de la Faculté de droit de Nancy. — Discours de réception (Séance publique du 5 juin 1873). [*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1872, pages CIII et suivantes].

2. M. Mengin.

Digitized by Google

de Nancy : MM. Volland père, Boulangé et Charles Gérard. Vous avez fort justement estimé que, malgré la diversité de leurs caractères et de leurs talents, il y avait entre eux bien des points communs, et qu'il serait utile de faire revivre leur mémoire pour ceux qui ont été leurs contemporains et de faire connaître leur vie et leurs travaux aux plus jeunes, qui ont peut-être à peine entendu prononcer leurs noms.

Tous trois ont grandement honoré la profession qu'ils ont exercée avec l'indépendance, le désintéressement, la dignité, qui sont comme les titres de noblesse de l'avocat ; tous trois y ont mérité la reconnaissance de leurs nombreux clients, la considération de leurs concitoyens, la confiance des magistrats, l'affectueuse estime de leurs confrères, qui les ont appelés de bonne heure et maintenus sans interruption au Conseil de leur Ordre, et leur ont à plusieurs reprises conféré le bâtonnat.

Des circonstances diverses pourtant avaient décidé de leur avenir. Fils d'un avocat distingué de Neufchâteau, qui devait être investi plus tard d'importantes fonctions judiciaires, Boulangé avait été en quelque mesure appelé par l'exemple de son père à entrer, lui aussi, dans la carrière du barreau ; il y restait par libre choix et pour donner cours à sa vocation. Je n'essaierai pas de redire après vous les qualités qui le distinguaient et que vous avez si bien décrites, sa profonde connaissance du droit, sa puissance dialectique, sa parole substantielle et concise, sa droiture, sa modération, tous mérites qui lui assuraient la plus grande autorité et permettaient de voir en lui l'orateur qu'un ancien a défini l'homme de bien habile à bien dire, *vir bonus dicendi peritus*.

Digitized by Google

M. Volland arrivait en 1829 au barreau de la Cour de Nancy. Il ne tardait pas à y conquérir le premier rang, grâce à un ensemble merveilleux de qualités. En même temps qu'il possédait une rare facilité de travail et comme une intuition spéciale qui, dans les affaires même les plus compliquées, lui faisait saisir du premier coup d'œil le nœud de la difficulté et le moyen de la résoudre, il ne négligeait rien de ce qu'il pouvait devoir à l'étude ; versé dans toutes les branches de la législation, instruit de toutes les décisions de la jurisprudence, il savait les citer à propos, au moment décisif. Dans des plaidoiries composées avec art, conduites avec méthode, il savait dès l'exorde fixer l'attention des juges sur la question essentielle du débat et déterminer ensuite leur conviction par la vigueur et l'habileté de son argumentation.

A côté des remarquables qualités de son esprit, son dévouement absolu au devoir professionel, l'élévation de son caractère, la dignité de sa vie, ont fait de lui l'honneur et la gloire du barreau de Nancy.

Les débuts de Charles Gérard dans la vie ne semblaient pas annoncer sa carrière future. N'ayant reçu dans son enfance d'autre instruction que celle de l'école primaire, il n'avait commencé qu'à l'âge de vingt-six ans les études classiques qui devaient le conduire au baccalauréat et lui permettre l'accès de la Faculté de droit.

Vous avez justement loué l'énergie, la persévérance dont il fit preuve en cette circonstance. Je n'admire pas moins la perspicacité, la sûreté de coup d'œil de l'éminent avocat[1], noble cœur autant que vigoureux esprit,

1. Me Ignace Chauffour, avocat à la Cour de Colmar.

Digitized by Google

qui avait su lui révéler à lui-même sa vocation et l'encourager, le soutenir dans la voie glorieuse, mais pleine de difficultés et de périls qu'il lui ouvrait.

A raison des facultés supérieures qui leur avaient été départies, de leur intelligence des affaires, du dévouement dont on les savait capables, il était naturel que nos confrères fussent distingués par leurs concitoyens en vue des fonctions publiques. Élu conseiller général d'un canton de Nancy, M. Volland père devait occuper dans la haute assemblée une situation considérable. M. Boulangé se consacrait aux intérêts municipaux et acceptait, pendant le siège, le poste difficile d'adjoint au maire de la ville de Metz. Au lendemain de la Révolution de 1848, le Gouvernement confiait à M. Gérard l'administration politique d'un arrondissement et le département du Bas-Rhin l'élisait son représentant à l'Assemblée nationale législative. Après les désastres de la patrie, en 1871, il était élu conseiller municipal de la ville de Colmar; il apportait tout son zèle, tout son devouement à la défense de ses intérêts.

Cependant les efforts tentés par quelques personnes, sous l'empire d'une généreuse illusion, pour conserver à l'Alsace une autonomie relative, demeuraient infructueux. La séparation devenait inévitable; Gérard s'y résolut, malgré son fidèle attachement à la province où s'était écoulée la meilleure partie de son existence. Il se décida à revenir dans le pays où il était né, dans cette ville de Nancy, à laquelle tant de ses compatriotes, exilés comme lui, avaient demandé l'hospitalité. Boulangé avait de même quitté Metz, pour suivre ce qui restait de la Cour à Charleville d'abord, puis à Nancy. Ils y trouvaient

Digitized by Google

un barreau qui comprenait leurs souffrances, et fut heureux de les recevoir et de leur rendre, autant qu'il pouvait dépendre de lui, la situation qu'ils avaient perdue. L'Académie de Stanislas s'empressait aussi de leur ouvrir ses rangs[1]; elle leur réservait l'accueil le plus cordial, le plus sympathique.

L'Académie honorait en eux, comme en M. Volland, qu'elle avait élu peu d'années avant[2], un mérite éprouvé dans l'art de bien dire, où tous trois excellaient. Elle rendait en même temps hommage à leur science, à leur talent, à leur caractère. Ainsi que l'Académie de Richelieu l'avait fait par l'élection de Berryer, de Dufaure, de Jules Favre, d'Edmond Rousse, elle reconnaissait que l'éloquence parlée n'est pas inférieure à l'éloquence écrite, que l'impression qu'elle produit, pour être plus fugitive, n'en est pas moins profonde, que les grands orateurs contribuent, autant que les grands écrivains, à la grandeur intellectuelle et morale de leur pays et de leur temps.

A ces titres déjà suffisants par eux-mêmes, Gérard ajoutait comme par surcroît des travaux littéraires importants, consacrés à l'histoire de sa chère province d'Alsace. Dans un livre écrit avec autant d'érudition que d'humour[3], il nous fait connaître les mœurs et les usages

---

1. M. Charles Gérard fut élu associé correspondant le 1er août 1873; aucun siège de titulaire n'était alors vacant; il fut élu membre titulaire le 9 janvier 1874.

M. Boulangé fut élu membre titulaire le 4 août 1876.

2. M. Volland a été élu titulaire le 12 juin 1869.

3. *L'Ancienne Alsace à table*. Colmar, 186?, in-8°; 2e édition, Paris et Nancy, 1877, in-8°.

Digitized by Google

épulaires de l'ancienne Alsace ; c'est l'histoire journalière, modeste, ignorée du plus grand nombre, d'une population joyeuse, habitant un pays riche et fertile. Pour l'écrire, il a consulté les comptes des seigneurs, des monastères et des communes, les chroniques particulières, les ordonnances somptuaires et de police, qui ont essayé quelquefois de limiter une liberté jugée excessive. Son récit est présenté avec bonhomie, esprit, délicatesse, émaillé d'anecdotes piquantes, de curieuses histoires et dominé par une philosophie douce, sereine et bienveillante.

Dans un autre ouvrage[1], de genre tout différent, Gérard a entrepris de reconstituer la faune historique de l'Alsace, ou, comme il le dit lui-même, « de restituer à l'ancienne zoologie alsatique ses titres les plus précieux ». Il y a dépeint en traits saisissants l'aspect des immenses forêts qui couvraient autrefois non seulement les montagnes des Vosges, mais encore une grande partie de la plaine d'Alsace ; il a décrit, d'après les données de la science préhistorique, les animaux sauvages, les uns aujourd'hui disparus, les autres existants encore qui peuplaient ces vastes forêts.

L'histoire des artistes de l'Alsace au moyen âge[2] lui a fourni la matière de deux volumes, où il a réuni le fruit de longues et patientes recherches ; il y a montré des connaissances étendues, un goût sûr et délicat, un grand sentiment de justice à l'égard des maîtres éminents et des travailleurs plus modestes dont il a étudié les œuvres.

1. *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*. Colmar, 1871, gr. in-8°.

2. *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge*. Colmar, 1872 et 1873, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

C'est une série de portraits qui commence au VII^e^ siècle et finit au XV^e^. Il se proposait de poursuivre jusqu'à nos jours ses notices sur la vie des artistes qui ont honoré l'Alsace. Sa mort prématurée ne lui a pas permis de réaliser ce dessein.

L'Académie de Stanislas n'a pas oublié le concours qu'elle a reçu de Gérard dans la vaste enquête qu'elle a entreprise sur les patois lorrains; lui-même y a puisé le sujet de son discours de réception[1], et ce sujet il l'a traité avec une ampleur, une science, et surtout avec une tendre et profonde sympathie, ce sont ses propres expressions, digne d'un vieux et fidèle Lorrain. C'est que les patois ne sont pas pour lui, comme on l'a cru trop longtemps, des déformations imposées par l'ignorance des masses populaires à la langue nationale; ce sont, au contraire, « les restes encore vivants des anciens dialectes, c'est-à-dire des langues vivantes, quoique déchues, et le français qu'ils contiennent est aussi légitime et non moins digne d'étude que celui qui nous est transmis par la langue littéraire ». Ils tendent pourtant à disparaître sous l'empire des forces diverses qui transforment incessamment les sociétés modernes. Il est touchant de voir l'attachement que Gérard témoigne aux anciens idiomes lorrains, et à la province même dont ils reflètent les idées et les mœurs. Il félicite l'Académie du soin qu'elle a pris d'en réunir les éléments pour les sauver d'une perte prochaine, imminente, et conserver ainsi à notre pays « le plus curieux et le plus intéressant de ses monuments ».

1. *Les Patois lorrains,* par M. Charles Gérard. Discours de réception. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1876, pages XII à XXXVI.)

Digitized by Google

C'est aussi un sentiment de piété envers sa province d'adoption qui a inspiré à Boulangé le choix du sujet de son discours de réception[1]. Scipion Bexon est, en effet, comme il le dit, un des hommes qui ont honoré la Lorraine et dont il est juste de rappeler le souvenir à la reconnaissance du pays. Voué dès sa jeunesse à l'étude du droit, particulièrement versé dans celle des matières criminelles, il y avait apporté un esprit investigateur et un ardent amour du progrès; dans d'importantes publications, il avait exposé les lois et les institutions criminelles d'un pays voisin et signalé les emprunts que l'on pourrait leur faire. Un de ses ouvrages a été traduit en italien, et comparé par le traducteur aux œuvres impérissables de Montesquieu, de Beccaria, de Filangieri, de Bentham. Sans exalter à ce point le nom et l'œuvre de Bexon, nous devons dire pourtant que la science du droit criminel avait trouvé en lui un ardent propagateur, et que nos lois ont consacré plus d'une idée dont il s'était fait le promoteur : l'institution du jury en matière criminelle, le pouvoir donné au juge de varier la durée de la peine suivant les circonstances particulières du délit, la suppression de la peine de mort en matière politique, la nécessité d'éviter au coupable condamné à une peine temporaire une flétrissure ineffaçable.

De son côté, M. Volland vous apportait, dans sa magistrale étude sur l'*Improvisation oratoire*[2], le fruit de sa

1. Notice sur S. J. Bexon, par M. Boulangé. Discours de réception, prononcée dans la séance publique du 20 mai 1880. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1879, pages LXIII à LXXXVI.)

2. Discours de réception, prononcé dans la séance publique du 19 mai 1870. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1869, pages XXIV à XL.)

Digitized by Google

longue expérience des débats judiciaires. La faculté d'improviser, qu'il appelle à bon droit l'attribut essentiel de l'art de l'orateur, il la décrit, il l'analyse, avec quelle vérité, avec quel mouvement! Il nous semble assister aux joutes oratoires, dont le souvenir l'inspire, lorsqu'il nous montre le mystérieux travail qui s'opère dans l'orateur instinctivement et presque à son insu ; la lutte qui l'excite, le grandit, double ses forces ; le courant électrique qui s'établit entre lui et son auditoire conquis d'abord par la puissance de sa parole, et dont l'émotion, réagissant sur lui, lui fait trouver des mots, des aperçus, des arguments que la méditation solitaire ne lui aurait jamais fournis. Un souffle de vie et d'action anime ce beau discours, et par moment il s'élève jusqu'à la poésie, lorsqu'il nous dépeint la puissante impression produite par les grands orateurs.

Ainsi, Messieurs, tandis que le renom acquis par nos confrères dans l'exercice de la profession d'avocat avait appelé sur eux votre choix, ils vous montraient que l'art d'écrire ne leur était pas moins familier et vous offraient des œuvres où les recherches de l'historien et du jurisconsulte et les réflexions de l'orateur épris de son art étaient rehaussées par un sentiment profond de patriotisme, une pensée philosophique et un vrai mérite littéraire.

Nul mieux que vous, Monsieur, n'était indiqué pour rendre aux confrères dont vous avez entrepris de nous rappeler la vie et les travaux, l'hommage qui leur revenait ; vous l'avez fait avec autant de cœur que de distinction, dans un sentiment profond de respect, d'admiration, d'attendrissement parfois.

Vous saluez en eux ceux qui furent vos maîtres et vos

Digitized by Google

modèles, ceux qui lors de vos débuts illustraient ce barreau de Nancy, où vous deviez à votre tour prendre une si grande place, marquée d'avance tant par vos traditions de famille que par votre vocation personnelle. Votre aïeul maternel, Me Louis, avait acquis, surtout dans les grandes causes criminelles, une notoriété qui n'a pas été dépassée depuis. Votre oncle, Me Louis Mengin, a écrit l'histoire de l'ancien barreau de Nancy. Votre père a consacré sa vie à la pratique des affaires judiciaires et à la gestion des affaires municipales. Vous-même manifestiez de bonne heure un goût très vif pour les débats du Palais. A l'École de droit, vous vous faisiez remarquer par la vivacité de votre esprit, la netteté, la méthode, le sens juridique dont vous faisiez preuve ; vos professeurs n'ont pas oublié les éloges qui vous ont été décernés à maintes reprises, ni les prix que vous avez remportés dans plusieurs concours. Il était permis dès lors de présager les succès éclatants qui vous étaient réservés au barreau et que les marques d'estime et de sympathie de vos confrères ont unanimement ratifiés.

Vous avez voulu, vous aussi, apporter votre contribution à l'histoire de notre barreau. Me Louis Lallement avait encouragé vos débuts avec une bienveillance dont vous avez conservé le reconnaissant souvenir, et c'est d'une main pieuse que vous avez tracé le tableau de son infatigable activité [1].

Vous nous l'avez montré tel qu'il était, apportant à l'étude des affaires un soin minutieux, les exposant avec une parole animée et vibrante, les discutant avec un talent

1. *M. Louis Lallement*, notice nécrologique. Nancy, 1890, in-8°.

Digitized by Google

aussi simple que puissant. Vous avez su apprécier aussi, comme elle le méritait, sa passion pour les études archéologiques et lotharingiques, son dévouement à sa ville natale et à sa chère patrie lorraine, son concours aux travaux de notre Compagnie, pour laquelle il a été toujours, sans accepter d'autre titre que celui d'associé correspondant lorrain, un collaborateur empressé, dont elle savait justement apprécier les travaux et les avis.

Aujourd'hui encore, vous nous présentez une œuvre considérable, qui constituera un chapitre important de l'histoire de l'Académie de Stanislas et du barreau de Nancy; vous y avez mis tout votre cœur et tout votre talent, et plus d'une fois je me suis senti ému au récit de la carrière, des travaux et aussi des épreuves et des douleurs de nos confrères. Je n'insiste pas ; l'Académie vous a montré déjà par ses suffrages, mieux que je ne pourrais le faire par mes paroles, combien elle apprécie votre discours et combien il est d'accord avec les sentiments de chacun de nous.

Une des plus grandes figures du barreau anglais a également attiré votre attention. Thomas Erskine a été considéré par ses compatriotes comme le plus grand des avocats. Sans le placer aussi haut, vous avez justement loué l'indépendance et l'élévation de son caractère, la sûreté de son jugement, la puissance de sa dialectique, le charme de son éloquence, et montré comme il a servi dans les luttes de l'audience les intérêts de la société et de la justice [1].

L'estime et l'affection de vos confrères du barreau n'ont

1. *Thomas Erskine. — Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1895, pages 1 à 31.

Digitized by Google

pas été pour vous la moindre récompense de votre dévouement professionnel ; ils vous les ont témoignées à maintes reprises en vous appelant au Conseil de l'Ordre, et en vous confiant la succession de l'éminent bâtonnier que la mort impitoyable frappait il y a un an, en pleine force et dans la pleine maturité du talent[1]. Ils savaient remettre en des mains sûres le dépôt de leurs traditions ; ils en ont eu la preuve dans le zèle que vous ne cessez d'apporter à leurs intérêts communs et dans le soin intelligent avec lequel vous avez organisé l'assistance des inculpés dans l'instruction préparatoire, la défense des accusés devant les tribunaux militaires.

Vous vous êtes ainsi, Monsieur, montré homme de conseil et d'action, autant qu'orateur éloquent et habile écrivain ; à tous ces titres, l'Académie est heureuse de vous compter au nombre de ses membres ; je vous adresse en son nom ses cordiaux souhaits de bienvenue.

1. Me *Paul Lombard*, décédé le 8 janvier 1898.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1898-1899

PAR

M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Mon premier mot doit être un souvenir adressé à nos confrères disparus, surtout que la mort récente de son secrétaire perpétuel a mis l'Académie en grand deuil. D'autres sauraient mieux exprimer votre douleur, mais nul n'est plus pénétré que moi de ce sentiment de regret et de reconnaissance ; moins était justifiée mon ambition de siéger parmi vous, plus je devais à celui dont l'indulgente amitié l'avait enhardie et soutenue ; le faible mérite de l'obligé proclame hautement la générosité du bienfaiteur.

Les quatorze années durant lesquelles M. JULES LEJEUNE fut le secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas sont une période de prospérité, tant était infatigable l'activité de cet ami fidèle de notre Compagnie !

Issu d'une famille du pays messin, fils d'Antoine Lejeune, ancien magistrat, et de Céline Henriet, de Colmar,

Digitized by Google

Jules Lejeune naquit à Metz le 9 juillet 1836 ; après de bonnes études classiques faites à l'institution successivement dirigée par le chanoine Bureaux et par les PP. jésuites, il fut reçu licencié en droit par la Faculté de Paris, le 2 septembre 1858. Inscrit au barreau de Metz, il épousa, le 31 janvier 1865, sa cousine germaine, M^lle^ Marthe de Sèze, arrière-petite-nièce du défenseur de Louis XVI, et devenue, en quelque sorte, la fille adoptive de M^gr^ Pie, l'évêque de Poitiers. Il fut reçu membre titulaire de l'Académie de Metz, le 15 novembre 1864, et membre de l'Institut français-canadien d'Ottawa, le 26 avril 1886. Depuis, Jules Lejeune devint président de la section vosgienne du Club alpin français, président de l'Alliance française, président du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre, de Nancy.

Ce fut un de ces Français obstinés qu'un solennel exode, après la guerre, avait arrachés à la terre natale. Son patriotisme devait être bien ardent, pour le décider à quitter sa chère ville de Metz ; mais Jules Lejeune a toujours été l'homme du sacrifice. Comme l'écrivait un exilé, qui demandait à être favorablement accueilli ici, l'Académie fondée par un roi proscrit pouvait devenir un asile ouvert aux malheureux qui, chassés de leurs foyers, n'ont plus, pour adoucir l'amertume du bonheur perdu, que l'amour et le culte de la science.

Avant la guerre, M. Jules Lejeune, déjà connu et apprécié à Nancy, par ses travaux si variés, se crut obligé de vous en fournir la liste, en se présentant à vous, comme si son renom ne suffisait pas encore à le faire admettre à l'Académie de Stanislas :

Dix articles publiés du 12 juin au 15 septembre 1861

Digitized by Google

dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges,* sur l'*Exposition universelle* ouverte à Metz le 1er juin 1861.

Articles divers publiés dans le *Vœu national* de Metz, notamment sur les conférences publiques à l'occasion de cette exposition universelle : sur l'*Instruction populaire;* sur l'introduction de l'enseignement économique dans les cours de philosophie, etc.

Les Vosges, la Forêt-Noire dans l'Austrasie (Metz, 1862).

Étude sur la vie industrielle en Alsace (1864. *Revue de l'Est*).

L'Assemblée provinciale de la généralité d'Alsace en 1787 (1864. *Revue de l'Est*).

La Société littéraire de Strasbourg (1864. *Revue de l'Est*).

Les Orphelinats agricoles dans le Haut-Rhin (1865. *Revue de l'Est*).

Des revues littéraires, des notices bibliographiques, des notes sur les institutions ouvrières de l'Alsace, signées de façons diverses dans la *Revue de l'Est,* 1864 à 1868.

Rapports annuels à la Société amicale de secours mutuels de Metz, de 1860, 1862, 1865; et à la *Société de prévoyance de Metz,* 1869, où se trouvaient indiqués des problèmes économiques.

Éloge de Bourcier, procureur général du duc de Lorraine, Léopold.

Discours de rentrée à la Conférence des avocats de Metz, du 18 mars 1862 (n'a pas été imprimé).

Conférences publiques faites à l'hôtel de ville de Metz, sous le patronage de l'Académie :

Les Sociétés coopératives, 1866.

Digitized by Google

Les Institutions ouvrières en Alsace, 1867.

La Morale des économistes, 1867.

Richard Cobden, 1868.

(N'ont pas été imprimés.)

Académie de Metz : Rapports sur des candidatures; Compte rendu, comme secrétaire, des travaux de l'année 1870-1871; Rapport sur un des concours, 1876.

Quelle richesse ! Rien d'égoïste dans ces travaux, chacun témoigne des sentiments généreux, du dévouement de leur auteur au bien-être de l'humanité. C'est une œuvre d'apôtre.

M. Jules Lejeune, le 22 novembre 1872, avait, avec tous les membres titulaires et associés libres de l'Académie de Metz, obtenu le titre d'associé correspondant lorrain que l'Académie de Stanislas s'empressait de leur offrir, pour leur permettre d'assister à ses séances et de participer à ses travaux, tout en maintenant l'existence et l'autonomie de leur société. Élu membre titulaire le 1er février 1878, il exerça, de 1881 à 1884, les fonctions de secrétaire annuel que, d'ordinaire, on ne veut conserver qu'une seule année, pour être élevé, en 1884, après la mort du docteur Edmond Simonin, au poste de secrétaire perpétuel, hommage légitime, symbole d'un attachement durable entre les deux villes, lien que la mort seule, désormais, pourrait rompre !

Les hommes de mon âge se rappellent avec regrets, avec fierté, le bruit que fit en France l'École de Nancy, dont Jules Lejeune était un des chefs, la curiosité avec laquelle se lisaient les volumes des *Varia,* des *Francs propos,* dont les articles anonymes prenaient un air de mystère, bien propre à inquiéter un pouvoir ombrageux,

Digitized by Google

et à plaire aux esprits libéraux, mais un peu taquins, qui se donnaient ainsi, quoique innocemment, un air de conspirateurs.

Cœur généreux, caractère indépendant et fier, esprit large, souple, capable de tout comprendre et honnête jusqu'au scrupule, volonté énergique, telles se révélaient dès lors les qualités de ce secrétaire perpétuel. Dites si vos espérances furent trompées, si les aptitudes diverses indispensables à ces fonctions, dans une société où se rencontrent, sans se confondre, des travaux de sciences, de lettres, d'arts, d'économie politique, ne se trouvaient pas là harmonieusement réunies! Jules Lejeune était capable d'attirer par la douceur de son abord, de retenir par sa courtoisie, d'imposer l'autorité, le respect par cette élégante barbe blanche, précoce insigne d'une vieillesse qui tardait pourtant à se trahir chez ce mentor aimable, égayée par un fin sourire.

Votre président eut raison de proclamer, Messieurs, qu'aux mérites de l'écrivain Jules Lejeune joignait les qualités de l'administrateur; un dévouement sans réserve aux intérêts, à la prospérité de l'Académie, et, dans ses relations avec ses confrères, ses collègues du bureau, avec les sociétés correspondantes, les autorités, le public, un tact exquis, sans aucune ambition personnelle, un désintéressement absolu.

Son concours servit particulièrement à l'Académie pour la mission qu'elle a acceptée de décerner des prix de vertu. Je suis un de ceux qui ont eu l'honneur d'aider M. Jules Lejeune et plusieurs de vos membres dévoués dans cette tâche difficile. Je l'ai suivi, une année, dans les misérables demeures où il portait des consolations.

Digitized by Google

On apprenait de lui aussi l'art de visiter les pauvres. D'une voix caressante, avec les égards auxquels ont droit les souffrances humaines, il adressait des mots d'une politesse tout aristocratique, comme dans un salon, à des vieilles femmes, à des jeunes filles, à des enfants qui ne l'oublient pas! Une de vos lauréates, qu'il m'a recommandée, ne me parle jamais de lui sans attendrissement. Il aimait donc les pauvres, mais avec discernement, avec fermeté, pour les relever, pour les rendre dignes de son affection et de vos récompenses.

Chacune des nombreuses sociétés dont il faisait partie croyait l'avoir tout entier :

Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier.

Comme pour être un peu allégée dans son chagrin, l'Académie a conservé, cette année, tous ses autres membres titulaires, mais elle a perdu cinq de ses associés correspondants : MM. Pierre de Josefowicz, Jacques Malinowski, Joseph-Victor Barbier, Abel Bouchard, le comte Henri de Bizemont.

Élu associé correspondant, le 18 mars 1881, M. Pierre de Josefowicz, ingénieur civil, à Paris, y est mort en 1898. M. Lucien Adam, rapporteur de la commission, le signalait comme un esprit investigateur, se laissant aller à la fantaisie de son imagination dans le domaine des hypothèses ; séduit par les problèmes de la métaphysique, un peu perdu dans les rapports de la pensée avec la force et le calorique, il a souvent été plutôt un rêveur qu'un vulgarisateur ; mais la constance de ses recherches, l'importance qu'il mettait à vous être attaché, mé-

Digitized by Google

ritaient que l'Académie accordât un témoignage de sympathie à l'un des compatriotes de Stanislas.

M. JACQUES MALINOWSKI, professeur en retraite à Cahors, membre de beaucoup de sociétés savantes, licencié ès sciences naturelles, élu associé correspondant le 15 juillet 1870, est mort en 1898. En faveur de ce candidat, le rapporteur, M. Édouard Meaume, semblait invoquer, dans ce grand style dont il possédait le secret, la protection du roi de Pologne. Sous les yeux de votre fondateur, la sévérité était-elle facile pour les quelques inexactitudes, le manque d'originalité d'un compilateur qui consacrait sa longue et pénible existence à recueillir des souvenirs de sa pauvre patrie, pour les rattacher à l'histoire de la France et de la Lorraine qui l'avaient adoptée?

Ainsi disparaissent, en même temps, deux noms étrangers, dont l'éclat, légèrement fané aujourd'hui, faisait bien dans nos Mémoires!

Encore un rude ouvrier de la science trop tôt ravi! M. JOSEPH-VICTOR BARBIER, né à Nancy, y est mort, à cinquante-huit ans, le 22 août 1898. Officier de l'Instruction publique et chevalier du Dragon d'Annam, associé correspondant le 5 août 1881, membre titulaire le 2 mars 1883, quand sa santé, qu'il se décida trop tard à ménager, le contraignit à se consacrer exclusivement à ses travaux, il fut replacé, sur sa demande, le 22 novembre 1895, dans la classe des associés correspondants lorrains. M. J.-V. Barbier était le fils de ses œuvres; la passion de l'étude l'avait enlevé aux affaires pour le livrer tout entier à la géographie. M. Antonin Debidour, dans son rapport, se déclarait heureux de recommander à vos

Digitized by Google

suffrages ce travailleur acharné qui, après avoir enrichi la région de l'Est d'une société de géographie féconde et prospère, allait doter la France d'une méthode cartographique déjà hautement appréciée du monde savant. Voyages, conférences, combinaisons administratives, correspondance écrasante pour tout autre, rien n'effrayait, n'arrêtait le laborieux secrétaire général de la Société de géographie de l'Est. Sur la tombe de M. J.-V. Barbier, le président, M. Pfister, attesta que ces qualités s'étaient sans cesse accrues avec la grandeur de la tâche: *Le Livre d'or de la géographie en France,* un *Lexique géographique universel,* malheureusement inachevé, dont le poids devint trop lourd. Cette vie restera un exemple de labeur incessant et une nouvelle preuve de la vigueur que notre race lorraine déploie dans toutes ses entreprises.

Le docteur Abel Bouchard, né en 1833 en Alsace, à Ribeauvillé, correspondant de l'Académie nationale de médecine, officier de la Légion d'honneur, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux, est mort dans cette ville au commencement de mars. Élu associé correspondant, le 17 janvier 1868, comme médecin-major de 1re classe et professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg (section d'anatomie et de physiologie), il avait offert à l'appui de sa candidature sa thèse d'agrégation *Sur le tissu connectif* et des *Éléments d'anatomie descriptive,* faits en collaboration, à Nancy, avec l'éminent docteur Beaunis, ouvrage classique très apprécié des étudiants. Dans son rapport, le docteur Edmond Lallement vantait la valeur de ces œuvres si patiemment mises au courant des progrès de la

Digitized by Google

science moderne. On n'oublie pas non plus à Nancy le praticien dévoué qui, fuyant l'Alsace enlevée à la France, entre ses deux séjours à Strasbourg et à Bordeaux, se prodiguait ici à ses malades, risquant même plusieurs fois sa vie dans des opérations dangereuses.

M. le comte HENRI-LOUIS-GABRIEL DE BIZEMONT, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'honneur et du Medjidié, fut élu le 20 janvier 1881 un de vos associés correspondants lorrains. Mort au château de Marchy (Nièvre), le 26 mars 1899, il était né en 1839, à Nancy, où son père, descendant d'une ancienne famille de la Picardie et du Blaisois, s'était fixé par son mariage. Henri de Bizemont, qui épousa une des filles du comte de Lambel, se rattachait aussi par ses affections et par ses intérêts à notre ville, où il allait se retirer et pouvoir enfin être élu titulaire, quand la mort le surprit.

Entré à l'École navale en 1857, capitaine de frégate en 1880, mis en évidence par sa valeur, il se montra administrateur habile et intègre, champion dévoué de la science, en Cochinchine, au Mexique, en Islande, dans les mers du Levant, à la Guyane française, aux Antilles. Désigné par la Société de géographie de Paris pour accompagner l'explorateur anglais Thomas Baker dans son voyage de découverte au Soudan égyptien et aux sources du Nil, il rapporta de ses voyages une riche collection de faits et d'observations très utiles. La *Revue maritime et coloniale,* le *Correspondant,* le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* ont publié de lui de nombreuses études touchant au développement de notre puissance coloniale, principalement — en 1876 et en 1877 — les *Grandes entreprises géographiques depuis 1870.* La pre-

Digitized by Google

mière partie de cet ouvrage, consacrée à l'Afrique, relate les explorations effectuées sur le continent africain et les projets de construction du chemin de fer transsaharien, et le moyen de relier entre elles nos deux belles possessions d'Afrique. Un second volume a pour objet les expéditions au nord de l'Afrique et de l'Europe, et l'exploration du fond des mers.

Henri de Bizemont prit prématurément sa retraite ; mais encore plein de vigueur et de zèle, il se fit un des membres les plus actifs et les plus écoutés de la Société de géographie de Paris. Très dévoué aussi aux progrès de la Société bibliographique, si bienfaisante, il ajouta à la collection populaire des ouvrages édités par elle, *L'Indo-Chine française* et *L'Amérique centrale*.

Remarquons encore, Messieurs, avec reconnaissance, dans les œuvres de tous ces écrivains, un souci continuel de ne jamais séparer les lettres, les sciences, de ce qui doit être le plus profitable à la France et au monde entier.

L'Académie, qui regrette souvent de ne pouvoir pas conférer le titre envié de membre titulaire à tous les hommes de mérite qu'elle distingue, s'est empressée, cette année, de remplir quatre places vacantes. La première a été rendue, sans élection, au lieutenant-colonel MAURICE DE VIENNE, directeur de l'artillerie à Toul. Forcé de renoncer à son fauteuil, au mois de novembre 1894, par son départ de Nancy, il continuait à nous envoyer de Dijon des travaux dont l'érudition et l'originalité faisaient désirer son retour. Ramené enfin près de nous, le colonel de Vienne s'est empressé de redemander son

Digitized by Google

titre ; nous le reprenons vite : c'est une province reconquise, un nouveau triomphe de la Lorraine sur la Bourgogne. Ce me serait agréable de le louer aujourd'hui, de lui souhaiter la bienvenue, comme il me l'avait fait si aimablement ; mais un de mes prédécesseurs s'est déjà acquitté, en 1892, de cette mission, avec une autorité qui me prive de ce plaisir et de cet honneur.

Vous avez accordé les trois autres fauteuils vacants, dans l'ordre chronologique, à M. Henri Déglin, licencié ès lettres, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy, à M. Évrard Villard, avocat général à la cour d'appel de Nancy, et à M. Gaston Floquet, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

L'Académie pouvait compter sur M. HENRI DÉGLIN, devenu indispensable, surtout depuis la perte de M. Jules Lejeune. L'an dernier, il eut l'imprudence de se faire remarquer de la commission des prix de vertu : son rapport sur une des candidatures révéla une telle aptitude aux œuvres de charité, aux enquêtes morales, que M. Henri Déglin paraissait désigné pour devenir, prochainement, le rapporteur des prix de vertu. Peut-être, par modestie, se serait-il dérobé, mais, sentant qu'on utiliserait tout de suite un tel dévouement, sa conscience devait-elle priver les mères, les enfants pauvres du secours de sa parole ? Ce nouvel académicien est une précieuse recrue. Solide et incisif jurisconsulte, cet économiste convaincu et actif a un cœur qui a voué une haine vigoureuse aux misères du peuple, qu'il a juré de guérir par les remèdes les plus efficaces.

Celui de nos confrères qui, aussi jeune, aussi enthou-

Digitized by Google

siaste que lui, se trouvait le mieux à même de le juger, M. Henri Mengin, en 1896, le recommandait, et avec quelle pénétration, quelle chaleur ! Après une appréciation, trop compétente pour que votre secrétaire puisse seulement la vanter, des deux thèses du brillant docteur : *Développement historique de la succession « ab intestat »*, et *Le Contrat de mariage en droit comparé et en droit international,* œuvres d'une érudition sûre et pénétrante qui envahit toute l'Europe, le rapporteur concluait que rien n'y avait échappé à un examen et à une discussion où les qualités de l'auteur se révèlent sans une défaillance ni une imperfection.

La qualité la plus précieuse, pour nous, de M. Déglin est son talent d'administrateur de la *Société immobilière nancéienne,* de directeur de la *Société nancéienne de patronage de l'enfance et de l'adolescence*. La solidarité sociale est le problème nouveau d'une science admirable qui sauvera peut-être notre patrie ; science, d'ailleurs, à peine nouvelle, puisqu'elle s'inspire de l'Évangile, en s'aidant de tout ce que les connaissances modernes lui fournissent de lumières et de secours. M. Déglin, pourtant, voulut nous fournir d'autres preuves qui ont amplement confirmé sa réputation, telles que l'*Importance sociale de l'habitation ouvrière, solution pratique de la question*. Il donne presque envie d'être pauvre et très vertueux pour être logé et loué par lui !

Ah ! si c'était permis à un secrétaire qui doit ressembler à un écho, pas même sonore, à un phonographe fidèle, mais grêle, comme je me vanterais d'avoir été, quelque temps, l'un des professeurs de ce vaillant académicien, de MM. Antoine de Metz-Noblat, Gabriel Thomas,

Digitized by Google

Stanislas de Guaita, Paul Boppe ! J'en suis du reste amplement récompensé : l'ambition d'un maître n'est-elle pas de former des élèves qui vaudront mieux que lui? Ils le paient de ses soins par leur renommée et lui pardonnent de se recommander d'eux.

M. ÉVRARD VILLARD fut élu associé correspondant le 15 juillet 1892. Le rapporteur de la commission, M. Lederlin, n'avait pas été embarrassé pour signaler ce savant magistrat qui, fidèle à la tradition, alliait à ses profondes connaissances juridiques, une culture littéraire pénétrante et variée. A trois discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la Cour d'appel en 1877, 1882 et 1886 : *Le Président Le Febvre, Réformes pénales au* XVIII^e^ *siècle, Le Droit de punir et Joseph de Maistre,* il joignait consciencieusement un court travail qui s'abritait sous le nom de son ami vivement regretté : l'avertissement imprimé en tête des *Notes et documents recueillis par M. Henri Maguin sur l'état de l'instruction publique en Suisse.* Rien n'égale les accents de tendresse avec lesquels, dans cet opuscule d'un rare mérite, est retracée la belle vie de l'homme de bien, très populaire à Metz, rapidement goûté à Nancy, qui savait plaire à la fois aux cœurs simples et aux esprits cultivés. Dans cette cordiale notice, on ne sait souvent si ce n'est pas, à son insu, son propre portrait que trace M. Villard. Entraîné par l'attrait de ses paroles émues, je ne puis plus vous faire valoir suffisamment l'érudition, la sagacité, qui éclatent dans ses études historiques. Comme est clairement pénétrée l'habileté avec laquelle le président Le Febvre prépara à la fois la grandeur future de la maison de Lorraine et la réunion de la Lorraine à la France !

Digitized by Google

En quels traits énergiques est condamné ce que conservait d'inhumain l'ancienne procédure criminelle ! Comme sont saluées avec joie les réformes libérales qui tempèrent, depuis un siècle, le terrible droit de punir ! Ainsi un magistrat, chargé d'appeler les rigueurs de la loi sur les coupables, prend ici généreusement leur défense contre les inflexibles sévérités de la logique étroite du philosophe Joseph de Maistre ! M. Villard avait déjà droit alors à une plus haute distinction qu'il a fallu pourtant le presser de recevoir !

C'est un mathématicien qui obtient le plus récent fauteuil. Votre fondateur avait tenu à honorer et à encourager les sciences auxquelles il donnait même le premier rang dans les titres de la Compagnie. Un mathématicien vous manquait : vos vœux sont exaucés par l'élection de M. Gaston Floquet. Venu d'Épinal à Nancy dès son enfance, brillant élève de notre lycée où il fit une excellente rhétorique, reçu à l'École normale supérieure, de bonne heure agrégé et docteur ès sciences, il apportait, à l'appui de sa candidature au titre d'associé correspondant, dix-neuf travaux très sérieux qui avaient attiré sur lui l'attention de l'Institut, mais dont un profane risquerait de ne pas même reproduire exactement les termes. Successivement professeur de mathématiques aux lycées de Belfort, d'Angers, de Clermont-Ferrand, maître de conférences, puis professeur titulaire de mathématiques pures à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, depuis plusieurs années membre du jury d'agrégation, M. Gaston Floquet est aujourd'hui tout à fait en vue. Aussi réservé que savant, il ne s'est décidé à se laisser élire membre titulaire que pour être mieux à même de vous rendre des

Digitized by Google

services à une époque où les sciences deviennent indispensables dans tant de questions sérieuses.

Plus libre pour ses associés correspondants dont le nombre est indéterminé, quoique sagement restreint, l'Académie en a élu, cette année, trois; victoires sans larmes: ils ne succèdent à personne! M. Philippe Berger, l'illustre philologue, qu'elle serait fière de ranger parmi ses membres titulaires; M. Pierre Boyé et M. Paul Boppe, deux historiens lorrains d'origine et de cœur, jaloux de faire revivre les souvenirs de notre province, quand ils intéressent la gloire de la grande patrie, à laquelle elle appartint toujours par la race, la langue, l'esprit et la vaillance.

M. Pierre Boyé n'avait-il pas sa place marquée à vos côtés? Historien de Stanislas, c'est à l'Académie du roi de Pologne qu'il devait les prémices de ses curieuses investigations et presque l'hommage des acclamations dont retentit le nom du hardi et heureux vainqueur. Déjà signalé à Nancy par une thèse de doctorat en droit où ressortent les qualités de sagacité et de pénétration d'un licencié en philosophie et d'un licencié ès sciences naturelles, M. Pierre Boyé fit quelque bruit dans la ville, l'an dernier, par l'annonce d'une thèse de doctorat ès lettres, qu'il voulut soutenir, non en Sorbonne, mais ici, où serait un peu malmené le bon roi Stanislas, le Bienfaisant, « Leszczynski » comme l'appelle volontiers son historien. Les bourgeois mêmes de Nancy s'en émurent; les tout vieux Lorrains cachaient un sourire malin; la Faculté, bien éclairée et impartiale, se tenait sur ses gardes. Vous étiez là, Messieurs; plusieurs d'entre nous formaient la gauche de l'assemblée; mais force fut d'admi-

Digitized by Google

rer la vivacité, l'éclat, la vigueur d'argumentation du jeune candidat. Stanislas fut savamment et consciencieusement défendu par des examinateurs lorrains, alsaciens, originaires d'autres provinces, qui ont paru, comme la majorité de l'assistance, regretter ce que M. Pierre Boyé appelait la légende de Stanislas. Il accablait ses adversaires de documents inconnus, de petits papiers manuscrits, tirés des archives étrangères, traduits du latin, de l'allemand, du polonais, peut-être même du turc et du russe ! Stanislas en est-il sorti amoindri ? Qui lui est plus attaché que son sévère historiographe ? La preuve, c'est que, le jour même où *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne* était offert à l'Académie, M. Pierre Boyé sollicitait l'honneur d'être un de ses associés correspondants. Ce fut M. Pfister, un de ses examinateurs les plus pressants, qui, par son rapport, enleva vos suffrages. Critiquer un grand homme, c'est encore lui rendre hommage. Ses précédentes publications : *La Cour de Lunéville en 1748 et 1749, ou Voltaire chez le roi Stanislas, Les Derniers moments de Stanislas,* et, postérieurement, *La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas, Le Budget de la province de Lorraine et Barrois sous le règne nominal de Stanislas,* trahissent un souci surprenant d'exactitude, un prix singulier attaché à tous les menus événements qui font de l'histoire une résurrection. Le rapporteur eut soin d'indiquer d'ailleurs que cette thèse n'était qu'une introduction à la grande histoire de Stanislas, de qui M. Pierre Boyé a désormais pris possession, histoire dont il nous a lu, plus tard, un chapitre rempli de révélations. Le deuxième et le troisième volume exposeront toute l'administration de la

Digitized by Google

Lorraine sous le règne de Stanislas, et l'administration du chancelier de La Galaizière, la vie artistique et littéraire du duché de 1737 à 1766. Que de noms charmants résonneront ! Que de choses l'historien, quelquefois indiscret, mais toujours scrupuleux, aimera à nous murmurer à l'oreille, avec cette demi-voix douce, dont tous les curieux ont le don !

La personne de Stanislas a rempli la place dont peut disposer ce compte rendu, et rien ne vous a encore été dit de la thèse latine de M. Pierre Boyé : *Thierry Alix, président de la Cour souveraine de Lorraine* (Stanislas fait toujours oublier les anciens ducs !), travail d'une rare valeur ; ce personnage méconnu a conçu l'idée du capitulaire de Lorraine ; géographe curieux, il a laissé une sorte de manuel du dénombrement des fiefs de Lorraine, et s'est montré très apte à jouir des grandeurs de la nature. C'est un vrai Lorrain celui-là. M. Pierre Boyé le gâte un peu, le traite avec amour. Qui le lui reprochera ? Mais tous attendent, pour la fin, un portrait où seront fidèlement tracées les qualités du souverain habile qui sut adoucir à la Lorraine le chagrin de son indépendance perdue et l'amener à la France.

M. Paul Boppe est le neveu du doyen de vos membres correspondants, l'éminent membre de l'Institut, le mathématicien Charles Hermite, Nancéien comme lui, comme lui très attaché à la terre natale. Obligé par des devoirs de famille de quitter l'armée où il servait avec distinction, comme capitaine, après sa sortie de l'École de Saint-Cyr, M. Paul Boppe ne s'est consolé qu'en devenant chef d'escadrons de cavalerie territoriale, et en consacrant ses loisirs à écrire des épisodes de l'histoire mi-

Digitized by Google

litaire de notre pays. Rien ne coûte au commandant Boppe : correspondances multiples, relations suivies avec les hommes compétents, visites aux archives, voyages à l'étranger. Il recueille et groupe des faits ignorés, seuls capables d'éclairer et de faire revivre des points obscurs de l'époque des grandes guerres de la République et de l'Empire. Telle petite note, à peine visible, reléguée au bas d'une page, a dû exiger de lui des démarches, des recherches que peu auraient eu le moyen ou le courage d'entreprendre. De plus, cet officier est de ceux qui savent aussi bien manier la plume que l'épée. M. Georges Pariset, habitué par ses fonctions universitaires à la sévérité, a, dans le rapport de votre commission, fait hautement ressortir la sûreté, la sévère curiosité de l'historien. *La Légion portugaise,* avec une héliogravure et quatre planches en couleur, *Les Espagnols à la Grande Armée,* avec trois gravures en couleur et une carte, sont, d'abord, de beaux livres, soigneusement édités, puis d'abondants recueils de documents, une intéressante contribution à l'histoire des troupes étrangères au service de France, enfin, une riche promesse pour l'avenir, que n'oublie pas l'Académie. Le commandant Boppe est mieux qualifié que tout autre pour cette tâche.

Le plus rare hommage à rendre à M. PHILIPPE BERGER est d'être bref en parlant de lui; son nom est trop connu pour avoir besoin des éloges de notre Compagnie qu'il honora en accédant avec empressement à son désir :

Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.

C'est naguère, lors des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine où il représentait officiel-

Digitized by Google

lement le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, que se fit la connaissance de l'Académie et de M. Philippe Berger, qui la traita avec une distinction flatteuse dans la personne de M. Charles Guyot et de MM. Jules Lejeune et de Meixmoron de Dombasle, ses délégués. « Ces fêtes, écrivait-il, m'ont procuré le privilège d'entrer en relations personnelles avec plusieurs des membres de votre Académie, elles m'ont initié au mouvement scientifique et littéraire dont elle est le centre, et m'ont inspiré le désir de me rattacher par un lien durable à cette Compagnie qui a de si glorieuses traditions, si dignement continuées. »

C'est ainsi que M. Philippe Berger, né à Beaucourt (territoire de Belfort), membre de l'Institut, successeur d'Ernest Renan au Collège de France, entre dans notre Compagnie, où ce nom est déjà dignement porté par son oncle, M. Oscar Berger-Levrault. Il faisait valoir à l'appui de sa demande sa collaboration au *Corpus inscriptionum semiticarum*, son *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, ses articles parus dans le *Journal asiatique*, la *Revue archéologique*, dans les Mémoires de la *Société de linguistique*, la *Gazette archéologique*, ses comptes rendus de l'Académie des inscriptions, sa collaboration de vingt-cinq ans au *Journal des Débats;* mais l'envoi des publications qu'il vous a offertes a seulement révélé le nombre immense, la diversité étonnante des œuvres de ce bénédictin. Comme M. Pfister se sentait à l'aise et se plaisait à vous parler de tous ces titres ! Qu'il devait être fier de si bien les comprendre et de les faire valoir !

Le volume de vos Mémoires vous donnera, Messieurs,

Digitized by Google

le plaisir de goûter une seconde fois le charme des travaux entendus dans les séances de cette année. On suit sans peine, avec curiosité, les péripéties de la lutte des évêques de Toul et du duc Léopold que M. l'abbé Eugène Martin a racontées avec tant de sympathie, et non sans quelque malice ; les découvertes que ce patient érudit vient de faire dans les archives du Vatican font attendre avec impatience la publication de sa magistrale histoire du diocèse de Toul.

Votre regretté doyen, Charles Benoit, a trouvé un biographe digne de lui dans le vieil ami qui le rappelle tant par le cœur et par l'esprit : M. Henri Druon ; enrichie de lettres intimes, cette notice nous révèle la vie privée, comme l'œuvre inédite, pleine de révélations, de l'homme exquis que l'on croyait complètement connaître. Qu'il serait doux à l'un de leurs anciens élèves, si ce n'était indiscret, d'exalter ces deux maîtres vénérés à qui il doit une si vive reconnaissance !

Récréé par *Un Épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine* de M. Raymond de Souhesmes, enlevé par *La Marche n° 33,* d'un patriote ardent et trop modeste, bercé par la poésie orientale du *Savitri,* de M. Paul Blier, le lecteur se laissera volontiers édifier par *Le Prieuré d'Heymonrupt,* de M. Henri Lefebvre, et par *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy au* XVII^e^ *siècle,* de M. Christian Pfister.

Un étincelant joyau manquera à l'écrin brillant de vos Mémoires : l'étude de M. Amédée Gasquet sur *Le Culte et les Mystères de Mithra,* qu'il n'a fait que vous prêter. Pour une fois, l'Académie de Stanislas osera se montrer jalouse de la *Revue des Deux-Mondes,* à laquelle était

Digitized by Google

destiné ce chapitre si neuf, si curieusement ciselé de l'histoire des religions.

De loin, vos correspondants ne vous négligent point : leurs publications affluent à chaque séance ; telles sont les études historiques de MM. Léonce Pingaud, Henri Jadart, Henry Bardy, l'abbé Buisson, Albert Babeau, les jolis vers de M. Théophile Lambert. D'Athènes vous arrivent des études sociales en grec de M. Bernardakis, qui fait vanité d'être Μέλος τῆς τοῦ Στανισλαου Ακαδημῖας. MM. Henry Bardy, le docteur Chervin, le docteur Fournier, le lieutenant-colonel Journée, Ernest Lehr, le comte de Marsy, Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse, le comte de Puymaigre, René Zeiller, ne nous oublient jamais ; enfin, tout ce que d'autres sociétés prennent de leur activité à vos membres résidants vient ici, imprimé : les Mémoires de MM. le docteur Bleicher, Henri Déglin, Paul Fliche, Émile Henry, Léon Germain de Maidy, Charles Guyot, l'abbé Jérôme, l'abbé Eugène Martin, Charles Millot, Christian Pfister, l'abbé Poirine, Léopold Quintard, Raymond de Souhesmes, le docteur Tourdes, Maurice de Vienne. M. Ferdinand des Robert offre à l'Académie son substantiel volume sur *Charles IV et Mazarin,* honoré d'une souscription du ministère de la guerre, et sa brochure sur *Les Seigneurs de Saulny* (1240-1780), étude de droit coutumier, à laquelle l'Académie de Metz a décerné une médaille d'argent.

Cette année encore, les distinctions n'ont pas manqué à vos membres : l'Académie des jeux floraux de Toulouse s'est empressée d'appeler à elle Mgr Mathieu. A l'Académie française, le second prix Gobert a été décerné à M. Charles de Ribbe, pour *La Société provençale à la fin*

Digitized by Google

du moyen âge; M. Georges Pariset a obtenu une partie du prix Thérouanne pour sa thèse de doctorat sur *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier;* M. Henri Druon, une partie du prix Bordin pour ses deux volumes sur *L'Éducation des princes de la Maison des Bourbons de France.* M. Émile Boutroux vient d'être élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, selon les vœux de tous, récompense les services distingués de MM. Gaston Floquet et Julien Thoulet; la rosette d'officier de la Légion d'honneur est décernée à M. Oscar Berger-Levrault et au comte de Margon. Le comte de Marsy a remis solennellement, au congrès de la Société d'archéologie de France, la grande médaille d'argent à M. Léon Germain de Maidy. C'est un de vos associés correspondants, ancien titulaire, M. Ballot-Beaupré qui, depuis quelques mois, occupe à la Cour de cassation les hautes et délicates fonctions de président de chambre.

Votre Compagnie, Messieurs, est une de ces fortes institutions où les pouvoirs se transmettent sans secousse, sans effort même, faveur de la fortune, que gagne l'énergique amour des choses de l'esprit :

Uno avulso, non deficit alter
Aureus.

Ainsi la perte de notre précieux secrétaire perpétuel a affligé l'Académie, sans ralentir sa marche : M. Gabriel Thomas, d'une voix unanime, a été appelé à le remplacer. Ses destinées ne pouvaient être confiées à des mains plus fermes et plus habiles : intégrité, énergie, connaissances étendues et sûres, gaieté d'esprit, tact, cordialité,

Digitized by Google

ne réunit-il pas toutes les qualités qu'il n'aurait eu qu'à imiter de son prédécesseur, si elles n'étaient dès longtemps connues de ceux qu'il honore de son amitié ?

Les sévères et utiles fonctions de questeur que M. Gabriel Thomas laissait vacantes ont été rendues à M. Antoine de Metz-Noblat : les anciens bons ministres des finances sont volontiers rappelés aux affaires. Avec lui, votre budget continuera à être présenté et voté en temps opportun.

Soyons sûrs que l'Académie ne risquera pas de faillir à sa mission, sans cesse grandissante. L'inépuisable bonté de M. René de Goussaincourt fonde de nouveaux prix de vertu, auxquels s'ajoutent les libéralités de M. et de M^me^ Chassignet et le don de M^me^ François de Guaita : en souvenir de son fils Stanislas, enlevé prématurément aux lettres qu'il honorait autant, je le sais, par son caractère que par son esprit, cette mère désolée a voulu, par votre entremise, soutenir et honorer ceux qui consacrent leur vie à ces études que son pauvre fils a tant chéries. L'Académie se fait donc non moins aimer qu'estimer.

Elle couronne le talent comme la vertu : cette année, le prix Dupeux est décerné à M. Florentin, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, pour ses *Recherches sur les infusoires dans les mares salées de Lorraine*.

Ne voulant pas se désintéresser de salutaires émotions patriotiques, l'Académie, sur la proposition de son président, a tenu à lever sa séance, au lendemain de la mort du Président de la République, M. Félix Faure, pour s'associer au deuil de la nation.

D'ailleurs, rien, à peu près, d'important ne se produit

Digitized by Google

au dehors, sans que votre Compagnie soit appelée à y prendre part : conviée à presque tous les congrès scientifiques ou littéraires d'Europe, après avoir occupé une place d'honneur aux fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, elle est maintenant invitée à contribuer, par l'indication et l'envoi de ses travaux, à l'éclat de l'Exposition universelle qui, en étalant aux regards de l'Europe émerveillée tout ce que la France a produit de grand, depuis cent ans, donnera l'éclat d'une apothéose à la dernière année de notre glorieux XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 août 1898

AUX OBSÈQUES DE M. JULES LEJEUNE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. LEDERLIN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MESSIEURS,

Il y a trois jours, une nouvelle aussi foudroyante que douloureuse se répandait dans Nancy et nous remplissait tous de stupeur : M. Jules Lejeune, le sympathique et dévoué secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, venait de mourir subitement, au cours d'une excursion en Suisse. Nous l'avions vu, quelques jours auparavant, plein de vie, de santé, de bonne humeur, dans la dernière assemblée de notre Compagnie, et nous nous étions donné un amical rendez-vous à notre prochaine réunion. Nous ne devions pas le revoir, hélas ! et c'est au bord d'une tombe que nous sommes aujourd'hui réunis pour dire le dernier adieu à l'un de nos confrères les plus ai-

Digitized by Google

més et les plus estimés, à l'un de ceux qui ont le mieux servi et le plus honoré l'Académie.

M. Jules Lejeune nous appartenait depuis 1872; il avait reçu à ce moment, avec tous les membres titulaires et associés libres de l'Académie de Metz, le titre d'associé correspondant lorrain, que l'Académie de Stanislas était heureuse de leur offrir, pour leur permettre d'assister à ses séances et de participer à ses travaux, tout en maintenant l'existence et l'autonomie de leur Société[1].

Peu d'années après, il était élu membre titulaire[2]; puis il avait exercé pendant trois ans, de 1881 à 1884, les fonctions de secrétaire annuel, qu'il avait déjà remplies auprès de l'Académie de Metz; il ne les avait quittées que pour prendre, en 1884, celles de secrétaire perpétuel, devenues vacantes par la mort de M. Simonin.

Je ne puis avoir la prétention d'apprécier ici tous les titres qui l'avaient recommandé à vos suffrages, et, d'autre part, vos souvenirs personnels vous rappelleront, mieux que je ne pourrais le faire, tout ce qu'il fut pour l'Académie, dans sa carrière déjà longue et qui vient d'être si brusquement et si prématurément interrompue.

Ses goûts et ses études l'avaient porté de bonne heure vers la carrière des lettres. Dès 1861, il apportait une collaboration des plus actives à plusieurs journaux et revues de Metz et de Nancy; il y publiait des comptes rendus justement remarqués sur l'*Exposition universelle de Metz en 1861*, et sur les conférences publiques faites à

1. Délibération du 8 novembre 1872.

2. 1er février 1878.

Digitized by Google

l'occasion de cette *Exposition*. Vers la même époque il était admis, sous les auspices de M. Alexandre de Metz-Noblat, dans ce petit groupe d'esprits libéraux que l'on désignait à Paris sous le nom d'École de Nancy, dont plusieurs ont occupé un rang distingué dans les lettres, dans la magistrature, dans le barreau, dont quelques-uns ont été ou sont encore vos confrères. Les questions d'économie politique attiraient surtout son attention. C'est ainsi qu'il publia dans le recueil *Francs propos*[1] un important travail sur la *Dépopulation des campagnes* et qu'il donnait à l'hôtel de ville de Metz, sous le patronage de l'Académie, quatre conférences sur *les Sociétés coopératives* (1866), *les Institutions ouvrières en Alsace* (1867), *la Morale des économistes* (1867), *Richard Cobden* (1868). Ces titres et d'autres encore lui avaient, en 1868, fait ouvrir les rangs de l'Académie de Metz. Ceux qui l'ont connu dans cette héroïque et savante cité n'ont pas oublié non plus l'intérêt qu'il avait voué à la vie industrielle et aux institutions ouvrières de l'Alsace ; il en était devenu en quelque sorte l'initiateur pour ses compatriotes messins. L'Académie de Stanislas lui doit aussi un intéressant et substantiel travail sur le même sujet[2].

Aux mérites de l'écrivain il joignait les plus éminentes qualités de l'administrateur : un dévouement sans réserve aux intérêts de l'Académie, un souci constant de tout ce qui pouvait accroître sa prospérité, et, dans ses relations avec chacun de nous, aussi bien qu'avec les sociétés cor-

1. Metz et Paris, 1863. 1 vol. in-18.

2. Les Institutions ouvrières dans la Haute-Alsace. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1880, p. 35 à 74.)

Digitized by Google

respondantes, les autorités, le public, un tact exquis, une irréprochable courtoisie. Homme de devoir et de conscience, il s'efforçait de faire de son mieux tout ce qu'il entreprenait, sans aucune ambition personnelle, et avec le désintéressement le plus absolu. Il veillait fidèlement sur nos traditions et savait les maintenir avec autant de douceur que de fermeté.

Son concours était particulièrement utile à l'Académie dans l'accomplissement de la mission qu'elle avait reçue de distribuer les prix de vertu institués par de généreux fondateurs. Il voulait se rendre compte par lui-même des titres des candidats proposés, de leurs souffrances, de leurs mérites, de leur énergie dans l'épreuve ; il y mettait tout son cœur ; il y montrait, avec le plus sage discernement, le plus respectueux, le plus vivant intérêt pour les humbles lauréats que l'Académie était appelée à récompenser.

D'autres sociétés — elles sont nombreuses : l'Alliance française, la Section vosgienne du Club alpin français, la Société des amis de l'Université de Nancy, les sociétés de secours mutuels de Metz et de Nancy — ont eu leur part de son activité et de son dévouement. Dans toutes il tenait une grande place, dans toutes son départ creuse un vide immense. Mais nulle part sa perte ne sera plus vivement ressentie que dans notre Compagnie, qui l'avait constitué en quelque sorte le dépositaire de ses traditions et dans le sein de laquelle il demeurait à peu près seul représentant de l'Académie de Metz. Sans prétendre l'enlever à aucune autre société, il me semble qu'il nous appartenait à un titre plus particulier, plus intime et qu'en

Digitized by Google

cette commune affliction nous sommes plus directement frappés.

Sa carrière si utile et si bien remplie laissera parmi nous un souvenir ineffaçable. Puissent nos regrets unanimes adoucir en quelque mesure la douleur de celle qui fut la compagne de sa vie et qui est aujourd'hui si cruellement éprouvée !

Digitized by Google

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARLES BENOÎT

PAR M. H. DRUON

Aux obsèques de notre cher et vénéré Charles Benoît, les derniers hommages lui ont été rendus par le président de notre Académie et par le doyen de la Faculté des lettres. Avec quelle émotion communicative ils se sont faits les interprètes de nos regrets, vous vous le rappelez : on ne pouvait mieux louer l'excellent confrère que nous avons perdu.

Mais au bord d'une tombe les paroles sont pour ainsi dire comptées : l'heure et le lieu commandent d'être court. De l'existence même la mieux remplie on ne peut donner qu'une esquisse ; il faut se contenter d'indiquer les traits principaux. Or, il nous a semblé que la vie et les travaux de Charles Benoît méritaient d'être racontés en détail ; qu'une étude assez complète dont il serait l'objet pourrait être accueillie avec faveur par tous ceux qui l'ont connu, peut-être même désirée par quelques-uns.

Je dois à l'âge ce privilège, qu'on ne m'enviera pas sans doute, de me trouver aujourd'hui celui qui a été le plus anciennement et le plus longtemps lié avec Benoît.

Digitized by Google

Voilà près de soixante ans que j'ai commencé à être son ami : nos vieilles relations, mon affection, me donnaient donc plus qu'à tout autre qualité pour parler de lui. Mais quels qu'aient été les sentiments qu'il m'a toujours inspirés, je me hâte d'ajouter que ce n'est pas un éloge que j'entreprends ici : je raconterai simplement ce qu'il a été, ce qu'il a fait ; et ce fidèle exposé de sa vie sera encore, je l'espère, la meilleure de toutes les louanges.

I

Les années de Collège et d'École normale.

Jean-Joseph-Louis-Charles Benoît était né à Nancy, le 25 août 1815, dans une de ces anciennes et honorables familles lorraines, très attachées à leur petite patrie tout en aimant beaucoup la grande, et où les traditions de travail et de probité font partie de l'héritage que les parents laissent aux enfants. Ils étaient trois frères, tous doués d'aptitudes heureuses, mais diverses. L'aîné, Louis, porté surtout vers les sciences exactes, alla à l'École polytechnique ; il en sortit pour entrer dans l'arme du génie. Distingué par ses connaissances professionnelles, il fut choisi de bonne heure pour faire, à l'École d'application de Metz, le cours de fortification aux futurs ingénieurs militaires. Plus tard, lorsqu'après 1870 la nécessité fut reconnue de renouveler la défense de nos places fortes, il fut désigné pour la direction des travaux à exécuter autour de Besançon. Le commandant du 7e corps d'armée, le duc d'Aumale, qui le voyait à l'œuvre, l'appréciait grandement. Il regretta sa mort

Digitized by Google

prématurée ; et voulut, pour conserver le souvenir du colonel, qu'un des nouveaux forts s'appelât *fort Benoît*.

Auguste, le frère jumeau de Charles, se sentit appelé vers la profession paternelle : il n'avait pas seulement le goût de l'utile dans l'industrie, mais aussi celui du beau ; et il trouvait à le satisfaire en ployant le fer à des formes élégantes et gracieuses ; il portait ainsi la serrurerie à ce point où elle confine à l'art.

Charles avait été surtout attiré par les études littéraires. Au collège royal de sa ville natale il s'était assez distingué par ses progrès et ses succès, pour qu'on pût espérer de le voir réussir au concours pour l'École normale. Mais s'il est encore aujourd'hui fort difficile pour un élève, qui sort d'un établissement de province, d'entrer directement dans cette École, je parle surtout de la section des lettres, la chose semblait alors presque impossible ; et il était de règle que l'on vînt demander à l'un des collèges de Paris un dernier achèvement d'études. Benoît partit donc pour Paris avec son frère Louis, qui, reçu à l'École polytechnique en 1833, allait y faire sa seconde année. Déjà bachelier ès lettres, Charles redoubla sa rhétorique au collège Saint-Louis. Il avait eu un instant la pensée de faire en même temps son droit, pour lequel il s'était fait inscrire à la Faculté ; mais il ne tarda pas à s'occuper exclusivement de la préparation à l'École normale, où il était admis au mois d'octobre, le quatrième.

Avec lui entraient (nous ne voulons citer que deux noms) Jacquinet, qui plus tard, recteur à Nancy, y retrouvait son ami Benoît doyen de la Faculté des lettres. Tous deux avaient tranquillement parcouru une longue

Digitized by Google

carrière. Bien plus courte, et surtout plus accidentée, avait été celle de leur camarade Hernsheim. Hernsheim, né israélite, ne trouvant ni dans sa religion, ni dans la philosophie à laquelle il s'était attaché, la vérité qu'il poursuivait avec ardeur, avait embrassé le catholicisme. Mais non content de s'être fait catholique, il quitta le professorat pour devenir prêtre et moine. Après avoir prêché avec succès dans diverses églises de Paris et de la province, il vint mourir à Nancy, en 1846, sous le froc de saint Dominique. Le P. Pierre, c'était son nom de religieux, n'avait que trente et un ans. Il fut inhumé dans le petit cimetière des Chartreux de Bosserville. J'imagine volontiers que le lieu où il repose fut plusieurs fois pieusement visité par Benoît et Jacquinet.

Les promotions de l'École normale ont toujours été si peu nombreuses que les élèves des trois années se mêlent et se confondent, et qu'entre tous s'établit assez aisément une familière camaraderie. Parmi les anciens avec lesquels Benoît allait habiter, outre Jules Simon, qu'il suffit de nommer, car il a tenu une place considérable dans l'histoire de notre temps, il trouvait Émile Saisset, Francisque Bouillier, tous deux plus tard membres de l'Académie des sciences morales et politiques; Guillemin, que Nancy a eu deux fois comme recteur; Joguet, dont beaucoup ici se souviennent encore, successivement professeur d'histoire et proviseur de notre lycée.

Entre les nouveaux que Benoît, devenu à son tour un ancien, eut pour camarades, je dois mentionner Bersot, qui dirigea avec tant de succès l'école où il avait été élève; Zévort, qui fut longtemps directeur de l'enseignement secondaire. Mais il en est trois surtout que je ne

Digitized by Google

puis oublier, des plus chers à Benoît, et qui plus tard allèrent porter leur savoir et leurs vertus dans la Compagnie de Jésus : Pitard, Verdière, et, le plus illustre de tous, Olivaint, le martyr de la Commune, et sans doute aussi le saint auquel l'Église élèvera des autels[1]. A la Roquette, parmi les prisonniers, Olivaint avait retrouvé, après une séparation de plus de trente années, un autre normalien, mais d'humeur bien différente, Chevriaux, avec qui Benoît avait aussi vécu. Esprit ardent, inquiet, Chevriaux, professeur d'histoire à Nancy, avait donné sa démission pour se faire simple soldat. L'engagé volontaire était devenu promptement capitaine. Chargé d'organiser, après la Révolution de 1848, le 1er bataillon de mobiles, de ceux qui n'étaient presque que des enfants il avait fait des héros, avec lesquels, aux journées de juin, il avait enlevé les plus effrayantes barricades. Puis, quand un brillant avenir militaire lui semblait promis, il avait déposé son épée pour reprendre la toge. Arrêté sous la Commune, il fut incarcéré à la Roquette. Olivaint eut la joie d'achever de le ramener à la religion, et de l'entendre comme prêtre en confession. Il le préparait à une mort qui semblait presque inévitable : l'ancien officier l'eût sans doute subie courageusement ; mais il était de ceux qui ne s'abandonnent pas, et, tant qu'ils le peuvent, disputent leur vie. L'armée de Versailles avait pénétré dans Paris ; elle approchait de la Roquette. Chevriaux comprit que ce serait bientôt, pour les soldats de la Commune, le signal d'un massacre général dans les prisons. Entraînant à sa suite les captifs au second étage,

1. Le procès canonique a commencé à s'instruire à Rome dès 1872.

Digitized by Google

il s'y barricada, organisa la défense, et donna par là aux libérateurs le temps d'arriver. Il sauva ainsi avec sa vie celle de beaucoup d'autres prisonniers.

Si je me suis un peu arrêté sur ces détails, c'est que beaucoup de ces souvenirs étaient chers à Benoît : il aimait à parler de tous ces normaliens dans ses causeries avec ceux qui avaient pu, eux aussi, les connaître.

L'École était alors placée sous la tutelle de M. Cousin. Mais dans le train ordinaire de la maison, le chef de tous les jours, celui auquel les élèves avaient affaire, c'était, sous le titre de directeur des études, M. Viguier. Ils sont bien rares aujourd'hui ceux qui peuvent se rappeler M. Viguier, mort depuis longtemps, inspecteur général de l'Université. Doux, simple, bienveillant, aussi savant que modeste, il n'avait qu'une passion, celle du grec, et il était chargé de l'enseigner, travail qu'il cumulait avec ses fonctions administratives : mais était-ce vraiment un travail, pour lui, si charmé de vivre avec Homère, Pindare, Démosthène et Platon? Ce goût pour la langue et la littérature des Hellènes, il le fit partager à Benoît, et ainsi s'établit entre le maître et le disciple une véritable amitié.

A l'École, Benoît put encore entendre Michelet, le Michelet de la bonne époque, avec toutes ses qualités, que ne déparaient pas alors les défauts qu'on eut à regretter plus tard. Il eut, pour la littérature française, les leçons de M. Nisard.

M. Cousin, comme il aimait à le dire lui-même un peu solennellement, gouvernait de haut et de loin. De haut : écrivain, académicien, pair de France, membre du Conseil royal, suprême ordonnateur de l'enseigne-

Digitized by Google

ment philosophique, distrait ainsi par trop d'occupations, il ne pouvait donner, à ce qu'il appelait cependant sa chère École normale, qu'une attention assez intermittente. De loin, car il ne demeurait pas au milieu des élèves. Ce fut seulement en 1847, quand l'École fut transférée rue d'Ulm, qu'on put y loger le directeur. Mais on n'aurait pu lui trouver une place dans le vieux Plessis, où ont passé plus de trente générations. C'étaient d'anciens bâtiments, noirs et fort tristes d'aspect, et qui avaient servi de prison pendant la Révolution : ils en avaient comme gardé un air lugubre. Mais comment se tenaient-ils encore debout ? Tous mes contemporains se rappellent cette sombre entrée, ces murs qui semblaient tout près de crouler, s'il n'avaient été étayés et soutenus par d'épais madriers, grossièrement équarris, placés là comme des contreforts. Mais malgré l'aspect désolé de ces lieux, en y pénétrant on ne laissait pas à la porte l'espérance. « Nous sommes pleins de vie, disait encore M. Cousin, et nous n'habitons que des ruines ; l'École est jeune, et son vêtement tombe de vétusté. »

Pleins de vie et jeunes ! Avec la jeunesse nous apportions l'ardeur pour l'étude, un goût passionné pour toutes les choses intellectuelles. Une grande liberté nous était laissée, en ce sens que si nous avions des programmes, ils n'étaient pas si absolus, si inflexibles, que nous ne pussions dans nos recherches, dans nos lectures, dans nos compositions, nous détourner à droite ou à gauche, errer souvent où nous portait le cours de nos idées. Aurait-il mieux valu pour nous être endigués, retenus entre les deux bords d'un canal nettement tracé ? Je ne sais ; mais sans vouloir faire la critique des disci-

Digitized by Google

plines qui ont pu prévaloir depuis, il me semble qu'il en est beaucoup, Benoît tout le premier, à qui ce laisser-aller apparent n'a pas nui. Ceux même qui étaient chargés de distribuer l'enseignement (et jamais le titre de maître de conférences n'a été mieux mérité), songeaient le plus souvent moins à faire des leçons, un cours, qu'à exciter les esprits, à leur signaler des études à poursuivre, à les mettre sur la voie des travaux personnels.

Dans cette éducation des intelligences, une part, et non pas la moindre peut-être, revenait aux élèves eux-mêmes, bien qu'à leur insu. Que de questions débattues entre eux, partout et à toute heure! Littérature, histoire, philosophie, religion, politique, tout était matière à discussions, et discussions parfois fort vives. Je ne prétends pas que bien des choses ne fussent dites alors dont ceux qui les avaient dites auraient été plus tard les premiers à sourire. Mais justes ou non, toutes les convictions étaient sincères, et surtout tolérantes : les opinions se heurtaient, jamais les personnes. Les disputeurs les plus animés riaient ensemble l'instant d'après comme de gais amis. En a-t-il toujours été ainsi? Je l'ignore; mais ce que je puis assurer, c'est que tous ceux qui sont venus à l'École immédiatement après Benoît y ont retrouvé les mêmes habitudes, le même esprit; et il semble bien, à lire quelques pages d'intéressants souvenirs écrits par l'un de ces élèves de 1847 à 1850, aujourd'hui l'un des princes de l'Église, S. É. le cardinal Perraud, que de son temps le caractère de l'École n'avait guère changé [1].

1. Voir la lettre de Mgr Perraud, mise en tête du *Livre de persévérance*, de M. Heinrich, ancien élève de l'École, doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

Digitized by Google

Dans ce nouveau milieu où Benoît venait d'entrer, nous pourrions suivre son existence presque semaine par semaine. Il écrivait fréquemment et longuement à sa famille, et il en fut ainsi jusque vers l'époque de son retour définitif à Nancy. Ses parents avaient gardé ses lettres avec soin; Mme Benoît a bien voulu me les confier; je tiens à lui en exprimer ici ma reconnaissance. On comprend que de renseignements précis et détaillés j'ai pu puiser dans cette volumineuse correspondance qui va de 1835 à 1851. Ai-je besoin d'ajouter que je n'y prendrai que ce qui peut en être détaché sans indiscrétion?

Dans ces pages intimes que l'on trace avec l'idée qu'elles ne passeront jamais sous l'œil d'un étranger, on cause de tout, familièrement, sans apprêt; on se livre, on se révèle tout entier, dans sa vraie et franche nature. Benoît nous apparaît tel que nous l'avons toujours connu, tout à ses devoirs, sincère, bon. Jeune, il a déjà les qualités essentielles qui recommanderont son âge mûr. Je ne prétends pas dire que tout ce qu'il écrivait et pensait alors il l'eût encore écrit et pensé plus tard; mais ce qu'il est permis d'assurer c'est que dans toutes ces lettres pas une ligne ne serait à effacer, comme vraiment fâcheuse et regrettable. Il avait bien ses petits défauts; lui-même il les reconnaît, avec la ferme résolution de s'en corriger. Par exemple il est assez malicieux : comme il s'est laissé aller dans une lettre à rire un peu du prochain, sa mère l'en reprend avec quelque sévérité; il accepte fort bien la remontrance; et chez un normalien de vingt-deux ans cette humilité sans réserve me semble assez méritoire. « Votre sermon a achevé ma conversion. Je veux désormais me montrer charitable, afin de

Digitized by Google

me rendre de jour en jour plus digne de parents tels que vous. Soyez sûrs que dans mon cœur vous ne trouverez jamais de ces ronces dont parle l'Évangile, qui étouffent le bon grain et l'empêchent de germer. Le bonheur de répondre à vos désirs suffit pour me faire triompher de cette tendance malicieuse qui tient plus à la légèreté du caractère qu'à un fond de méchanceté. Votre leçon n'aura pas été infructueuse. » (*Lettre du 16 décembre 1836.*)

Remarquez quelle influence a sur lui l'idée de faire plaisir à ses parents. Dans toutes ses lettres abondent, avec les expressions caressantes, les plus vifs témoignages de tendresse pour eux, et pour ses frères, le grand Louis, comme il appelle l'aîné, et son jumeau, « ce pauvre Auguste, qui est moi-même, ou plutôt mieux que moi-même », et pour la femme d'Auguste, *la bonne, la chère sœurette.*

Comme il sait combien les siens s'intéressent à tout ce qui le touche, il les met au courant de tous les petits incidents de son existence. Par exemple, quand il entre à l'École, l'État fournit bien l'uniforme ; mais il y a presque certitude que cet uniforme ira mal ; non pas qu'il y ait de la faute du tailleur, à l'entendre du moins : il n'en faut accuser qu'un buste mal conformé, une taille peu avantageuse. Alors pour obtenir de l'artiste, qu'en apportant un soin particulier à la confection de l'habit, il mette son savoir-faire à corriger les défauts de la nature, on lui donne dix francs. — C'était une sorte d'impôt prélevé sur les élèves. Combien de temps cela a-t-il duré ? Je l'ignore ; mais de mon temps c'était encore le même prix pour être élégant.

Digitized by Google

Une autre fois il leur narre un grand amusement que l'on vient de prendre. Tout le monde sait ce qu'on désigne dans certaines écoles de l'État par le terme de *brimades*. Dans ce temps-là l'École normale avait aussi les siennes, mais courtes et beaucoup plus douces. Les épreuves orales pour l'admission se tenaient dans l'École même. On choisissait, parmi les candidats, ceux qui avaient la mine la plus innocente: on les faisait passer dans une salle, où ils se trouvaient devant un juge, gravement assis dans un grand fauteuil: il n'était autre qu'un élève ayant barbe au menton, et qui avait endossé l'habit noir, avec un large ruban rouge à la boutonnière. Au candidat, déjà suffisamment intimidé, l'examinateur posait, avec un grand sérieux, les questions les plus baroques, les plus saugrenues ; comme celles-ci: établir les devoirs des hommes envers les minéraux ; faire l'analyse psychologique et métaphysique du néant. On donnait à expliquer un des passages les plus osés de Juvénal, Messaline descendant au métier de courtisane; et on exigeait une traduction exacte, élégante, et chaste, chaste surtout. Ou bien encore il fallait rechercher et montrer comment Fénelon, dans tous ses écrits, avait eu, au fond, le dessein secret de détruire le christianisme. Combien le pauvre candidat, qui, dans sa simplicité, ne soupçonnait rien de la comédie, était ahuri et tout penaud de son ignorance sur tous ces beaux sujets, je vous le laisse à penser. « Nous pouffions de rire », écrit Benoît.

On pourrait ajouter beaucoup à ce chapitre des divertissements que l'on se donnait, en somme assez inoffensifs ; mais je passe. Notons seulement que Benoît y pre-

Digitized by Google

nait une grande part ; c'était un boute-en-train. « Pour moi, écrit-il, je ne reste jamais en arrière dans des cas pareils, et quand il y a une farce à faire, je suis toujours là. » Ce qui ne l'empêchait pas d'être au mieux avec ses maîtres. « J'ai à l'École la réputation d'être toujours de bonne humeur, d'avoir toujours le mot pour rire. Si quelque surveillant me trouve en faute, je lui saute sur les épaules, je le force à faire avec moi un galop ; bon gré mal gré, il faut qu'il rie, et quand il a ri il n'a plus le cœur de rien dire. »

Si, dans cette exubérance de jeunesse, le Benoît que vous avez connu ne se laisse pas prévoir, vous le retrouverez du moins dans ses convictions et dans ses pratiques religieuses. Il remplit tous ses devoirs de catholique. « Hier je me suis confessé », dit-il à la date du 1er mars 1836. « J'en avais bien besoin ; je n'y avais pas été depuis la Notre-Dame d'août..... J'y retournerai pour Pâques, et je suis bien résolu de ne plus rester si longtemps sans aller à confesse, pour y retremper mon âme d'une vigueur nouvelle ; car l'indifférence religieuse est le pire des dangers de Paris, et encore plus de l'École. »

Il ne craignait pas d'affirmer nettement sa foi. A cette époque il était de règle de mener, le dimanche, les élèves à la messe qui était dite pour eux dans la chapelle du collège Louis-le-Grand. Une fois, il arriva que l'enfant de chœur manqua. L'aumônier attendit assez longtemps, mais en vain. « Messieurs », vint-il dire en se tournant vers les élèves, « je ne peux dire la messe, à moins que quelqu'un d'entre vous ne sache et ne veuille me la servir ». Benoît se leva aussitôt, et alla remplir l'office demandé. Au retour il y eut bien quelques railleries, surtout de la part

Digitized by Google

de ceux qui auraient été bien aises d'échapper à l'obligation de la messe ; mais Benoît y répondit avec sa jovialité habituelle. Au fond d'ailleurs, ceux même qui partageaient le moins ses croyances estimaient fort en lui cette absence de tout respect humain.

Avec ses idées chrétiennes, on comprend qu'un de ses vifs regrets ait été d'avoir dû renoncer à entendre l'abbé Lacordaire. « Il prêche encore ce carême à Notre-Dame ; mais il faut y aller trois heures d'avance pour avoir de la place ; et nous, qui ne sortons le dimanche qu'à midi et quart, nous nous trouvons placés si loin que nous en perdons plus de la moitié. Aussi je ne crois pas que j'y puisse retourner. »

Je n'ai encore rien dit du travail et des études de Benoît à l'École. Son rang d'entrée semblait lui promettre qu'il se maintiendrait aisément parmi les premiers de sa promotion ; mais il n'en fut pas d'abord tout à fait ainsi. Ce succès d'admission, il l'avait dû surtout à sa parole facile, animée, élégante ; mais il lui manquait, et il s'en aperçut vite, un fond solide de savoir qu'il n'avait pu acquérir, faute d'un assez long temps d'études à Paris. Il s'appliqua avec ardeur à combler les lacunes qui existaient dans son instruction.

Vers quelle branche de connaissances porterait-il surtout ses efforts ? Il consultait à cet égard M. Guigniaut, avec qui sa famille avait eu d'anciennes relations. Successivement directeur des études à l'École, puis professeur à la Sorbonne, devenu plus tard membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Guigniaut a été l'un de nos universitaires les plus estimés. Il ne cessa d'avoir pour Benoît une affec-

Digitized by Google

tion presque paternelle, de l'aider en toute circonstance. Nous savons qu'il entretint avec lui une active correspondance ; mais il n'en a été conservé qu'une faible partie.

M. Guigniaut conseilla à Benoît de ne négliger aucune des branches de l'enseignement, au moins jusqu'à la licence ès lettres. Une fois licencié, il serait temps de faire un choix. La littérature, la philosophie, l'histoire, la grammaire, voilà les quatre agrégations auxquelles l'École préparait. La grammaire, Benoît n'y voulait pas songer : outre qu'il trouvait cette étude trop aride, elle semblait réservée, dans les idées, dans les préjugés si l'on veut, qui avaient cours alors (car depuis la grammaire a bien pris, trop pris peut-être, sa revanche), à ceux que l'on n'estimait pas en état d'aspirer à mieux : ils étaient, suivant l'expression courante, précipités en grammaire. L'histoire n'attirait pas Benoît. Entre la littérature et la philosophie, c'était cette dernière qui avait eu d'abord ses préférences. « J'étais entré à l'École, dit-il, dans le dessein de faire de la philosophie, parce que je m'étais trouvé du goût pour cette science. Mais c'est que je n'en avais fait jusqu'alors qu'une étude superficielle ; j'avais fait une philosophie de dames. Je me suis vu ici en présence d'une véritable philosophie, et obligé de replier mon attention sur moi. Mais pour observer mon âme et saisir tout ce qui s'y passe, je me suis aperçu que tout le monde n'était pas également propre à cette étude intérieure. J'ai cru que je n'avais pas une assez grande aptitude métaphysique pour être un véritable philosophe. »

Mais sans être grand psychologue, on peut toujours

Digitized by Google

mettre en pratique le précepte *Connais-toi toi-même.* Pour éviter de faire fausse route dans sa carrière, Benoît cherche à se rendre un compte exact de ses aptitudes ; et de cet examen il conclut qu'il a plus de surface que de fond. « Il en est de l'esprit, écrit-il, comme d'une rivière ; ce qu'il gagne en largeur, il le perd en profondeur. La nature du mien c'est d'être propre à plusieurs choses, mais sans aucune direction profondément marquée pour aucune. » On ne l'accusera certainement pas de s'être jugé avec trop de complaisance ; loin de là. Nous dirons, nous, que, si la rivière était large, elle a su plus tard, quand elle a ramassé ses eaux, creuser son lit.

« Je m'aperçois chaque jour, lisons-nous dans une autre lettre, que je ne sais pas grand'chose, et qu'il faut piocher vigoureusement... J'ai de rudes adversaires. » Au moment du passage en seconde année, il est cependant classé pour la section des lettres ; et à la rentrée (octobre 1836), il se présente aux examens de licence : il n'est pas reçu ; et dans sa modestie il n'en est pas trop surpris. Bien qu'il ne veuille pas faire de la grammaire le but, la fin de ses études, comme il comprend qu'elle peut lui servir pour arriver à mieux, il vaincra ses répugnances, et l'idée lui vient de demander à faire un an de grammaire, pour rentrer ensuite dans les lettres. Ce changement de section, ce séjour de quatre ans à l'École, cela ne s'était jamais vu. Le bon M. Viguier cependant approuve le projet, mais le grand chef ne veut pas en entendre parler.

La contrariété que ressentait Benoît contribue à l'indisposer contre M. Cousin. Jeune, même quand on s'appelle Benoît, on n'est pas toujours indulgent, ni même

Digitized by Google

équitable. M. Cousin était sans doute fort autoritaire, absolu dans ses jugements, non sans quelque rudesse parfois. Mais enfin il y a de l'excès à représenter sa direction comme « égoïste ». — « C'est un homme de fer, brutal, sauvage, qui n'aime personne, dur pour les autres comme pour lui, ayant pour principe de sacrifier les intérêts individuels à l'ordre général. » De ce dernier grief ne pourrait-on faire un mérite à M. Cousin ?

Il y a des moments, il est vrai, où notre normalien est beaucoup plus content de son directeur : devons-nous être étonnés de ces variations ? Elles sont si bien dans notre nature. « J'ai été hier chez M. Cousin, qui m'a reçu avec la plus grande bonté, et qui m'a dit : Mon cher Benoît, vous êtes un charmant garçon ; je n'ai qu'un reproche à vous faire, c'est de ne pas m'être venu voir plus souvent. — J'ai ri et plaisanté plus de trois quarts d'heure avec lui ; mais quelque aimable qu'il ait été à mon égard, il m'a refusé ce que je demandais. »

Autre exemple des hauts et des bas. Au mois de mars 1837, Benoît se représente à la licence : cette fois, ceux qui ont vu ses compositions les ont trouvées bonnes ; les épreuves orales ont été des plus satisfaisantes : tout le monde le félicite de sa réception, qui ne peut faire l'objet d'un doute. Il va donc avec une grande tranquillité à la Sorbonne, pour entendre proclamer son nom parmi ceux des élus. Mais quelle déception ! il a encore échoué. Il s'informe de la cause d'un échec si inattendu ; et il apprend d'un des examinateurs mêmes, M. Guigniaut, que les juges voulaient le recevoir ; que seul M. Cousin s'y est opposé, par cette raison qu'un élève de la section des lettres est tenu, non pas seulement de faire bien, mais

Digitized by Google

très bien, et qu'on est en droit d'exiger de lui, dans des épreuves surtout littéraires, plus que d'un philosophe. Et toujours fort tenace dans ses idées, M. Cousin l'avait emporté. Peut-être d'ailleurs n'était-il pas fâché de montrer au public qu'à la Sorbonne il n'y avait plus le directeur de l'École, mais simplement un juge impartial.

Quoi qu'il en soit, cette preuve d'impartialité parut mauvaise à Benoît. Il s'en plaignit vivement, au moins jusqu'au mois de juillet. Une nouvelle session s'ouvrait alors : elle fut pour lui un triomphe ; sur vingt-six candidats, il était admis le premier, sans conteste, et comblé d'éloges. Il pardonna volontiers à M. Cousin, et se demanda si ce qu'il avait appelé une injustice n'avait pas été un acte de bienveillance éclairée. « On aura voulu, dit-il, me stimuler dans mon travail. »

Après des vacances qu'il avait bien gagnées, Benoît, dès la rentrée, se mit énergiquement à préparer son agrégation. L'École à cette époque n'avait point de bibliothécaire en titre : un élève de troisième année en tenait lieu ; et ce service, qui comportait fort peu de besogne, laissait à celui qui en était chargé toute liberté de rester à la bibliothèque autant qu'il lui conviendrait. Benoît fut choisi pour ces fonctions : il les accepta fort volontiers ; il pensait qu'en s'établissant au milieu des livres il échapperait aux causeries trop fréquentes dans les salles d'études, et pourrait se donner tout entier à son travail. Mais ses yeux avaient été et furent toujours assez délicats : une affection de la vue survint, qui lui interdit toute lecture, toute application sérieuse ; il dut se résigner à demander un congé. Il quitta l'École (janvier 1838) avec un peu moins de regrets, parce qu'à la suite de dissenti-

Digitized by Google

ments avec M. Cousin, M. Viguier venait de renoncer à ses fonctions de directeur des études.

II

Les années d'enseignement dans les Collèges (1837-1846).

Revenu à Nancy, Benoît prend un repos complet. Au mois de mai il accompagne en Suisse ses parents qui vont faire une saison à Schinznach ; puis, quand ils reviennent en Lorraine, il s'en va seul à Bâle, à Fribourg-en-Brisgau, où il se mêle aux étudiants et va à quelques cours de l'Université, pour mieux comprendre et parler l'allemand, qu'il avait déjà étudié avec plus de suite et de soin qu'on ne le faisait d'ordinaire à cette époque. Ensuite, il visite Strasbourg, où il consulte pour ses yeux, et de là s'enfonce dans la Forêt-Noire, pour aller passer quelques semaines à Griesbach, petit village du duché de Bade, dont les eaux lui ont été prescrites ; mais elles n'eurent pas pour lui l'efficacité qu'on lui avait fait espérer.

En repassant à Nancy, au mois d'août, il n'y fait qu'un court séjour ; il a hâte de se rendre à Paris, pour assister aux examens d'agrégation : il ne peut, bien entendu, y prendre part, mais il s'en fera ainsi une idée plus exacte. Puis il veut savoir ce que l'Université fera de lui : il ne peut plus être question de rentrer à l'École ; mais quel poste va-t-on lui donner ? Il avait d'abord espéré la troisième de Nancy, mais elle ne devient pas vacante. On le nomme en troisième à Caen, dont le collège était alors

Digitized by Google

bien plus considérable que celui de Nancy, et regardé comme presque égal à celui de Lyon. C'était un poste d'agrégé, et on tenait compte à Benoît du succès qu'il n'aurait pas manqué d'obtenir, si ses yeux ne l'avaient pas trahi. Mais il y eut des jaloux, dont les plaintes trouvèrent un écho dans les journaux. L'opposition cherchait toutes les occasions d'attaquer les ministres : le *Siècle,* le *National,* le *Constitutionnel,* reprochèrent assez vivement à M. de Salvandy ce qu'ils appelaient un acte de favoritisme.

Il s'en fallait de beaucoup que Benoît eût été le solliciteur que l'on supposait. Charlot, comme on disait familièrement parmi les siens, et lui-même aimait à se désigner ainsi, résumant dans cette simple appellation beaucoup de souvenirs domestiques, ne voyait rien qui valût le pays natal. Oh ! la Lorraine ! Oh ! Nancy ! Il y vit toujours en esprit. Arrive la fête de saint Nicolas, le patron si cher aux enfants lorrains, qui suspendent dévotement à la cheminée leurs chaussures, où le saint déposera ses cadeaux, suivant leurs mérites. Ce jour-là, il se remémore leurs naïves croyances ; et comme s'il les partageait encore : « J'ai demandé au grand saint de me donner tout ce qui lui plairait, même une verge, pourvu qu'elle me vînt du balai paternel ; mais comme j'avais été bien sage, c'est une bonne lettre de vous que j'ai reçue. »

Le choix de M. de Salvandy fut promptement justifié par le succès qu'eut Benoît dans sa classe. Tout de suite il fut compté parmi les meilleurs professeurs, et on avait en lui tant de confiance qu'on songea bientôt à adjoindre un autre cours à celui dont il s'acquittait déjà si bien.

Digitized by Google

On venait de se décider à créer à Caen un enseignement de langues vivantes. Les maîtres auxquels on pouvait alors recourir pour ces leçons étaient rares, et souvent quels maîtres ! Les élèves de cette lointaine époque pourraient en dire beaucoup là-dessus. Les excursions de Benoît en Allemagne, quoique assez courtes, lui avaient valu une considération particulière : avoir pu causer avec les gens du pays de Bade, n'était-ce pas la preuve d'une connaissance fort suffisante de leur langue ? On jeta donc les yeux sur Benoît pour les leçons, deux par semaine, qu'il s'agissait d'instituer. Bien que par plaisanterie il dît quelquefois que pour parler allemand il ne fallait qu'un peu d'audace, il commença par refuser. On insista, et il finit par se laisser investir de ces nouvelles fonctions. Mais, mettant sa modestie d'accord avec sa conscience : « Après tout, écrivait-il à ses parents, j'en sais assez pour une première année ; d'autres viendront après moi qui pousseront les élèves plus loin. » Plusieurs sans doute seront surpris d'apprendre que c'est Benoît qui, le premier, initia les jeunes Normands à l'étude de la langue allemande.

Le soin de ses classes ne lui permettait pas de donner à son travail pour l'agrégation tout le temps qu'il aurait voulu ; et d'autre part il avait à cœur de ne se présenter à ce concours que bien préparé. Il laissa donc passer l'année 1839 sans subir cette épreuve ; mais il vint l'affronter en 1840, et avec beaucoup de distinction : il fut placé au premier rang. Il obtint tout de suite la juste récompense de ce brillant succès : on lui donna la chaire de rhétorique à Douai ; il n'avait pas encore vingt-cinq ans.

Digitized by Google

On a quelquefois, dans les Flandres du moins, appelé Douai l'*Athènes du Nord*. L'expression est sans doute ambitieuse ; mais enfin, et en faisant la part de l'exagération, elle donne une idée assez juste de la ville que Benoît allait habiter. Chef-lieu alors d'une académie fort importante, et siège d'une cour royale, Douai ne ressemblait pas aux cités voisines, industrielles et affairées : Lille, Valenciennes, Cambrai. On y vivait avec moins de luxe et on y était plus sensible aux jouissances de l'esprit. Avec de l'intelligence et de l'instruction, on était sûr d'être bien accueilli dans ce milieu hospitalier.

Les professeurs de rhétorique à Douai avaient toujours été jusque-là des hommes d'âge mûr ; on ne se les figurait guères pouvant avoir moins de quarante ans. Or quand on sut que celui qui venait occuper la chaire la plus élevée serait le plus jeune de tous les professeurs du collège, et que c'étaient les concours qui l'avaient désigné pour cette chaire, on fut très curieux de connaître celui que recommandaient de pareils titres. Quelques-uns s'attendaient peut-être à voir un jeune homme de beaucoup de mérite sans doute, mais trop pénétré du sentiment de son mérite. Aussi fut-on surpris quand on le vit simple, sans l'ombre de morgue, affable et prévenant pour tous ses collègues, dont il se fit bientôt autant d'amis. Le recteur, M. Gratet-Duplessis, se laissa également conquérir, et il voua à Benoît une affection qui ne se démentit jamais dans la suite.

Si bien vu de tous les gens de l'Université, Benoît, chose fort rare alors, était en des termes d'intimité avec plusieurs membres du clergé. Ses sentiments religieux ne pouvaient faire de doute pour personne : sans les

Digitized by Google

étaler, il ne craignait pas de les manifester. Il n'existait encore à Douai aucune conférence de Saint-Vincent-de-Paul ; il s'occupa d'en fonder une, et il y réussit.

Ce chrétien convaincu et pratiquant n'avait en apparence rien d'austère. Beaucoup de maisons s'étaient ouvertes devant lui, même de celles où il était le plus difficile de pénétrer : il y portait des manières douces et charmantes, une conversation enjouée, un goût très vif pour la musique, et prenait volontiers sa part de tous les divertissements, même de la danse et de la valse. Mais, comme lui-même l'écrit, il ne donnait ainsi au monde que les dehors de son caractère. A le voir le soir dans un de ces salons où il était reçu avec empressement, qui se serait douté que le matin peut-être il avait été s'asseoir avec la même bonne grâce dans la mansarde d'un pauvre? Notez ces détails et tous ces contrastes : songez aussi à cette figure expressive, à cette voix caressante, à toutes les séductions de la vingt-cinquième année : vous devinerez aisément que ce n'étaient pas les mères toutes seules qui trouvaient Benoît fort à leur gré ; et je comprends très bien qu'une dame spirituelle lui ait dit un jour en riant qu'elle ne voulait plus l'appeler que *Saint Lovelace*.

De ces succès dans la société, je puis moi-même porter témoignage. A cette époque j'allais, chaque année, pendant les vacances, passer quelques jours à Douai, dans des familles amies. De beaucoup de côtés j'entendais parler de Benoît, toujours et partout dans le même sens : sur son compte il y avait unanimité de langage et d'impressions.

C'est encore à Douai que j'appris, presque dans le

Digitized by Google

temps même où il se produisit, un épisode de la vie de Benoît. Jamais, je dois le dire, dans nos entretiens les plus intimes, Benoît ne m'en a rien dit, n'y a fait la moindre allusion ; mais je n'en étais pas moins certain de l'exactitude du récit qui m'avait été fait : les personnes de qui je le tenais méritaient toute confiance ; et s'il avait pu me rester quelques doutes, la correspondance de Benoît serait venue les lever. J'hésitais d'abord, je l'avoue, à parler de ce petit drame intime : mais voilà près de soixante ans qu'il s'est passé ; les personnages ont disparu ; tout d'ailleurs inspire pour eux de l'estime et de la sympathie ; j'en puis donc toucher au moins quelques mots.

Parmi les enfants d'une famille fort honorable, où fréquentait Benoît, était une jeune fille, douée des plus aimables qualités. Elle avait refusé jusque-là tous les partis qui s'étaient présentés ; mais à mesure qu'elle connut Benoît, il sembla que des sentiments qu'elle n'avait pas encore éprouvés naissaient en elle, et prenaient chaque jour un peu plus de force. Lui, de son côté, n'était pas resté insensible aux grâces et aux mérites qu'il avait pu apprécier. Bref, il fut question de mariage : tous les accords paraissaient certains, quand la jeune fille avoua à son fiancé (Benoît croyait pouvoir déjà se donner ce titre) que jadis, dans le for intérieur, elle avait fait vœu de se consacrer tout entière à Dieu et aux pauvres. Elle lui confessa l'état de son âme, ses scrupules, ses agitations : il était le seul pour qui elle aurait pu oublier son vœu, pour qui elle l'avait même presque oublié. Elle promettait à Benoît de conserver toujours pour lui l'affection de la sœur la plus tendre, mais elle

Digitized by Google

le conjurait de se contenter de cette affection. De ce qu'elle venait de lui dire, ses parents n'avaient jamais rien su, ne savaient rien encore; et c'est à Benoît lui-même, tant elle le tenait en haute estime, qu'elle recourait pour qu'il leur fît la confidence qui allait les désoler, et l'aidât à obtenir leur consentement à son entrée dans la vie religieuse. Benoît aurait-il pu, avec une vive insistance, l'amener au mariage? Peut-être; mais il se demanda s'il avait le droit, en conscience, de substituer un époux terrestre à l'époux divin qui avait été d'abord choisi. Il prononça contre lui-même, et consomma le sacrifice de ses souhaits et de ses espérances. La jeune fille se fit sœur de charité. Tous les sacrifices n'obtiennent pas leur récompense dans ce bas monde; il n'en fut pas ainsi pour Benoît: l'avenir lui réservait de justes dédommagements.

En attendant il sentait que la tristesse même qu'il conservait pouvait avoir son utilité, qu'elle était salutaire. « Elle empêche, écrit-il, que le cœur ne soit vide, et aide à protéger la jeunesse contre les folles amours. »

La blessure était trop récente pour que l'idée de retourner à Douai ne lui fût pas pénible. Mais un accident, à quelques égards heureux, le retint à Nancy où il était venu passer les vacances (1841). Dans une promenade, il fit une chute de cheval, et se fractura la jambe. Il fut plusieurs mois à se remettre, et sans pouvoir sortir de sa chambre. Mais dans cette réclusion forcée il ne restait pas oisif. Il utilisa ces loisirs à l'étude minutieuse et approfondie des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron: c'était un sujet de thèse que lui avait suggéré M. Viguier, avec qui il était resté en correspondance suivie. Il fallait

Digitized by Google

quelque courage à Benoît pour entreprendre un pareil travail, tout de science et d'érudition : ce n'est pas qu'il n'en fût capable tout autant et même plus que beaucoup d'autres; mais enfin, comme il aimait surtout ce qui flatte et caresse le sens littéraire, il avait besoin de faire quelque violence à ses goûts, pour cette besogne toute prosaïque et ingrate, dont M. Viguier, tout en l'encourageant, ne lui cachait pas les difficultés; car, après lui avoir indiqué les minutieuses recherches auxquelles il devait se livrer, le digne homme ajoutait, non sans l'assurer en grec de son affection : « Vous n'êtes pas sur un lit de roses, pas plus que quand vous vous êtes cassé cette pauvre jambe. Ὦ βέλτιστε καὶ φίλτατε. » (*Lettre du 22 décembre 1841.*)

Benoît avait obtenu un congé d'un an. Dès qu'il fut assez bien rétabli, au mois d'avril 1842, il vint à Paris pour y passer quelques mois. Il y trouverait dans les bibliothèques, pour la préparation de ses thèses, toutes les ressources nécessaires; et puis, désireux de changer de résidence, il voulait être là pour voir, au moment où l'on s'occuperait du travail des nominations, ce que l'Université comptait faire de lui.

Ce fut dans ce temps-là que je me liai avec Benoît. Deux ans auparavant, il est vrai, j'avais déjà fait sa connaissance; mais tout s'était borné alors à une simple connaissance, et voici comment elle s'était faite. Parmi les élèves reçus à l'École en 1840, il y avait un Nancéien, Morand, qui depuis parcourut avec honneur la carrière administrative; proviseur du lycée du Mans, il mourut en 1866, trop tôt pour les siens et pour l'Université. Tout de suite j'avais eu avec lui de bons rapports

Digitized by Google

de camaraderie. Pour Benoît, Morand n'était pas seulement un compatriote, mais un ancien et intime ami, devenu presque un parent; car Auguste, le frère jumeau de Charles, avait épousé la sœur de Morand, « la plus sensée et la plus spirituelle jeune fille que je connaisse à Nancy », écrivait Benoît longtemps avant ce mariage. Morand m'avait présenté à son ami, lorsque celui-ci partait pour Douai. Pendant les trois mois du séjour qu'il fit à Paris, Benoît venait fréquemment à l'École, et je le voyais ainsi aux heures de récréation; plusieurs fois même je passai dans sa compagnie les jours de sortie. Nous ne parlions pas seulement de Douai, où nous avions des connaissances communes, mais de toutes sortes de sujets; et à ma grande satisfaction je constatai entre nous deux de la ressemblance; non pas certes que j'eusse aucunement la prétention de me rapprocher de lui par les qualités littéraires et par le savoir; mais sur un assez grand nombre de points, et quelques-uns des plus importants pour la conduite de la vie, nous avions la même manière de penser et de sentir. C'est ainsi que s'établit entre nous une amitié qui a été souvent l'un des charmes de mon existence.

A la fin de juin, la chaire de rhétorique du collège de Caen devint tout à coup vacante. On voulut y pourvoir tout de suite, bien que l'on fût aux derniers jours de l'année scolaire. Benoît retourna ainsi dans la ville où il avait fait ses débuts comme professeur.

Une lettre de M. Viguier, du mois de décembre de cette année, nous fait voir tout à la fois quelle place tenait Benoît dans le cœur de son ancien maître, quelle idée il se faisait de ses devoirs de professeur, et comme il don-

Digitized by Google

nait volontiers carrière à son imagination. A la veille du jour de l'an M. Viguier lui écrit : « Rien de mieux pour dissiper ses soucis que de s'entretenir avec un fils de prédilection, qui envoie à la pauvre solitude de son ancien des souvenirs affectueux, qui développe son âme et ses forces, et ne vit que pour bien faire. Vous n'aurez de moi que cette louange. » Un peu plus loin : « Vous entendez vos fonctions comme un ministère moral et religieux..... Vous vous sentez suivi et honoré par de nombreux élèves. » Dans cette chaire de collège Benoît ne se révèle-t-il pas déjà tel qu'on le verra plus tard dans sa chaire de faculté, soucieux d'éveiller dans l'âme de ses auditeurs l'amour du bien tout autant et même plus que celui du beau ?

M. Viguier aimait trop Benoît pour ne pas le reprendre même sur les plus légers défauts. A tort ou à raison Benoît trouvait les gens de Caen trop prosaïques ; et comme pour mieux protester contre ce prosaïsme, il laissait tomber de sa plume toutes sortes d'expressions poétiques et imagées. C'était un luxe auquel M. Viguier, avec son goût sévère, trouvait à redire. Il gronde doucement. « Vous vous vengez bien de ces Normands. Bon Dieu ! que de métaphores ! Mais c'est trop folâtre. Il y a longtemps, mon cher ami, que je blâme cette exubérance trop peu attique : entendez-vous, Monsieur le professeur de rhétorique ?... C'est votre nature, égayée de jeunesse et de bonne conscience. Mais encore vous êtes Lorrain ; et quoique votre Lorraine ne soit pas une terre brûlante, un foyer d'imagination et de poésie, j'ai remarqué que ses enfants affectionnaient les métaphores accumulées. Au reste cette remarque demande confirmation. Je vous

Digitized by Google

la laisse à vérifier. » Puis il s'enquiert avec intérêt de l'état de sa vue, et lui demande si ses yeux lui refusent toujours le travail de la veillée.

Caen avait au moins ce mérite, fort prisé des universitaires, et que M. Viguier a soin de faire valoir, d'être une ville, dit-il, « d'où l'on revient légitimement à Paris, où je voudrais vous voir ». Ce vœu se réalisa bientôt. Benoît s'était assez distingué dans son enseignement pour qu'au mois de septembre 1843 on le nommât professeur divisionnaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand.

Quels soins Benoît avait apportés à sa classe, on le vit à la fin de l'année. Pour les deux divisions de rhétorique de Louis-le-Grand, confiées chacune, suivant l'usage, à deux professeurs qui se partageaient les diverses matières d'enseignement, il y eut quatre prix au concours général, et tous les quatre furent remportés par des élèves de Benoît. C'était un très beau résultat, mais pour l'acheter, que de peine ! Contrôler, corriger le travail de soixante-dix écoliers, quand on veut le faire avec conscience, ce n'est pas une médiocre besogne. Ajoutez des difficultés d'une autre nature : dans une classe si nombreuse et qui compte nécessairement, je ne dirai pas seulement des paresseux, mais aussi des dissipés et des turbulents, la discipline n'est pas aisée. « Je descends dans la fosse aux lions », disait Benoît en riant. Le métier de dompteur n'était pas dans ses goûts : il fallait se faire redouter, et il aurait voulu surtout se faire aimer. Ce n'est pas qu'au besoin il ne sût sévir ; mais avec sa bienveillante nature il lui en coûtait toujours d'exercer des rigueurs : il n'eût pas été dans l'ancienne Université pour le régime des verges.

Digitized by Google

Sa santé s'était ressentie des efforts de toute espèce qu'il avait eu à s'imposer. « J'envie aux autres, écrivait-il, ces corps robustes qui leur permettent de tout soutenir sans s'épuiser jamais. » Il y avait à remplacer un des professeurs de rhétorique de Stanislas : l'occasion était bonne pour soulager Benoît. Sans doute il devait lui en coûter quelque peu d'échanger Louis-le-Grand, réputé le premier de tous les collèges de France, contre Stanislas, établissement de bien moindre importance, alors surtout. Entre l'amour-propre et la raison s'ouvrait une sorte de lutte ; ce fut la raison qui l'emporta ; et à la rentrée de 1844 il vint à Stanislas, où il aurait beaucoup moins de fatigue, et pourrait s'occuper plus sérieusement de son doctorat.

Le directeur était l'abbé Gratry, qui arriva plus tard à la célébrité et devint membre de l'Académie française. Il accueillit avec joie ce jeune professeur, qui ne se recommandait pas seulement par son savoir, mais aussi par ses idées chrétiennes. Il lui témoigna une réelle affection, à ce point que plusieurs fois il voulut l'emmener pour passer avec lui une partie des vacances à la campagne.

Le collègue à qui Benoît était associé pour la chaire de rhétorique était Frédéric Ozanam. Qui ne sait combien il fut remarquable comme professeur et comme écrivain, et comment il a exercé sur ses contemporains une influence qui se perpétue et s'étend, je ne dirai pas seulement en France, mais dans le monde tout entier, par une œuvre dont il a été le principal fondateur, la Société de Saint-Vincent-de-Paul? « Cet excellent Ozanam, écrit Benoît, son esprit distingué et son cœur d'or fascinent également mon esprit et mon cœur. »

Digitized by Google

Ils ne restèrent pas longtemps ensemble à Stanislas, car Ozanam fut bientôt appelé à la Sorbonne ; mais ce temps avait suffi pour que Benoît eût l'insigne honneur d'avoir gagné l'amitié d'Ozanam : le rapprochement des âges, le même amour des lettres, les mêmes convictions religieuses, avaient créé entre eux une liaison qui fut intime et durable.

Les deux thèses pour le doctorat furent achevées vers la fin de 1845. En latin Benoît avait pris pour sujet : *Historica de M. T. Ciceronis Officiis commentatio.* Il cherchait ce que Cicéron avait emprunté pour la morale aux divers systèmes philosophiques ; il exposait et discutait les doctrines du *Traité des Devoirs.* Dans sa thèse française, *Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire,* il examinait comment la rhétorique était née et s'était développée, passait en revue les rhéteurs des différentes écoles et leurs œuvres, et s'arrêtait surtout sur les livres d'Aristote relatifs à l'art oratoire.

Ces indications bien sommaires ne peuvent donner qu'une idée fort incomplète du travail de Benoît et du dessein qu'il poursuivait dans la composition de ses thèses. Il en avait bien indiqué les titres à ses parents ; mais ces titres ne leur disaient pas grand'chose ; et ils avaient la légitime et naturelle curiosité de savoir au juste de quoi il était question dans les deux volumes de leur fils. Il leur écrit pour les satisfaire à cet égard. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce passage d'une de ses lettres :

« Je sors peu. Depuis six mois je n'ai point encore franchi la barrière. Je me promène dans les jardins d'Aristote et sous les ombrages toujours frais de Platon.

Digitized by Google

Et puisque, depuis le temps que vous m'en entendez parler, vous voulez savoir à quoi on peut y passer son temps, je vous veux donner à ce sujet quelques explications.

« Voici d'abord pour ma thèse française. Dans les anciennes républiques de la Grèce, le peuple était le vrai et le seul souverain: tout dépendait de lui, et lui-même dépendait de la parole de ses orateurs. L'éloquence y était toute puissante : c'était le grand ressort en paix comme en guerre ; c'était pour les citoyens la route de la fortune, de la gloire, du pouvoir. Aussi était-elle l'objet d'une ambition universelle, et partout il s'établissait des boutiques où l'on faisait profession de la vendre. On dressait des manuels pour la politique et pour les plaidoyers d'avocat ; on inventait des recettes pour l'improvisation. Dans ces essais pour réduire en art une chose aussi insaisissable que la parole, les Grecs dépensèrent un esprit incroyable, et arrivèrent parfois à des résultats positifs fort étonnants. Je me suis mis à refaire, après plus de deux mille ans, avec ce qui nous est resté de rares débris de ces essais, l'histoire de ce développement si intéressant de l'esprit humain, jusqu'aux temps de Démosthène et d'Aristote, où je m'arrête. En même temps j'essaie de dégager de ces antiques théories ce qui serait encore applicable aux conditions de l'éloquence moderne ; et la plupart des fragments anciens, avec lesquels je rebâtis cette histoire, sont empruntés à cet universel Aristote et au divin Platon.

« Ma thèse latine roule sur un point fort délicat de l'histoire de la philosophie morale, l'état des croyances morales quand le christianisme parut. Presque tous les

Digitized by Google

philosophes modernes pensent que la plupart des grandes idées de la morale chrétienne étaient déjà dans le monde quand Jésus-Christ vint; qu'il ne fit que les recueillir; et que pour ce progrès il n'est pas nécessaire de supposer l'intervention d'un Dieu. Pour moi je reprends ces idées une à une, pour constater ce qu'elles étaient à la veille de cette grande révolution; j'apprécie à leur valeur les efforts désespérés, mais impuissants, des philosophes, pour sauver l'humanité qui se mourait dans une incroyable corruption; je discute leurs théories de vertu, et la stérilité ridicule de leurs systèmes; et je montre quelle métamorphose étrange ont subie les idées que le christianisme a pu leur emprunter. Question difficile, hérissée d'épines, mais pleine d'intérêt, surtout pour moi, qui estime peu les questions scientifiques et les débats des savants, si l'on n'en emporte rien pour la pratique usuelle de la vie, et si l'on n'en sort meilleur. Question à la mode du reste, maintenant que tous les esprits sérieux sont tournés vers ces études, de l'union mystérieuse ou du divorce de la religion et de la philosophie. »

Pour les gens désireux d'assister à une soutenance de doctorat, les occasions de satisfaire leur curiosité étaient moins fréquentes dans ce temps-là qu'elles ne l'ont été depuis; aussi, dès qu'elles se présentaient, on les saisissait avec empressement. Songez de plus que Benoît n'était pas un étranger, venant de province, une sorte d'inconnu; mais qu'il avait beaucoup de notoriété dans le monde universitaire; et qu'en outre les sujets de thèses promettaient un débat animé, et vous comprendrez facilement qu'au jour marqué (11 mars 1846) la

Digitized by Google

salle ait été trop étroite pour recevoir tous ceux qui voulaient y pénétrer. Derrière Benoît étaient venus s'asseoir, au premier rang, M. Dubois, M. Vacherot, toute l'École normale, comme pour le soutenir. A cette séance manquait, il est vrai, un de ceux qui avaient le droit de siéger comme juges, M. Guizot ; ministre des affaires étrangères, il ne lui était pas possible de dérober une seule journée aux choses de la politique. Mais tous les autres professeurs, sans exception, étaient là : M. Leclerc, doyen, MM. Villemain, Cousin, Saint-Marc Girardin, Lacretelle, Guigniaut, Patin, Ozanam, Damiron, Garnier; jamais on ne les avait vus réunis aussi nombreux. La séance, commencée à onze heures, ne finit qu'à cinq heures et demie, coupée seulement par un court repos d'un quart d'heure. Bien que la thèse latine fût la moins considérable, ce fut, à cause des questions importantes qu'elle soulevait, celle qui provoqua la discussion la plus longue et la plus vive. C'était une véritable fête que donnait la Sorbonne. M. Cousin surtout, avec sa verve habituelle, amusa fort l'auditoire. Quoique ardent champion de la philosophie, il mettait une extrême habileté à ne pas franchir la limite au delà de laquelle commence la négation de l'essence surnaturelle du christianisme. A disputer contre un pareil adversaire, souvent fort éloquent, contre son ancien directeur, Benoît, sans se laisser jamais déconcerter et tout en se défendant vaillamment, pouvait cependant se trouver mal à l'aise et assez empêché de lui renvoyer ses boutades ; et il en eût été de même pour tout normalien; mais il prit sa revanche sur d'autres contradicteurs, sur les philosophes de second ordre qui ne lui en imposaient pas, et il leur

Digitized by Google

rendit sur les doigts les coups que le maître lui avait portés. Sur la thèse française, bien moins passionnante, aucun débat ne s'engagea vraiment à fond: on acceptait les conclusions de Benoît ; on le félicita de l'agrément qu'il avait su jeter dans un sujet aride, de l'étendue de ses recherches, de la sûreté de ses jugements, de son habileté à remettre en scène et à faire revivre ces rhéteurs de l'antiquité, de sa manière d'écrire ferme et spirituelle. M. Guigniaut, entre autres, aurait voulu pouvoir lire tout haut le chapitre XI, en entier, chef-d'œuvre, disait-il, d'esprit et de bon sens. Bref, Benoît sortit de cette épreuve du doctorat avec tous les honneurs de la guerre.

Dans le temps même où il avait été le plus occupé de ses thèses, Benoît ne s'y était jamais tellement absorbé qu'il ne trouvât encore quelques heures pour d'autres travaux. C'est ainsi que nous le voyons prendre part à une œuvre, où jamais, nous le croyons du moins, sa collaboration n'a été soupçonnée. L'éditeur Gide, d'accord avec M. Alexandre de Humboldt, le célèbre auteur du *Cosmos,* voulut donner une traduction de cet ouvrage: des quatre volumes qui la composent, le premier et le troisième portent le nom de M. Faye ; les autres de M. Galuski. Mais les deux traducteurs, dans des avertissements-préfaces, reconnaissent qu'ils ont eu l'aide de plusieurs savants, et ils citent en particulier M. Guigniaut. Mais ici derrière M. Guigniaut se cache Benoît. Le cher patron, comme il l'appelle dans ses lettres, l'avait invité à partager le travail dont lui-même s'était chargé ; il l'en croyait capable par sa connaissance de l'allemand, et puis il lui avait souvent entendu dire

Digitized by Google

qu'une occupation où la science se mêlerait à la littérature lui serait agréable. Il semble que la principale besogne, dans ce partage, fut faite par Benoît, à en juger du moins par ce passage d'une de ses lettres : « J'ai traduit avec assez de liberté ; et M. Guigniaut avait peur d'abord en voyant combien je m'étais donné mon aise pour remanier, changer, arranger la distribution de l'auteur. Mais il a fini par être si satisfait de l'exécution, qu'il m'a absous de ma témérité. Bref, j'ai gagné mon procès. »

Nous voyons par là qu'ils relisaient en commun cette traduction. Mais que l'éditeur et l'auteur aient su que Benoit y avait participé, cela ne peut faire un doute ; plus tard en effet M. Guigniaut règle avec M. Gide, pour le compte de Benoît absent, la question des honoraires qui lui sont dus ; puis M. de Humboldt lui-même écrit à Benoît une lettre, que nous n'avons plus, et je le regrette, car peut-être y aurions-nous trouvé quelque indication sur les parties du *Cosmos* que Benoît avait traduites.

Mais que ferait-on du nouveau docteur ? Le laisserait-on quelques années encore dans l'enseignement des collèges ? L'appellerait-on sans tarder dans l'enseignement supérieur ? Les deux suppositions paraissaient également probables : ni l'une ni l'autre ne se réalisa. Des circonstances que personne, quelques mois auparavant, n'aurait pu prévoir, amenèrent Benoît à quitter Paris, la France. Nous allons avoir à le suivre dans un pays où bien souvent il avait habité en esprit, mais où l'on n'aurait pas cru qu'il dût jamais habiter autrement : je veux dire la Grèce.

Digitized by Google

III

L'École d'Athènes (1847-1848). [*Le séjour à Athènes.*]

M. Piscatory, ministre de France à Athènes, s'était demandé si l'envoi et le séjour en Grèce de quelques jeunes Français, choisis parmi les plus zélés pour le culte de l'antiquité hellénique, et pourvus déjà d'une solide instruction, n'aurait pas toute sorte d'heureuses conséquences. Dans un de ses voyages à Paris il exposa ses idées à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. M. de Salvandy les adopta avec empressement, et fit rendre, à la date du 11 septembre 1846, une ordonnance royale, en vertu de laquelle une école de perfectionnement serait instituée à Athènes, pour l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités grecques. En même temps que les membres de cette école s'instruiraient pour leur propre compte, ils pourraient ouvrir des cours publics et gratuits de français et de latin, et professer dans l'Université d'Athènes.

C'était une création en apparence d'ordre purement littéraire ; mais elle cachait une idée qui, pour n'être pas exprimée, n'en subsistait pas moins et avait contribué à faire prendre la décision. L'Angleterre tâchait de substituer son influence à celle de la France. M. Piscatory, et avec lui M. de Salvandy, estimait que le nouvel établissement mettrait « sous la main de notre ambassadeur comme des missionnaires modestes, mais actifs, de l'esprit français..... — Aider, écrit encore Benoît, à faire aimer et estimer notre pays, quelque peu qu'on puisse

Digitized by Google

faire pour cela, vaut mieux que le plus beau mémoire d'archéologie. » Par leurs relations avec les jeunes Hellènes, les membres de l'École serviraient utilement, et presque à leur insu, notre politique, sans jamais cependant faire eux-mêmes de la politique. Car, disons-le tout de suite, ils se gardèrent toujours avec le plus grand soin, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions et leurs sympathies, d'exprimer une préférence pour l'un des partis qui divisaient la Grèce. Cette sage et habile réserve leur valut d'être respectés de tous, et de n'avoir jamais, même dans les jours de trouble, ainsi que Benoît l'écrivait à ses parents pour les rassurer, à concevoir la moindre inquiétude.

Les avantages que promettait le ministre à ceux qui allaient ainsi s'expatrier étaient-ils considérables? Vous pourrez en juger. Le voyage était gratuit, cela va de soi; gratuit aussi le logement qui leur serait fourni là-bas, avec un mobilier plus que modeste. Toutes les autres dépenses de la vie, sans exception, à leur charge; et, pour subvenir à toutes ces nécessités, un traitement de trois mille francs; c'est-à-dire, pour quelques-uns, moins que ce qu'ils touchaient en France. Et encore on ne les assurait pas d'une excellente position au retour. Cela pouvait donner fort à réfléchir. Mais ces aventureux ne faisaient pas tant de calculs. Des plaisants les appelaient les Argonautes: des Argonautes, soit, mais qui certes ne partaient pas tentés par la conquête de la Toison d'or. Des satisfactions d'intelligence, un savoir plus étendu par des études faites sur place, voilà surtout ce qu'ils poursuivaient.

Dès que l'ordonnance de création eut paru, Benoît se

Digitized by Google

sentit pris d'un grand désir de faire partie de la nouvelle école. On pouvait s'étonner qu'à trente et un ans, docteur ès lettres, l'un des maîtres les plus en vue dans les collèges de Paris, il songeât à s'éloigner et à redevenir, au moins de nom, élève. Mais il ne s'inquiéta pas si cela pouvait paraître une sorte de déchéance : outre qu'il était de ceux pour qui c'est une des plus vives jouissances d'ajouter toujours à leurs connaissances, de tout temps il avait éprouvé un singulier attrait pour cette Grèce, dont ses livres chéris l'entretenaient. Écoutons ce qu'il nous raconte lui-même: « Aucune lecture n'a plus passionné ma jeunesse de collégien que le *Voyage du jeune Anacharsis*. Mon frère aîné partageait mon enthousiasme. Bien qu'il se préparât à l'École polytechnique, il avait fait de fortes études classiques, et il gardait pour la Grèce un véritable culte. Aussi pas de journée plus heureuse que lorsque nous pouvions, blottis dans un coin solitaire, lire ensemble quelques chapitres de notre ouvrage favori, et voyager ainsi en imagination dans ce pays de nos rêves..... Notre adolescence était sous le charme. Tous ces détails de la vie hellénique d'autrefois, ce spectacle des arts, toute cette histoire générale et anecdotique, recueillis et assortis dans un cadre ingénieux et romanesque, tout cela nous faisait une pleine illusion. Nous animions de notre passion la savante mosaïque de l'auteur[1]. » Et ailleurs il nous dira encore : « Mon esprit avait joué aux environs d'Athènes comme autour de la ville natale ; j'en connaissais tous

1. *Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide.*

Digitized by Google

les quartiers, et les principaux édifices, et les promenades; j'avais erré mille fois dans les jardins d'Académus, au bord du Céphise[1]. » En lisant ce passage, des vers du poète-chansonnier nous revenaient à la mémoire : Béranger, lui aussi, avait souvent, en esprit, visité la Grèce :

> De Phidias j'encensai les merveilles;
> De l'Ilissus j'ai vu les bords fleurir;
> J'ai, sur l'Hymette, éveillé les abeilles[2].

Mais ce qui ne fut jamais pour Béranger qu'un voyage imaginaire allait être, pour Benoît, une réalité. Cette Grèce, qui ne lui était apparue que dans un mirage lointain et qu'il n'espérait pas jamais atteindre, elle venait, comme il le dit encore, par un heureux concours de circonstances, au-devant de lui. Il n'eut garde de manquer cette occasion de visiter et de connaître le pays où ses rêves l'avaient si souvent transporté. Cette fois ce ne serait plus une Athènes de province, une Athènes par métaphore, qu'il lui serait donné de voir et d'habiter, mais la vraie Athènes de Sophocle, de Périclès et de Platon.

Ce fut le jour de Noël (lui-même a pris soin de noter cette date) qu'il apprit qu'on le comprenait dans la liste des futurs élèves, et son nom y figurait le premier. Quand il s'agit de désigner le directeur de la nouvelle école, M. Viguier aurait accepté fort volontiers ces fonctions. « On ne pourrait, dit à ce sujet Benoît, prendre

---

1. *La poésie de la nature en Grèce.*
2. *Le Voyage imaginaire.*

Digitized by Google

un homme qui ait un goût plus délicat pour les arts, plus de savoir, plus de connaissance de l'antiquité, plus d'imagination. » Mais il était fait plutôt pour l'étude que pour l'administration; d'ailleurs aurait-il eu les qualités extérieures, nécessaires dans un pareil poste? Ce fut M. Daveluy qui fut choisi ; et l'on n'eut qu'à se féliciter de lui avoir confié la direction de l'École d'Athènes, qu'il ne quitta qu'au bout de vingt années, trop tôt encore au gré de ceux qui avaient pu apprécier ses services.

Les élèves nommés, tous normaliens et agrégés, étaient, avec Benoît, Hanriot, Roux et Grenier, littérateurs comme lui ; Lacroix, historien; Lévêque et Burnouf, philosophes ; sept, en tout. On adjoignit un peu plus tard à l'École un secrétaire-interprète, économe en même temps. Mais quelle que fût la diversité des voies dans lesquelles ils s'étaient engagés, ils ne se cantonnaient pas dans une étroite spécialité : ils se faisaient même artistes, au moins par ce sentiment esthétique qui fait aimer et saisir le vrai beau dans l'art.

Par son âge, par sa situation déjà acquise, Benoît était le premier de tous : cela ne lui conférait sans doute aucun droit particulier ; mais il était l'objet d'une juste déférence de la part de ses compagnons ; et chaque fois que l'École eût à se faire représenter par l'un d'entre eux, c'est à lui que d'un commun accord on en remettait l'honneur et la charge.

Avant de partir pour la Grèce, Benoît avait voulu donner quelques semaines à sa famille. Il passa avec elle tout le mois de janvier 1847. Dans l'émotion inséparable d'un prochain départ, la gaîté surnageait : *Mal-*

Digitized by Google

brough s'en va-t-en guerre, chantait-il en plaisantant, *ne sais quand il reviendra.* Le 4 février il quittait Nancy; le 10 il arrivait à Marseille, où il devait rejoindre les membres de l'École. Il y voyait, pendant quelques heures, un ami de son frère Louis, le capitaine Foy, neveu du général Foy, et qui dut en partie à cette illustre parenté l'honneur d'être, l'année suivante, l'un des élus du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante. M. Foy était cousin de M^me^ Piscatory, pour laquelle il remit à Benoît une lettre où il le recommandait chaudement.

Pendant tout le temps que Benoît fut hors de France, sa correspondance avec sa famille continua tout aussi régulière. Nous avons de lui, depuis son départ jusqu'à son retour, c'est-à-dire pour un espace de dix-huit mois, plus de soixante lettres adressées, quelques-unes à M. Guigniaut, les autres à ses parents, toutes fort longues, mais qui ne le sont jamais trop parce qu'elles se font lire avec beaucoup de plaisir, à cause des curieux détails de toute nature qu'elles renferment. On y trouverait aisément la matière d'un volume fort intéressant, surtout pour l'histoire des commencements de l'École d'Athènes.

Nos voyageurs ne devaient pas se rendre directement en Grèce. Il avait été décidé au ministère qu'ils passeraient par Rome ; ils s'y arrêteraient trois semaines, puis dix jours à Naples : que de plaisirs leur étaient ainsi promis ! Le 11 février, ils quittèrent Marseille, embarqués sur le *Télémaque,* un nom qui rappelait tout de suite les récits homériques. Le 13, ils sont à Livourne, et ils profitent d'une relâche de sept à huit heures pour courir à Pise, où ils admirent la cathédrale, le Baptis-

Digitized by Google

tère, le Campanile et le Campo-Santo, tous réunis au même endroit. A leur passage devant l'île d'Elbe, ils ont un moment de poignante émotion : leur bâtiment heurte une barque de pêcheurs qui coule immédiatement : « C'était une scène de nuit pleine de trouble et d'angoisses ; ces pauvres gens que la mer allait engloutir poussaient des cris déchirants ; mais on put les sauver tous. » Le 14, débarquement à Civita-Vecchia, et le 15, arrivée à Rome.

On était alors en plein carnaval. Nous n'entrerons pas dans le détail que donne Benoît de ces fêtes si populaires. Nous ne parlerons pas non plus des visites faites aux monuments, aux musées, des courses dans les environs, où il porte ses souvenirs classiques et religieux. Disons seulement qu'il est ravi. Faire connaissance avec une des deux patries de son esprit dans l'antiquité, en attendant qu'il aille habiter l'autre, n'est-ce pas un véritable enchantement ? Il décrit avec amour tout ce qu'il voit, non pas pour le plaisir de décrire, mais pour s'épancher, pour faire partager ses impressions à ceux avec lesquels il s'entretient.

Il s'était occupé, non sans quelque succès, de dessin ; parfois même il s'était essayé à la peinture : s'il en avait fait avec suite, le paysage, on peut l'affirmer, aurait eu ses préférences. A propos de ce qu'il voit, les noms de Claude Lorrain et du Poussin reviennent plusieurs fois sous sa plume. Il aime à se rendre compte des sites, de la configuration des lieux, des divers effets de lumière. Ainsi, pour conserver dans sa mémoire l'aspect de la campagne romaine, il grimpe à la coupole de Saint-Pierre, jusque dans la boule qui est au-dessous de la

Digitized by Google

croix du faîte, et voici le tableau qu'il nous trace : « La vue qu'on a est merveilleuse : au delà de Rome, où l'on plonge comme à vol d'oiseau, on voit cette campagne désolée qui l'isole dans sa majestueuse et triste solitude, avec ses longues lignes d'aqueducs à demi-ruinés, qui s'en vont dans toutes les directions chercher à quatre, six et même huit lieues, les eaux les plus pures des montagnes pour en abreuver la grande ville. Plus loin, pour borner l'horizon, c'est, d'un côté, la mer ; de l'autre, les grandes montagnes du Latium, avec leurs lignes harmonieuses, leurs bases couvertes de forêts d'oliviers et leurs têtes neigeuses. Tout ce spectacle vous laisse une étrange impression d'étonnement et de mélancolie. »

Des souvenirs du pays natal, en se mêlant aux descriptions que fait Benoît, les rendent ainsi plus présentes aux yeux de ses parents. Je n'en veux citer qu'un exemple : « Nous avions l'autre jour un temps charmant pour aller à Tivoli, le lieu de plaisance où les grands seigneurs romains avaient leurs maisons de campagne. On traverse les montagnes de la Sabine, espèce de Vosges couvertes d'oliviers en guise de sapins, et l'on arrive à un délicieux Liverdun, deux fois plus haut que le nôtre, et fameux par ses merveilleuses cascades. Figurez-vous la Moselle tout entière passant par-dessus la montagne que traverse le canal, et tombant, du haut de la vieille porte du village, en une seule nappe au milieu des roches les plus pittoresques, avec des grottes qu'on croirait encore habitées par les nymphes. »

Les *nymphes,* remarquez ce mot : Benoît se laissera toujours charmer aux fabuleuses légendes du paganisme.

Digitized by Google

Sous ce rapport il serait un disciple de Fénelon, bien plus que de Bossuet. Il s'est tellement habitué, dans ses lectures, à vivre avec les divinités des anciens, qu'il les retrouvera pour ainsi dire présentes encore aux lieux où les plaçaient les vieilles traditions. Singulier contraste entre sa foi et son imagination ! Benoît le sent lui-même et s'en excuse. « Si la folle du logis, écrit-il, se fait parfois païenne, le cœur, la pensée, tout le reste demeure chrétien, et surtout catholique. »

Une visite à la villa Médicis était de rigueur : c'est là, on le sait, que viennent résider, pendant plusieurs années, les jeunes artistes qui ont obtenu les grands prix de Rome. Le directeur, M. Schnetz, fit à nos Athéniens le plus aimable accueil ; après avoir d'abord invité à sa table M. Daveluy, et avec lui Benoît et Lacroix, il donna en l'honneur de tous une soirée. Ainsi commençaient à s'établir, entre l'école naissante et sa sœur aînée, des relations qui se resserrèrent plus tard, quand des pensionnaires de Rome vinrent à Athènes poursuivre leurs études.

L'ambassadeur de France était alors M. Rossi. Les voyageurs, quand ils avaient été lui présenter leurs devoirs, avaient exprimé le désir d'être reçus par le pape. Pour obtenir une audience particulière, il fallait toute l'aide de l'ambassade, et le premier secrétaire, le prince, aujourd'hui duc de Broglie, n'y épargna pas son bon vouloir. Mais on dut attendre quelque temps, et le séjour à Rome se trouva ainsi prolongé : mais pouvait-on le regretter ? Il y avait tant de choses à voir à Rome !

On était aux premiers jours de l'avènement de Pie IX. Ce règne, qui devait s'achever dans les désenchantements

Digitized by Google

et dans les tristesses, on sait de quels transports d'enthousiasme et d'espérance il fut salué à ses débuts. C'était l'heure où M. Thiers, applaudissant aux libérales initiatives du souverain pontife, lui criait du haut de la tribune française : « Courage, Saint-Père, courage ! » Si dans cette éclatante, mais trop courte popularité, Pie IX apparaissait à tous comme le Messie d'une politique nouvelle (je trouve cette expression dans une des lettres que j'ai sous les yeux), pour un catholique convaincu il était aussi, il était surtout le vicaire de Jésus-Christ. Benoît allait approcher du père des fidèles, et avec quelle pieuse vénération, je vous le laisse à penser. Le jour de l'audience, M. Rossi voulut conduire lui-même, en grand costume, dans les voitures de gala de l'ambassade, nos Français au palais du Quirinal; c'était donner à cette présentation une sorte de caractère officiel. Aussi les gardes suisses, les gardes du corps étaient sous les armes. « L'ambassadeur nous précédait, raconte Benoît, et nous instruisait par son exemple du cérémonial. Il s'agenouilla d'abord à la porte du salon, puis au milieu une seconde fois, puis une troisième fois aux pieds du pape. Mais le Saint-Père, au lieu de s'asseoir et de lui présenter, suivant l'usage, sa mule à baiser, lui tendit la main; il en fit autant pour chacun de nous, nous présentant à baiser son anneau pastoral. Rien n'égale d'ailleurs sa grâce et son affabilité ; il attire par sa bonhomie, sans rien perdre de sa majesté. Il a les yeux très fins et la bouche d'un fort gracieux sourire. Toute sa personne est fort simple, mais fort distinguée. Il nous parla longtemps de notre établissement d'Athènes, de la France, de son rôle élevé dans le monde catholique. Il s'exprimait en italien, mais

Digitized by Google

avec tant de netteté et de simplicité que nous le comprenions tous. En nous retirant, nous nous prosternâmes de nouveau et il nous donna sa bénédiction. C'est une journée que je n'oublierai de ma vie. »

Cette audience donnée, c'était le signal du départ. On quitta Rome le 6 mars; le lendemain, on était dans la capitale du royaume des Deux-Siciles. Mais si intéressantes que soient les pages consacrées à Naples et à ses environs, je passe, en me bornant à indiquer les visites à la Solfatare de Pouzzoles, au mont Vésuve, à Herculanum et à Pompéi. Je note toutefois, à propos du musée secret où l'on a réuni les sculptures et les peintures tirées des fouilles, ces lignes caractéristiques où l'on reconnaît bien Benoît : « Nous avons eu la sottise de visiter ce musée, qui fait horreur. Ce qu'on y a recueilli témoigne d'une corruption dont nous autres, modernes, nous ne nous faisions même pas l'idée, grâce au christianisme. Cela me faisait comprendre ces rigueurs que s'imposaient les solitaires et les anachorètes de la Thébaïde, leurs macérations, leurs combats furieux contre les sens et le corps. Il fallait cette pénitence forcée, cette réaction violente, pour purger le monde de tant de souillures et ramener la chasteté sur la terre. »

Je prends dans une des lettres, mais en supprimant beaucoup de détails, le récit de la traversée de Naples en Grèce :

« Nous avons quitté Naples le 15 (mars), par un temps magnifique. Le Vésuve s'illumina pour nous faire ses adieux, et se couronna d'un véritable panache de fumée, comme un vaisseau de son pavillon. Le lendemain matin, je me levais avant le jour pour voir en passant les îles

Digitized by Google

Éoliennes, et surtout Stromboli avec ses flammes lugubres. Une heure après, nous entrions dans le détroit de Messine ; mais avec nos rapides et sûrs bateaux à vapeur, plus de dangers, plus de terreurs et, partant, plus de poésie : Charybde et Scylla, si grandies par la crainte, ont repris leur dimension naturelle ; plus d'aboiements, plus de gouffres. Nous cotoyions paisiblement les rivages de la Sicile, dominés pendant un jour entier par la cime gigantesque de l'Etna. Le géant dormait alors ; mais qu'il était beau dans son sommeil, avec ses vastes flancs couverts de verdure, une ceinture de nuages, et au-dessus sa tête couverte de neiges qui resplendissaient au loin. Syracuse passa, mais si vite qu'au fond de son golfe nous eûmes peine à la reconnaître. Dans la soirée même, nous mouillions dans le port de Malte ; le lendemain, nous étions à terre dès le matin, ne nous lassant pas d'admirer cette situation merveilleuse de Lavalette, perchée autour de ce port immense, sur de grands rochers qui découpent la mer comme les doigts d'une main, et munie de forts et de canons. Trois grands vaisseaux de guerre anglais barraient le port. J'étais jaloux de ce poste si avantageux que l'Angleterre a su se faire dans la Méditerranée, et d'autant plus que j'y retrouvais à chaque pas les grands souvenirs et les regrets de la France. Tous les noms les plus illustres de grands maîtres ou de chevaliers, dont on nous montrait les armures ou les monuments, nous appartiennent, car nous avons passé une journée entière à flâner dans cette ville si intéressante.

« Nous repartîmes le jeudi, 18, à midi ; le temps était toujours magnifique, et, le samedi matin, nous commencions à apercevoir les rivages désirés du Péloponèse ;

Digitized by Google

dans le lointain les plages de Navarin, et de l'autre côté du cap, l'immense golfe de Coron, dominé par de hautes chaînes de montagnes, et, par-dessus ces monts entassés, l'éclatant sommet du Taygète couvert de neiges; le soleil était magnifique; nous saluions avec émotion ces grands lieux, et des dauphins, pour compléter l'illusion antique, venaient, comme des tritons, se jouer autour de la proue du vaisseau. Avec un peu de bonne volonté, on pouvait se figurer le cortège d'Amphitrite venant au-devant de nous; votre rêveur n'y manqua point. Mais, vers le soir, le temps changea, le ciel se couvrit : au cap Ténare, le vent commença à souffler avec violence; au cap Saint-Ange et dans le détroit qui nous séparait de Cythère, ce fut une véritable tempête ; nous étions destinés à avoir tous les spectacles. N'ayant à courir aucun danger, je fus enchanté de jouir de cette vue. Toutes les descriptions de tempêtes, depuis Homère jusqu'au Camoëns, me revenaient en tête : il n'y manquait rien que le péril. C'était chose curieuse de voir le paquebot lutter de toute sa vapeur contre l'ouragan contraire et une mer enragée, plonger sa proue dans la vague pour la mieux fendre, se démener pendant une nuit entière, sans pouvoir presque avancer : l'eau passait sur le pont de toutes parts; mais, enveloppé dans mon manteau et cramponné à deux crochets, je défiais Éole, Neptune, et tous ces dieux jadis si terribles, aujourd'hui détrônés. Seulement cela ralentit notre voyage, et nous n'entrâmes au Pirée que le dimanche dans la soirée. »

Cette citation un peu étendue (mais on ne s'en plaindra pas, j'en suis convaincu) fera juger, mieux que tout ce que je pourrais dire, de la manière dont est écrite toute

Digitized by Google

cette correspondance, et de l'agrément qu'offrent ces pages tracées au courant de la plume.

On ne débarqua que le 22. Enfin, on foulait le sol de l'Attique. Dès le lendemain, 23, ils vont chez le ministre de France, qui les attendait avec impatience. Il était, par ses fonctions, le protecteur-né et comme le tuteur de la nouvelle école ; il l'était aussi par la part qu'il avait prise à sa fondation ; il aurait à la faire accepter, à l'acclimater. Nul n'aurait réussi dans cette tâche mieux que M. Piscatory. Philhellène d'ancienne date, il avait, ainsi que le célèbre colonel Fabvier et d'autres Français, servi comme volontaire la cause grecque, pendant la guerre de l'indépendance. Grand, fort, hardi cavalier, à l'extérieur militaire, d'un caractère décidé et ouvert, il professait pour la Grèce un véritable culte ; toutes ces causes le rendaient très populaire, et il jouissait d'une grande influence. A cette colonie qu'il avait appelée il fit la réception la plus cordiale. Le secrétaire de la légation, M. Thouvenel, qui fut, sous le second Empire, ambassadeur à Constantinople et ministre des affaires étrangères, n'était pas moins zélé que son chef pour les intérêts et le succès de l'École, et, en toute circonstance, il la servit de tout son pouvoir.

N'oublions pas Mme Piscatory, que les témoignages de Benoît et de ses compagnons s'accordent à nous représenter comme une femme charmante, d'un esprit fort distingué et d'une éducation fort soignée, douée d'un « goût vrai et bien senti pour les arts et pour cette terre classique en particulier, où elle s'estimait heureuse de vivre ». On devine si elle fit tout de suite la conquête de Benoît, qui, de son côté, reçut d'elle un accueil particu-

Digitized by Google

lièrement bienveillant. « Je lui ai remis, dit-il, la lettre de son cousin Foy; elle lui a causé un sensible plaisir, et m'a servi à entrer plus vite en causerie amicale. »

M. Piscatory retint à déjeuner les nouveaux arrivés. Ils purent ainsi admirer cette délicieuse résidence, entourée de bosquets d'orangers et de myrtes, avec des eaux vives partout, et parée à l'intérieur avec un goût exquis de fleurs et de statues de marbre. Il les invita à y revenir souvent, à s'y regarder comme en famille. Et, en effet, ils y retournèrent fréquemment, toujours les bienvenus. A l'époque des chaleurs surtout, que de soirées passées dans ces beaux jardins !

Après le déjeuner, M. Piscatory voulut leur faire lui-même les honneurs d'Athènes. Il fut leur guide dans une course rapide qu'ils firent aux principaux monuments. Que d'émotions pour Benoît dans cette première journée, à travers des lieux où pour lui tout est à la fois connu et nouveau ! « J'y suis, j'en jouis, je me tâte, et c'est à peine si j'y puis croire. Moi, à Athènes, me promenant avec mon Platon à l'Académie, errant de la prison où mourut Socrate à la tribune d'où parlait Démosthène, montant presque à genoux les marches des Propylées, et entrant avec une sorte de vénération religieuse et de tristesse profonde dans ce temple du Parthénon, encore si merveilleusement beau dans sa dévastation ! Tout cela est-il croyable? Quel rêve! Qu'on ne me réveille pas ! »

Ils arrivaient au moment où allaient s'ouvrir les fêtes de la Pâque grecque. Le vendredi saint, ils assistent, dans la loge de l'ambassadeur, à l'office de l'église russe. Benoît en raconte les cérémonies, la procession de nuit

Digitized by Google

aux flambeaux, qui commence avec un caractère religieux pour finir en une sorte de carnaval, avec force cris, force coups de fusil. « Le samedi surtout est un vrai vacarme. A minuit, le roi monte sur une estrade et proclame la résurrection du Christ. Et, pendant plus de huit jours, quand on se rencontre, on se salue en disant : *Le Christ est ressuscité ;* et l'autre répond : *Oui, il est vraiment ressuscité !* »

Dans l'après-midi de ce samedi (2 avril), les membres de l'École avaient été présentés, par M. Piscatory, au roi et à la reine, et très gracieusement accueillis. Je sais bien de quelles appréciations sévères ont été l'objet ces Majestés déchues depuis : je remarque seulement que Benoît, qui, du reste, ne fait pas du tout de politique, les juge plutôt favorablement. « Le roi est un grand jeune homme de mon âge, qui porte le costume grec avec beaucoup d'élégance ; il est bègue et un peu sourd, mais nous n'y avons pas fait attention en le voyant, après les compliments officiels, s'approcher de nous, pour causer avec chacun de la façon la plus cordiale. J'avais la langue bien pendue ce jour-là. »

Ouvrons ici une parenthèse. Benoît ne se vante jamais : même dans sa correspondance la plus intime, je ne connais personne de plus modeste. On peut donc l'en croire, lorsque pour une fois il parle d'un petit triomphe qu'il a obtenu.

« J'ai eu le succès de la réception, du moins s'il faut m'en rapporter à l'ambassadeur, qui m'a fort complimenté en riant sur mes talents de courtisan. La reine serait partout une femme séduisante, même si elle n'était pas reine, avec son beau teint, ses yeux charmants,

Digitized by Google

sa tournure gracieuse. Elle parle le français avec une élégante pureté. »

Le lendemain, jour de Pâques, c'est la visite, faite de bonne heure, et toujours sous la conduite du ministre, au commandant de l'escadre française en station au Pirée. « Une chaloupe pavoisée vint nous prendre pour nous mener au vaisseau amiral, où nous fûmes accueillis de la manière la plus distinguée. Jamais je n'avais vu de près ces immenses vaisseaux de ligne, avec leur triple rangée de canons, véritables citadelles mobiles. J'étais émerveillé de cette œuvre toute-puissante du génie de l'homme. Nous assistâmes à la revue de ces huit cents marins manœuvrant sur le pont. Puis on descendit dans la batterie pour entendre la messe, et c'était un spectacle imposant que de voir tous ces hommes à genoux autour de leurs canons, aussi humbles devant Dieu qu'intrépides dans les dangers. Nous remontâmes ensuite au salon de l'amiral, causant avec lui et avec les officiers, qui nous promenaient du haut en bas de leur vaisseau, et nous expliquaient toutes choses. Le pavillon tricolore flottait comme un arc-en-ciel à la poupe, et nous rappelait que nous étions en France; chose bien douce, quand on est loin de sa patrie, que de revoir ces emblèmes et de se sentir un instant sur le sol français. »

Je supprime à regret bien des détails; mais si l'on était tenté de trouver que j'en donne encore trop, je pourrais répondre que, dans les débuts d'un grand établissement, ces présentations par exemple, ces visites qui, plus tard, pouvaient n'être plus qu'un usage, une formalité, avaient une réelle importance; et qu'au moment où l'École s'implantait en Grèce, notre ministre entendait, et avec

Digitized by Google

grande raison, bien montrer à tous qu'elle avait un caractère national, qu'elle représentait un intérêt national, en un mot, qu'elle était une portion de la France, et non la moins chère.

M. Piscatory avait loué pour nos Français une jolie maison de campagne, avec un jardin, un peu en dehors de la ville, à cinq minutes du consulat, à vingt de l'ambassade, à la porte de l'Université, dans une situation saine et des plus agréables, au pied du mont Lycabétus, avec l'Acropole en face, à droite Salamine, à gauche l'Hymette. On laisse à Benoît le droit de choisir parmi les chambres: il en prend une au rez-de-chaussée, qui est élevée de sept à huit pieds au-dessus du sol, et il s'y trouve à merveille. « Elle est, dit-il, du côté du jardin, avec une fenêtre au nord pour me défendre contre les grandes chaleurs de l'été, une autre à l'occident qui me donne une vue magnifique. De là, je vois une plaine immense couverte d'oliviers; au fond, la mer avec Salamine, ou la chaîne du Parnès, avec ses rochers de marbre, et au-dessus, dans le lointain, les sommets du Cithéron. »

Mais le logis n'a que les quatre murs; à chacun de meubler sa chambre : ce n'est pas bien long, quoique Athènes n'offre pas grandes ressources en fait d'ameublement; mais le crédit alloué par l'État est si réduit, qu'il faut se contenter d'un fort chétif mobilier ; rien que le strict indispensable. Benoît cependant a des goûts de luxe, d'un luxe fort relatif, vous allez voir: « J'ai été bien aise, dit-il, d'ajouter certaines choses à l'ameublement par trop simple que me fournissait le Gouvernement : un tapis sur ma table, une descente de lit, à mes

Digitized by Google

fenêtres des rideaux en cotonnade imprimée à grand ramage oriental. » Voilà les somptuosités que l'on pouvait se permettre à l'École d'Athènes en ce temps-là.

« Je fais, ajoute Benoît, poser quelques rayons pour mes livres; ma chambre est ainsi très jolie et je m'y plais beaucoup. Notre maison est un charmant phalanstère, où règnent l'union, la cordialité, les études en commun, les conversations tantôt animées d'une vive gaieté, tantôt sérieuses et instructives, où l'on met ensemble toutes ses impressions et ses facultés diverses, l'un corrigeant par son bon sens l'exaltation de l'autre, celui-ci enflammant un peu la froideur de celui-là, tous nous aidant. » Et ailleurs : « La maison ressemble à un véritable monastère de savants : à l'heure des repas, nous sortons de nos cellules pour venir manger sous les colonnes de notre grand vestibule de marbre, où nous avons établi notre salle à manger d'été. » Puis viennent quelques détails de ménage qu'on nous permettra de rapporter; ils servent à donner une idée plus exacte de cette vie à Athènes : « Nous avons traité, pour notre nourriture, avec un restaurateur du dehors, qui nous donne le déjeuner et le dîner à 90 drachmes ou 80 francs par mois. La cuisine du reste se fait ici, et nous sommes servis à table par un domestique en veste brodée et en jaquette blanche. »

Notez que cette dernière lettre a été écrite pendant les temps chauds; c'est ce qui explique la clôture dans les cellules une partie de la journée. Mais quand la saison le permettait, on vivait beaucoup au dehors. On était arrivé en Grèce à une époque encore favorable pour les promenades et pour les courses, et on en usait largement.

Digitized by Google

Dans ces premiers temps, presque chaque jour, on monte à l'Acropole, vers les restes sacrés du Parthénon, pour y trouver de nouveaux sujets d'admiration ; puis on descend vers le théâtre d'Hérode Atticus, lieu bien choisi pour y déclamer quelque scène de Sophocle ou d'Euripide. D'autres fois, c'est sur la colline voisine du Pnyx, où la tribune aux harangues est restée debout, qu'on répète quelque fragment de Démosthène. Si on lit les *Perses* d'Eschyle, c'est en vue « de l'île de Salamine, resplendissante dans un nimbe de lumière ». C'est ainsi encore que l'on comprendra mieux l'*Œdipe à Colone*, sur les lieux mêmes, sous les oliviers qui ombrageaient jadis le temple des Euménides, et non loin du gouffre d'airain où s'était abîmé le grand maudit.

Benoît se plongeait avec délices dans l'ancienne Grèce ; il la respirait, il s'en pénétrait. Nul n'en parlait avec plus d'émotion, et cette émotion il la faisait partager à ses compagnons. Hanriot en rend témoignage dans une lettre écrite plus de quarante ans après (août 1892) : « Il nous appartient de dire que c'est toi qui nous ouvrais les horizons resplendissants de la beauté hellénique, et dont l'enthousiasme communicatif échauffait nos âmes. Tu étais ainsi notre véritable initiateur. »

A la première vue, les plaines de l'Attique, dans leur nudité actuelle, avaient donné à Benoît l'impression d'une terre triste et désolée. Mais bientôt il la voit avec d'autres yeux, et il ne tarde pas, comme il le raconte, à y découvrir une beauté mystérieuse. « Vous en subirez le charme à votre insu, nous disait M^me^ Piscatory, qui était pour nous comme la muse familière de ces lieux. Et en effet chaque jour cet horizon, avec ses lignes suaves

Digitized by Google

et harmonieuses, ces croupes de marbre des montagnes dorées par le soleil, cette ceinture azurée de la mer découpant le rivage de sinuosités gracieuses, et par-dessus tout cette merveilleuse lumière du ciel, qui transfigure toute cette grande nature dans une splendeur idéale,

. . . . . *Lumine vestit*
Purpureo . . . . .

tout cela avait fini par nous pénétrer d'un ravissement serein et ineffable, qui bientôt ne nous laissait plus désirer en ces lieux la verdure et les ruisseaux, cette parure des paysages ordinaires[1]. »

Tous ne cessent de s'extasier sur cette limpidité de l'atmosphère, telle que de l'Acropole ils croient toucher presque l'Hymette, distant toutefois de dix kilomètres, et cet air de l'Attique n'est pas moins transparent pour le son que pour la lumière ; ils en ont fait l'expérience : car lorsque l'un d'eux, debout sur la scène de l'ancien théâtre, récite quelque passage d'une pièce, tous les autres, assis sur les plus hauts gradins en face, entendent à merveille. Ils comprennent alors, ce qui leur avait toujours semblé inexplicable, que des milliers d'auditeurs à la fois n'aient rien perdu d'une tragédie ou d'une harangue.

« C'est ainsi que chaque jour, dit Benoît, l'antiquité nous révélait quelqu'un de ses secrets. » Mais enfin était-ce seulement pour se donner ainsi la récréation de quelques promenades instructives qu'ils étaient venus en Grèce ? A vrai dire, aucun programme n'avait été tracé,

1. *La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne.*

Digitized by Google

aucune méthode indiquée: ce fut seulement par un arrêté du 26 janvier 1850 (M. de Parieu était alors ministre) que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres eut à prendre l'École sous son patronage, et à imprimer décidément aux études de ses membres une direction archéologique ; mais jusque-là on laissait chacun à son initiative et à son ressort personnel. « Nous vous donnons, leur avait dit M. Piscatory à leur arrivée, un morceau de bois et un couteau ; faites quelque chose. »

Ce quelque chose le firent-ils ? Sans doute, sous la tutelle de l'Académie, des résultats considérables ont été obtenus ; mais nous ne voyons pas que les élèves de la première promotion, livrés à eux-mêmes, aient jamais regretté plus tard de n'avoir pas connu une autre discipline. « Le temps ne fut pas perdu pour nous, a écrit Benoît. Dans cette atmosphère de la Grèce moderne, si pleine encore de la Grèce antique, où nous allions vivre désormais, chaque jour nous initiait davantage au sentiment et à l'intelligence des œuvres d'autrefois[1]. » Et dans cette lettre que nous avons déjà citée, Hanriot, rappelant quel trésor de poétiques et vivifiantes impressions ils avaient trouvé en Grèce, ajoutait : « Combien je les préfère aux curiosités épigraphiques qui sont devenues l'une des principales préoccupations de la moderne École d'Athènes ! » *Laudator temporis acti :* Hanriot, j'en conviens, fait trop bon marché de l'épigraphie ; mais qui pourrait dire pourtant que l'autre manière d'étudier et de comprendre la Grèce n'avait pas aussi du bon, beaucoup de bon ? Rapporter et faire pénétrer dans l'ensei-

1. *La Grèce ancienne,* déjà citée.

Digitized by Google

gnement en France un sentiment plus vif des beautés de l'art antique, cela a bien son prix : « Nous étudions pour les autres autant que pour nous », disait Benoît.

Si l'on veut d'ailleurs ne tenir compte que des travaux écrits, aucun mémoire sans doute n'a été envoyé d'Athènes à l'Académie ; mais sans parler d'articles de Lévêque et de Burnouf, écrits pour la *Revue des Deux-Mondes* et publiés par elle, *l'Université d'Athènes* (1er novembre 1847), la *Monographie du Parthénon* (1er décembre 1847), *les Monuments d'Athènes et les études archéologiques en Grèce* (15 août 1851), plus tard des thèses, présentées pour le doctorat ès lettres, prouvent que, même au point de vue de l'archéologie, de savantes recherches avaient été faites, et même quelquefois de véritables découvertes. Lévèque montrait ce que Platon avait dû à Phidias : c'était le commencement de ces études d'esthétique qui ont mérité à leur auteur un siège à l'Académie des sciences morales. Burnouf examinait les principes de l'art, et surtout de l'art grec, d'après la méthode et les principes de Platon ; il apportait en outre une dissertation approfondie sur le culte de Neptune. Hanriot reconstruisait la topographie des dèmes de l'Attique, et d'autre part retraçait la géographie ancienne des Grecs, d'après Homère, Hésiode et Eschyle. Grenier soumettait à une analyse rigoureuse les descriptions d'Homère. Benoît enfin a retrouvé dans ses souvenirs de Grèce de quoi écrire des pages où il apporte sa part d'aperçus nouveaux.

La première condition pour profiter le mieux possible du séjour à Athènes, c'était d'apprendre à parler la langue du pays. La difficulté n'était pas bien grande pour

Digitized by Google

des gens habitués déjà à lire couramment Platon et Démosthène : car, comme on sait, le grec moderne se rapproche beaucoup du grec ancien, et, chose curieuse, tend chaque jour à s'en rapprocher encore davantage. Pour les faire avancer plus vite, un professeur, M. Bisantios, avait été attaché à l'École. Avec les leçons de ce maître ces grands élèves firent de rapides progrès, et au bout de quelques semaines furent en état de converser avec n'importe qui.

Cette perpétuité de la langue grecque, altérée sans doute dans un cours de plus de trois mille ans, mais gardant toujours ses traits principaux, les frappait au plus haut point. Benoît aurait fait volontiers de ce phénomène l'objet d'une étude spéciale. « Je songe parfois, dit-il, à une grammaire grecque moderne, j'entends une grammaire philosophe, où j'essaierais d'apprécier, non pas en vagues généralités, mais en études de détail, les causes mystérieuses qui, à travers tant de vicissitudes, ont fait durer la langue grecque jusqu'à nous, et de rendre compte de ses variations, de sa dépravation, de son barbarisme, de son génie actuel. En quoi est-elle encore fidèle à ses traditions antiques? En quoi dérive-t-elle, entraînée ailleurs par les besoins d'un autre esprit et les influences de la civilisation étrangère ? Jusqu'à quel point les efforts tentés pour la retremper à ses sources pures seront-ils efficaces ou impuissants ? » Ces questions ne préoccupaient pas moins ses compagnons. Toutefois, aucune suite ne fut donnée à un projet dont l'exécution aurait demandé un temps si long qu'il n'était pas possible de l'entreprendre sérieusement.

La possession de la langue commune leur permettait

Digitized by Google

de se mêler plus complètement à la société grecque. En entrant à Athènes, Benoît avait fait tout de suite cette remarque qu'ils étaient vraiment dans un pays ami : « Ici tout est plein de la France : on y parle français, les enseignes sont à moitié en français, les modes françaises dominent dans le monde. » Ils étaient donc sûrs d'être bien reçus partout, et de voir les portes s'ouvrir devant eux. Aussi, quoi qu'ils pussent dire de leurs cellules, ce n'étaient pas des bénédictins menant une existence toute d'étude. Après les heures de travail, il y avait les heures données aux plaisirs et à la vie du monde, et peut-être étaient-ce ces dernières qui servaient le mieux les secrètes pensées du ministre. « L'antiquité ne nous absorbe pas tout entiers, écrit gaiement Benoît. Nous polkons, nous valsons, nous contre-dansons, nous faisons la cour aux dames pour soutenir la bonne réputation de la galanterie française. Le dimanche de *Quasimodo* il y avait un grand bal à la cour, qui m'a fort intéressé par la variété des costumes, albanais, smyrniotes, rouméliotes, hydriotes, etc. Le roi et la reine tiennent, et avec raison, à ce que les diverses provinces conservent leurs vêtements si élégants et si pittoresques... Ces bals ont beaucoup d'aisance et d'entrain. Le roi et la reine, jeunes tous deux et fous de danse, animent l'assemblée par leur exemple. » Benoît, ce soir-là, faillit compromettre sa réputation naissante de bon courtisan ; il allait oublier l'étiquette jusqu'à s'appuyer sur le fauteuil de la reine, quand M^me^ Piscatory l'avertit de son étourderie. Le dimanche suivant, c'est la légation qui se met en fête ; il y a « bal d'enfants, le plus joli qu'on puisse voir ; toute cette marmaille danse à ravir : ces enfants grecs ont la grâce en naissant. Il

Digitized by Google

paraît, à ce que prétend Mme Piscatory, que j'y ai fait, sans le vouloir et sans m'en douter, la conquête d'une princesse valaque, qui est à la tête de trois filles à marier. Cette bonne fortune nous fait rire entre nous : cela sert, disons-nous, à répandre l'influence française. »

Les bals se répétaient assez souvent ; si bien que pour se mettre au niveau de la civilisation du pays et danser toutes les danses, Benoît et ses amis prennent les leçons d'un maître fort expert en la matière. Leur nouveau talent va leur servir le jour de la fête du roi. « Rien de plus brillant que le bal donné ce jour-là à l'ambassade, au milieu de ces jardins illuminés, de ces orangers et de ces lilas en fleurs : véritable décoration d'opéra, avec une profusion étonnante de parfums, de fleurs et de brillants uniformes. C'était une belle chose que de voir ces fières jeunes filles avec leurs costumes nationaux, portant hardiment la calotte rouge sur l'oreille, et avec un air décidé qui rappelait que c'étaient les filles des héros, des Canaris, des Botzaris, des Capo d'Istria. J'admire leur beauté antique et leur mine martiale, et à certains moments leur langueur d'Orient et leur gracieuse nonchalance. »

Mais quel que soit le succès personnel de nos Français, il leur manque un prestige. « Nos habits noirs font ici triste figure », écrit Benoît. Est-ce M. Piscatory qui eut l'idée politique de les relever de cette sorte d'infériorité ? Je ne sais ; toujours est-il qu'au bout de quelques mois arriva de Paris l'ordre d'avoir un costume : il était, pour leur maigre budget, un peu coûteux, plus de 300 fr. Il y eut bien d'abord quelques murmures ; mais j'imagine qu'on n'eut plus regret à la dépense, quand on vit

Digitized by Google

comme elle rapportait un surcroît de considération : « Au dernier bal de la cour nous venons d'inaugurer nos costumes, qui ont eu un grand succès. C'est sévère, mais fort distingué : cravate blanche, gilet blanc, habit français noir brodé de soie violette sur le collet, les parements et les poches, avec la palme universitaire brodée en argent sur la poitrine, épée à manche de nacre, chapeau à trois cornes, etc. Nous avons pu voir de quelle conséquence est l'habit : des gens jusqu'alors assez froids se montraient fort empressés ; les femmes en raffolaient. Le plus beau triomphe de notre uniforme, c'est quand le roi, avisant quelques-uns de nos camarades, les a longuement entretenus au milieu du cercle des courtisans ébahis. »

Ai-je à m'excuser de m'être arrêté un instant à ces détails de toilette ? Des choses assez futiles par elles-mêmes peuvent prendre de l'importance suivant l'humeur des gens ; et il n'était pas hors de propos, ce me semble, de parler du costume, puisqu'il faisait prendre en plus haute estime encore les pensionnaires de l'École.

La recherche de l'élégance est générale chez les Grecs ; dès le premier jour Benoît en a été frappé. « Ces gens du peuple, écrit-il, qu'on voit se pavaner si glorieusement dans les rues, ont une veste de deux ou trois cents francs, des guêtres de cent francs : ils mettent sur leur dos tout ce qu'ils possèdent ». Mais là où d'autres ne verraient rien qu'une ridicule vanité, Benoît découvre tout de suite une des raisons de la supériorité de ce peuple dans les arts : « Avec son amour du beau et son esprit d'ostentation, il aime à se donner en spectacle et à poser, et l'on comprend bien ici l'influence qu'un tel

Digitized by Google

caractère a dû avoir dans le développement de la peinture et de la sculpture, les modèles ne manquant pas : ils sont tous beaux, tous artistes, et un mauvais soldat irrégulier, un klephte des montagnes, se repose sur son tromblon dans une héroïque attitude, sait se draper avec élégance dans ses guenilles, et prendre une pose antique ».

Malgré ce soin excessif et quelque peu féminin du décor, les Grecs n'en gardent pas moins des qualités viriles. Ils sont courageux ; ils l'ont bien montré dans la guerre de l'indépendance ; ils rêvent pour leur pays une grande destinée, et pour la hâter, ils sont prêts à tout braver, à tout risquer. « J'espère que Dieu n'abandonnera pas ce peuple, qui est intelligent, fier, religieux, plein de confiance. Si on le laissait faire, si la tutelle trop jalouse des puissances protectrices ne le gênait pas, il s'inquièterait peu de ses différends avec la Turquie : tout petit qu'il est, il recommencerait la lutte aujourd'hui plutôt que demain ; il brûle de se jeter sur Constantinople et de reprendre son héritage ». Ces lignes ne sont-elles pas curieuses ? N'est-ce pas, écrite cinquante ans d'avance, l'histoire d'hier ? C'est toujours ce même peuple partant en guerre avec plus d'ardeur que de prudence, et qu'il a fallu sauver du péril où il était allé se jeter.

Disons-le tout de suite : Benoît, à mesure que se prolonge son séjour en Grèce, juge plus sévèrement les Grecs. Il voit chez eux beaucoup de turbulence, d'intrigue ; la politique n'est qu'un moyen de gagner une bonne place, pour y vivre aux dépens du budget ; l'ambition se donne pleine carrière ; chacun croit pouvoir prétendre et prétend en effet à tout. « Chasse-t-on un domestique,

Digitized by Google

écrit Benoît, il se fait nommer député ; il veut devenir ministre : et pourquoi pas ? Ne vaut-il pas Monsieur un tel ou Monsieur un tel ? Il est intelligent, il est audacieux, il est orateur : tout le monde dans ce pays est orateur. » Je crois bien que Benoît exagère un peu ; mais enfin ceux de nos Français qui sont aujourd'hui à l'École d'Athènes, n'ont plus sans doute les mêmes étonnements, s'ils y voient d'étranges fortunes électorales.

Que Benoît, au bout de quelque temps, apprécie les Grecs avec moins d'indulgence, je me l'explique aisément. La politique qui eut toujours ses préférences est celle qui assure à un pays le plus de calme. Athènes restait tranquille sous le ministère Colettis, et voici pourquoi : si le parti contraire relève trop la tête, Colettis « fait venir des compagnies d'irréguliers albanais qui lui sont personnellement dévoués, et qui, sur un mot, sur un signe de lui, mettraient ses adversaires à la raison : leur présence maintient le bon ordre ». Mais au mois de septembre Colettis vient à mourir, et de tous côtés s'agitent les passions redevenues libres.

Ce n'était pas seulement sur les affaires de la politique que les élèves se croyaient tenus à la plus grande réserve. Bien que l'ordonnance de fondation eût prévu qu'ils pourraient faire des cours, ils ne jugèrent pas qu'il fût à propos d'aller offrir leurs services comme professeurs : il valait mieux attendre que l'on vînt à eux, et c'est ce qui arriva en effet. L'Université avait craint d'abord une fâcheuse concurrence ; elle se rassura bientôt sur les intentions des nouveaux venus. Ce fut de la jeunesse athénienne elle-même, dont un sénateur se chargea d'exprimer le désir, que leur vint l'invitation de donner des

Digitized by Google

leçons : ils ouvrirent alors des cours, mais de langue et de littérature françaises seulement ; ils évitèrent ainsi de froisser aucune susceptibilité. Ajoutons que ces cours ne se firent que les premières années : ils prirent fin quand l'École eut reçu sa constitution définitive.

Cette absence de toute prétention fit qu'une distinction, qu'ils n'avaient pas sollicitée, leur fut offerte. Le 29 mai, ils furent tous reçus membres de la Société d'archéologie. « C'est, lisons-nous, la seule Académie qu'il y ait encore en Grèce. La séance avait un caractère que nulle autre Académie ne saurait offrir. Au lieu de se renfermer dans une salle, la Société, sous ce beau ciel si clément et si brillant, tenait sa séance au sommet de l'Acropole, au milieu des ruines du Parthénon. Le roi y assistait ; mais celui qui présidait, c'était Colettis, le véritable roi de la Grèce, avec sa forte et énergique physionomie, et son pittoresque costume de palikare. On nous fait ici toutes sortes de caresses. »

Si bien accueillie par les Grecs, la colonie ne pouvait être reçue avec moins de faveur par une compatriote, la duchesse de Plaisance, depuis longtemps déjà établie à Athènes, où sa naissance, sa fortune, la haute situation qu'elle avait occupée à la cour de Napoléon Ier, lui assuraient une des premières places dans la société. Fille de Barbé-Marbois, belle-fille de Lebrun, l'un des trois consuls, créé sous l'Empire architrésorier, elle avait été dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise. Ceux qui ont lu, et ils sont nombreux, *la Grèce contemporaine*, doivent se souvenir des pages où il est question de la duchesse. About avait été l'un de ses familiers, et même son obligé, à ce que m'ont affirmé plusieurs anciens

Digitized by Google

élèves de l'École d'Athènes ; mais quand il s'est agi pour About de tracer son portrait, elle n'a rien gagné à cette intimité : le spirituel écrivain ne se piquait pas d'un excès de bienveillance, même quelquefois à l'égard des gens qu'il avait le plus pratiqués. Je dois reconnaître cependant qu'ici, s'il a péché, ce n'est pas contre la vérité. Il développe, avec une malicieuse satisfaction, et pour l'amusement du public, tout ce que Benoît ne fait qu'indiquer dans des lettres qui ne sont pas destinées à sortir de la famille ; mais pour le fond même des choses, il n'y a pas grande différence. Voici ce que je lis dans Benoît :

« Dimanche dernier, 16 mai, la journée fut très tempérée pour favoriser une charmante promenade que nous fîmes au mont Pentélique, d'où les Athéniens tiraient les beaux blocs de marbre blanc dont ils ont bâti jadis tous leurs grands édifices. La duchesse de Plaisance y a fait construire un castel gothique, et elle voulait nous en faire les honneurs. Elle nous envoya dès le matin un carrosse à quatre chevaux, et nous nous joignîmes en route à toute une caravane, composée de cinq ou six voitures : nous y trouvâmes beaucoup de jeunes gens, des attachés d'ambassade, des dames de la haute société ; ainsi Mme Mavrocordato, la femme de l'ancien ministre, Mme Zographo, etc. La plupart parlent très aisément le français ; elles ont été élevées en Moldavie et en Valachie, où le français est la langue des gens comme il faut ; elles sont fort instruites, et ont en général beaucoup de simplicité et de bon goût. Quant à la duchesse elle-même, c'est une femme singulière, bonne personne, mais avec des manières bizarres ; ayant la fureur de construire, s'habillant comme les prophétesses juives, et prêchant une

Digitized by Google

religion nouvelle. Mais dès les premières paroles, elle a vu qu'elle n'avait rien à faire de moi, ce qui ne l'a pas empêchée de me prendre dans une sorte d'affection. Elle gaspille une grande fortune à commencer partout des bâtisses qu'elle n'achève point. » Benoît vit assez souvent la duchesse ; mais on sent que cette étrange personne lui inspire plus d'étonnement que de sympathie : ses visites sont toutes de politesse.

La richesse a ses inconvénients. Mme de Plaisance n'osait plus aller à la campagne qu'avec une forte escorte de gendarmes : une fois, elle avait été arrêtée par des brigands qui voulaient la rançonner ; et ces brigands, disait-on, étaient à la solde des moines d'un couvent voisin, qui se trouvait alors dans un pressant besoin d'argent. Bien que souvent le clergé grec fût loin d'être respectable (nous trouvons dans les lettres de singuliers détails sur l'avilissement des popes), j'aime à croire que les moines n'avaient point songé à cette manière de se procurer des ressources.

« Il n'y a plus de brigands que pour la duchesse », dit Benoît. Cela était peut-être vrai au moment où il l'écrivait ; mais il ne fallait pas trop s'y fier. Dès que la moindre agitation politique se produisait, le brigandage renaissait ; si bien que Benoît lui-même dut renoncer plus tard à voyager dans certaines provinces qu'il aurait voulu visiter.

Pendant qu'il était à Athènes, on put se débarrasser, mais ce n'est pas à la gendarmerie que l'on dut ce service, d'un des principaux chefs de brigands, de Bibissi, celui-là même auquel la duchesse avait eu affaire. Bibissi ne respectait rien. Après de nombreuses captures, il es-

Digitized by Google

saya même de s'emparer de la reine. Cette fois, le roi Othon prit fort mal la chose, et il exigea de ses ministres qu'on en finît avec cet audacieux. La tête de Bibissi fut mise à prix. « En Grèce, dit Benoît, le moyen est infaillible ». Bibissi ne se fia plus désormais qu'à un seul compagnon, dont il avait maintes fois éprouvé le dévouement. Mais ce fidèle ami, une nuit que le brigand était dans un profond sommeil, lui brûla la cervelle, et vint triomphalement apporter la tête à Athènes, pour toucher la récompense promise.

Si agréables que fussent les commencements de l'École, il y avait une ombre au tableau. Le directeur, M. Daveluy, était le seul qui se sentît à Athènes comme en exil. Il était pris de nostalgie. Ajoutez que la mort imprévue de son ami le plus cher, le général Naudet, l'avait complètement abattu. Il était dans un véritable état de prostration, dont il se releva plus tard, mais qui inspirait des inquiétudes à tout son entourage. L'École se trouvait sans chef, au moment où elle aurait eu le plus besoin d'en avoir un. Le rôle que M. Daveluy ne pouvait remplir, c'était Benoît qui avait à le tenir, en partie du moins : ses camarades eux-mêmes le lui imposaient ; mais on comprend combien cette situation était délicate ; elle ne fut pas sans quelques ennuis pour Benoît, comme nous le verrons bientôt.

Digitized by Google

IV

L'École d'Athènes. (Suite.) [*Les excursions.*]

J'ai voulu exposer tout d'une suite la vie de Benoît à Athènes ; mais ce séjour fut coupé par des excursions et des voyages, dont je n'ai encore rien dit. J'y arrive.

Dès les premiers jours d'avril, l'École tout entière, sous la conduite d'un savant professeur d'Athènes, M. Rangavi, qui devait servir en quelque sorte d'hiérophante, s'était rendue à Éleusis, la ville des mystères sacrés en l'honneur de Cérès et de Proserpine. Avec deux ou trois autres camarades, Benoît avait voulu faire le chemin à pied. « Nous suivions la route que parcourait jadis la procession, en nous arrêtant aux stations usitées, et tantôt encore aux tombeaux de Miltiade et d'Aristide, tantôt aux temples en ruine d'Apollon et de Vénus. Après avoir traversé la gorge du Gaidarion, nous apercevons le golfe d'Éleusis, fermé par Salamine, comme un beau lac de Suisse. Jamais l'air n'avait été plus pur, la lumière plus belle, la mer plus caressante, avec ses couleurs tantôt d'un bleu d'azur, tantôt d'un vert d'émeraude. Ainsi la nature, la mythologie, l'histoire, tout vient vous assaillir d'émotions, de grands souvenirs ; tout prend une voix pour parler à la fois à l'esprit, à l'imagination, au cœur. »

Un mois après, Benoît était pris de la fièvre. Il était arrivé à Rome, la nuit, par une pluie battante, et il avait eu un refroidissement ; puis, à Pouzzoles, il avait respiré les vapeurs pernicieuses de la Solfatare. Sa santé, mise ainsi deux fois à l'épreuve, ne s'était pas complète-

Digitized by Google

ment rétablie. Cette fièvre, dont on s'inquiétait, pouvait devenir grave : il eut à la bénir, car la cure fut délicieuse. On jugea que, pour couper les accès, il fallait un changement d'air. « M. Piscatory, dit Benoît, me fit voyager dans l'Archipel. M. de Roujoux, le consul général des Cyclades, allait les visiter, sur un aviso de notre marine, le *Chacal*. On m'adjoignit en amateur à sa mission. Ce fut assurément une des circonstances les plus heureuses de mon séjour en Orient, et une des joies de ma vie. J'allais en effet, pendant quelques semaines, refaire le voyage d'Ulysse, à travers ces îles poétiques, semées comme des pierres précieuses sur l'azur de la mer Égée. »

Le départ eut lieu le 31 mai[1]. Après avoir longé la côte jusqu'à Sunium, le bâtiment se dirigea vers Syra, où l'on passa deux jours. Puis on visita successivement Délos, Myconos, Tinos, Milo, Santorin, Nio, Naxos, Paros, Séripho, Thermia, Andros, Zéa, ravissantes à distance ; quelques-unes cependant, quand on y aborde, nues et tristes, mais toutes fort intéressantes, quoique pour des raisons diverses. A l'exception de trois jours pendant lesquels le navire fut battu par la tempête devant l'île de Santorin, le temps ne cessa de rester magnifique. Benoît d'ailleurs n'eut pas à regretter cette tempête ; car elle lui apporta, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, comme une révélation sur les origines et la formation des croyances mythologiques.

---

1. Dans *la Grèce ancienne,* Benoît dit le 2 juin ; j'ai pris la date que donnent les lettres écrites pendant le cours même du voyage. — Dans *la Grèce ancienne,* écrite en 1892, quarante-cinq ans plus tard, les souvenirs, on le comprend, ne peuvent plus avoir la même précision.

Digitized by Google

Le voyage s'achevait le 24 juin. Nous en avons, dans les lettres, dont quelques-unes sont écrites en pleine mer, le récit détaillé, avec toute une suite de tableaux variés. C'est ainsi qu'à Syra il trouve l'activité, le mouvement, la vie ; là où n'existait, quelque vingt ans auparavant, qu'un petit nombre de masures, s'est élevée une ville dont les progrès dépassent toute imagination : le port sera bientôt l'un des plus considérables de la région méditerranéenne. — A Délos, au contraire, pas un seul habitant ; c'est à peine si quelque chevrier y vient de temps en temps faire paître son troupeau. On n'y voit que des ruines, qui disparaissent un peu chaque jour; car elles sont exploitées comme des carrières par les gens des îles voisines : ils font de la chaux avec les débris de l'ancien temple ; voilà à quel usage leur servira une tête d'Apollon en marbre. — Tinos, avec sa physionomie tout orientale, ses maisons à terrasse d'une blancheur éclatante, annonce déjà l'Asie. — Milo, dévastée par les feux souterrains, semble surtout une nécropole : il n'y reste guère d'antique que des catacombes creusées dans la montagne, et toutes remplies de tombeaux, qui inspirent à Benoît cette réflexion : « Ce sont les monuments les mieux conservés. Ce que les anciens habitants avaient bâti pour abriter leur vie a été éphémère comme la vie ; la demeure de la mort a été seule éternelle, comme la mort même ».

Quel contraste entre cette terre désolée et la florissante Naxos, la reine des Cyclades ! A Naxos la nature prodigue tous ses dons. « Nous avons vu des paysages enchanteurs. Nous allions sur nos mules en suivant un labyrinthe de ravins où coulait une eau limpide à travers

Digitized by Google

des rochers de marbre de toutes couleurs, et des bosquets touffus de lauriers-roses. D'en haut, on aurait cru voir au fond de la vallée une rivière de fleurs ; puis au-dessus se penchaient de grands et frais platanes, enlacés de guirlandes d'une vigne vigoureuse jusque dans leurs branches les plus élevées, et laissant pendre autour d'eux ces festons et ces grappes qui se doraient déjà. Ajoutez, aussi loin que porte le regard, des bois d'orangers, de citronniers, de limoniers, de cédratiers, de mûriers blancs, d'oliviers, de myrtes verts, de cyprès noirs, le tout semé de maisons blanches resplendissantes à la lumière du soleil. »

Toutes ces îles de l'Archipel, Benoît en fait la remarque, sont habitées surtout par des femmes et des vieillards : les hommes sont à la mer, dispersés depuis Odessa jusqu'à Gibraltar, plus de 50,000, nombre considérable, eu égard surtout au chiffre total de la population.

Le consul général, comme il est naturel, et son état-major sont reçus partout avec un grand empressement. A Syra, c'est le consul anglais qui leur fait, secondé par sa petite-fille, les honneurs de sa résidence. A Naxos, le P. Lazariste, qui dirige la mission française, leur donne la plus gracieuse hospitalité, et les promène parmi les plus beaux sites. « Le soir, le vice-consul leur donne un grand dîner, auquel sont invités en même temps tous les gros bonnets des Cyclades. » On y fait bonne chère. N'oubliez pas que nous sommes ici dans l'île de Bacchus, le dieu qui, même sans autels, n'a jamais cessé d'être honoré. « Les vins capiteux étaient prodigués ; les toasts se succédèrent coup sur coup avec un délire sacré, en l'honneur du roi Othon, de notre roi Louis-Philippe, de

Digitized by Google

la France, de la Grèce, de tout ce qui porte un cœur hellénique, des fonctionnaires présents (l'École n'y fut pas oubliée, mais glorifiée, comme un gage nouveau de la sympathie de la France pour la jeune Grèce) ; si bien que nous eûmes grand'peine à regagner nos lits. Bacchus nous avait tous domptés ». Benoît a écrit quelque part : « J'ai fait ce voyage en antiquaire, en helléniste, en dessinateur, en matelot. » Après de si mémorables festins n'aurait-il pas pu ajouter : Et parfois aussi en gastronome ?

Il avait été traité sur le *Chacal* avec une grande faveur. M. de Roujoux n'avait rien à faire à Délos ; s'il y alla, en modifiant son itinéraire, ce fut uniquement pour satisfaire la curiosité de Benoît. Parmi les officiers se trouvaient des jeunes gens fort aimables, fort instruits, qui devinrent tout d'abord pour notre universitaire de braves camarades. Ils souriaient bien quelquefois de l'espèce d'adoration qu'il ressentait pour tous les vestiges de l'antiquité ; mais ils n'en étaient pas moins disposés à l'accompagner dans toutes ses courses scientifiques. Les matelots enfin, avec qui il allait causer familièrement, l'avaient pris aussi en affection. « Dans ce mois passé sur un navire, écrit-il, je suis devenu marin à vue d'œil. Je ne sais plus parler qu'en termes de marine ; j'ai même appris à jurer dans la perfection. » Ici je crois bien que Benoît se flatte un peu : qu'il se soit fait si matelot que cela, lui, Benoît, j'ai peine à l'admettre ; ses jurons, puisque jurons il y a, devaient être fort anodins, et de ceux dont on n'a pas à s'accuser en confession.

Quoi qu'il en soit, cette existence à bord pendant quelques semaines, et les exercices gymnastiques aux-

Digitized by Google

quels il se livrait, comme de monter aux cordages, furent excellents pour sa santé. Hâlé, changé, comme il se représente, et tel

Que le méconnaîtrait l'œil même de sa mère,

il avait pris au grand air, et avec des bains répétés, une provision de vigueur. « La mer, si transparente dans ces parages qu'on en voyait le fond éclairé des rayons du soleil même par quinze ou seize brasses de profondeur, semblait l'inviter à se jeter et à s'ébattre dans les vagues. » Il devient ainsi d'une assez belle force en natation, talent dont il est quelque peu fier. « Si je n'avais pas d'autre moyen de retourner en France, écrit-il un jour en plaisantant, je serais capable de tenter la traversée à la nage, d'ici jusqu'à Marseille. »

Parmi les impressions et les idées que Benoît rapporta de son voyage, en voici que je dois particulièrement signaler. Descendu à Santorin, la vue des bouleversements volcaniques, dont cette île avait été le théâtre, le frappa vivement. « On s'y croirait au lendemain de la fin du monde », écrit-il. Au retour la chaloupe qui le ramenait mit trois heures pour regagner l'aviso : le trajet n'était cependant que de trois quarts de lieue, mais la mer était très houleuse : c'était le commencement d'une tempête qui allait se déchaîner avec violence. « Elle nous força à rester deux jours à l'ancre, au centre d'une sorte de lac infernal, bordé au loin de sombres falaises qui figurent les bords du cratère, et teint en jaune par des sources sulfureuses qui s'échappent du fond de l'abîme. Nous étions comme prisonniers, sans vivres frais, et mis à la ration pour

Digitized by Google

l'eau douce. » Mais Benoît avait avec lui la *Théogonie* d'Hésiode ; et il la relit aux lieux mêmes où, suivant le poète, les Géants avaient livré combat aux Dieux. Il s'expliquait, sur ce sol si tourmenté, comment cette fable avait pu naître à la suite des convulsions terrestres. Déjà Ottfried Muller avait vu, dans le caractère et dans l'histoire des lieux, l'origine des légendes poétiques et de la mythologie. Dès ce jour Benoît appartint à l'école d'Ottfried Muller : il en défendait les idées avec conviction.

C'est ainsi, quand il visitera l'Arcadie, qu'il estimera tout de suite, à l'aspect du pays, que c'est là qu'ont dû se produire les mythes d'Hercule, de Mercure, de Pan. Roux, qui l'accompagne alors, le plaisante un peu à ce sujet. « Décidément, me disait-il, tu ne veux plus voir dans tous les dieux antiques que les phénomènes de la nature transfigurés par l'imagination des premiers habitants. Tu finiras par confondre toute la mythologie dans la géologie de la Grèce primitive. Tu n'étudies plus les légendes religieuses qu'en naturaliste. » Le scepticisme de Roux n'était peut-être pas aussi absolu qu'il voulait le faire croire ; mais n'est-il pas permis de penser aussi que son interlocuteur faisait trop grande l'incontestable part de vérité contenue dans cette théorie de l'influence des lieux sur la formation de la religion hellénique ?

Une autre idée s'était encore emparée de Benoît. A Milo il avait eu comme une apparition des rhapsodes du temps d'Homère. « La nuit, pendant que j'étais couché, enveloppé dans mon manteau, sur le pont du bâtiment, deux vieux mendiants, en tuniques, avec la tête nue et la barbe blanche, sont venus se placer sur le rocher

Digitized by Google

voisin, et me bercer, en s'accompagnant de la lyre homérique, d'un chant lent et triste, qui remontait peut-être à une époque bien reculée. » Dès lors, il veut étudier la Grèce ancienne dans la Grèce moderne : il recherchera dans les chants populaires des vestiges d'un lointain passé ; il retrouvera même dans les Hellènes d'aujourd'hui les Grecs d'autrefois. C'est ainsi que les héros de la guerre de l'indépendance, Colocotronis, Colettis, Mavrocordato, avec leurs querelles, ressemblent singulièrement aux chefs devant Troie. Il est possible en effet qu'à travers les siècles le caractère et les traits distinctifs de la race se soient mieux conservés en Grèce que dans d'autres contrées ; mais peut-être aussi Benoît a-t-il mis quelque complaisance à trouver et à signaler des rapprochements. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ses vues sur ce sujet, aussi bien que sur l'origine des légendes religieuses, soient fort ingénieuses.

Benoît rentrait donc à Athènes, charmé de son voyage et de tout ce qu'il avait amassé de souvenirs et d'idées. Mais à l'École un chagrin l'attendait, l'un des plus vifs qu'il ait jamais ressentis, et que rien n'aurait pu lui faire prévoir.

Il écrivait souvent à M. Guigniaut, je l'ai déjà dit, et comme on écrit au meilleur de ses amis, c'est-à-dire sans rien taire de ses sentiments, et de ses pensées. M. Guigniaut était devenu membre, et, de plus, secrétaire du Conseil royal réorganisé par M. de Salvandy. A ce titre il avait de fréquents rapports avec le ministre, qui l'avait pris en amitié. Dans leurs entretiens il était souvent question de l'École d'Athènes. M. Guigniaut parla des lettres fort intéressantes qu'il recevait de Be-

Digitized by Google

noît. M. de Salvandy désira les lire, et elles lui plurent beaucoup : elles faisaient si bien connaître la situation en Grèce de la nouvelle école, qu'il désira les faire insérer dans le journal officiel de l'Université. Mais il y avait des choses intimes auxquelles la publicité ne convenait pas : il fut donc entendu qu'on n'imprimerait qu'après les suppressions nécessaires. Les lettres parurent le 2 juin 1847, dans le *Journal général de l'Instruction publique ;* elles ne remplissaient pas moins de huit colonnes. Il y avait bien des coupures; mais le fonctionnaire chargé de les faire n'en avait pas fait encore assez.

Dans les lettres de Benoît à sa famille, nous voyons combien il était préoccupé, ainsi que ses camarades, de la santé de son cher directeur; elle était pour eux un véritable sujet de tristesse. M. Daveluy, dont l'âme souffrait plus que le corps, parviendrait-il à ressaisir son courage et ses forces?

En écrivant à M. Guigniaut, dont M. Daveluy était d'ailleurs l'ami, Benoît ne pouvait pas ne point parler des inquiétudes que l'on ressentait à l'École.

On lisait donc dans le *Journal de l'Instruction publique :* « Notre pauvre directeur n'avait pas besoin de ce coup (la perte du général Naudet); il était déjà bien triste d'avoir quitté toutes ses habitudes d'esprit et de cœur. Son âme est toujours à Paris; et rien encore, dans ce pays, ne l'a su toucher. J'espère qu'il s'y fera. Nous faisons tout pour le distraire..... L'indisposition de M. Daveluy a dérangé bien des plans; j'ai fait près de lui bien des démarches pour l'entraîner avec nous, bien sûr que le grand air, la distraction, la fatigue même du

Digitized by Google

cheval ou de la marche ferait une diversion heureuse : mais inutilement. »

Je ne cite que ces lignes. Que pourrait-on y reprendre? Rien assurément, du moment où elles ne sont destinées qu'à un ami. Mais la divulgation n'en était pas moins regrettable. Dans l'Université, je m'en souviens, la surprise fut grande : on vit, dans cette sorte de communication faite au public, l'annonce du prochain rappel de M. Daveluy ; nous y crûmes tous. Nous étions dans l'erreur, comme l'événement le prouva ; mais l'erreur était bien excusable : en effet, que l'administration supérieure signale elle-même, dénonce en quelque sorte officiellement la défaillance d'un de ses hauts fonctionnaires, cela ne se comprend tout au plus, et encore, que si elle se dispose à le changer.

On se demanda tout de suite quel serait le successeur de M. Daveluy. Il y a malheureusement trop d'esprits enclins à la malignité : quelques-uns insinuèrent que M. Guigniaut, au mieux avec le ministre, userait de son influence pour faire donner la place à Benoît ; que les lettres n'avaient été sans doute écrites et publiées que pour préparer la réalisation de ce projet.

En même temps que le malencontreux journal, ces fâcheux commentaires arrivaient à l'École d'Athènes. Trop souvent une émotion fort vive ne laisse pas assez de place à la réflexion. On aimait beaucoup M. Daveluy ; l'idée qu'il serait disgracié, qu'on allait le perdre juste au moment où sa santé bien rétablie lui permettait de rendre de précieux services, froissa et irrita les élèves. Ajouterai-je qu'une des faiblesses de l'humaine nature, c'est d'éprouver d'ordinaire quelque déplaisir à se voir

Digitized by Google

donner inopinément pour chef celui dont on était hier l'égal ? Bref, on crut avec trop de facilité au roman venu de Paris, et Benoît fut ainsi l'objet des imputations les plus invraisemblables, des reproches les plus immérités. Ses camarades avaient, eux aussi, en écrivant en France, parlé du fâcheux état de santé de leur directeur. M. Piscatory lui-même avait cru de son devoir d'en informer le ministère. Était-ce la faute de Benoît si les confidences qu'il faisait à un ami étaient les seules qui ne fussent pas restées secrètes ?

Son mécontentement ne fut pas moins grand que sa surprise. Un instant il songea à quitter Athènes. Il se plaignit vivement à M. Guigniaut : « Quand on s'adresse à une personne aimée, dit-il, à laquelle on s'est accoutumé à tout dire au hasard ce qu'on a dans l'esprit et dans le cœur, on n'est pas content de voir le public fourrer son nez dans une causerie intime, et lire ce qui n'a pas été écrit pour lui. » Il va même jusqu'à parler du guet-apens dont il a été victime, « et qui justifie bien de la rancune ». M. Guigniaut, assez mortifié, s'excusa du mieux qu'il put : il expliqua comment la chose s'était passée ; il se fit auprès de M. de Salvandy l'interprète des plaintes de Benoît. M. de Salvandy, sans reconnaître que le cas fût si grave, voulut bien cependant écrire lui-même à M. Piscatory et à M. Daveluy, pour prendre toute l'affaire à son compte. M. Daveluy du reste ne s'était point ému comme les élèves ; il était le seul qui fût resté calme.

Benoît sans doute avait été bien mal jugé : il avait le droit de s'indigner ; mais, si légitime que soit son indignation, ne se laisse-t-il pas au premier moment en-

Digitized by Google

traîner un peu loin — entraînement bien naturel, j'en conviens — quand il attribue à la conduite de ses camarades des motifs peu avouables? Qui pourra croire, par exemple, que l'honnête Lacroix (je cite celui-là parce qu'à Nancy on l'a bien connu) ait pu céder à de bas sentiments d'envie et de jalousie?

Fort de sa conscience, Benoît dédaigna de faire, pour se rapprocher de ses camarades, aucune démarche qui pût ressembler à une sorte d'apologie ou d'excuse. « Je n'ai aucun besoin de me justifier », écrivait-il à ses parents. L'isolement dans la vie en communauté est le pire de tous. Benoît se résigna à rester comme un étranger au milieu de ceux qui l'entouraient. « Quand ils voudront revenir à moi, dit-il, je les accueillerai sans rancune; mais je me dois de ne pas aller au-devant d'eux: je les attendrai. »

Ils lui revinrent en effet. Lacroix, le premier, vint reconnaître qu'il s'était trompé; les autres suivirent bientôt: ainsi fut rétablie entre tous la bonne intelligence. Je me hâte d'ajouter que tous depuis, en redoublant de prévenances envers Benoît, lui prouvèrent, mieux que par des paroles, leur sincère regret d'avoir pu si mal l'apprécier. Mais Benoît avait passé deux mois bien pénibles. Il a beau dire à ses parents, dans le cours de ses ennuis: « Vous pouvez être assurés que pour moi le mal n'est jamais ni long ni grave; il n'y a que les joies qui laissent de durables souvenirs. » Avec sa vive sensibilité, il avait beaucoup souffert; et, même dans les dernières années de sa vie, il ne se rappelait pas cette époque sans quelque tristesse; mais il n'avait conservé aucune amertume contre ceux par lesquels ce chagrin lui avait été

Digitized by Google

infligé ; et c'est avec une entière vérité qu'il pouvait dire : « Dieu merci, mon cœur est fait pour aimer et non pour haïr : je n'ai jamais gardé vingt-quatre heures de ressentiment. »

Cette épreuve d'ailleurs lui fut utile : il y puisa cette leçon qu'il faut se préserver des jugements précipités et sévères, et que la première condition de la justice, c'est l'indulgence. Il fit de ce principe une des règles de sa vie : ainsi se forma cette bonté achevée, qui a été l'un des traits principaux de son caractère.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'idée d'entrer dans le sacerdoce, nombre de lettres nous en apportent le témoignage, lui était venue bien souvent à l'esprit, tantôt passagère, tantôt persistante. Elle lui revint surtout, et fort sérieuse, pendant et encore quelques mois après cette retraite momentanée à laquelle l'avait condamné l'éloignement de ses camarades. Sa rare valeur n'aurait pu manquer de lui assurer, dans les rangs du clergé, une situation en vue ; je ne vois pas qu'il y ait jamais songé. Quelquefois il paraît incliner vers la vie monastique ; mais ce qu'il rêve le plus souvent, c'est un ministère, si modeste qu'il soit, qui le rapproche de sa famille. « Que je serais heureux, écrit-il, si je pouvais être près de vous vicaire à la cathédrale ! » Voilà toute son ambition.

L'été ramène dans l'Attique d'insupportables chaleurs ; pendant deux mois il faut rester renfermé chez soi. Mais dès que la température fut moins accablante, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre, l'École tout entière, avec deux jeunes architectes de l'École de Rome, alla passer une journée à l'île d'Égine. « Nous avions

Digitized by Google

loué pour cela une de ces grandes barques à rames et à voile, qui depuis le temps d'Homère n'ont guère changé de forme. A dix heures du soir, quand la brise de mer commence à souffler, nous partîmes par une de ces belles et tièdes nuits d'Orient, éclairées par la splendeur extraordinaire des étoiles et par les étincelles d'une mer phosphorescente, qui fait courir comme un feu d'artifice dans le sillage du navire. Le vent était si doux qu'il nous fallut presque toute la nuit pour faire les cinq ou six lieues qui nous séparaient d'Égine. » Dans l'île on va visiter les ruines du temple de Jupiter, un des plus beaux débris de l'art grec ; les jeunes architectes prennent les mesures de tous ces précieux restes : « Je n'ai jamais vu, dit Benoît, un ensemble de colonnes doriques d'un style plus noble et plus élevé. »

Ce n'était là qu'une excursion. Mais bientôt il entreprit un véritable voyage dans le Péloponèse. Ici il rencontrerait des difficultés particulières, auxquelles n'avait pu le préparer la navigation à travers les Cyclades : alors en effet pour le transport d'un lieu dans un autre, point de fatigue; le vivre bien assuré, et des meilleurs. Mais pour parcourir le Péloponèse, il fallait renoncer à toute sorte de commodités : presque point de routes, point d'auberges ; « mais, pensait Benoît, la poésie du voyage suppléera au confortable ». D'ailleurs dans ses courses aux environs d'Athènes il avait déjà fait quelque apprentissage d'un régime assez sévère. Ainsi, comme il le racontait à M. Guigniaut, il avait fraternisé « avec les chevriers de l'Hymette, les invitant à déjeuner avec nous, et buvant à leur cruche. Nous nous accommodions du vin résiné, des olives rances, du pain noir, du caban

Digitized by Google

pour coucher sur la terre..... Nous achetons un agneau, le tuons, l'écorchons, le faisons cuire sur deux fourches dans un creux de rocher ; nous buvons avec cela de l'eau puisée à une fontaine qui s'appelle Rhododaphé ou Callirrhoé, et nous continuons notre route. »

Roux, ainsi que Benoît, désirait visiter le Péloponèse. Cette expédition une fois décidée, ils virent un de ces courriers de profession, qui se chargent d'accompagner les voyageurs dans un pays où il faut tout emporter avec soi, comme dans une course en Afrique. Il connaissait bien toute la contrée ; il rassura Benoît et Roux contre toute crainte des brigands, et leur fit des propositions fort raisonnables, qui furent acceptées.

Le 22 septembre, ils prenaient place, à six heures du matin, sur un vapeur autrichien, qui les débarqua à Nauplie, tout près des ruines d'Argos, de Mycènes et de Tirynthe, qu'ils ne purent voir que de loin, car il fallait songer à faire des approvisionnements, à se fournir de montures, pour se mettre en route dès le lendemain, à l'aube. Le 23 commence le vrai voyage. Représentez-vous une petite caravane. En avant et à cheval, le courrier, avec un sabre au côté et deux pistolets à la ceinture. Puis, à cheval aussi, Benoît et Roux, un pistolet dans une poche, et dans l'autre un Homère et un Thucydide ; mais je me hâte d'ajouter que les armes restèrent au repos : on ne fit aucune mauvaise rencontre, et l'on n'eut à user que de l'Homère et du Thucydide. Après venait le cheval, porteur des bagages. Deux agoyates, à pied, fermaient la marche ; ils étaient chargés de tout le service de domesticité.

On sera peut-être curieux de savoir à combien s'éle-

Digitized by Google

vèrent pour ce voyage, dont la durée fut de dix-huit jours, les frais de toute sorte : Benoît en fut à 350 fr. C'était beaucoup sans doute pour le budget d'un pensionnaire de l'École d'Athènes. Mais si l'on songe à ce qui se dépense aujourd'hui pour le moindre voyage, il faut reconnaître que, pour se donner un pareil cortège, on en était alors, en Grèce, quitte encore à bon compte.

Quoique excellents camarades, Benoît et Roux ne se ressemblaient guère. Roux était assurément d'humeur facile, ami solide et dévoué ; mais je n'ai point connu de normalien qui fût moins que lui enclin aux poétiques illusions, à l'enthousiasme. Qu'on se rappelle les deux héros du fameux roman de Cervantès, et l'on aura quelque idée de la diversité des impressions que l'Arcadie devait produire sur nos deux excursionnistes. Je n'aurais pas osé risquer cette comparaison, si Benoît ne me la fournissait lui-même gaiement. « Je m'enivrais parfois de mon imagination. Quand don Quichotte s'égarait dans ses rêves, mon spirituel Sancho, avec son bon sens et sa malicieuse bonhomie, ne manquait pas de se gausser de mes chimères. »

Bien qu'ils eussent pris des chevaux, pendant tout le voyage ils allèrent fréquemment à pied, d'abord pour mieux satisfaire leur curiosité, puis parce que les chemins étaient souvent montueux, fort étroits et raboteux. « Les petits sentiers de la Croix-Gagnée sont, en comparaison, des routes charmantes. » Plus d'une fois il faut suivre le lit rocailleux d'un torrent momentanément à sec. Le seul gîte que leur guide, malgré sa connaissance du pays, puisse le plus ordinairement leur trouver, c'est un khan,

Digitized by Google

une chapelle, une étable. Et même ils n'ont pas toujours la chance de rencontrer un abri. Plusieurs fois il faut dormir à la belle étoile, couché sur une natte. Mais les nuits sont presque toutes si douces sous le ciel de la Grèce! De ce ciel, d'ailleurs, tout plaît, tout est bon, même ses menaces et ses colères. Vous en doutez peut-être? Écoutez Benoît : « Notre bonne fortune nous réservait, aux environs de Cleitouras, dans les profondes vallées du Khelmos, un orage de nuit dans la montagne. Cette fois c'était le Zeus arcadien, le dieu des sombres nuées, le dieu assembleur de nuages, qui allait faire éclater à nos yeux sa puissance. La lutte des éléments se préparait depuis le matin dans le ciel... Pendant les dernières heures de la journée, une chaleur lourde et étouffante avait pesé sur nous; des nuages noirs au centre et cuivrés sur les bords s'arrêtaient au sommet des montagnes; l'obscurité descendait au fond des vallées, et la nature muette semblait attendre dans l'effroi le déchaînement de la tempête. Déjà se faisaient entendre les roulements d'un tonnerre lointain, quand soudain l'ouragan éclata avec violence sur nos têtes, courbant les grands arbres de la forêt... Puis le ciel resplendit tout d'un coup: éclairs sur éclairs aveuglaient nos yeux; la terre et le ciel se renvoyaient les éclats de la foudre avec d'épouvantables détonations, dont l'écho de ces grandes montagnes prolongeait sans fin le murmure. C'était avec cela des torrents d'eau qui nous aveuglaient. Chevaux et agoyates refusaient d'avancer. — Eh bien! ami, te voilà content, me dit Roux en relevant son visage ruisselant de pluie, mais en gardant son sourire goguenard. Tu as vu, tu as entendu le grand Jupiter. Mais tâchons mainte-

Digitized by Google

nant de trouver quelque abri pour la nuit qui sera très pluvieuse. » A cette prudente réflexion ne reconnaissez-vous pas Sancho? Leur guide finit par trouver un refuge, un hangar, qu'ils partagent avec des porchers, et avec la bande indisciplinée et grognante que gardent ces porchers. Mais voyez la persistance des souvenirs classiques: comme ces gens se sont empressés de faire du feu pour sécher les nouveaux arrivants, Benoît, en s'étendant sur un grabat, songe « à la rustique hospitalité offerte jadis à Énée par le bon roi Évandre ».

Nos voyageurs commencent leur pérégrination dans le Péloponèse par l'Arcadie, en traversant le marais de Lerne, non sans quelque difficulté, car ils faillirent y rester embourbés. Ils gagnèrent Tripolitza, capitale de la Morée sous la domination turque, et qui, prise trois fois d'assaut pendant la guerre de l'Indépendance, ne présentait plus en quelques parties qu'un monceau de ruines récentes, dans le voisinage des ruines antiques de Pallantée, de Tégée, de Mantinée. Après avoir parcouru tout le théâtre des travaux d'Hercule, et vu la chute du Styx, qui disparaît dans un abîme mystérieux, l'Enfer, disaient les anciens, ils entrent en Laconie. La plaine de Sparte, arrosée par l'Eurotas aux bords couverts de lauriers-roses, avec le mont Taygète dans le fond, leur offre l'aspect d'un délicieux jardin anglais. De là, ils vont en Messénie, et couchent au milieu des décombres de Léondari, l'ancienne Leuctres. Puis ils gravissent le mont Ithome, pénètrent dans la Triphylie et visitent dans la vallée de l'Alphée Olympie, la ville aux jeux si renommés. Comme ils se dirigent de là vers le monastère de Méga-Spiléon (la Grande-Caverne), il

Digitized by Google

leur arriva un accident : le cheval de bagage, en glissant dans un sentier escarpé, tracé au-dessus d'un ravin au fond duquel coulait un ruisseau, roula dans l'eau. « Heureusement pour la pauvre bête qu'elle était tombée sur le dos et les jambes en l'air ; nos effets qu'elle portait avaient amorti la chute ; elle semblait, du reste, prendre quelque plaisir à ce bain prolongé. » Mais les vêtements et les livres s'en trouvèrent moins bien, les livres surtout.

Ce couvent de Méga-Spiléon, célèbre dans toute la Grèce, a un caractère étrange. On n'y accède que par un sentier à lacets, à travers des précipices ; ce n'est qu'une profonde et large caverne, à plus de cent mètres au-dessus du sol ; au-devant a été construit un mur épais, percé de fenêtres. « L'intérieur a été distribué en petites cellules, réduits infects, où les caloyers pourrissent dans l'ignorance, l'oisiveté, la crasse et la vermine. Heureusement, ajoute Benoît, on nous donna pour coucher la chambre du roi. »

Avant d'entrer chez ces moines, Benoît venait déjà de faire une rencontre qui lui avait donné une triste idée du clergé grec. Écoutons son récit.

« Ce fut pour nous une distraction de croiser sur le chemin un vieux Pappas rustique, campé sur un petit âne, dont il s'empressa de descendre à notre approche, pour venir nous baiser les mains et nous demander l'aumône. Son humble attitude nous émut. — C'est sans doute pour la réparation de ton église que tu quêtes? lui demanda Roux. — Non pas, reprit-il. Elle aurait pourtant grand besoin qu'on en réparât la toiture. Mais aujourd'hui ce n'est pas pour cela. Aujourd'hui c'est le père de famille qui mendie pour marier sa fille. — Notre

Digitized by Google

pauvre Pappas nous explique alors qu'il a un fils étudiant à l'Université d'Athènes; que celui-là du moins commençait à se suffire en cumulant avec ses études le service de valet de chambre dans une bonne maison; mais il lui restait au logis trois filles nubiles; et avec les exigences des gendres d'aujourd'hui, il ne saurait s'en tirer à moins de deux ou trois cents drachmes. La misère de ce pauvre prêtre des campagnes nous fit peine. Nous nous regardâmes, Roux et moi, et nous donnâmes chacun dix drachmes. — On sait qu'en Grèce le clergé inférieur n'est point salarié par l'État. Il vit surtout de l'autel. Son sacerdoce devient un métier. Le plus souvent encore, comme le prêtre séculier est marié, et qu'il lui faut suffire aux besoins d'un ménage, à l'entretien d'une famille, il devra joindre à son église quelque industrie. — Quelques semaines auparavant, surpris dans les gorges du Parnès par un épouvantable orage, nous parvînmes à nous réfugier dans un cabaret. Ce cabaret était la maison du Pappas, et le Pappas en était le cabaretier. C'étaient ses paroissiens qu'il servait durant la semaine. *Pappas, du café; Pappas, du feu; et plus vite que ça!* Le pauvre Pappas s'empressait comme un valet. Heureusement que le dimanche il ramassait sa dignité. Sur la route de l'église je voyais ces mêmes paroissiens s'incliner devant lui, et lui baiser respectueusement la main. »

Pour ceux qui seraient curieux de plus de détails sur ce couvent de la Grande-Caverne et sur l'état du clergé grec, nous renvoyons à la relation de ce voyage publiée par Benoît[1]. Mais si sévère qu'il soit pour les caloyers et

1. *Quinze jours en Arcadie*. (Mém. de l'Académie de Stanislas, 1893.)

Digitized by Google

les popes, il reconnaît cependant, sur les observations de son ami Roux, que, si déchu que soit chez eux le caractère sacerdotal, après tout ils ont conservé en Orient, avec la tradition chrétienne, le sentiment de l'hellénisme; c'est à eux que la religion et la nationalité doivent de n'avoir pas péri.

Les deux compagnons, traversant l'Achaïe, regagnèrent les bords du golfe de Corinthe, près de l'Akrata; de loin ils saluèrent le Parnasse, l'Hélicon et le Cithéron; côtoyant le golfe, ils s'arrêtèrent à Sicyone, à Corinthe. Ils avaient fait ainsi presque en entier le tour du Péloponèse. Ils franchirent l'isthme par Mégare et Éleusis, et rentrèrent à Athènes le 9 octobre. « Avec nos vêtements en lambeaux, écrit Benoît, nous avions l'air de brigands albanais. »

Je n'ai pas à mentionner toutes les réunions, toutes les fêtes auxquelles prenaient part les membres de l'École; mais il en est une que je ne dois pas oublier, parce qu'elle les conduisait aux lieux où le grand orateur d'Athènes avait mis fin à son existence. Dans les derniers jours d'octobre, M. Piscatory voulait donner ce qu'il appelait une partie de campagne, dans l'île de Poros. Il avait pour invités tout le corps diplomatique, les principaux membres des deux Chambres, et tout ce que la société athénienne comptait de plus distingué et de plus aimable en personnages des deux sexes. Je passe sur cette fête, qui, favorisée par un temps splendide, fut charmante de tout point. Le bateau à vapeur de la station navale française transportait les invités: il s'arrêta d'abord à l'île de Calaurie, voisine de Poros: on put y descendre et visiter un joli monastère, bâti sur l'empla-

Digitized by Google

cement même du temple de Neptune, où jadis Démosthène s'était réfugié, et où il s'empoisonna pour échapper aux tyrans de sa patrie.

Au moment où les invités s'embarquaient, M. Thouvenel, revenant de France, arrivait justement au Pirée. Il ne descendit point à terre, et passa directement sur le bateau qui emmenait M. Piscatory et ses hôtes. Il avait été voir à Nancy les parents de Benoît, et put lui donner les réponses les plus satisfaisantes sur l'état de leur santé. Ce jour était décidément un de ceux qu'un ancien aurait pu marquer d'un caillou blanc ; M. Thouvenel apportait en même temps une nouvelle de nature à réjouir tous les élèves de l'École : il avait obtenu de M. de Salvandy qu'à partir du 1er janvier leur traitement fût élevé à 3,600 fr. ; en outre le ministre accordait une somme de 4,000 fr., qui serait répartie pour payer des frais d'excursions.

Dans les premiers jours de décembre, ils se rendirent tous à Salamine. En traversant ces flots foulés jadis par les vaisseaux de Thémistocle, ils cherchèrent à reconstituer par la pensée toutes les scènes de ce grand drame naval, où était venue sombrer la fortune de Xerxès. Mais à l'attrait des souvenirs historiques se joignait ce jour-là le désir de la chasse : des bandes de canards sauvages nageaient sur le détroit ; pour les atteindre, on tira à balles. Nos chasseurs furent-ils heureux? Benoît ne nous le dit pas. Mais on voit que les élèves de l'École se livraient à toutes sortes d'exercices.

Dans les soirées un peu longues il y avait même des heures pour le jeu ; et je laisse à deviner quel était le jeu favori : un jeu bien innocent, mais cependant tout

Digitized by Google

plein d'émotions pour les enfants, et même quelquefois pour les gens plus âgés..., le jeu de l'Oie. Oui, les gens plus âgés ; car Benoît rappelle quel plaisir il y trouvait, dans la maison paternelle, juste un an auparavant, à la veille de son départ pour la Grèce. J'imagine donc que ce fut lui qui eut la première idée de reprendre ce genre d'amusement. Est-ce bien aux Grecs que nous devons le jeu de l'Oie ? C'est un petit problème historique que je n'ai pas la prétention de résoudre ; mais s'il est vrai qu'ils l'ont inventé, leurs descendants ont négligé depuis longtemps cette invention de leurs ancêtres. Dans tout Athènes on aurait cherché vainement un jeu de l'Oie. Mais qu'à cela ne tienne : parmi les élèves de l'École il en est qui savent fort joliment dessiner : ils se mettent à l'œuvre, et dressent le tableau avec ses soixante-trois cases. Mais si le jeu est renouvelé des Grecs, on n'entend pas cependant les copier servilement : il faut, dans l'imitation, apporter de l'originalité. Le jardin de l'Oie devient l'hôtel de l'École d'Athènes, où l'on ne parvient qu'après une longue route et beaucoup d'aventures ; chaque case rappelle quelque particularité du trajet : c'est ainsi que la prison, le puits, le labyrinthe, sont remplacés par Charybde, Scylla, Herculanum ; à l'Oie on substitue la figure de quelque personnage singulier rencontré dans le cours du voyage.

Ce sont là de bien petits détails, j'en conviens ; mais il m'a semblé qu'ils nous feraient mieux entrer dans la vie intime des pensionnaires d'Athènes.

Les quatre semaines que Benoît avait passées sur le *Chacal* lui avaient créé avec les officiers des relations fort amicales, qui se prolongèrent bien au delà de l'ex-

Digitized by Google

cursion dans les Cyclades. On fêtait la Noël sur l'escadre. Benoît est invité au réveillon qui doit se donner au *Chacal*. « J'y suis toujours fort bien reçu, écrit-il, comme un vrai marin du bord, et j'aime à me retrouver sur ce petit bâtiment. Mousses et matelots, je les connais tous : ils me montraient avec empressement un petit Bethléem qu'ils avaient fait dans un coin. J'aime ces hommes si rudes, si simples et si bons. »

Après la fête de Noël, la fête ou plutôt les deux fêtes du jour de l'an; car nous sommes en pays où la réforme grégorienne n'a pas été adoptée : le 1er janvier des Grecs tombait treize jours après le nôtre. L'École tout naturellement fêta, suivant le calendrier français, ce renouvellement d'année. Il y eut réunion chez M. Piscatory, mais moins gaie qu'à l'ordinaire : c'était comme une soirée d'adieu, car M. Piscatory quittait Athènes pour occuper l'ambassade à Madrid. On ne savait encore par qui il serait remplacé[1] ; mais, quel que fût le successeur, il ne ferait jamais oublier le ministre qui avait présidé à l'établissement de l'École, et n'avait jamais cessé de porter un vif intérêt à chacun de ses membres. « C'est une perte irréparable pour nous », écrit Benoît. Jusqu'au dernier jour il y eut de réciproques témoignages d'attachement. Je crois qu'on me saura gré de reproduire ici toute une page de Benoît : elle montre combien étaient affectueuses et presque familiales les relations de M. Piscatory avec l'École, et quelle place notre ministre occupait dans le monde athénien ; la France ne pouvait être plus dignement représentée.

1. Ce fut M. de Rayneval qui fut nommé, mais la Révolution de Février ne lui permit pas de prendre possession de son poste.

Digitized by Google

« Nous sommes maintenant orphelins. M. Piscatory, que nous avions le droit d'aimer et de révérer comme un père, est parti hier (9 janvier) avec toute sa famille pour la France. Si disputé qu'il fût dans les derniers jours qu'il passait ici, il a voulu être avec nous le plus possible. Dimanche, 2 janvier, il dînait avec nous chez notre directeur ; le surlendemain c'était nous qui l'invitions avec sa femme, ses deux petites filles et le ministre d'Espagne, qui partait avec lui. Nous leur avons offert un très joli dîner dans une de nos chambres hautes, parée de lauriers, de fleurs, de statues antiques moulées en plâtre ; et pour demeurer davantage avec nous, il a à peu près manqué le dîner d'adieu que le roi avait voulu lui donner le soir même. Lui et sa femme ont été charmants. M^me^ Piscatory en partant nous a donné son cheval favori, qui appartient en commun à nous tous... Le départ a été fort touchant : presque toute la ville les a reconduits ; nous étions plus de vingt-cinq voitures, sans compter tous les gens à cheval qui suivaient sa calèche, tous les Français, presque tout le corps diplomatique, les ministres, une foule de dames. Jamais il n'y avait eu tant de monde au Pirée. Les canots de l'*Inflexible* nous ont tous transportés à bord du bâtiment à vapeur qui devait l'emmener. On y est demeuré à causer pendant les derniers apprêts. Nous n'en sommes repartis que les derniers, le cœur gros, avec des larmes dans les yeux, quand déjà l'ancre était levée ; et nous n'étions pas encore de retour à terre que le bâtiment partait, salué de coups de canon par tous les bâtiments de l'escadre... Certes c'est une grande perte pour nous. »

Le successeur de M. Piscatory fut celui que l'École

Digitized by Google

aurait choisi si elle avait été consultée. M. Thouvenel, chargé d'abord de la légation par intérim, la dirigea en titre un peu plus tard.

Au 13 janvier de notre calendrier commençait pour les Grecs la nouvelle année. Ce jour-là il y avait à la cour baise-mains et bal ; mais les Français n'y purent assister : la veille on avait appris la mort de Mme Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe. Un deuil était de rigueur ; mais nos reclus savaient se suffire à eux-mêmes ; et si, pendant quelque temps, on dut renoncer à tout plaisir officiel, on s'accommodait fort bien de la vie à l'intérieur de l'École et des soirées passées chez le directeur. « Ce sont bien les plus amusantes, dit Benoît ; on y cause, on y rit, on y prend le thé, on y fume jusqu'à onze heures ; puis on va se coucher. »

Benoît d'ailleurs à cet instant était assez indifférent à toutes les distractions mondaines : il attendait son frère Louis. Le capitaine Benoît, désigné pour la chaire de fortification permanente à l'école d'application de Metz, avait obtenu un congé de quelques mois, et il en profitait pour venir en Grèce. Ce frère, si impatiemment attendu, arriva le 11 février. Dès la veille, Benoît était au Pirée pour l'embrasser à la descente du paquebot. Je laisse à penser quelle joie, à tous deux, de se revoir, de parler de leur chère Lorraine, de tout ce qu'ils aimaient.

Le capitaine fut l'hôte de l'École, fort choyé de tous, et partageant pour la Grèce les sentiments de tous ceux qui l'entouraient. Lui aussi exprime vivement dans ses lettres son ravissement de se trouver dans un pays si enchanteur. M. Thouvenel le présente au roi qui le

Digitized by Google

reçoit fort gracieusement. On voit par là de quelle considération jouissait l'École ; car à ce moment-là c'était surtout sa qualité de frère d'un des membres de cette École qui valait au capitaine cet accueil.

Après avoir parcouru les alentours d'Athènes, les deux frères décident d'aller dans l'Argolide : c'était la partie du Péloponèse que Charles n'avait pas encore vue. Ils visitent Corinthe, Némée, Mycènes, Tirynthe, Argos, Épidaure, Trézène : combien de personnages célèbres et d'événements rappellent ces lieux ! De la plupart de ces cités il ne reste que quelques vestiges ; mais pourtant nulle part ailleurs en Grèce ne subsistent encore autant de témoignages du travail des anciennes générations. C'est le tracé toujours visible, et même en quelques endroits le creusement commencé du canal de Corinthe, entrepris sous Néron et abandonné pendant des siècles, pour être repris de nos jours ; puis les ruines de la grande muraille, élevée au temps des guerres Médiques, pour fermer à Xerxès l'accès du Péloponèse ; la citadelle de Mycènes, aux lourds et puissants remparts, l'acropole colossale de Tirynthe. Ces monuments de la civilisation pélasgique excitent vivement l'intérêt de nos voyageurs : pour l'ingénieur militaire surtout n'y a-t-il pas là la matière d'une curieuse leçon à faire aux élèves de Metz sur la fortification antique ?

Cette excursion avait pris une semaine, du 27 février au 5 mars. En rentrant à Athènes, ils apprirent que d'assez fâcheuses nouvelles arrivaient de France, qu'il y avait de l'agitation à Paris. Quoique un peu inquiet, on était bien loin de prévoir les graves événements qui allaient s'accomplir. Le 8 mars, toute l'École, y compris

Digitized by Google

le capitaine, se transportait au cap Sunium, en cavalcade, avec les gens de service, aussi à cheval. Ils avaient été absents trois jours. Le lendemain de leur retour, le paquebot leur apportait les détails de la révolution du 24 février et la proclamation de la République.

Ainsi que je l'ai déjà dit, Benoît avait fort peu de goût pour la politique ; ce qu'il demandait surtout à un gouvernement, c'était d'assurer les conditions d'ordre et de tranquillité. On comprendra donc que le nouvel état de choses n'avait pas de quoi le charmer. Mais en sa qualité de chrétien, il était d'avance résigné à toutes les volontés de Dieu, et confiant en la Providence qui ne manquera pas à la France. « Remercions-la, écrit-il à ses parents, qu'une telle transformation politique ait pu se faire sans coûter trop de sang, et prions-la pour que la France, éclairée par une douloureuse expérience, aille paisiblement à ses nouvelles destinées. » Et à M. Guigniaut : « La République n'était guère ni dans mes prévisions ni dans mes désirs. Mais du moment qu'elle a l'adhésion du pays, qu'elle est devenue la patrie, je l'embrasse de tout mon cœur, je la servirai de toutes mes forces. Plus que jamais notre pays a besoin du concours de tout ce qui est honnête et désintéressé. Je ne suis rien, et je ne puis que peu de chose : mais j'ai toujours aimé les hommes. Travailler pour ma petite part à les rendre meilleurs, les servir dans la mesure de mes forces, a toujours été ma première ambition ; et c'est là la vocation qui, plus souvent que je n'ai osé vous le dire, m'a sollicité à embrasser la vie ecclésiastique, où l'on est enfin dégagé de tout devoir d'intérêt de famille, pour se consacrer sans réserve au bien des autres. »

Digitized by Google

Le capitaine estima que les événements ne lui permettaient pas d'attendre la fin de son congé pour regagner son poste en France. Mais avant de repartir, il désirait voir la Béotie et la Phocide. « Notre exemple avait entraîné toute l'École. Tous sont venus avec nous; nous formions une colonne d'une douzaine d'hommes à cheval. » Ils vont successivement à Platée, à Livadie, à Chéronée, où ils trouvent encore les débris de la statue d'un grand lion de marbre, érigée par Alexandre en souvenir de sa victoire. Ils s'enfoncent dans les gorges du Parnasse, arrivent à Delphes : « Ici on devient païen, écrit Benoît. C'est, avec une sorte de recueillement religieux que nous visitons ces lieux jadis si vénérés, où la Pythonisse rendait ses oracles, la fontaine de Castalie. » Au sortir de tout ce paganisme, ils entrent en pleine antiquité chrétienne, au monastère de Saint-Luc, où pendant longtemps ont reposé les restes du saint évangéliste. Puis ils s'acheminent vers l'emplacement de Thèbes, où l'on ne voit même plus de ruines.

Cette expédition avait laissé un durable souvenir dans l'esprit d'un des compagnons de Benoît, Hanriot, qui, plus de quarante ans après, lui écrit : « Monté sur ton Gouroumaki, et accompagné de ton fidèle Lefthéri, tu guidais la caravane. » Gouroumaki, ai-je besoin de le dire, c'était le cheval habituel de Benoît, et Lefthéri, son serviteur grec. Benoît a publié le récit de quelques-unes de ses excursions en Grèce[1], et toutes les pages qu'il a

1. *Une excursion scientifique dans l'île de Milo.* 1868. — *Un volcan dans l'Archipel.* 1880. — *La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne.* 1892. — *Quinze jours en Arcadie.* 1893. — *Excursions et causeries littéraires autour d'Athènes et en Argolide.* 1893.

Digitized by Google

écrites à ce sujet sont des plus charmantes ; nul de ceux qui les ont lues ne me démentira. Hanriot l'engage à en faire autant pour la Béotie et la Phocide ; nous regrettons que le désir d'Hanriot n'ait pas été satisfait.

Les deux frères rentrèrent à Athènes le 24 mars, et, le 29, Louis s'embarquait avec un élève de l'École de Rome, Tétatz, qui, depuis dix-huit mois, était venu étudier l'architecture d'un temple de l'Acropole.

Deux mois passés dans une société si chère ne pouvaient que réveiller chez Benoît le regret de la famille absente. Pour plusieurs raisons il songeait à revenir en France, au moins pour quelques semaines. D'abord M. Guigniaut lui avait écrit qu'un concours pour l'agrégation des Facultés s'ouvrirait à la fin de l'année 1848, et il l'engageait à s'y présenter : quoique le temps et une partie des livres nécessaires manquassent à Benoît pour une préparation suffisante, il n'en était pas moins résolu à tenter l'épreuve. Puis qu'allait devenir l'École d'Athènes ? Serait-elle maintenue par le nouveau gouvernement ? On ne fut rassuré sur ce point que plus tard ; mais les déclarations de M. Carnot, ministre, et de ses deux principaux collaborateurs, MM. Jean Reynaud et Édouard Charton, furent positives. Mais ce n'était pas tout de conserver l'École ; il fallait lui donner les moyens de vivre. Or, on sait avec quelles difficultés financières le gouvernement provisoire était aux prises ; il avait peine à trouver les fonds nécessaires pour les dépenses régulièrement prévues ; et l'École ne figurait pas au budget : en 1851 seulement, un crédit pour elle y fut inscrit. Les pensionnaires d'Athènes ne recevaient plus leur traitement. « En France, écrit Benoît, on peut solder les fonctionnaires avec du papier ;

Digitized by Google

mais ce papier ne sort pas du pays. A l'étranger, on ne peut payer qu'avec du numéraire, et ici l'argent se fait fort rare, surtout l'argent français; il ne reste déjà plus sur la place que la monnaie turque et les dollars du Mexique; les pièces autrichiennes même disparaissent de la circulation. » Un banquier grec, M. Scouloudi, fit aux élèves des avances, n'ayant que leur garantie personnelle : on voit par là quelle confiance ils avaient inspirée. A quel moment l'État put-il envoyer de l'argent? Je l'ignore; mais ce ne fut dans tous les cas qu'après le départ de Benoît, qui dut se rapatrier à ses frais. Il est vrai que plus tard il fut indemnisé complètement. Aux autres motifs d'ennui ajoutez qu'il souffrait de toutes les agitations qui, pendant plusieurs mois, tinrent la France inquiète et troublée; et on comprendra que le séjour en Grèce ne pouvait plus avoir le charme des premiers temps. Dès lors il commença à songer sérieusement au retour.

Toutefois il fit encore, vers la fin d'avril, une excursion de trois ou quatre jours dans le nord de l'Attique et surtout au champ de bataille de Marathon. Non seulement toute l'École, y compris le directeur, était de la partie; mais on s'adjoignit quelques gendarmes, parce que le brigandage reprenait et que la région où l'on s'engageait n'était pas bien sûre. « Nous faisions, avec notre bagage, une troupe de dix-huit à vingt, ce qui est assez imposant. » Ils ne virent aucun brigand; mais il y eut quelques petits accidents dans les marais, des chutes de cheval; d'abord Hanriot, puis M. Daveluy, enfin Benoît lui-même. « J'étais monté sur mon vaillant Gouroumaki, qui a manqué des quatre pieds au centre du marais, et

Digitized by Google

m'a couché tout de mon long dans l'eau bourbeuse. » Mais on ne fit que rire de ces malheurs.

La seconde promotion ne se composait que d'un seul élève, Gandar. Parti de Paris depuis plusieurs semaines, il avait appris à Rome la révolution de Février, et ne s'était décidé qu'après une assez longue hésitation à continuer sa route. Avec lui arrivait un élève architecte de l'École de Rome, Débuissons. Gandar était de Metz, et à ce titre presque un compatriote pour Benoît. De plus, ces deux Lorrains avaient entre eux beaucoup d'affinités d'esprit et de caractère ; aussi eurent-ils une liaison assez intime pendant le peu de temps qu'ils eurent à passer ensemble.

Je ne crois pas que jamais un membre de l'École ait pérégriné en Grèce autant que Benoît. Quelques-uns ont été plus loin que lui ; Lacroix, par exemple, au mois de septembre s'en était allé en Égypte, et ne revint qu'au bout de quatre mois ; mais pour les explorations dans la Grèce même, Benoît en a fait plus que tout autre. Mais sa curiosité n'était pas encore satisfaite. Aussi, quand il obtient l'autorisation de partir, il ne veut pas revenir en France avant d'avoir au moins été jusqu'à l'ancienne Bysance. Voici le programme qu'il se trace : « Je m'embarque le 10 juillet pour aller d'abord à Constantinople, que je ne puis me dispenser de voir avant de quitter l'Orient, sans doute pour toujours. Je n'y passerai que quatre jours ; à Smyrne, un jour ; aux Dardanelles, en face de l'antique Troie, quatre heures seulement ; mais du moins j'aurai vu cette côte de l'Asie et ces merveilles du Bosphore. Je reviendrai par le même paquebot ; je mouillerai le 20 devant le Pirée, mais sans descendre

Digitized by Google

à terre ; et je ferai de loin mes derniers adieux à cette poétique Athènes, où j'aurai passé seize mois d'une vie bien tranquille et bien heureuse, à l'Acropole de Minerve, à ces imposantes montagnes de l'Hymette, du Parnès et du Pentélique, à cet harmonieux horizon où mes yeux se délectaient. »

A cela près que le voyage se fit, non pas du 10 au 20 juillet, mais du 9 au 18, tout se passa comme Benoît l'avait prévu. Il avait quitté Athènes juste au moment où la nouvelle des affreuses journées de juin venait d'apporter une profonde affliction à la colonie française. Les spectacles dont il allait jouir firent diversion à ses tristesses. Je ne puis entrer dans les détails qu'il donne sur tout ce qu'il a vu ; je dirai seulement que toutes ses lettres attestent qu'il est ravi : ce n'est plus seulement de l'admiration, c'est de l'enthousiasme.

Si, en repassant, il ne débarque pas au Pirée pour fouler encore une fois le sol de l'Attique, en voici la raison : le choléra s'était déclaré en Asie, et les passagers venus de Constantinople ne pouvaient descendre à terre, en Grèce, qu'après avoir fait quarantaine. Mais tous ses amis étaient venus. « Ce n'est pas sans émotion que je revois de loin cette terre si chère, mais de bien loin ; car nous étions tristement mouillés au delà du port, avec notre pavillon de quarantaine, comme des pestiférés. Cependant, malgré la distance, j'eus le grand plaisir de voir arriver une embarcation chargée de mes bons camarades, qui venaient encore une fois me faire leurs adieux. J'en fus très touché. Quelque temps après, les officiers du *Chacal* arrivèrent ; puis M. Daveluy, notre excellent directeur, qui, par un soleil et une poussière

Digitized by Google

affreuse, était venu d'Athènes pour me donner encore une preuve de son affection. Toutes ces barques voltigeaient autour de notre bâtiment, mais pas moyen seulement de leur serrer la main. Enfin, Lévêque, qui devait revenir en France avec moi, arriva avec les dépêches : quel plaisir de retrouver ce bon camarade! »

Le 25 juillet les deux compagnons arrivaient à Marseille ; leur absence avait duré dix-huit mois. Quel profit intellectuel Benoît avait-il retiré de son séjour à Athènes ? Tout en se rendant la langue grecque tout à fait familière, il ne semble pas qu'il ait fait une étude particulière de la grammaire et de la philologie : sans doute il en savait tout ce qu'un esprit cultivé doit savoir ; mais il n'avait pas été attiré par les recherches et les curiosités, soit de linguistique, soit de pure érudition. Ce qu'il avait été demander à la Grèce, ce qu'il en rapportait pour sa vie entière, c'était, comme il le dit lui-même, « une provision de souvenirs enchantés, de fraîches et vivantes imaginations de grâce et de poésie », un profond sentiment des beautés de l'art, une admiration aussi vive que réfléchie pour le génie du peuple grec. Nul n'en a gardé une impression plus durable. D'autres ont pu se faire plus complètement hellénistes ; je dirai de lui qu'il a été surtout un Hellène.

V

Les années d'enseignement supérieur à Paris (1848-1854).

Le 2 août, Benoît revoyait Nancy et sa famille. Mais, quoique tout aux joies du retour, il fallait songer à

Digitized by Google

l'avenir : qu'est-ce que l'Université allait faire de lui ? Quelle position devait-il demander ? Il consulte M. Guigniaut : une chaire dans un lycée de Paris ? dans une Faculté de province ? Que préférer ? S'il y avait une Faculté en Lorraine, son choix, dicté par l'amour du pays, serait vite fait. Mais il y songe, le provisorat de Nancy est vacant : s'il le sollicitait, peut-être malgré sa jeunesse l'obtiendrait-il. Il n'eut pas à le solliciter, parce qu'à ce moment même un proviseur fut nommé. Je ne sais du reste si Benoît dut vraiment le regretter : il me semble que les fonctions administratives, avec leurs mille petits détails et leurs prosaïques ennuis, n'étaient pas de celles qui convenaient le mieux à sa nature : il était fait surtout pour l'enseignement.

Au commencement de septembre il va à Paris, pour y rester quelques jours seulement : le mariage de son frère Louis le rappelait en Lorraine. Mais il repart à la fin d'octobre : il avait cette fois à travailler fort sérieusement pour le concours d'agrégation qui allait s'ouvrir.

Je remarque toutefois que les préoccupations de l'examen ne l'empêchent pas de s'intéresser, même assez activement, à la chose publique. L'élection présidentielle allait avoir lieu : entre les deux candidats il n'avait aucune hésitation ; partisan décidé du général Cavaignac, qui avait fait triompher la cause de l'ordre aux journées de juin, il s'efforçait de lui gagner les voix de ceux sur lesquels il pouvait avoir quelque influence.

Les épreuves pour l'agrégation commencèrent assez mal pour Benoît. « Je n'étais pas bien disposé, lisons-nous dans une lettre du 22 novembre ; et ma première composition, en latin, me semblait si pénible, si lourde,

Digitized by Google

si décousue, si mal écrite ; en même temps je me sentais si fatigué de ce premier effort, que je tombai un instant dans un profond découragement, et je songeais à me retirer. » Mais il reprend le dessus. A la seconde composition, en français, il est bien mieux inspiré : « Nous avions à apprécier l'influence des littératures étrangères sur la littérature française. Je connaissais bien mon sujet, ma plume était agile. Bref, je pense que mes juges seront contents. » Ils le furent en effet, et ce travail fut classé le premier, sans conteste. Puis venaient les épreuves orales, fort nombreuses et parfois fort longues ; voici qui peut en donner une idée : « Pour la littérature grecque, j'ai ouvert hier la discussion, qui m'a retenu en chaire pendant quatre heures. Je crois que j'y ai eu quelque succès : le bureau m'écoute avec une bienveillance extrême et m'encourage par des approbations très flatteuses. Le public a l'air aussi de me suivre avec intérêt. » Veut-on savoir comment un des juges appréciait ces leçons? Ozanam, le félicitant plus tard de ses succès à la Sorbonne, lui écrit qu'on ne peut en être surpris, « si vous y portez cette lumière, cette érudition élégante, ce langage animé qui charmaient vos juges il y a quelques années, et qui depuis ont souvent captivé vos auditeurs ».

Benoît fut reçu le premier ; à ce titre, il fut attaché à la Faculté de Paris, et désigné ainsi pour les suppléances éventuelles à la Sorbonne. A la suite de ce succès, M. Villemain lui témoigna beaucoup d'intérêt et l'engagea à venir le voir souvent : « C'est ce que je ferai certainement, écrit Benoît, car il y a infiniment à gagner dans le commerce de cet homme. »

Digitized by Google

Comme il n'avait aucunes fonctions, Benoît put passer à Nancy les trois premiers mois de l'année 1849. Il s'y reposait, mais ce repos n'était pas l'oisiveté. Il avait demandé à la Faculté des lettres l'autorisation, qui lui fut accordée sans difficulté, de faire, après la rentrée de Pâques, un cours complémentaire de littérature grecque. Le sujet de ce cours devait être l'histoire de la comédie en Grèce. Il fit sa première leçon le 21 avril, devant un auditoire nombreux, où il trouvait beaucoup de sympathie. Il avoue, du reste, qu'il avait besoin de la présence de visages amis pour se donner confiance, « d'autant plus, dit-il, que je touchais avec hardiesse à des questions délicates, brûlantes, difficiles ; que l'histoire de la démagogie en Grèce rappelait tous les récents souvenirs de notre histoire politique ; que j'avais à effleurer en passant bien des idées morales, religieuses, sociales, à l'ordre du jour ; et que ma manière de penser, dont je voulais, dès les premières heures, bien assurer l'indépendance, pouvait fort bien n'être pas d'accord avec les opinions d'une partie de mon auditoire. Mais tout a été bien pris : la fin, où je faisais entrevoir dans le christianisme le seul vrai remède à nos misères actuelles, a parfaitement réussi ; seulement, cela a été débité un peu trop vite. »

Cette première leçon était écrite ; à partir de la seconde, il improvisa et s'en trouva bien.

Au milieu de ses succès, Benoît garde toujours sa grande simplicité d'âme. Une lettre de cette époque nous en fournit le témoignage. On se rappelle avec quelle docilité, déjà professeur de rhétorique à Caen, il acceptait les remontrances de sa mère, sur son pen-

Digitized by Google

chant à la raillerie. Il a pris de l'âge, il s'est élevé à l'une des premières places dans l'Université, et il reste toujours le fils aussi respectueux, aussi soumis que par le passé. Il paraît que, pendant son dernier séjour à Nancy, il avait eu parfois des impatiences, un peu de mauvaise humeur : ce n'étaient sans doute que des péchés fort véniels ; mais il n'en jugeait pas ainsi : sa conscience ne sera tranquille que lorsqu'il aura demandé et obtenu son pardon. Voici donc ce qu'il écrit : « Si je vous ai fait quelquefois de la peine par cette rudesse brutale » — brutale, je n'en crois rien : Benoît n'aurait pas employé pareille expression en parlant de son prochain; il n'est excessif que pour s'accuser lui-même : ses torts, il les voit, comme d'autres voient leurs mérites, avec des verres grossissants — « par cette rudesse brutale à répondre à vos douces attentions avec les tracasseries nerveuses de mon maudit tempérament, à la manière d'un esprit habitué à n'avoir pas de gêne, soyez sûre que mon cœur désavouait ces bizarreries de mon humeur; et excusez mes faiblesses avec votre inépuisable indulgence maternelle. Dites de moi : Beaucoup de fautes lui seront pardonnées parce qu'il a beaucoup aimé. Mauvaise tête, mais bon cœur. » Cette humilité filiale, chez un maître applaudi en Sorbonne, n'est-elle pas touchante ?

« Avec des occupations sérieuses et des distractions variées, écrit Benoît en rendant compte de l'emploi de ses journées, les heures passent vite ; on n'a pas le temps de s'ennuyer. » Pour se délasser de la préparation de ses cours, il se remet à la musique, qu'il a toujours beaucoup aimée, et il achète un piano. Il reprend aussi ses crayons, ses pinceaux ; il dessine, il peint ; il fait

Digitized by Google

même, pour l'offrir à M. Guigniaut qui est très sensible à cet hommage, une aquarelle représentant l'Acropole d'Athènes.

Outre ses amis universitaires, Benoît avait retrouvé à Paris M. et Mme Piscatory, avec lesquels il allait souvent s'entretenir d'Athènes et parfois aussi des choses de la politique. M. Piscatory, enlevé à ses fonctions diplomatiques par la révolution, avait été élu à l'Assemblée législative, où il joua même un rôle assez actif. Mais l'homme avec lequel Benoît s'entendait le mieux sur les événements du jour et sur la ligne de conduite à suivre, c'était un des députés de la Meurthe, M. d'Adelswaert. Ils étaient fort liés : chaque semaine M. d'Adelswaert venait voir Benoît plusieurs fois, et souvent ils passaient ensemble leurs soirées. Quoique l'on vécût dans des jours bien troublés et que l'on ne pût deviner du tout quel serait l'avenir, Benoît avait toujours grande confiance dans la Providence. Aussi rien ne le décourageait. Le maréchal Bugeaud meurt du choléra : « C'est un malheur public, écrit Benoît ; nous perdons là un grand appui ; mais enfin la Providence n'a besoin d'aucun secours des hommes, et le plus petit devient entre ses mains un puissant instrument. Espérons donc en elle plus que jamais, nous, les croyants. Je m'appuie sur ma foi inébranlable avec une entière sécurité. »

Mais il n'entend pas se reposer dans cette religieuse confiance, pour se dispenser d'agir. Il est tout prêt à payer de sa personne. « Je pense bien, chers parents, que s'il venait encore à éclater quelques luttes dans les rues entre la cause de la civilisation et celle de la barbarie, vous seriez raisonnables dans les préoccupations

Digitized by Google

qu'elles pourront vous donner à mon sujet. Dans ces combats sauvages où l'on luttera pour savoir si la société actuelle doit périr, vous ne voudriez certainement pas que je reste tranquillement chez moi à attendre le résultat, tandis que des hommes ayant femme et enfants combattent pour le salut commun. »

Bien qu'il ne soit pas de ceux qui se complaisent dans l'habit militaire, au premier appel du tambour il endosse son uniforme de garde national. Dans la 12e légion, à laquelle il appartient, et qui a pour colonel Barbès, alors en prison, il y a bien des gens à idées fort avancées et même révolutionnaires; raison de plus d'aller tout de suite, pour défendre les principes d'ordre, prendre sa place dans les rangs. C'est ainsi que le 13 juin, jour où est tentée une insurrection, qui du reste échoue misérablement, il est l'un des premiers au rendez-vous marqué pour sa compagnie ; c'était la place Saint-Sulpice : l'ordre fut donné d'y rester. La rive gauche demeurait assez calme, pendant que, sur la rive droite, Ledru-Rollin et les principaux chefs du mouvement établissaient au Conservatoire des arts et métiers le quartier général de l'émeute. Elle était déjà réprimée, quand il se passa, sous les yeux de Benoît, une scène curieuse, qu'il nous raconte : « Nous bivouaquions sur la place, commandés par des chefs suspects. A 8 heures du soir, un bataillon de ligne arrive, se poste en face de la garde nationale, charge ses armes ; et un général avançant ordonne à notre lieutenant-colonel et à plusieurs de nos officiers de se constituer prisonniers. Nous autres, les bons citoyens, nous fûmes contents d'être délivrés de ces traîtres ; mais les rouges étaient exaspérés. »

Digitized by Google

Benoît est l'un de ceux que l'on charge de garder ceux qui tout à l'heure étaient leurs chefs. « La nuit s'est achevée tranquillement, dit-il, et à quatre heures je venais me coucher, pour aller à la Sorbonne à huit heures faire des examens jusqu'à cinq heures et demie du soir, autre corvée, non moins laborieuse que celle de la veille, mais plus pacifique et plus lucrative. »

Une fois cependant, il en fait l'aveu, il s'affranchit, avec un certain sans-gêne, de son devoir de garde national; et il ne semble même pas en avoir ressenti aucun remords : les vertus les mieux éprouvées ont parfois leurs intermittences. Il est vrai qu'au moment où il en prit fort à l'aise avec ses obligations civiques, Paris était tout à fait au calme. Il avait été commandé pour faire partie d'une de ces promenades de nuit qu'on appelle patrouilles. Il était fort fatigué, et avait en perspective pour le lendemain une leçon. Il estime qu'il ne mettra pas en péril la sûreté de son quartier, parce qu'il se sera dispensé de le parcourir, l'arme au bras. Il brûle la politesse à son escouade, s'esquive au détour d'une rue, rentre chez lui, se couche et s'endort du sommeil des justes. Mais la justice militaire, elle, veille toujours. L'absence illégale de Benoît a été bien et dûment constatée; il est cité à comparaître devant le Conseil de discipline. « Je m'en suis tiré habilement, écrit-il ; j'ai confessé ma faute ; j'ai dit que je n'avais pas d'excuse, et j'ai demandé qu'on me punît de la réprimande. Et alors le ministère public, qui a l'habitude de prendre le contre-pied de la défense, n'a pas manqué, pour me contrarier, de conclure à me renvoyer des fins de la plainte. Je riais intérieurement en me retirant. » Ne trouvez-vous

Digitized by Google

pas qu'il a, comme je l'indiquais, bien peu de contrition dans le cas présent ?

Corvée lucrative, lisions-nous plus haut à propos des examens. C'est ici le lieu d'expliquer quelle situation était faite à Benoît. L'Université n'a pas précisément la réputation d'avoir souvent enrichi ses serviteurs : plus d'honneur que d'argent. Et cela était vrai surtout pour Benoît : le cours dont il s'était chargé était gratuit. Pour tout traitement il avait.... quoi ? les six cents francs d'agrégé. Mais si détaché que l'on soit des questions d'intérêt, il faut vivre. Pour atténuer les sacrifices que Benoît avait à s'imposer, le doyen, M. Leclerc, l'appelait à prendre part à quelques-uns des examens de baccalauréat : chaque journée ainsi occupée lui rapportait de quatre-vingts à cent francs.

Le secrétaire de la Faculté, M. Théodore Patin, fort souffrant, ne pouvait presque plus s'acquitter de ses fonctions, plus laborieuses d'ailleurs à cette époque de l'année. Il lui fallait un aide. Benoît consent à venir remplir une partie de la tâche ; mais à une condition, c'est que ce service, tout d'obligeance de sa part, ne sera pas rémunéré.

L'Université n'attendait qu'une occasion pour placer convenablement Benoît. Cette occasion se présentait. Un des professeurs de la Faculté d'Aix, en même temps doyen, M. Hippolyte Fortoul, avait été élu député à l'Assemblée nationale. Il fallait pourvoir à son remplacement : la double succession qu'il laissait fut offerte à Benoît, qui ne fut même pas tenté d'accepter : il ne voulait quitter Paris que pour se rapprocher de sa famille ; Aix l'en éloignait encore plus. Jusqu'à ce qu'on pût lui

Digitized by Google

donner quelque chose à sa convenance, il aimait mieux attendre. « Pour garder ma liberté, écrit-il à sa mère, et par le désir que j'ai de vous revoir le plus souvent possible, rien ne me convient mieux que de garder ma position actuelle, quelque précaire et insuffisante qu'elle soit, et d'attendre patiemment les améliorations et la solidité que le temps seul peut y apporter. »

A la rentrée de 1849-1850, il reprend donc son cours libre de littérature grecque. M. Théodore Patin, dont la santé est toujours chancelante, est contraint d'aller passer l'hiver à Nice. Benoît est chargé officiellement de l'intérim du secrétariat ; mais il accepte surtout par dévouement ; car la comptabilité, les chiffres ne lui plaisent guère.

Il lui arrive le même jour de faire, le matin, une leçon sur les poètes grecs, et d'avoir l'après-midi un inspecteur des finances, qui vient vérifier la caisse et les registres du secrétariat : le contraste n'était-il pas piquant ? Benoît est impatient d'en finir avec cette vie en partie double : aussi est-il grandement soulagé lorsqu'au mois d'avril M. Patin reprend son service.

Ses yeux fatigués le forcent, au mois de juillet, d'aller faire une saison à Griesbach, où, on s'en souvient, il avait déjà été douze années auparavant. A son retour à Paris, il trouve l'Université assez en émoi, à cause de la mise à exécution très prochaine de la nouvelle loi sur les académies, qui, de régionales qu'elles étaient, deviennent départementales. Dans cette multiplication de recteurs Benoît aurait aisément trouvé une place : il n'aurait eu qu'à en exprimer le désir. Peut-être, si on la lui avait offerte, se serait-il laissé faire. Mais son ami

Digitized by Google

Jourdain, secrétaire général du ministère, estima, et avec raison, qu'il valait mieux pour Benoît être autre chose qu'un de ces affreux petits recteurs, comme les avait qualifiés plaisamment à la tribune un adversaire de ces minuscules académies.

Un poste tout à fait selon ses désirs et ses aptitudes, et aussi honorable qu'important, fut confié à Benoît. On le nomma maître de conférences à l'École normale pour la littérature grecque. Malgré le travail que lui imposaient ses nouvelles fonctions, il continua son cours à la Sorbonne. Ce fut une année fort laborieuse. Tout à ses études de prédilection, il y vivait comme dans son élément. « Je respire le grec par tous les pores », écrit-il. Il se félicite grandement de ses rapports avec les élèves de l'École. Comme on lui avait parlé de leur esprit frondeur, il n'était pas sans quelque appréhension : « Je trouve au lieu de cela, écrit-il, des jeunes gens dociles, pleins de déférence, justes et sincères. Je ne me surfais pas avec eux ; je sais avouer sur certains points mon insuffisance, et ils pardonnent à un professeur de ne pas tout savoir, quand il n'essaie pas de les abuser par un vain charlatanisme. »

Si tout d'abord, comme lui-même en fait l'aveu, il n'était pas, pour certaines parties de son cours, aussi bien préparé qu'il aurait voulu l'être, et qu'il le fut sans doute plus tard (car il garda cette conférence pendant quatre années, du mois d'octobre 1850 au mois d'août 1854), il apportait du moins de vives impressions, un enthousiasme sincère, et par cela même communicatif et de nature à intéresser, à exciter ses auditeurs, mieux que ne l'aurait fait l'exposé froid et méthodique d'une

Digitized by Google

science amassée de longue date. Il était comme le missionnaire de l'École d'Athènes. Il aimait à faire entrevoir à cette jeunesse curieuse et sympathique combien l'étude de l'antiquité hellénique pouvait être renouvelée, éclairée, animée, par la fréquentation des lieux mêmes où elle s'est déroulée. N'est-il pas vraisemblable qu'il a ainsi contribué, pour une bonne part, à pousser vers cette école plusieurs des normaliens, ses élèves? Je ne veux citer que les plus connus à divers titres : About, Fustel de Coulanges, Heuzey, Georges Perrot.

A cette époque de sa vie, l'existence que mène Benoît est presque celle d'un bénédictin; mais il y trouve un grand charme : « J'ai su me créer une douce et calme retraite, pour m'y recueillir à un travail que j'aime, aussi retiré en moi que si je vivais au désert. Qu'on est heureux, quand on traverse des temps pleins d'ennuis, de pouvoir se réfugier par l'étude dans ces sereines régions du passé, en commerce assidu d'esprit avec les grandes âmes d'autrefois ! Ce qu'est pour d'autres le foyer intérieur où l'on peut se reposer et se rafraîchir des agitations et des inquiétudes du dehors, voilà ce qu'est pour moi ma littérature grecque. »

Ce culte pour l'antiquité classique était ce qui l'avait rapproché d'un écrivain, dont il se séparait sous beaucoup d'autres rapports. Entre Sainte-Beuve et lui il s'était établi une liaison, dont il nous reste trop peu de traces ; car de toute la correspondance avec Sainte-Beuve, comme avec Ozanam et d'autres encore, nous n'avons rien, ou presque rien, et je ne saurais assez le regretter. Toutefois, dans une lettre fort aimable, du 18 janvier 1852, nous voyons Sainte-Beuve lui donner

Digitized by Google

rendez-vous pour s'entretenir avec lui de *ces belles études* qui les charment tous les deux. Mais ce qui prouve surtout que cette liaison fut suivie et assez intime, c'est que Benoît put aborder avec lui des sujets dont on ne s'entretient qu'avec ceux dans l'amitié desquels on est entré. Ici j'anticipe sur les temps. On sait combien Sainte-Beuve, surtout dans ses dernières années, s'était éloigné des croyances chrétiennes ; au Sénat, du haut de la tribune, et devant les cardinaux, il avait proclamé qu'en fait de religion il entendait n'appartenir qu'au « diocèse de la libre pensée ». Le sachant gravement malade et condamné sans doute à ne plus vivre que peu de mois, Benoît avait essayé de le ramener à d'autres idées. Ce fut sans succès ; mais Sainte-Beuve ne semble pas lui avoir su mauvais gré de cette tentative ; car voici ce qu'il lui écrit le 16 décembre 1867 (ce n'est qu'un billet, mais il est curieux et vaut la peine d'être cité) :

« Vous n'aurez pas aujourd'hui de réponse ; car je suis depuis quinze jours, dans mon infirmité, aux prises avec une complication aiguë qui me laisse sans répit ni trêve pour aucune pensée. Je voulais seulement vous remercier pour vos bons sentiments, vous dire que je ne saurais y rester indifférent. Discuter est inutile. Chacun arrive ou échoue à l'extrémité de la vie comme il peut. J'ai exprimé une manière d'être qui m'a paru être ma dernière ; mais je ne mets à rien ni obstination ni vanité. »

Tout entier, comme je le disais plus haut, à ces douces et consolantes études qui l'enlèvent aux soucis du présent, Benoît ne prête aucunement l'oreille à certaines suggestions. Les marieurs n'ont jamais manqué, et Benoît était

Digitized by Google

un de ces partis que beaucoup de familles auraient accueilli avec empressement. Mais vainement veut-on le pousser à prendre femme : l'heure de se marier suivant son inclination n'était pas encore revenue. Il est même repris de velléités de vie sacerdotale, et il écrit à sa mère : « C'est avec une indifférence profonde que je vois marier toutes les jeunes filles dont il a été question pour moi ; mais je ne vois jamais entrer au séminaire un jeune homme, que j'ai connu, sans un peu de jalousie, et le trouve bien heureux d'aborder ainsi du premier coup au port de la vie, sans avoir comme moi passé des années à être ballotté sur la mer obscure et à entrevoir le phare dans le lointain, sans pouvoir prendre l'entrée. Ces raisons intimes, c'est à vous seuls que je les confie. »

Cette confidence est la dernière que je recueillerai dans les lettres de Benoît ; car la correspondance que j'ai eue sous les yeux, et à laquelle j'ai fait tant d'emprunts, s'arrête aux premiers jours de 1851. Je ne pourrai donc plus, à mon grand regret, faire parler Benoît lui-même.

A la rentrée de novembre 1852, il interrompit le cours qu'il professait depuis trois ans et demi à la Faculté des lettres ; mais il ne quittait pas cependant la Sorbonne : il changeait simplement de chaire. Ozanam, fort souffrant, était envoyé en Italie pour chercher une guérison que malheureusement il ne devait pas y trouver. Il pria Benoît de le suppléer pendant un semestre. Benoît ne pouvait rien refuser à un tel ami, et il se chargea du cours de littérature étrangère. « J'acceptai témérairement », disait-il plus tard. Qu'entendait-il par là ? Qu'il n'était pas assez préparé pour cet enseignement ? C'eût été trop

Digitized by Google

de modestie ; car Ozanam, que l'on tenait au courant de tout ce qui se passait à la Sorbonne, et qui n'était pas un flatteur, lui écrit de Pise, à la date du 28 février 1853, pour le féliciter du succès qu'il obtient : « Vous cueillez les brillantes fleurs de Schiller, de Wieland et de Gœthe. Je ne m'étonne pas de l'intérêt qui s'attache à vos leçons, et des six cents étudiants inscrits au cours de littérature étrangère... Je crois bien que je ne saurais mieux faire que de vous le laisser poursuivre jusqu'au bout. »

Cette suppléance finit cependant après le semestre révolu ; la santé de Benoît ne lui permettait pas de la continuer. S'il avait été téméraire, ce n'était que d'avoir trop compté sur ses forces. Son cours de littérature grecque à la Sorbonne et sa conférence à l'École normale se touchaient par plusieurs côtés : le fardeau n'était pas tout à fait double, et il avait pu le porter : mais la préparation de deux enseignements fort dissemblables, qu'il fallait mener de front, exigeait beaucoup plus d'efforts ; c'était une tâche des plus lourdes et à laquelle la santé la plus robuste n'aurait pu longtemps résister.

La lettre, dont je viens de citer quelques lignes et qui est la seule que nous possédions, a été imprimée dans la collection des œuvres d'Ozanam[1]. A plusieurs égards elle est fort intéressante. Elle nous fait assister à un petit débat, d'une nature toute particulière, et à coup sûr tout à l'honneur des deux parties. Quand un professeur est suppléé, l'habitude constante est que sur son traitement il soit prélevé une certaine somme pour rétribuer le suppléant, et ce n'est que justice. Ozanam entendait bien ne

1. XI, 467.

Digitized by Google

pas se soustraire à cette obligation ; Benoît ne voulait rien accepter. Entre ces deux qui s'obstinaient, l'un à donner, l'autre à refuser, un arbitre était nécessaire. « Mon cher ami, écrit Ozanam, quand j'étais aux Pyrénées on me contait que les paysans du Béarn plaidaient beaucoup. Mais plaidoirie ne nuit point à courtoisie et bonne amitié : on part dans la même carriole, et l'on cause fort convenablement, tout en se rendant chez M. le juge de paix qui vous accordera. Je vois bien qu'il nous en faut faire autant, et, tout opiniâtres que nous sommes dans nos prétentions, vivre en bons confrères, jusqu'à ce que M. le doyen ait jugé ces deux entêtés. En attendant que vous les acceptiez, vos écus sont en pension chez moi, où mon frère les conserve en sûreté, sans compter que ma vieille bonne veille sur eux comme le dragon des Hespérides. » Le cas était assurément des plus rares, peut-être même tout à fait nouveau : comment le trancha, dans sa sagesse, le doyen d'alors, le digne M. Victor Leclerc ? Nous l'ignorons.

Les cours de Benoît n'avaient pas encore absorbé toute son activité : il avait trouvé du temps pour un travail particulier. L'Académie française avait mis au concours, pour 1853, un essai sur Ménandre. Aux Inscriptions et Belles-Lettres un tel sujet aurait sans doute exigé des concurrents surtout des critiques de textes, des discussions de grammaire, de prosodie, une de ces études rappelant un peu les dissertations, plus érudites qu'intéressantes, auxquelles se complaisent les universitaires d'outre-Rhin. Mais Benoît était d'esprit vraiment français : l'Académie, où ce qui est surtout en honneur c'est l'art d'écrire, attendait d'ailleurs autre chose que ce qu'aurait demandé

Digitized by Google

sa docte sœur de l'Institut. Benoît entrevit tout de suite la possibilité de faire en quelque sorte revivre, en parlant du théâtre de Ménandre, la société athénienne de ce temps-là, de la mettre sous nos yeux avec ses mœurs, ses habitudes.

Les anciens, qui possédaient tous les écrits de Ménandre, sont unanimes à lui assigner le premier rang parmi tous ceux qui s'essayèrent dans la comédie nouvelle. Mais, sur plus de cent pièces qu'il avait composées, pas une n'est parvenue jusqu'à nous ; nous n'avons que des fragments, assez nombreux sans doute, mais avec lesquels il serait impossible de reconstruire une seule scène. Nous ne pouvons nous faire une idée de l'ensemble de quelques-unes de ses comédies que par l'imitation qu'en a faite Térence, qui ne fut, de l'aveu de César, qu'un demi-Ménandre. La restitution de la vie athénienne, voilà ce que Benoît entreprit à l'aide des fragments de Ménandre ; et cette entreprise, menée à bonne fin, lui valut les suffrages de l'Académie française : le 18 août 1853, elle couronna le mémoire qu'il lui avait présenté.

Benoît nous fait ainsi mieux connaître les rapports des pères avec les enfants, la condition des femmes, le rôle des marchands d'esclaves et des courtisanes, les superstitions populaires, les mœurs des diverses classes, laboureurs, pêcheurs, etc. Il réunit, avec une infatigable curiosité, tout ce qui peut nous faire pénétrer dans l'existence des habitants de l'ancienne Attique. Ce sont des recherches auxquelles il reviendra encore plus tard, dans une étude sur une littérature dont on ne s'occupe guère d'ordinaire, mais où il fait d'heureuses

Digitized by Google

trouvailles : les chants qui ont pour auteur le peuple même[1].

Il avait de longue date conçu le projet d'écrire une histoire de la comédie grecque. Il avait même espéré, lorsqu'il partait pour l'École d'Athènes, qu'il pourrait y composer le premier volume de cet ouvrage. Mais nous avons vu combien son temps fut pris par des excursions et des voyages. Dans ses leçons à la Sorbonne, il reprit le sujet auquel il pensait toujours : il ne cessait ainsi d'amasser des matériaux, dont quelques-uns furent mis en œuvre dans l'étude sur Ménandre. Dans plusieurs écrits de moindre étendue qu'il donna plus tard, nous le retrouvons toujours préoccupé de cette même question d'histoire littéraire. C'est ainsi qu'il nous montre comment la comédie a été, en Sicile, avec Épicharme, philosophique et morale[2] ; à Sparte, bouffonne et rustique[3] ; et souvent, chez les Athéniens, avec Aristophane, politique et se mêlant aux luttes des partis[4]. Mais ces divers essais ne sont, en quelque sorte, que des pages détachées du livre qu'il méditait et qu'il n'a pas écrit. Cela ressemble un peu à ces ruines que Benoît avait si souvent rencontrées en Grèce, à cette différence près qu'ici ce sont les débris d'un édifice dont le plan et l'ordonnance avaient été sans doute arrêtés dans l'esprit de l'architecte,

---

1. *Des Chants populaires dans la Grèce antique.* (Dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1856.)

2. *Quelques aperçus sur la comédie dorienne, à Syracuse.* 1865.

3. *Étude sur la comédie à Sparte.* 1866.

4. *Une comédie politique d'Aristophane.* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1886.)

Digitized by Google

mais dont la main de l'ouvrier n'a construit qu'une partie. *Pendent opera interrupta.*

Couronné par l'Académie française, en bonne situation à la Sorbonne et à l'École normale, Benoît semblait fixé définitivement à Paris. Il pouvait se promettre, dans un avenir plus ou moins prochain, une chaire à la Faculté des lettres, et sans doute aussi un fauteuil à l'Institut. Il renonça à ces légitimes espérances. Se voir rapproché de sa famille, voilà ce qu'il désirait avant tout. Il l'avait dit souvent, et ce n'était point un de ces propos comme on en tient quelquefois pour dissimuler de secrètes visées d'ambition. Il était sincère, et il le prouva.

M. Fortoul avait présenté un projet de loi pour supprimer les petites académies et les remplacer par seize grandes, qui toutes auraient au moins une faculté des sciences et une faculté des lettres. Nancy était l'un des centres choisis pour devenir le chef-lieu d'une de ces académies. Aller à la Faculté de Strasbourg, dans le voisinage de la Lorraine, avait été jadis un des rêves de Benoît. Ce qui s'offrait cette fois, ce n'était pas seulement la proximité de Nancy, mais la résidence à Nancy même. Benoît n'hésita pas : dès que la loi fut votée (14 juin 1854), il demanda à faire partie de la faculté qui allait être créée dans sa ville natale. Cette demande s'appuyait sur trop de titres pour qu'il pût y avoir au ministère aucune hésitation ; et le 10 octobre Benoît était nommé, non pas seulement professeur de littérature française, mais de plus doyen de la nouvelle faculté.

Ce qu'il a été ici, vous le savez tous. Les souvenirs qu'il a laissés sont encore trop présents pour que j'y puisse ajouter grand'chose. Sa vie d'ailleurs va s'écouler

Digitized by Google

désormais calme, unie, presque sans incidents. Si long qu'ait été le temps pendant lequel Nancy l'a possédé, ces quarante-quatre années me retiendront donc beaucoup moins que ne me retenaient quelques mois passés en Grèce. Je puis être bref maintenant, sans que la mémoire de Benoît ait à en souffrir.

VI

Les années à Nancy (1854-1898).

Bien que Benoît fût de ceux qui estiment que l'on n'est définitivement assis dans la vie que du jour où l'on a fondé une famille, il ne se serait jamais décidé au mariage uniquement par raison. Mais la Lorraine était pour lui une terre vraiment bénie : elle lui donna tout ce qu'il pouvait souhaiter au point de vue des exigences sociales, en même temps que les satisfactions du cœur. Le 5 juin 1855, il contractait à Pont-à-Mousson une de ces unions comme il s'en rencontre trop peu. On comprendra le sentiment qui m'empêche de faire ici, comme je le voudrais, l'éloge bien mérité de celle qu'il avait choisie pour l'associer à son existence. Je me contenterai de dire, mais cela dit tout, qu'elle a été la digne compagne de Benoît. Ils se sont mutuellement donné plus de quarante années de bonheur.

Je dois maintenant revenir un peu en arrière pour suivre Benoît dans sa chaire. La nouvelle Faculté fut installée le 7 décembre 1854. Elle offrait cette particularité que les cinq professeurs qui la composaient (le personnel des facultés était alors bien moins nombreux qu'aujour-

Digitized by Google

d'hui), Benoît, Lacroix, Lévêque, Burnouf et Mézières, sortaient tous de l'École d'Athènes. Ce n'était pas par hasard qu'ils avaient été ainsi groupés ; Benoît avait soin de le faire remarquer dans son discours d'inauguration : « C'est en Grèce qu'a commencé ce concert d'études communes et d'amitié entre nous tous, que le ministre, par une faveur spéciale, a daigné réunir ici de nouveau, comme en une autre Athènes, pour nous associer en un commun enseignement. » L'un des cinq, il est vrai, Lévêque, à peine nommé, fut appelé à la Sorbonne pour y faire une suppléance ; mais on n'en continua pas moins assez longtemps de désigner la Faculté de Nancy sous le nom de *la Faculté athénienne*.

Cette installation de l'enseignement supérieur se fit en grande solennité, à l'hôtel de ville, devant un public d'élite. Dans le discours que Benoît eut à prononcer, il présenta surtout des considérations générales sur le but et la fonction des facultés, dont « la première mission, dit-il, est de dispenser de la part de l'État les grades universitaires, et d'ouvrir ainsi l'accès des carrières libérales, et qui sont destinées en même temps à compléter l'enseignement commencé dans les lycées ». Sur le rôle particulier de la faculté dont il était le représentant, il montrait comment, en face de tant de merveilles opérées dans notre siècle par la science, et qui peuvent faire craindre que l'intelligence ne s'absorbe dans l'étude du monde matériel, les lettres doivent maintenir le culte du bien et du beau. « Apprenons, dit-il, à regarder davantage le ciel. *Sursum corda.* L'homme ne vit pas seulement de pain. Après la religion, cette maîtresse souveraine de toutes les vertus, est-il rien de plus propre encore que le goût

Digitized by Google

des lettres pour entretenir en nous la vie morale ? » Remarquons ici que, dès le premier jour, il affirmait ses convictions, et que la fin qu'il assignait à ses leçons c'était d'épurer le cœur et d'élever l'âme.

Il ajoutait : « Tous, auditeurs et maîtres, nous avons à fonder l'enseignement; car cette tâche est en commun, et nous nous devons un mutuel et assidu concours. Nous aimons à compter sur vous. Qu'une université ici ne soit pas une vaine parure pour la vanité d'une ville, mais une institution efficace qui porte de vrais fruits. Quant à moi, j'ai foi dans notre avenir. » Il avait raison d'avoir cette foi : le succès des facultés de Nancy n'a-t-il pas en effet réalisé toutes les espérances ?

Une nombreuse assistance afflua à tous les cours. Benoît fut un des professeurs dont les leçons étaient le plus suivies. Je ne puis cependant, je l'avoue, m'empêcher de regretter qu'il n'ait pas été plutôt chargé de la littérature grecque. Je ne veux pas dire par là que cet enseignement lui aurait mieux convenu ; mais nous aurions eu certainement cette histoire de la comédie grecque qui nous manque, et à laquelle il s'était déjà si bien préparé par plusieurs années de recherches et d'études. Si animée, si brillante que soit la parole, elle n'atteint que les auditeurs et ne laisse plus bientôt qu'un souvenir : les écrits restent ; ils peuvent passer de main en main ; ils conservent et propagent les idées de l'auteur.

Ce n'est pas que Benoît voulût s'abandonner à tous les hasards de l'improvisation. Il écrivait en partie ses leçons ; mais il considérait sans doute que ce n'étaient là que des notes étendues, dont la rédaction achevée aurait exigé un nouveau travail ; et il n'a pas songé à les publier :

Digitized by Google

mais telles qu'elles sont, elles remplissent quatorze cartons. Il y a là toute une histoire de notre littérature, depuis son origine jusqu'à la Révolution de 1830. Le champ est tellement vaste qu'il serait difficile de le parcourir une première fois dans tous les sens. Sans se répéter Benoît a donc pu, à deux reprises, nous mener du moyen âge à nos jours. Il venait même de remonter encore aux commencements de cette littérature, quand il se décida à prendre sa retraite.

Pendant son long professorat Benoît ne demanda jamais un congé. Deux fois cependant, en 1864 et en 1868, la maladie ne lui permit point d'achever le cours commencé. Mais une autre interruption, qui lui fut particulièrement douloureuse, est celle qu'apporta, en 1870, l'invasion allemande. Quand on put reprendre les leçons publiques, en 1871, après Pâques, voici en quels termes il exprima ses patriotiques tristesses ; n'oublions pas que l'étranger était toujours là, qui l'écoutait : « Je ne puis me défendre d'une émotion profonde en remontant aujourd'hui dans cette chaire, après une absence de huit mois, qui ont duré huit ans. Que de choses en effet se sont passées depuis que nous nous sommes quittés ! Que d'angoisses, d'alternatives d'espoir et de découragement, à travers cette tempête prolongée, dans laquelle il semblait que la France, notre chère France, allait sombrer ! De semaine en semaine, de mois en mois, nous attendions la délivrance, qui permettrait enfin à la patrie de respirer et à nous de remonter dans nos chaires. L'époque de la rentrée arriva, mais pour d'autres que pour nous. Nos chaires sont restées muettes : le palais académique était occupé par des soldats ; et d'ailleurs pour reprendre nos

Digitized by Google

fonctions il nous aurait fallu solliciter une autorisation étrangère. Nous avons dû nous borner à faire, chacun chez nous, des conférences privées pour des disciples de choix. »

Quelle somme de travail supposent tant de leçons, continuées pendant près de trente ans, je le laisse à deviner : travail en partie perdu pour nous, il faut bien le dire, puisque Benoît n'a pas eu la pensée de l'exhumer du dépôt où il le retenait enseveli, de l'arranger pour nous le donner sous une forme définitive. En 1891 seulement, dans deux courtes études qu'il publia, il semble bien avoir fait un emprunt à son cours de 1876 : la littérature sous le règne de Louis XVI ; elles ont pour objet : *Études de la nature, de Bernardin de Saint-Pierre,* et *les origines historiques du roman de Paul et Virginie.*

Mais nous avons de lui une œuvre plus considérable. Le programme qu'il s'était tracé l'amenait, dans l'année 1862-1863, à parler de Châteaubriand. Or, par une heureuse coïncidence, l'Académie française choisissait justement, comme sujet du prix d'éloquence, l'*Éloge de Châteaubriand*. Benoît, pour être l'un des concurrents, n'avait qu'à écrire un résumé de ses leçons. Il envoya son travail à l'Académie, qui le couronna dans sa séance du 21 juillet 1864. Je ne puis mieux faire, pour donner une idée de son livre, que de reproduire le jugement qu'en porta le secrétaire perpétuel, M. Villemain. Dans son étude, Benoît avait dû rappeler comment Châteaubriand avait servi d'abord dans l'armée de Condé, puis erré dans le Nouveau-Monde. « L'auteur, dit Villemain, montre bien, par une forte analyse de l'*Essai sur les révolutions,* quelle place la politique devra tenir dans la pensée et

Digitized by Google

dans la carrière du jeune voyageur, soldat émigré, écrivain solitaire, puis en France, le plus illustre écrivain d'une époque guerrière, resté grand et libre de cœur sous le pouvoir absolu... C'est surtout l'ensemble et la variété des ouvrages inspirés par cette vie diverse que votre habile et sincère biographe juge avec une rare sagacité, depuis le *Génie du Christianisme* jusqu'à la *Monarchie selon la Charte,* depuis la rêverie mélancolique de *René* jusqu'à l'*Histoire du Congrès de Vérone,* depuis le gracieux roman du *Dernier des Abencérages* jusqu'à ses discours véhéments pour la guerre d'Espagne. Le judicieux admirateur de cette activité du génie, étudiée dans ses écrits, n'épargne pas les restrictions et le blâme... Ce qu'il consacre surtout c'est la gloire durable de l'écrivain, chez qui, dans l'éclat de l'imagination, dans la force et l'harmonie du langage, apparaît toujours un sentiment élevé de patrie et d'honneur. A ce titre, il montre la France comme intéressée à une telle gloire par le sentiment même de la sienne... L'auteur s'est affranchi des formes oratoires, tout en gardant l'accent de l'admiration. Il a fait un livre au lieu d'un discours. »

Aux paroles d'un juge aussi éminent, s'exprimant au nom de l'Académie, il n'y a rien à ajouter. Je dirai seulement que tous les critiques qui s'occupèrent de cet Éloge, quand il fut publié, furent unanimes à en faire ressortir les mérites. On peut lire ces articles dans les journaux du temps. Mais un témoignage que je dois citer, parce qu'autrement il ne serait pas connu, c'est celui de Sainte-Beuve, qui s'était lui-même, comme on sait, fort occupé de Châteaubriand. Dans une lettre qu'il écrit à Benoît, le 11 février 1865, il le félicite en particulier

Digitized by Google

d'une qualité, absente de son travail à lui, Sainte-Beuve, l'unité de composition. « Votre livre est très complet en soi, d'une lecture très agréable, et comme venu d'un seul jet. Pour mon compte, je n'ai pas eu le même avantage. Le livre que j'ai fait a été successif, accru et grossi avec le temps, et il n'est véritablement composé que de pièces et de morceaux. »

A côté du professeur, il y a le juge : voyons ce qu'était Benoît dans les examens. Le souvenir de ses propres déplaisirs, lorsqu'il aspirait aux grades, avait ajouté à sa bénignité naturelle. J'ai noté, dans une de ses lettres d'autrefois, les lignes suivantes : « Je serai plus indulgent que d'autres ne l'ont été quelquefois. Car je n'ai pas encore oublié les déboires du temps où je me présentais moi-même à la licence ; et au lieu de songer à me venger sur les nouveaux venus des ennuis qu'on m'a donnés, je voudrais bien les leur épargner, autant que la justice me le permettra. » *Non ignara mali...*

J'ai connu le malheur, je sais y compatir.

C'était un engagement qu'il prenait avec lui-même, et il y fut fidèle. Je laisse ici parler l'un de ces juges qui siégeaient avec lui, et voici comment il nous fait pénétrer dans le secret des délibérations de ce tribunal appelé à donner ou à refuser le baccalauréat ou la licence. « Je crois que les candidats n'ont jamais redouté Benoît. Mais nous, ses collègues à la table d'examen, nous savons avec quel scrupule et quelle bienveillance il pesait la valeur des écoliers. Combien de fois, au moment de laisser tomber à sa gauche un discours indigne du diplôme, ne l'avons-nous pas vu revenir à l'œuvre misérable et la relire

Digitized by Google

avec angoisse ! Parfois même il voulait relire tout haut. En vain le priait-on de nous épargner cette amertume. Il nous lisait une page, et j'imagine que c'était un peu afin de surprendre vaguement, à travers cette musique barbare, le chant sonore de la langue latine. Et le discours, miraculeusement sauvé, tombait à sa droite [1].»

Benoît était surtout heureux quand une épreuve de doctorat — c'est toujours là une fête exceptionnelle dans l'existence d'une faculté — permettait à quelque mérite, ignoré jusque-là, de se révéler publiquement. Il encourageait, il excitait ceux qu'il estimait capables d'un tel effort. Parmi ceux sur lesquels il a eu, à leurs débuts, cette bienfaisante influence, il en est un en particulier que je me reprocherais de ne pas signaler. Je veux parler de ce professeur abbé, dont la remarquable étude historique, *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois,* ne lui a pas valu seulement les plus grands éloges à la Faculté des lettres, mais aussi, à deux reprises, une des récompenses les plus enviées parmi celles que décerne l'Académie française. Il a été l'un des nôtres, et nous étions fiers de le posséder dans notre Compagnie. C'est son mérite même qui nous l'a enlevé. Le distingué docteur de 1878 est devenu l'un des princes de l'Église; et la plus illustre, après l'Académie française, de toutes nos académies littéraires, celle de Clémence Isaure, a tenu à honneur de le compter parmi ceux qui sont chargés de maintenir son antique renom. A le voir s'élever si haut, Benoît se réjouissait: « Et j'es-

1. Émile Gebhart, *M. le Doyen Benoit.* (Inséré dans les *Annales de l'Est,* juillet 1898.)

Digitized by Google

père, ajoutait-il, que le terme n'est pas encore arrivé de cette ascension vers les sommets ecclésiastiques et intellectuels. »

Comment Benoît s'acquittait de ses délicates fonctions de doyen, ceux-là seuls ont qualité pour nous le dire qui ont été ses collègues : c'est à eux, et ils l'ont fait, de louer comme il convient *son affabilité, la douceur de sa direction,* son esprit conciliant, sa constante attention *à faire régner la bonne harmonie entre les personnes,* son amour de l'ordre, de la mesure, de *la délicatesse et de la discrétion en toutes choses*[1]. Durant son long décanat, il a vu passer à la Faculté bien des professeurs, ceux-là partageant ses sentiments et ses croyances, ceux-ci appartenant à des idées toutes différentes. Sans doute les rapports avec quelques-uns pouvaient être plus particulièrement affectueux, mais avec tous ils étaient sûrs et faciles. Si convaincu qu'il fût dans sa foi, « on pouvait penser librement devant lui, sans craindre l'austère froncement de sourcils ou l'aigre réplique des personnes qui ont la religion triste et la foi batailleuse. Le franc-parler de ses amis ne lui faisait point peur. Mais il les reprenait alors de sa voix légèrement chantante, paternel à l'égard des jeunes, avec toutes sortes de caresses dans la parole et dans le geste. On le respectait parce qu'il était sincère, on l'aimait parce qu'il était bon[2]. » C'est à l'un de ces jeunes avec lesquels il se montrait ainsi paternel que j'emprunte ce témoignage.

Dans les séances de rentrée où Benoît avait à rendre

1. Discours de M. le doyen Krantz aux obsèques.
2. M. Gebhart, déjà cité.

Digitized by Google

compte des travaux et des succès de la Faculté, il était toujours vivement applaudi. Une seule fois ces applaudissements lui manquèrent; je vais dire pourquoi; car la raison de cette défaveur momentanée me semble tout à son honneur. Dans le renouvellement incessant de la Faculté, l'adieu qu'adressait le doyen à ceux des professeurs qui s'en allaient était d'ordinaire l'un des passages les mieux accueillis par le public. Or, en 1876, il y eut une sorte de crise universitaire : la liberté de l'enseignement supérieur fut accordée. Pour faire concurrence aux facultés de l'État, de nouvelles furent créées, au nom des intérêts religieux. Les fondateurs de ces établissements cherchèrent dans l'Université même des professeurs auxquels ils confieraient les chaires qu'ils voulaient instituer : pour le dire en passant, n'était-ce pas reconnaître implicitement qu'elle comptait des maîtres aussi chrétiens que doctes, et que dans ses rangs il y avait place pour toutes les convictions loyales et sincères? Benoît était sans doute l'un de ceux qu'une faculté catholique aurait été charmée d'attirer à elle, et dont elle se fût parée ; mais je ne sache pas qu'à cet égard aucune tentative ait été faite : on connaissait assez ses sentiments pour être sûr que jamais il ne se détacherait de cette mère, l'*Alma mater,* qui nous a élevés et formés.

Mais d'autres n'avaient avec l'Université que des liens plus récents et moins intimes. L'un des collègues de Benoît consentit à porter son talent dans une des facultés libres. Benoît put regretter cette détermination; mais convaincu qu'elle n'était dictée par aucun motif intéressé, il ne se crut pas le droit de la blâmer. La jeunesse est disposée aux jugements prompts et sévères ; peut-être

Digitized by Google

d'ailleurs le mérite incontesté du maître ajoutait-il au dépit qu'elle avait de le voir partir ; et quand le jour de la rentrée, 16 novembre 1876, Benoît parla de ce professeur en termes émus et élogieux, il y eut d'assez vifs murmures de protestation. Benoît s'y était attendu ; mais il n'avait pas hésité, au risque de compromettre quelque peu sa popularité, à remplir ce qu'il considérait comme un de ses devoirs de doyen. Ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus mécontents, comprirent vite à quel sentiment il avait obéi ; et pour bien marquer que leur manifestation ne s'adressait pas à sa personne, ils lui firent, à sa première leçon, un succès tout exceptionnel et bien significatif. A cette occasion, l'un des membres les plus vénérés de notre Académie, et en même temps grand ami de Benoît, lui écrit : « Votre courage du 16 vous portait bonheur le 25. »

M. Guerrier de Dumast (c'est de lui que je veux parler) avait joué, on le sait, un rôle important lorsqu'il s'était agi de faire de Nancy un des centres universitaires. On pouvait le considérer, et le buste qu'on lui a érigé dans le palais même des facultés en témoigne assez, comme le promoteur même de ces facultés. Mais pour compléter en quelque sorte son œuvre, il ne fut satisfait que lorsqu'il put les associer aux travaux de cette société dont il était le représentant le plus éminent, l'Académie de Stanislas. Si respectueux qu'il fût de toutes les anciennes traditions, il n'hésita pas à réclamer, et il l'obtint, la modification des règlements, pour augmenter le nombre des titulaires : de la sorte, dès la première année, tous les professeurs de la Faculté des lettres firent partie de l'Académie. Benoît n'y était pas tout à fait un

Digitized by Google

nouveau venu ; car dès l'année 1847, alors qu'il allait partir pour Athènes, il avait été élu associé.

Le 31 mai 1855, il prononça son discours de réception. Dans un langage brillant et animé, il traça le tableau des *destinées littéraires et scientifiques de Nancy,* telles que son cœur de Lorrain les rêvait, ou plutôt les prévoyait, car il a eu la joie de les voir presque de tout point réalisées.

Essaierai-je de rappeler ce que Benoît a été parmi nous? Tâche inutile, après le discours du président qui a parlé sur sa tombe. Vos souvenirs d'ailleurs vous rendent Benoît encore présent dans cette enceinte. Je dirai seulement qu'il a présidé cette Académie en 1858-1859 ; qu'il eut à répondre à un récipiendaire qui avait fait son discours, *l'Éloge de la province,* en vers ; et que ce récipiendaire était un journaliste, c'est-à-dire un écrivain habitué, ou, si vous l'aimez mieux, condamné à une improvisation quotidienne. Tout en s'excusant de ne pouvoir lui *parler le langage merveilleux, ailé, chantant de la poésie,* Benoît donna la preuve que la prose est parfois aussi poétique, plus poétique même que les vers.

Pour savoir quelle part il prit aux travaux de l'Académie, il ne faudrait pas seulement parcourir le recueil imprimé de nos mémoires, mais compulser aussi nos archives, renfermant les rapports qui ne sont pas destinés à la publicité : on en trouverait beaucoup de Benoît.

Il est un discours que je dois signaler en particulier. Quand l'Académie résolut de faire élever, par souscription, un buste à M. Guerrier de Dumast, une commission fut nommée, et Benoît en devint le président. A ce titre il eut, le jour où se fit l'inauguration solennelle de ce

Digitized by Google

monument, le 1er août 1885, à porter la parole. Si le buste retraçait l'image visible de M. de Dumast, bien mieux encore le discours de Benoît fit apparaître, et mit en pleine lumière, cette figure si originale du Lorrain qui avait tenu dans la cité une place considérable. De ce grand citoyen, comme il l'appelait, de son talent, de ses vertus, de son caractère, il nous a donné la représentation si juste et si exacte, il l'a si bien loué et jugé tout à la fois, qu'à ce discours on ne saurait rien ajouter, rien retrancher.

En 1884, le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. E. Simonin, vint à mourir. Pour le remplacer on songea tout de suite à Benoît, et il fut élu le 6 juin. Il ne crut point, à cause de son âge avancé, pouvoir accepter ces fonctions ; mais il n'en restait pas moins l'un des membres les plus actifs de la Compagnie, et à son service en toute circonstance. C'est ainsi qu'en l'absence momentanée d'un président, il fut chargé, à deux reprises, et à quelques jours seulement d'intervalle (19 et 25 septembre 1892), d'adresser le dernier adieu à des membres que l'Académie venait de perdre, M. le docteur Poincaré et M. le général Hanrion. Même sans titre officiel, il était ainsi accepté comme le représentant naturel et tout désigné de notre Société. S'agissait-il d'une difficulté à résoudre, du rappel à quelque tradition ? On se tournait vers lui ; il était le conseiller toujours respectueusement écouté.

Mais il est surtout une délégation que l'Académie semblait lui avoir faite. Quand elle eut, grâce à la générosité de M. Gouy, à disposer de prix destinés à récompenser des vertus de famille, elle choisit Benoît pour chercher, pour désigner les bénéficiaires de la nouvelle

Digitized by Google

fondation. Il a été, en 1878, le premier rapporteur des prix de vertu; il l'a été de nouveau en 1882; je pourrais même dire qu'il l'a été toujours, en ce sens qu'il n'a jamais cessé de présider aux enquêtes, de préparer le travail, dont les conclusions motivées sont ensuite apportées par l'un de nous en séance publique. Que de soins, que d'investigations scrupuleuses pour la juste attribution des récompenses aux plus dignes, et dans la mesure exacte où ils en sont dignes, ceux-là seuls le savent vraiment qui ont été associés à Benoît dans cette tâche délicate ! Quelle leçon a été pour eux son exemple !

A personne mieux qu'à lui ne revenait, l'Académie l'avait bien compris, ce département de la charité. L'ami d'Ozanam appartenait à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sinon dès l'origine, du moins dès les premières années qui suivirent la fondation. Il l'avait même, comme nous l'avons vu, introduite à Douai. Pour lui, la charité était la vertu par excellence. J'ai noté dans une de ses lettres ces lignes bien significatives : « Que de malheureux ! Qu'on se souvienne que l'aumône vaut encore mieux que la prière, et que le soulagement apporté aux misères des indigents est le plus sûr moyen de plaire au Seigneur. »

L'un des plus chers amis de Benoît, son ancien collègue à la Faculté, et en même temps l'un de ses émules dans les œuvres de foi et de charité, a raconté, en quelques pages émues, ce que fut Benoît à Nancy comme membre de Saint-Vincent-de-Paul. Je n'y ajouterai rien que ce témoignage rendu, dans une assemblée générale des conférences des trois départements lorrains, par le secrétaire du conseil central : « Il a bien rempli sa tâche !

Digitized by Google

Comme il aimait notre œuvre ! Quelle large place il lui avait faite dans le partage de sa féconde et harmonieuse existence ! Président de la conférence de Saint-Epvre, vice-président du conseil central, quelle activité, quelle chaleur de cœur, quelle tendre compassion pour les pauvres il apportait à l'exercice de ses fonctions, toujours prêt à donner, chaque fois qu'il en était sollicité, le concours de son temps, de ses démarches, de sa parole ou de sa plume ! Nous garderons fidèlement le souvenir du doux et bienveillant sourire qui éclairait toute sa physionomie, comme un reflet de cet idéal de bonté et de justice dont son âme était illuminée [1]. » N'est-ce pas là un portrait fort ressemblant ?

La Société de Saint-Vincent-de-Paul n'était pas la seule à laquelle il apportât son dévouement. A aucune des associations charitables ou religieuses, qui pouvaient demander son concours, il n'a voulu rester étranger. C'est ainsi que le *Conseil de la société des patrons,* le *Comité diocésain des œuvres d'hommes et de jeunes gens,* le *Comité des écoles chrétiennes,* le *Comité des bibliothèques cantonales,* l'ont compté parmi leurs membres les plus actifs. S'il se bornait, pour quelques sociétés, à leur témoigner surtout sa sympathie par sa présence à leurs réunions publiques, c'est qu'il ne voulait entrer dans aucune œuvre pour n'en être qu'un membre nominal, se soustrayant à l'action qu'elle impose. Il en acceptait si bien toutes les charges, comme s'il se fût agi d'un devoir professionnel, que le lundi, par exemple, il refusait toute invitation qui l'aurait empêché de venir le soir à sa con-

1. M. de Mont. Assemblée générale du 21 juillet 1898.

Digitized by Google

férence de Saint-Vincent-de-Paul. Cette assiduité, ce zèle, l'avait comme investi d'une autorité, dont il ne songeait nullement à se prévaloir : respectueux du droit d'autrui, avec un oubli absolu de lui-même il ne cherchait que l'accomplissement du bien ; peu lui importait sa personne.

Benoît put se donner plus complètement à toutes les œuvres, quand son temps ne fut plus pris par les occupations du professorat. Il n'avait pas encore atteint la limite d'âge, quand il prit volontairement sa retraite au mois d'octobre 1883. Voici ce que lui écrivait le recteur, M. Mourin :

« Je veux vous exprimer encore une fois le sentiment que j'éprouve en vous voyant quitter cette Faculté des lettres que vous avez créée il y a vingt-neuf ans, et dont vous avez dirigé la fortune pendant cette longue et heureuse période. Votre carrière active est terminée, puisque vous l'avez voulu. Mais votre œuvre reste. Il continuera à animer notre grande école, ce souffle généreux, qui, grâce à vous, en a fait *la Faculté athénienne,* ainsi appelée dans l'Université, non pas seulement pour l'origine de son chef et de ses premiers compagnons, mais aussi pour son goût de l'art, et pour le soin qu'elle a mis à entretenir, sur la base solide de l'érudition, le culte des plus fines élégances de l'esprit. Vous avez fondé une tradition. »

Benoît était le doyen des doyens : on le nomma doyen honoraire ; c'était justice ; mais il semble qu'on aurait pu, qu'on aurait dû faire davantage. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 13 août 1858[1] : la ro-

1. Il appartenait aussi, depuis le 8 juillet 1859, à l'Ordre royal du Sauveur, de Grèce.

Digitized by Google

sette n'aurait-elle pas été la juste récompense de presque un demi-siècle d'excellents services? Du reste, il n'était pas de ceux qui poursuivent avec ardeur les distinctions : il lui paraissait mieux de les mériter que de les obtenir. Voici même ce que je peux raconter, d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts. Une fois, lorsqu'il était encore à la tête de la Faculté, comme on voulait le présenter pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, on le pressentit à ce sujet : il demanda instamment qu'à cette proposition on en substituât une autre, pour faire donner la croix de chevalier à l'un de ses collègues des plus méritants. On fit droit à sa requête, et il s'en réjouit comme d'une faveur toute personnelle.

Maintenant que nous l'avons mené jusqu'au terme de sa carrière universitaire, arrêtons-nous un instant pour chercher quelle action il a pu exercer sur la population nancéienne. L'impulsion littéraire et scientifique donnée aux intelligences par les Facultés a été si visible qu'il suffit de la constater, et Benoît, pour sa part, y a vaillamment contribué. Mais il est un autre mouvement des esprits où son influence s'est fait plus particulièrement sentir. De tout temps il avait assigné à son enseignement un double but. Nous avons déjà vu, par les félicitations de M. Viguier, comment il comprenait ses fonctions de professeur de rhétorique. Plus tard, à propos de son cours à la Sorbonne, il écrit : « Je finis toujours par des paroles graves et sévères, où je résume le sens moral de la leçon aussi bien que l'instruction littéraire qu'on doit en tirer. Je prêche un peu ; cela réussit. »

Prédicateur, il l'était, et par sa vie tout autant que

Digitized by Google

par ses paroles. Et à côté de lui, à son exemple, deux ou trois amis, animés du même esprit, affirmaient dans leur enseignement les croyances chrétiennes. Par leurs convictions et leur savoir ils avaient de quoi faire impression sur la jeunesse. Sans doute on pouvait ne pas accepter leurs idées ; mais même quand on ne les partageait pas, il n'était plus permis de les repousser par le dédain, avec un haussement d'épaules. Ces maîtres donnaient tout au moins la preuve que la foi n'est pas incompatible avec la science. On pouvait à leur suite s'avouer catholique, sans être pour cela convaincu d'ignorance et de faiblesse d'esprit. Ils continuaient dans leurs leçons un travail qu'avait déjà entrepris, par la voie de la presse, une société dont ils pouvaient, eux aussi, prendre la devise : *Foi et Lumière.* Dans quelle mesure ont-ils aidé ainsi à ce retour incontestable que l'on a vu se produire vers des sentiments et des pratiques dont la génération précédente s'était éloignée ? Il serait difficile de le déterminer ; mais ils y ont efficacement aidé. Je me souviens d'avoir entendu deux hommes qui ne sont plus, l'un prêtre, l'autre laïque, celui-là vénéré de tous pour ses vertus sacerdotales, celui-ci infatigable promoteur d'œuvres chrétiennes, M. le curé Claude et M. Vagner, convenir ensemble que, dans le travail de la rénovation religieuse à Nancy, l'influence de Benoît et des amis de Benoît avait été considérable.

« Ils sont aimés des dieux ceux qui meurent jeunes », a dit le poète auquel Benoît a consacré une étude si intéressante. Bien rares en effet sont ceux qui, parvenus à la vieillesse, n'ont jamais eu, au moins à quelque heure de leur vie, le regret d'avoir trop vécu. Il n'en fut pas

Digitized by Google

ainsi pour Benoît : à aucune époque de son existence il n'eut à s'appliquer la sentence désolée de Ménandre. Il méritait d'être heureux ; mais il fautîocnnt aerre qu'il le fut, autant qu'on peut l'être ici-bas. Sans doute, il avait pu avoir parfois ses ennuis ; qui, dans ce monde, en a jamais été tout à fait exempt ? Mais, à tout prendre, quelle douce destinée ! La lutte pour l'existence ne lui avait pas été difficile et rude : il avait parcouru, d'un pas égal et sûr, une longue et honorable carrière, qui l'avait amené à une situation digne d'envie. Ajoutez toutes les joies domestiques : il n'avait eu d'autres deuils à porter que ceux qui sont dans l'ordre de la nature, et par cela même moins cruels. Il pouvait arrêter avec complaisance ses regards sur tout ce qui l'environnait : une fille dont il avait formé l'esprit et le cœur avec autant de succès que de soin, et qu'il avait mariée à un professeur distingué de la Faculté de médecine ; un fils, docteur en droit, qui, héritier de ses idées et de ses sentiments, portait déjà dignement son nom, et qui était entré dans une famille où il retrouvait toutes les vertus de la maison paternelle ; des petits-enfants justifiant par leurs précoces qualités la tendresse de leur aïeul ; et un peu plus loin, les fils de ses frères, deux neveux, sortis l'un et l'autre de l'École polytechnique, et s'avançant avec honneur, le premier dans l'armée, le second dans le service des manufactures de l'État. Et entre eux tous et lui, quel échange d'affections ! « Aimer, être aimé, avait écrit Benoît bien des années auparavant, voilà la source la plus pure et la plus vraie du bonheur que l'homme peut avoir dans ce monde. Aimer, c'est faire descendre le paradis sur terre. » Ce paradis qu'il avait rêvé, il l'habitait. Enfin, ce qui lui

Digitized by Google

permettait de goûter pleinement toutes les joies, la conscience de tous les devoirs accomplis. Oui, il a été heureux.

Quelques lignes d'une lettre qu'il adressait à ses parents, en 1850, m'ont frappé. « Le Seigneur, disait-il, a daigné bénir notre famille dans les parents et dans les enfants; et toutes les fois qu'il nous a envoyé de petites épreuves (puisque c'est le lot de l'humanité), il a bien voulu nous les adoucir avec une tendresse toute paternelle. Puissiez-vous, pendant de longues années encore, voir votre famille prospérer autour de vous, et vous réjouir des bons citoyens, des hommes de bien que vous avez élevés pour la société, des chrétiens dévoués et fidèles que vous avez formés pour Dieu ! Avec la satisfaction du cœur, la bonne conscience, la joie du bien que l'on fait, la santé, une médiocrité que l'on apprécie, que peut-on souhaiter de plus au bonheur de la vie? Rien, rien pour vous surtout, chers parents, qui avez au suprême degré la douce et chrétienne philosophie du contentement. » Ne vous semble-t-il pas que, ce jour-là, Benoît traçait d'avance sa propre histoire?

L'âge cependant avait amené l'affaiblissement du corps, mais l'âme ne cessait de rester jeune. Quand on le voyait, c'était toujours la même bonne humeur, la même grâce affectueuse. Il n'avait pas besoin que le déclin des forces et les infirmités croissantes l'avertissent qu'il devait se préparer à sa fin : il s'était toujours tenu prêt. Au moment où il entrait dans sa trentième année, il écrivait : « Enfant, je songeais à vivre pour vivre; homme mûr, je veux vivre pour mourir. » Ce fut là pour lui une règle de conduite. Aussi, quand un premier assaut faillit

Digitized by Google

l'emporter à l'improviste, dans la consternation de tous ceux qui l'entouraient, il resta calme ; il envisageait le moment suprême avec une sérénité parfaite. Le corps seul avait été atteint ; l'intelligence gardait toute sa lucidité. Même dans ses derniers jours, rien de ce qui l'avait toujours intéressé ne le laissait indifférent. J'en ai été plusieurs fois témoin : si la langue était devenue presque muette, tout le reste était si parlant, si expressif, le regard et le geste. A le voir converser de la sorte avec nous, nous nous rattachions à l'espérance de le conserver quelques mois encore, quelques années peut-être. Mais le 16 mai 1898, Dieu le rappelait à lui. Une nouvelle attaque survint. Son agonie fut courte et sans souffrance ; et, dans ce dernier sommeil, sur tous ses traits, quelle expression de douceur, de paix, de béatitude, c'est ce que n'oubliera nul de ceux qui l'ont vu sur son lit de mort.

Son convoi a été suivi par une foule nombreuse et recueillie, qui venait rendre hommage à l'homme de bien, aussi distingué par l'intelligence que par le cœur. Les regrets étaient unanimes. Tous s'accordaient à faire de lui cet éloge qu'il n'avait jamais eu un ennemi, même parmi les plus hostiles à ses croyances : forcer l'estime de tous, privilège bien rare ! Benoît a honoré sa ville natale et l'Université : elles conserveront fidèlement sa mémoire.

J'ai achevé. Si je me suis arrêté longtemps sur de chers souvenirs, c'est qu'il m'était doux de faire revivre en

Digitized by Google

quelque sorte Benoît. Puis peut-on trop parler d'un ami à tout jamais perdu? Perdu! à tout jamais! Nos yeux, il est vrai, ne le voient plus, nos oreilles ne l'entendent plus; mais est-ce que par la mort tout est fini entre nous et ceux que nous avons aimés? « Notre espérance », ainsi que le rappelait Benoît, et avec quel accent, « est pleine d'immortalité. »

Un de ces grands écrivains de l'antiquité, avec lesquels il était en commerce journalier, disait, à propos du père qu'il pleurait : « S'il est un lieu où les âmes se réunissent. » Ce qui n'était pour Tacite qu'une conjecture, qu'un vœu, est pour nous une certitude, une réalité. Oui, il y a une autre vie, un autre séjour : cette autre vie dans cet autre séjour, je la veux, je l'attends, je la sens. Benoît n'a fait que nous y précéder : nous l'y retrouverons; ce n'est qu'une séparation de quelques jours. Voilà la pensée qui me possédait tandis que nous lui rendions les derniers devoirs; et en m'éloignant de cette tombe, qui ne le renferme pas tout entier, je lui disais du fond du cœur, non pas : *Adieu,* mais : *Au revoir,* et : *A bientôt.*

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE L'ALCHIMIE

EN LORRAINE

PAR M. DE SOUHESMES.

La recherche de l'or est à l'ordre du jour : des sables brûlants du Transvaal aux sommets glacés de l'Alaska, la fièvre de l'or sévit aussi violente, aussi cruelle que jamais. On vient, paraît-il, de découvrir un procédé pour dépouiller l'eau de mer de l'infime quantité d'or qu'elle tient en dissolution[1]; un chimiste américain, le Dr Emmens, prétend transformer l'argent en un métal nouveau, l'*argentaurum,* qui offrirait tous les caractères du précieux métal[2]; on le cherche enfin jusque dans les vieux écus que la Monnaie fait refondre pour recueillir la quan-

---

1. La présence de l'or en dissolution dans les eaux de certains parages était scientifiquement démontrée depuis longtemps, mais le moyen pratique de l'extraire avait jusqu'ici échappé aux chimistes. Plusieurs établissements spéciaux s'élèvent dans ce but à North-Lubeck, dans l'État du Maine. La méthode d'extraction serait basée sur l'électrolyse, et une tonne d'eau de mer, prise à San-Francisco, donnerait 20 centimes d'or. (*L'Alchimie de l'Océan, Revue des Revues,* 15 août 1898.)

2. En brisant complètement les molécules de l'argent, et en les agré-

Digitized by Google

tité infinitésimale d'or qui y est contenue. La science moderne reprend, avec les nouveaux agents dont elle dispose, l'étude du grand problème qui passionne le monde depuis quinze siècles, et le « grand œuvre » des philosophes hermétiques devient presque une question d'actualité.

Il n'est donc pas inopportun de faire connaître l'existence d'un laboratoire alchimique qui fonctionna au château de Condé, à deux lieues de Nancy, de 1609 à 1613. Si les documents contenus dans le Trésor des Chartes ne lèvent pas complètement le voile qui cache encore la fin mystérieuse des alchimistes lorrains, ils nous permettent cependant d'entrevoir leur méthode et jettent un peu de lumière sur une question historique demeurée malgré tout fort obscure.

Science occulte, l'alchimie est demeurée telle dans l'histoire. Son objet, personne ne l'ignore, était la transmutation des métaux. Changer les métaux vils en métaux nobles, faire de l'or ou de l'argent par des procédés artificiels, tel était le but de cette doyenne de toutes les sciences. Sans aller jusqu'à prétendre, comme les adeptes du XVIII^e^ siècle, que l'alchimie était déjà connue avant le déluge, on peut admettre que les pratiques métallurgiques et les premières idées de transmutation se perdent

---

geant à nouveau après un traitement approprié, le D^r^ Emmens obtiendrait un métal offrant tellement l'apparence et les propriétés physiques de l'or, que le Bureau d'essais de New-York l'achèterait au prix de l'or naturel. Jusqu'à présent, cette opération, extrêmement intéressante au point de vue scientifique, n'a pas donné de résultats rémunérateurs; mais on assure qu'un outillage perfectionné va permettre d'atteindre une production de 1,550 kilogr. par mois, soit le cinquième environ de la production mensuelle du Transwaal entier. (*La Nature,* 1897, 2^e^ sem., pp. 1 et 278.)

Digitized by Google

dans une antiquité probablement fort reculée. Venues d'Égypte et de Chaldée, berceau de toute science humaine, ces traditions étaient connues des Romains, et Pline l'Ancien rapporte[1] que Caligula fit calciner une quantité considérable d'orpiment[2] pour en tirer de l'or; il réussit, mais le rendement fut si minime, que la quantité d'or obtenue ne paya pas les frais de l'opération. C'est la première tentative de préparation artificielle de l'or que l'histoire nous ait transmise. Vers le IVe siècle, les Grecs d'Égypte apportèrent l'alchimie à Constantinople; les Arabes, de leur côté, la transportèrent en Espagne, d'où elle gagna l'Occident. Malgré les condamnations dont elle fut l'objet, la science hermétique grandit, au XIIIe et au XIVe siècle, avec Raymond Lulle, Roger Bacon et Nicolas Flamel. Au XVe siècle, le roi d'Angleterre, Henri VI, frappait de la fausse monnaie avec de l'or alchimique; enfin, au XVIIe siècle, le « grand œuvre » atteignit son apogée avant de tomber dans le charlatanisme[3].

Les alchimistes arabes considéraient les métaux comme des corps uniformément composés de soufre et de mercure : le mercure représentant la métalléité et le soufre l'élément combustible. Les métaux ne différaient, suivant eux, que par les proportions et le degré de pureté de ces éléments. Plus un métal était inaltérable, plus il était noble; l'or était le roi des métaux, et ceux-ci tendaient à devenir de l'or, sous l'action des astres. En conséquence, les alchimistes de Byzance, à l'exemple des Babyloniens,

1. Livre XXXIII, ch. IV.

2. Trisulfure d'arsenic.

3. L. Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*; Berthelot, *Les Origines de l'Alchimie*.

Digitized by Google

avaient donné aux métaux les noms des planètes qui, suivant eux, les engendraient : l'or était consacré au soleil, l'argent à la lune, le cuivre à Vénus, le plomb à Saturne, etc. Quant au mercure, matière première du « grand œuvre », il était naturellement réservé à Hermès. L'action des astres sur les métaux était lente, aussi la grande préoccupation des alchimistes fut-elle de découvrir la substance merveilleuse, capable, croyait-on, de réaliser immédiatement la transmutation. La « pierre philosophale » ou « grand magistère » a été souvent décrite par les adeptes qui prétendaient l'avoir observée; non seulement elle passait pour transformer en or les métaux vulgaires, mais elle assurait la santé et prolongeait l'existence.

Les Arabes avaient su maintenir l'alchimie dans l'étude des faits, le moyen âge, revenant aux superstitions de l'antique Égypte, introduisit dans les recherches l'inspiration religieuse, et les pratiques mystérieuses dont les adeptes entouraient leurs travaux, jointes aux supercheries des charlatans, augmentèrent encore la croyance du vulgaire à une intervention des puissances occultes. Comme l'antiquité, le moyen âge associa l'alchimie avec la magie et on sait combien cette époque, si féconde à d'autres points de vue, est demeurée stérile dans l'ordre scientifique. Cependant, en présence des résultats obtenus, les alchimistes eux-mêmes pouvaient croire, de bonne foi, à la réussite de leurs opérations; l'analyse des alliages précieux était tellement imparfaite, à cette époque, que même au XVI^e^ siècle, lorsque, dans les hôtels monétaires, l'eau-forte remplaça le sulfure d'antimoine pour l'essayage des métaux, on dut prendre souvent pour

Digitized by Google

de l'or pur des alliages où le précieux métal était en quantité suffisante pour défendre l'argent contre les réactifs [1].

Dès les premières années du XVII[e] siècle, des adeptes parcoururent l'Europe, non plus pour enseigner la composition de la pierre philosophale, mais en se réservant, au contraire, le secret de sa préparation, pour montrer seulement aux profanes stupéfaits les résultats merveilleux qu'ils prétendaient obtenir. La poudre de projection, c'est-à-dire l'agent ayant la vertu de transformer en or un métal inférieur, était presque toujours une poudre rougeâtre, peut-être du chlorure d'or. Il n'était alors question dans toute l'Allemagne que de la Société des Rose-Croix et des transmutations miraculeuses accomplies par Alexandre Sethon et Sendivogius. En Lorraine même, plusieurs gentilshommes ne craignaient pas de s'occuper du « grand œuvre » : le poète alchimiste Clovis Hesteau de Nuysement, receveur général du comté de Ligny, comptait parmi ses collaborateurs François de Riguet [2], La Roche-Brinel et Antoine de Couvonges [3]. Cependant, un médecin lorrain, Nicolas Guibert, venait de renoncer au grand œuvre et de faire paraître un livre contre l'alchimie, ouvrage qui avait soulevé en Allemagne de violentes protestations [4]. C'est alors que deux adeptes, désignés d'abord sous les seuls prénoms de Pierre et de Claude, vinrent offrir leurs services au duc Henri II.

---

1. L. Figuier, *l. c.*

2. Sur Riguet, cf. Lepage (*L'Assassinat de Ph. E. de Lutzelbourg*, Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 237).

3. C[te] E. Fourier de Bacourt, *Clovis Hesteau.* (Journ. de la Soc. d'Arch. lorr., 1899, p. 6.)

4. D. Calmet, *Bibliothèque lorraine,* col. 453 et 175.

Digitized by Google

Le moment était bien choisi; prince faible et dépensier, Henri II était à court d'argent[1] : il accepta avec empressement les offres des deux alchimistes et leur fit monter un laboratoire au château de Condé. Ce château, dont il ne reste plus que des débris informes, s'élevait sur une colline dominant le village appelé aujourd'hui Custines. Le château de Condé était encore à cette époque une forteresse importante, défendue par plusieurs tours et un donjon; ses murailles, épaisses de 5 pieds[2], étaient garnies de « 52 canonnières de pierre de taille, façon à gueule de lion[3] », distantes de 20 pieds l'une de l'autre, ce qui suppose un développement d'environ 300 mètres. Construit dans un site pittoresque, au-dessus de la Moselle, au milieu des vignes et des bois, Condé était une agréable résidence; les ducs venaient de faire construire, au pied de la colline, presque au bord de la rivière, un second château, moins grandiose mais plus confortable que la vieille forteresse, et les princes de la famille ducale y venaient souvent en villégiature. Ce château-bas existe encore en partie; il porte le n° 19 dans la rue dite de l'Ancien-Château. Mais, le château-haut avait conservé son ancienne destination et servait de prison d'État : le fameux évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, y

1. A diverses reprises, Henri II s'occupa de questions monétaires. Son ordonnance du 12 juin 1609, rappelant celles du 12 mai 1594 et du 18 août 1606, fut complétée, deux années plus tard, par l'ordonnance du 18 juin 1611, qui interdit l'usage des basses monnaies étrangères et fixa la valeur de celles qui avaient cours en Lorraine. (*Anc. ordonn. de Lorraine,* ms. de la Bibl. de Nancy, t. III, f^os^ 221 et 269.)

2. Le pied de Lorraine valait 0^m^,2859. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1884, p. 36.)

3. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. I, p. 265.

Digitized by Google

avait été détenu en 1439, et le malheureux capitaine Bataille, dont M. Pfister[1] évoquait naguère la figure mystérieuse, y était enfermé depuis 1595. C'est donc vraisemblablement dans le château-haut que furent logés les alchimistes, bien que l'air du pays ne valût rien à des gens qui passaient pour nécromants et sentaient légèrement le fagot. Condé, en effet, avait la réputation d'être un vrai nid de sorciers : de 1582 à 1619, on brûla six hommes et sept femmes du village, convaincus de sortilèges et vénéfices.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons nos alchimistes installés dans le château « par le noble commandement de Son Altesse », et H. Lepage leur a consacré les lignes suivantes, dans *Les Communes de la Meurthe*[2] : « Quelques années auparavant (1612 et 1613), deux individus, qu'on ne désigne que sous les noms de Pierre et Claude, et que l'on qualifie d'alchimistes, y avaient été enfermés, probablement sous la même accusation (de sortilège) qu'on vit se renouveler tant de fois dans notre pays. » Ce n'est pas absolument exact : il y a lieu de croire que les deux adeptes, entrés à Condé comme travailleurs libres, y furent emprisonnés seulement quand on constata qu'ils avaient manqué à leurs promesses. Quant à leurs noms patronymiques, ils nous sont révélés par une pièce de comptabilité, l'état des frais du procès qui leur fut intenté en 1613[3] : ils s'appelaient en réalité Pierre Rouyer ou Le Rouyer et Claude Pigny.

1. Ch. Pfister, *La Captivité du marquis de Chaussin* (Journ. de la Soc. d'Arch. lorr., 1897, p. 110 [200]).

2. T. I, p. 265.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 5043.

Digitized by Google

La première année, c'est-à-dire en 1609, ils travaillèrent pendant cent quatre-vingt-huit jours, et le capitaine-prévôt de Condé, Charles de Pullenoy[1], fait état d'une somme de 1,321 fr.[2], dépensée pour leur nourriture et les frais qu'ils occasionnèrent[3]. Leur entretien coûtait 7 fr. par jour, tant pour eux que pour leur valet, alors que celui d'un prisonnier d'État ne coûtait que 1 fr.

En 1610[4], Pierre et Claude revinrent à Condé et travaillèrent seulement depuis le 10 mars jusqu'au 5 avril, soit pendant vingt-six jours; leur nourriture fut comptée à 7 fr. par jour, comme l'année précédente. Ils occupaient trois chambres, au-dessus des cuisines du château; on leur monta des fourneaux, on leur fournit des ustensiles, du charbon, des lingots d'argent qu'ils devaient changer en or, 141 livres[5] de plomb « à faire leur coupelle[6] », et enfin deux pots[7] de vinaigre « pour mesler

1. Charles de Pullenoy, seigneur en partie dudit lieu, était à la fois capitaine-prévôt, receveur et gruyer de Condé et du Val-des-Faux. Il était fils de Mengin de Pullenoy, anobli le 20 mars 1567, premier valet de chambre de Charles III, et maître-châtreur de Lorraine en 1578. Charles de Pullenoy et sa mère, Louise de l'Isle, le remplacèrent en qualité de maîtres-châtreurs de Lorraine et Barrois, en 1611. (*Arm. de D. Richier,* p. 33; D. Pelletier, p. 672; Lepage et Germain, *Complément,* pp. 270, 275, 284, 351; Lepage, *Les Offices des duchés,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 321.)

2. En 1610, le franc valait environ 1 fr. 76 c. de notre monnaie. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 86.)

3. B. 4965 et 4966.

4. B. 1328, 4967 et 4968.

5. La livre valait 489^{gr},51. (M. de Riocour, *Les Monnaies lorraines,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1884, p. 43.)

6. Coupellation, opération ayant pour but de séparer l'or et l'argent des métaux communs auxquels ils sont alliés.

7. Le pot valait 2^{lit},44. (M. de Riocour, *l. c.,* p. 38.)

Digitized by Google

avec leurs drogues ». Suivant l'usage, les deux alchimistes étaient gardés nuit et jour, dans la crainte, sans doute, qu'ils ne fissent disparaître quelque parcelle du précieux métal ; cela s'appelait « être mis en loge ». La précaution était bien inutile ; en vain, on envoya pour surveiller leurs travaux le sieur Méry, essayeur de la Monnaie, qui séjourna du 10 au 25 mars ; en vain, le maître des monnaies[1] lui-même se transporta en personne auprès des « ouvriers des métalliques », ceux-ci durent avouer leur impuissance et revenir à Nancy, l'oreille basse, tandis qu'un charretier ramenait dans la capitale leurs hardes avec le reste de l'argent qui leur avait été confié. Notons qu'à cette époque tout le monde voyageait à cheval, le maître des monnaies comme le simple essayeur.

Le duc cependant avait la foi robuste, et telle était sa confiance dans les alchimistes, qu'il leur permit de reprendre leurs travaux. Sans doute, ils avaient oublié de mettre un peu d'or au fond de leur creuset, précaution indispensable, au dire des philosophes hermétiques, pour la réussite d'une transmutation. On leur en fournit donc et, le 27 novembre 1611[2], nous trouvons Pierre et Claude installés à nouveau devant leurs cornues. Ils ont même obtenu qu'on améliorât leur ordinaire : leur nourriture

1. Nicolas Gennetaire, conseiller de S. A., maître général des monnaies le 21 juin 1582, était fils de Claude Gennetaire, marchand-pourvoyeur de la maison du duc Charles III, anobli le 23 mars 1549. Il fut ensuite surintendant de l'hôpital de Nancy et mourut le 2 mai 1618. (V. *Arm. de D. Richier,* pp. 30 et 47 ; D. Pelletier, p. 289 ; Lepage et Germain, *Complément,* p. 267 ; Lepage, *Les Offices des duchés,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 236.)

2. B. 4969 et 4970.

Digitized by Google

est comptée à raison de 8 fr. par jour au lieu de 7. On a renouvelé leur matériel, on leur a fourni du combustible, des creusets, de l'eau-forte et de l'argent[1], 50 livres de plomb et trois tombereaux d'os « pour faire leurs cendres ». L'essayeur de la Monnaie vint s'assurer qu'il ne leur manquait rien, et quatre Suisses, détachés de la garde ducale, furent chargés de leur surveillance. Malgré la chaleur des fourneaux, malgré la glorieuse réputation attachée à leur nationalité, les quatre Suisses ne burent que 126 pots de vin, à quatre gros[2] l'un, soit environ un litre et quart par homme et par jour. Pendant deux mois, nos alchimistes travaillent, soufflent, mélangent leurs drogues, essaient toutes les formules, toutes les réactions pour arriver au résultat promis et impatiemment attendu. Enfin, on retire le creuset du feu, on le brise, dans le fond brille un lingot, est-ce de l'or ? L'essayeur de la Monnaie, le sieur Méry, en fait l'épreuve ; hélas ! nos alchimistes se sont encore trompés. Cette fois, la patience du souverain est à bout : le sieur Méry reçoit l'ordre de reprendre l'or et l'argent qui n'ont pas été employés, il emporte les drogues qui restent, et les deux adeptes sont mis sous verrous, le 27 janvier 1612.

L'affaire est assez grave pour que le procureur général en personne, Claude-Marcel Remy[3], se transporte à

---

1. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le Dr Emmens emploie également l'acide nitrique pour le traitement de l'argent, dans la fabrication de l'*argentaurum*.

2. En 1608, le gros valait 11 centimes. (M. de Riocour, ***Les Monnaies lorraines,*** Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1883, p. 93.)

3. Claude-Marcel Remy, né vers 1575, était le fils aîné du trop fameux Nicolas Remy, procureur général de Lorraine, anobli le 9 août 1583. D'abord avocat au Parlement de Paris, il obtint, à vingt-quatre ans, la

Digitized by Google

Condé pour suivre de plus près l'instruction. Celle-ci est confiée à deux échevins de Nancy, les sieurs Noirel[1] et Maucervel[2], qui restent quatre jours à Condé pour interroger les accusés et entendre les témoins. Pierre et Claude durent solliciter la remise de leur affaire; avaient-ils foi en leur œuvre? ou bien, aventuriers audacieux, espéraient-ils, en gagnant du temps, qu'un heureux hasard leur viendrait en aide? Ils obtinrent même la permission de continuer leurs recherches, et peut-être la mort de l'empereur Rodolphe II ne fut-elle pas étrangère à cette nouvelle faveur. Ce prince, connu comme un adepte convaincu du grand œuvre, passait pour posséder la pierre philosophale; le fait parut hors de doute quand on trouva, dans son laboratoire, 84 quintaux d'or et 60 quintaux d'argent, coulés par petites masses en forme de brique[3]. L'événement fit grand bruit, Henri II reprit confiance, et, les alchimistes déclarant qu'ils allaient changer de

---

survivance de la charge de son père, le 26 août 1599, mais il paraît n'être entré réellement en fonctions qu'en 1606. Il mourut en 1631. (V. *Arm. de D. Richier,* p. 35; D. Pelletier, p. 690; Lepage et Germain, *Complément,* p. 282; Lepage, *Les Offices des duchés,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 141; Leclerc, *Notice sur Nicolas Remy,* Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1868.)

1. Jean Noirel, seigneur de Brabois, conseiller d'État, échevin en la Justice ordinaire de Nancy, était fils de Nicolas Noirel, seigneur de Domgermain et de Bois-le-Comte, prévôt et gruyer de Toul, anobli par Charles III, le 3 juin 1568. (V. D. Pelletier, p. 597; Lepage et Germain, *Complément,* p. 275.)

2. Thiéry Maucervel avait été nommé échevin en la Justice ordinaire de Nancy, le 10 décembre 1611; il était fils de Jean Maucervel, procureur au bailliage de Bar, et descendait d'Étienne Maucervel, anobli en 1533. (V. *Arm. de D. Richier,* pp. 35 et 115; D. Pelletier, p. 547; Lepage et Germain, *Complément,* pp. 249, 262 et 307.)

3. L. Figuier, *l. c.,* p. 121.

Digitized by Google

méthode, on leur envoya le maître des monnaies pour savoir « de quelle façon ils voulaient travailler ». L'essayeur leur apporta de Nancy des « matelas » (sans doute des matras[1]), du vif-argent, du cuivre, du plomb, du soufre, et même un ciseau à couper l'argent. Peut-être nos alchimistes avaient-ils lu Pline et voulaient-ils renouveler l'expérience de Caligula, car ils demandèrent de l'orpiment[2].

Du 27 janvier 1612 au 17 août 1613, ils restèrent en prison, sous la garde de quatre Suisses qui les surveillaient jour et nuit, en continuant à boire leurs deux pots de vin quotidiens. Parfois, les quatre soldats étaient relevés par de robustes campagnards : la garde suisse n'était pas nombreuse[3] et l'absence de quatre hommes faisait un vide dans les rangs. Un archiduc arrivait-il à Nancy, la garde devait figurer au complet, et vite on rappelait les quatre soldats détachés à Condé. On fit de même lorsque le duc alla se promener à Bar et à Plombières[4].

Pendant dix-neuf mois, les alchimistes furent donc enfermés, mais leur régime n'était pas sévère. Leur nourriture, comptée à raison de 2 fr. par jour[5], coûtait le double de celle de leurs compagnons de captivité ; on leur donna pour laboratoire deux grandes cuisines, et ils

1. Vase à long col en usage dans les laboratoires.

2. B. 4972.

3. En 1613, la garde suisse se composait d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un fourrier, un chapelain, un tambour, un fifre, quatre caporaux et vingt-six hommes. (V. Lepage, *Les Offices des duchés,* Mém. de la Soc. d'Arch. lorr., 1869, p. 404. Cf. *Anciennes ordonnances de Lorraine* [ms. de la Bibl. de Nancy], t. III, f° 13.)

4. B. 4972 et 4974.

5. B. 4972.

Digitized by Google

couchaient dans les chambres voisines, appelées la Panneterie et la Saulserie[1]. Ce traitement de faveur aurait lieu de surprendre si l'on ne savait que M. de Pullenoy, le capitaine-prévôt de Condé, était lui-même un adepte du grand œuvre[2]. De temps à autre, ils recevaient des visites : tantôt c'était le sieur Méry qui venait analyser les produits obtenus, tantôt c'était le sieur des Bordes, l'homme de confiance du duc, qui venait surveiller leurs travaux avant de prendre une décision à leur égard[3].

Le malheureux des Bordes ! qui s'attendait à le trouver mêlé à cette affaire ? lui, qui, douze ans plus tard, le 28 janvier 1625, devait être brûlé vif, sous prétexte de sorcellerie, dans ce même château de Condé[4].

Sous l'année 1613, il est fait encore mention d'une fourniture de chemises, souliers et bas de toile pour les deux prisonniers[5]. Leurs tentatives furent-elles cette fois couronnées de succès? On peut en douter, car nous voyons peu après le sieur Noirel, accompagné du commis du clerc-juré, se transporter à Condé « pour faire le procès aux dits alchimistes », puis revenir, accompagné cette fois de son collègue Maucervel, pour prononcer la sentence. Quelle fut la condamnation ? Je n'ai pu le découvrir : peut-être les archives du tribunal des échevins livreront-elles un jour ce secret. En tout cas, il n'est plus fait mention, à Condé, de Pierre Rouyer et de Claude

1. B. 4973 et 4974.

2. Cte E. Fourier de Bacourt, *l. c.*

3. B. 4974.

4. H. Lepage, *André des Bordes* (Bull. de la Soc. d'Arch. lorr., 1857, p. 5) et Mém., 1890, p. 328.

5. B. 4974.

Digitized by Google

Pigny, après le 17 août 1613. S'ils avaient été condamnés à la peine capitale, on trouverait trace de leur exécution, on peut croire plutôt que la peine fut légère. S'ils eussent réussi à faire de l'or, peut-être les eût-on lavés de ce crime dans un cent de fagots; mais il était vraiment difficile de faire passer pour des sorciers des gens qui avaient échoué dans tous leurs essais.

En Allemagne, quand un alchimiste était condamné à mort, on lui faisait revêtir une longue robe de clinquant et on le pendait, en grande cérémonie, à une potence dorée. Ici, la prévention se bornait à un délit d'escroquerie et d'abus de confiance, où la sorcellerie n'avait que faire. Peut-être, nos deux alchimistes, mis en liberté le 17 août 1613, furent-ils condamnés au bannissement? en tout cas les comptes de l'année nous apprennent qu'on fit nettoyer les locaux qu'ils occupaient, rompre les fourneaux, porter dehors « les repoux[1] », enfin, approprier le corps de garde et la chambre des Suisses.

Telle fut la fin de cette tentative malheureuse qui devait, pensait-on, combler le déficit et coûta, en définitive, près de 8,000 fr. au Trésor.

On pouvait croire qu'après cette mystification, Henri II serait guéri de sa confiance en l'alchimie. Il n'en fut rien : le duc eut-il connaissance des merveilles accomplies par l'illustre chimiste Van Helmont ? Le fait est qu'en 1621, il fit reprendre les expériences. Les deux adeptes dont il accepta les offres se présentaient en grands seigneurs : Pierre Rouyer et Claude Pigny n'avaient qu'un valet pour eux deux, le sieur du Louvat, accompagné du

1. Débris de démolitions.

Digitized by Google

sieur Gillet, avait une suite de cinq personnes. Ils s'installent à Condé, le 8 juin 1621[1], et les frais de leur nourriture s'élèvent à 20 fr. par jour. Le sieur du Louvat veut faire grand : on lui monte un laboratoire complet, avec alambics, « mattellas » (matras) et cornues ; on lui délivre un tonneau de vin aigre, des drogues prises chez les apothicaires de Nancy : bref, en cinq mois, il dépense pour 3,613 fr. Jusqu'au 8 novembre, il continue ses travaux, mais à partir de cette date, il n'est plus fait mention de lui, et cette seconde tentative ne semble pas avoir été plus heureuse que la première.

On peut se demander maintenant si jamais les alchimistes ont réellement produit de l'or, au moyen d'une pierre philosophale dont ils auraient emporté le secret. On assure que Raymond Lulle et Jacques Cœur, pour ne citer que des noms bien connus, durent à l'alchimie leurs immenses richesses. Berthelot ne croit pas à ce roman : « Les opérations réelles que faisaient les alchimistes, dit-il, on les connaît toutes, et on les répète chaque jour dans les laboratoires ; les découvertes modernes relatives aux explosifs et à l'électricité mettent à la disposition des chimistes des agents autrement puissants que ceux dont se servaient les alchimistes, jamais cependant on n'est arrivé à la transmutation des métaux[2]. »

Ne nous hâtons pas toutefois de porter un jugement trop sévère sur les philosophes hermétiques : insensés ou sublimes, a dit L. Figuier[3], ils furent les véritables

1. B. 4989 et 4990.

2. Berthelot, *Les Origines de l'Alchimie*, p. 286.

3. L. Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*, p. 85.

Digitized by Google

aïeux de la chimie ; et Berthelot conclut : « Si jamais on vient à former des corps simples, au sens actuel, cette découverte conduira à des lois nouvelles, relations nécessaires que l'on expliquera aussitôt par de nouvelles hypothèses. Alors nos théories présentes sur les atomes et sur la matière éthérée paraîtront probablement aussi chimériques aux hommes de l'avenir, que l'est, aux yeux des savants d'aujourd'hui, la théorie du mercure des vieux philosophes[1]. »

Douze années se sont à peine écoulées depuis que Berthelot écrivait ces lignes, et voici le Dr Emmens qui prétend révolutionner toute la chimie. La découverte de l'*argentaurum*, si elle est vérifiée, semblerait, en effet, confirmer la théorie si séduisante de l'unité de la matière ; viendrait-elle venger enfin les alchimistes des accusations et des moqueries qu'on leur a prodiguées ? Un avenir prochain nous le dira peut-être.

1. Berthelot, *l. c.*, p. 320.

Digitized by Google

PIERRE SÉGUIN

ET LA VIE ÉRÉMITIQUE AUX ENVIRONS DE NANCY

PAR CH. PFISTER

Le début du XVII^e^ siècle fut pour l'Église catholique une période de rénovation. Les décrets du concile de Trente portèrent leurs fruits. Les prêtres, sortis des séminaires récemment établis, se distinguèrent par leur science théologique, leurs mœurs plus pures, la conscience qu'ils avaient de leurs devoirs. Les anciens ordres religieux furent réformés, et la règle devint plus sévère. De nouveaux ordres furent créés en grand nombre. Aucun pays peut-être ne contribua davantage à cette régénération religieuse que notre Lorraine, cette Lorraine qui avait été au XVI^e^ siècle le boulevard le plus solide du catholicisme, et qui jamais ne s'était laissé entamer par l'hérésie. Ici, le P. Didier de la Cour donne une impulsion nouvelle à l'ordre bénédictin et fonde la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, qui sera le prototype de celle de Saint-Maur. Ici le P. Servais de Laisruels réforme les prémontrés et rend aux disciples de saint Norbert leur antique prestige. Ici enfin, un religieux, qui vient d'être mis au nombre des saints, Pierre

Digitized by Google

Fourier, rappelle à la pratique des vertus chrétiennes les chanoines de Saint-Augustin, et organise avec la mère Alix Leclerc cette admirable congrégation de Notre-Dame, qui la première se voue à l'instruction des jeunes filles. En même temps se multiplient les couvents de capucins et de minimes, et des disciples du P. Bérulle viennent installer dans le duché les premières maisons de l'Oratoire. Mais parfois cet esprit religieux s'exalte et s'égare; il pousse certaines femmes, atteintes du reste gravement dans leur santé physique, jusqu'au mysticisme: telle cette Élisabeth de Ranfaing, qui, ses crises nerveuses passées, créa pour les femmes perdues la congrégation du Refuge. Il produit des manifestations plutôt bizarres qu'édifiantes, qui ne laissent pas que d'étonner les spectateurs de sang-froid. L'une de ces manifestations excentriques est l'apparition autour de Nancy, au début du XVII[e] siècle, d'une série d'ermitages; la banlieue put alors, sans trop d'exagération, être comparée à une Thébaïde. Le mouvement fut provoqué par un homme, étranger à nos contrées, qui vint *se reclure* dans le voisinage de la ville et qui poussa bientôt, par une sorte de contagion, un grand nombre d'hommes et même de femmes à imiter son exemple[1].

---

1. Nous résumons ici la biographie de Pierre Séguin, écrite par son frère Charles, procureur du roi en l'élection de Senlis. Elle fut composée peu de temps après la mort du reclus (Charles mourut lui-même en 1652) et envoyée, le 8 juin 1664, par le fils de l'auteur aux ermites de Nancy, frère Hilarion prêtre, Nicolas Génard et Sébastien Grillot. Cette biographie vient d'être publiée par MM. Am. Margry et l'abbé Eug. Muller, d'abord à l'autocopiste, 156 p. in-4°, puis imprimée dans les *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1896. (Tirage à part de 203 p. in-8°, avec un tableau généalogique.) Les éditeurs ont

Digitized by Google

I

BIOGRAPHIE DE SÉGUIN. — SA NAISSANCE, SON ÉDUCATION, SÉGUIN CHEZ LA FAMILLE DE GUISE. — SÉGUIN PENDANT LA GUERRE CIVILE ; SA CONVERSION. — ARRIVÉE A NANCY ; PREMIÈRE RÉCLUSION A SAINTE-MARGUERITE. — FONDATION DE L'ERMITAGE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES. — POPULARITÉ DE SÉGUIN ; SES ÉCRITS. — L'ERMITAGE RECONNU. — CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE. — SIÈGE DE NANCY PAR LOUIS XIII. — MORT DE SÉGUIN ; SON TESTAMENT. — DESTINÉES ULTÉRIEURES DE L'ERMITAGE.

Pierre Séguin était né à Senlis le 26 août 1558. Il était fils d'une très honorable famille. Son père Philippe était procureur du roi en l'élection et gabelle de Senlis, et devint en 1568 l'un des gouverneurs — nous dirions aujourd'hui l'un des maires — de la commune de Senlis. Sa mère se nommait Françoise Le Rat. Toute la famille professait un catholicisme ardent. Deux des frères de Pierre embrassèrent la vie religieuse. L'un, Philippe,

---

joint à la biographie des extraits de 64 lettres ou écrits émanant de Pierre Séguin et de 37 documents qui le concernent. Ils ont en outre indiqué en note de la biographie d'autres pièces importantes. Nous avons trouvé dans leur publication tous les éléments nécessaires pour la première partie de notre travail ; après MM. Margry et Muller, il n'y avait plus espoir de découvrir sur Séguin quelque fait inédit de certain intérêt. — Il existait aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles plusieurs copies ou abrégés de la biographie de Séguin, et aujourd'hui encore l'on en signale parfois dans les catalogues de vente. Dom Calmet connaissait l'un de ces manuscrits qu'il a résumé dans sa *Bibliothèque de Lorraine,* col. 874-881. Lionnois, dans son *Histoire de Nancy,* I, 576-580, ne fait que copier dom Calmet. On consultera aussi les pages consacrées à Séguin par l'abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul,* III, p. 146-154. — M. l'abbé Muller a lu une biographie de Séguin à la réunion des sociétés savantes en 1890. Cf. *Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1890, p. 268. Voir à ce sujet la note de M. Charles Guyot dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1890, p. 20-23.

Digitized by Google

entra dans l'ordre de Cîteaux et devint prieur de Chaalis, près de Senlis[1]; l'autre, Nicolas, fut bénédictin et introduisit la réforme dans l'abbaye de Moiremont[2], près de Sainte-Menehould. Pierre resta dans le siècle; il fit des études plus ou moins bonnes[3] et, à l'âge de dix-huit ans, il entra comme secrétaire chez M. de Mondreville, seigneur normand[4]. Celui-ci était l'un de ces hommes fanatiques qui s'étaient attachés aux Guises et qui voyaient en ces Lorrains les champions mêmes du catholicisme. Grâce à son protecteur, Séguin vécut dans la familiarité du Balafré et de son frère le cardinal. Il reçut, le 23 avril 1588, le titre de contrôleur ordinaire de la maison de Guise. Quoique dans une position subordonnée, il mena une vie assez large de grand seigneur, et son biographe nous dit : « Il commença par le luxe des habits, étant des mieux couverts, et après il se laissa aller à la cajolerie des femmes et il s'engagea si avant dans cette belle passion, qu'il lui a fallu donner de furieux combats pour s'en dégager, tant il est vrai que ceux qui s'adonnent à ce malheureux péché sont près du précipice[5]. » Mais toute la ferveur religieuse de Séguin et aussi tous ses sentiments moraux se réveillèrent, quand il eut sous les yeux, le 24 décem-

1. Chaalis, Nanteuil-le-Haudouin, Senlis (Oise).

2. Moiremont, Sainte-Menehould (Marne). *Biographie,* p. 18-19. Tous les faits cités dans cette notice, à moins d'indication contraire, sont empruntés à cette biographie.

3. Dom Calmet rapporte, d'après un manuscrit un peu différent de celui qui a été publié, que « dès l'âge de treize ans, Séguin se retiroit quelquefois dans un creux d'arbre qui lui servoit comme de cellule, et y supportoit toutes les rigueurs des saisons ». *Bibliothèque de Lorraine,* col. 875.

4. Sur lui, la note de Muller, p. 10, et l'*Intermédiaire,* t. XXV, 311, 567.

5. P. 21.

Digitized by Google

bre 1588, dans le château de Blois, les cadavres du Balafré et du cardinal de Guise. Désormais, il renonça au plaisir et n'eut plus qu'une pensée : faire triompher sa cause. Le 13 février 1589, aidé du fameux prélat Guillaume Rose, il enleva par un coup de main hardi Senlis aux royalistes[1]. Tant que la ville fut au pouvoir de l'Union de l'Église catholique, il y exerça une véritable dictature. Il y multiplia les services funèbres pour les âmes des Guises; il fit faire des processions nombreuses, prêcher des sermons enflammés, distribuer des médailles et des images de dévotion. Mais, le 26 avril, Senlis était reprise par les troupes royalistes, et Séguin put à grand'peine se sauver par une brèche. Sa haine contre le roi s'accrut : il apprit avec une joie féroce la nouvelle de son assassinat par Jacques Clément et jura de tout sacrifier pour barrer le chemin du trône au Béarnais hérétique. A ce moment, il s'attacha aux armées que Philippe II envoyait en France et qui entretenaient l'agitation dans le malheureux royaume. Il apprit la langue espagnole; il se fit, au milieu de ces officiers d'outre-mont, une âme espagnole. A la fin de 1589, il s'efforce de dégager Paris assiégée ; puis, lorsque les Seize restent maîtres de la capitale, il se distingue, au milieu de ces violents, par sa violence. Hautement, il soutient la candidature de Philippe II au trône de France[2].

---

1. Voir la plaquette : *La Réduction des villes de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Creil... à l'Union de l'Église catholique.* Paris, Didier Millot, 1589. Reproduite par Margry et Muller, p. 97.

2. A la fin de l'année 1593, il fit un voyage à Moiremont, abbaye où se trouve son frère Nicolas. M. de Mondreville, pendant ce temps, réside à Nancy. P. 121.

Digitized by Google

Il s'attache de façon étroite à la fortune de l'ambassadeur espagnol Féria; et quand le Béarnais a triomphé, quand, le 22 mars 1594, il a pris possession de sa capitale, Séguin suit Féria à Bruxelles, et là il demeure quatre années (1594-1598) dans une situation assez voisine de la misère, puisque ses biens ont été confisqués.

Depuis 1588, avons-nous dit, Séguin avait changé sa manière de vivre. En secret, ce soldat farouche se donnait la discipline et se livrait à toutes sortes d'austérités. Ses confesseurs et conseillers, le cordelier P. Feu-Ardent, le jésuite P. Innocent, le curé de Saint-André-des-Arts Christophe Aubry, durent l'inviter à plus de modération dans les pénitences. Puis, au milieu de la vie active qu'il menait, Séguin soupirait après la solitude complète, absolue. Sur le mont Valérien, près de Paris, vivait un pieux reclus, frère Jean de Meudon, qui cinquante années durant ne sortit pas de son ermitage, où il s'occupait à chanter les louanges de Dieu et à prier. Séguin alla le voir à diverses reprises en 1593, et se plut beaucoup à son entretien. Tel était désormais le genre de vie qu'il rêvait pour lui. Mais à Bruxelles il ne trouva pas d'ermitage convenable; en 1598, les hasards de sa vie le menèrent à Nancy, où sans doute il devait régler quelque affaire pour la famille de Guise. A Nancy, le gîte qu'il souhaitait se présentait à lui.

Si l'on va aujourd'hui de Tomblaine à la Chartreuse de Bosserville, on laisse sur la droite, tout près des bords de la Meurthe, une ferme appelée Sainte-Marguerite. Il y avait là, à la fin du XVI[e] siècle, quelques constructions qui appartenaient aux cordeliers ou récollets de Nancy; ceux-ci s'y réfugiaient lors des pestes si fré-

Digitized by Google

quentes qui venaient ravager notre ville. Un ermite gardait en temps ordinaire la demeure. Séguin invita l'ermite à lui céder la place, et obtint des cordeliers l'autorisation de s'y établir. Puis, après un voyage en France qu'il fit pour mettre ordre à ses affaires, il vint occuper cette humble cellule ; il s'y enferma d'abord trois semaines pour s'éprouver ; enfin, le 1er février 1599, accompagné du curé de Notre-Dame, M. Suri, il sollicita de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, l'habit d'ermite. On le reconduisit deux jours après en grande cérémonie à son ermitage, et désormais il n'en sortit plus pendant six années entières (1599-1605). Son directeur de conscience le venait voir de temps en temps, et disait la messe pour lui. D'ordinaire Séguin s'asseyait près de la fenêtre de sa cellule et conversait avec les curieux qui affluaient. Il leur prêchait l'horreur du vice et faisait l'éloge de la vie retirée. Parfois il écrivait des traités mystiques sur la vie contemplative, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous ; ainsi les « Rozes et fleurs très odoriférantes du sacré repos et de l'oisiveté sainctement négotieuse du paradis de la solitude ». Il envoyait des exhortations à quelques chrétiens et surtout à des chrétiennes qu'il cherchait à convertir, ainsi à Jeanne Ferry, receveuse de Tomblaine, et à Claude, sa fille. Un jour, en sa solitude, le visita son ancien évêque, Guillaume Rose. Rose avait été un ligueur ardent ; il avait fait l'apologie de Jacques Clément, et les auteurs de la *Ménippée* lui avaient donné une place bien en vue dans leur procession. Il n'avait point encore désarmé et, apprenant la nouvelle qu'un édit allait accorder aux huguenots la liberté de conscience, il s'était écrié qu'il

Digitized by Google

était prêt à entrer en une nouvelle ligue, dût-il lui en coûter 10,000 écus. Le Parlement venait de le condamner et de le suspendre pour un an de son évêché[1]; il se consola en voyageant. Alors il revit à Nancy son ancien ami, sous la robe d'ermite, et sans doute tous deux s'entretinrent longuement du passé, de cette époque où à Senlis ils fomentaient le fanatisme populaire.

Cependant la cellule de Sainte-Marguerite présentait de grands inconvénients. Elle était menacée par les eaux de la Meurthe aux temps des fortes crues. Elle était pour les fidèles de Nancy d'un accès difficile. L'on ne pouvait s'y rendre que par un long détour, en franchissant les ponts d'Essey ou d'Art-sur-Meurthe. Des fidèles cherchèrent pour le reclus une autre demeure, plus commode. Entre Vandœuvre et Villers, sur le penchant du plateau de Haye, à droite de la grande route qui mène de Nancy à Pont-Saint-Vincent et qu'on nomme la route du Montet, prend naissance un charmant ruisseau aux eaux toujours abondantes. Ce ruisseau franchit bientôt la route et, par des détours sinueux, descend vers la plaine marécageuse. Le terrain qu'il traversait s'appelle en une charte de 1448[2] le terrain d'Aubert Colre, proba-

1. *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, édit. Jouaust, t. VII, p. 135.

2. « Saichent tuit que Henri de Lioncourt escuier demourant a Nancey et demoiselle Ysabel sa femme licencié et auctorisée dudit Henry son marit quant a se faire et creanter ont recongneu et confessé de leur plain gré qu'ilz pour eulx et leurs hoirs ont laissié et ascencié à Waultrin le Tanneur demourant on fuerbourg davant la porte sainct Nicolas de Nancey, a Bietrix sa femme et a leurs hoirs, et les dit Wautrin et Bietrix sa femme ont recongneu et confessé de leur plain gré qu'ilz pour eulx et leurs hoirs ont retenu et retiennent par laix et ascencement desdit Henri et Ysabel sa femme lez héritaiges cy apres escripts, spéci-

Digitized by Google

blement le nom déjà estropié d'un ancien propriétaire d'origine allemande, soit Aubert Karl ou Aubert Kœhler. Ce nom barbare adouci a été ensuite donné au ruisseau : on l'appelait le ruisseau d'Aubécor, Auzécor, d'Abécor ou Azécor[1]. Le nom a subi une dernière transformation, et est devenu par euphonie Nabécor[2]. Notre ruisseau laisse aujourd'hui à droite le château de Charmois, autrefois propriété du peintre Provençal, le réservoir Saint-Charles, les baraquements de l'artillerie ; il sert de limite aux deux bans de Nancy et de Vandœuvre, puis, par un souterrain, il passe sous le chemin de fer, la rue de Nabécor et, au delà du faubourg Saint-Pierre, il gagne la Meurthe. C'est à la naissance de ce ruisseau, sur le revers de la colline qui domine sa source, qu'on résolut d'amener Pierre Séguin. François Alix, fils du célèbre Thierry et

---

fiez et denommés, séant on ban de Nancey, premierement environ deux jours pres de la croix sur le chamin de Port entre Viant dudit Nancei (*mots effacés*) d'autre, item ung jour ou environ sur les POINTES DEZ TERRES D'AUBERCROLE (*puis des mots effacés : et on lit de nouveau*) que le rupt dudit AUBERTCOLBE ; item encor environ ung jour sur l'escluse (mot effacé). » — L'accensement est fait moyennant un cens à payer à la Saint-Martin d'hiver. — « Qui furent faites l'an de grace Notre Seigneur mil quatre cent quarante huit, le vingt-deuxieme jour du mois de novembre, presens Girardin Genre, Jehan Millat, demourant à sainct Disier davant Nancey, et Mengin Vexol demourant à Laixour. » (Sceau de la cour de Nancy.) Archives départementales, H, 2677.

1. Dans la biographie de Séguin : *Anzécour* (lisez *Auzécour*). Dans l'acte de 1614 cité plus bas : *Auzécourt*.

2. M. l'abbé Marchal (*Origine probable du nom de Nabécor* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* de 1869) rattache *Nabécor* à la forme *Ambescoste* qu'on trouve dans une charte du duc Antoine du 9 septembre 1532 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, 520. Archives départementales, B. 21, fol. 11), et il explique le mot par : en bas de la côte. Mais ce document est relativement récent et n'est qu'une copie. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir aux documents plus anciens et aux originaux ?

Digitized by Google

gardien du trésor des chartes, donna le terrain nécessaire. La sœur du duc Henri II, Antoinette de Clèves, fit bâtir l'ermitage et la chapelle[1]. Pauvre princesse ! elle avait été mariée par politique au plus étrange des hommes, presque toujours fou furieux, Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, et elle se consolait de sa vie infortunée, en venant souvent à Nancy et en multipliant toutes les pratiques de dévotion. Elle s'intéressa vivement à notre reclus ; et lorsque, grâce à elle, la nouvelle demeure fut prête, Séguin quitta Sainte-Marguerite pour en prendre possession. Le transfert se fit en grande pompe le samedi 11 juin 1605. Un grand nombre de religieux et d'ecclésiastiques, une foule de peuple accompagnèrent Pierre en chantant des hymnes. L'ermitage fut bénit et la sainte messe célébrée. Puis les portes furent fermées et Séguin ne sortira plus que dans deux ou trois circonstances solennelles. Il demeura là trente années et demie, jusqu'au jour de sa mort, ayant devant les yeux le magnifique panorama de Nancy avec ses remparts qui passaient pour les plus beaux du monde, les dômes et les flèches de ses églises et de ses nombreux couvents. Il appela son ermitage Sainte-Marie-des-Anges ; on le nomma bientôt dans le peuple tout simplement le Reclus. La demeure subsiste encore, mais bien transformée. C'est la ferme du Reclus à droite de la vieille route du Montet qui grimpe en ligne droite sur le sommet. L'on voit encore très nettement l'antique chapelle où l'on disait la messe pour lui. Elle est partagée dans le sens de la hauteur en deux compartiments qui servent

1. Elle donna divers dons à Séguin par lettres patentes des 12 novembre 1604 et 6 avril 1605.

Digitized by Google

d'écurie et de grenier à foin. A côté, la maison de ferme a subi des changements encore plus grands; vous y chercherez en vain trace de la porte de fer qui donnait sur le chœur. En cette porte était percée une fenêtre par où l'ermite écoutait la messe, se confessait et communiait. Mais pourtant l'on voit encore dans une des pièces une plaque de cheminée, une *taque,* comme nous disons, portant les armoiries du roi d'Espagne Philippe II et la date de 1603. Nul doute qu'elle ne provienne de l'antique ermitage, et qu'elle rappelât au reclus les armes sous lesquelles il avait combattu en sa jeunesse. L'on indique aussi la place du tour où l'on faisait passer à Séguin ses aliments.

Depuis son installation à Vandœuvre, notre ermite devint populaire. Les Nancéiens ne manquaient point d'aller le visiter les dimanches. Les plus grands personnages de la cour, le duc Henri II, sa femme, Marguerite de Gonzague, ses sœurs, et parmi elles surtout la mystique Catherine de Lorraine, gravirent à diverses reprises la côte pour écouter ses conseils. A tous il prêchait le mépris des biens terrestres et le repentir. Séguin avait une éloquence un peu rude, qui parfois faisait rire les mauvais plaisants, mais qui secouait les autres et les obligeait à rentrer en eux-mêmes. Dans l'intervalle de ces visites, Seguin continuait d'écrire des exhortations spirituelles et mystiques, à l'usage des personnes qu'il connaissait dans le monde : *Les Sept dons du Saint-Esprit ; Aspirations fréquentes pour exciter avant la sainte communion ; le Jardinet de l'âme religieuse parsemé des soucis et des pensées célestes, des lys de virginité, des roses de pudicité,* etc., sans oublier le *Bouquet du désert,* qu'il

Digitized by Google

cueillit pour la princesse Antoinette, devenue veuve en 1609. Il exhortait les religieuses à bien remplir leurs devoirs, et notamment il envoyait des conseils à sœur Bénigne de Widranges, qui fut annonciade dans les maisons de Lunéville et de Nancy[1]. Il traduisit aussi de l'espagnol une série d'ouvrages de piété sur sainte Thérèse, sur le célèbre ascète de Séville Arias son contemporain; il se plut particulièrement à répandre le récit des miracles accomplis sur la grande montagne sainte, à la cime déchiquetée et aux nombreux ermitages : Notre-Dame-de-Monserrat.

Séguin fit bientôt, comme nous le verrons, de nombreux prosélytes : des ermitages s'élevèrent autour de Nancy. Puis il voulut assurer à son établissement quelque stabilité. Il souhaitait qu'après lui un ermite continuât de prier Dieu en cette solitude; qu'ainsi se perpétuât la tradition qu'il avait créée. De son ermitage il désirait, en un mot, faire une fondation. Mais pour cette fondation, il lui fallait l'appui de l'autorité temporelle et surtout le consentement de l'autorité spirituelle. Or, à ce moment, l'on répandait contre Séguin les bruits les plus fâcheux. Le duc de Lorraine menaçait de lui enle-

1. Parmi les grandes dames qui avaient pour Séguin une vive admiration se trouvait Mme de Widranges, noble veuve. C'est à elle qu'il faisait adresser ses lettres à Nancy. (Margry et Muller, p. 65.) Après la mort de Mme de Widranges, née Barbe de Lisle, Séguin adressa, le 17 décembre 1617, une lettre de consolation à ses enfants. Il demeura ensuite en relations avec Bénigne de Widranges, annonciade, et nous avons encore les lettres qu'il lui adressa les 28 décembre 1617, 8 mars 1618, mai 1620, 28 septembre 1620, 30 septembre 1623, 1er janvier et 2 août 1624, 1er janvier 1625. Ces lettres ont été copiées et réunies en un recueil; elles se trouvent dans le fonds des Annonciades, archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2383.

Digitized by Google

ver son ermitage, s'il persistait en son dessein. Les clercs surtout se montraient acharnés contre cet irrégulier qui n'appartenait à aucun ordre reconnu, et qui n'avait prononcé aucun vœu. L'hostilité fut telle, que le prêtre qui disait la messe dans la chapelle n'osa plus se présenter. Le reclus dut se passer de la communion! Dans cette épreuve, Séguin ne se découragea jamais. Il écrivit une série de lettres fort touchantes au duc Henri II, à la duchesse Marguerite de Gonzague, à François de Vaudémont, frère du duc. Il fit valoir ses droits à l'ermitage; il rappela l'exemple d'Achab enlevant la vigne de Nabot. Il fit si bien qu'il triompha. Le 14 juillet 1614, Pierre Séguin comparut à la fenêtre de son oratoire, près de l'autel, et là, en sa présence, des notaires dressèrent un acte qui lui garantissait la propriété perpétuelle de l'ermitage et de deux jours et demi de prés dans le voisinage. On nomma comme administrateurs de ce bien les trois curés de Nancy, le premier secrétaire d'État du duc et le maître échevin de la ville; et, immédiatement, Jean Simonin, curé de Saint-Èvre, Sébastien Suri, curé de Notre-Dame, Gérard Maréchaudel, curé de Saint-Sébastien, le secrétaire Nicolas de Gleysenove, seigneur de Marainville et premier président de la chambre des comptes de Bar, et l'échevin Claude Bourgeois, présents à la confection de l'acte, acceptèrent ces fonctions. A la mort de Séguin, ils avaient charge de trouver un ermite qui lui succéderait et implorerait constamment la grâce de Dieu « pour toute l'Église, l'advancement de la foy catholique, l'extirpation des hérétiques et de l'infidélité ». Une rente annuelle de 112 francs, appartenant à Séguin, devait assurer l'existence de l'ermite, et servir de traitement au prêtre qui,

Digitized by Google

les dimanches et jours de fêtes, viendrait dire la messe à l'oratoire[1]. François de Lorraine, comte de Vaudémont, déclara, par acte du 15 juillet, que lui et ses descendants seraient les protecteurs de l'institution[2]. Les administrateurs devaient faire approuver par l'évêque de Toul la nouvelle règle; mais ici ils se heurtèrent à des difficultés. Mgr Jean des Porcelets de Maillane désapprouva l'esprit de cette règle; il somma Séguin de prendre, dans les quarante jours, la règle d'une des quatre communautés de Nancy : cordeliers, capucins, minimes ou jésuites. Il croyait dangereux pour l'Église la création d'un ordre de reclus; la vie de Seguin n'était édifiante qu'à la condition de rester unique. Il menaçait l'ermite d'excommunication, s'il ne se soumettait.

Ainsi le ligueur farouche, le saint ermite était renié par la puissance ecclésiastique, qui redoutait ses excentricités. Séguin fut désolé de cette décision de Mgr des Porcelets; il voulut partir pour Rome et se jeter lui-même aux pieds du pape. Il avait déjà obtenu de l'évêque l'autorisation de se mettre en route, quand un banquier de Nancy lui vint offrir de faire parvenir à destination ses suppliques. Mais le banquier abandonna l'affaire; un frère ermite, délégué par Séguin dans la ville éternelle, mourut en route. Notre ermite semblait accablé par le sort, quand, sous l'influence du prince Erric de Lorraine, l'ancien évêque de Verdun, qui avait été exorcisé jadis après sa fugue avec une belle Verdunoise[3], et qui était devenu dans la

1. Une copie de cet acte se trouve dans le fonds de l'Oratoire, archives départementales, H, 2332.

2. *Ibid., ibid.,*

3. Ch. Langlois, *Un évêque de Verdun, prince de Lorraine, en-*

Digitized by Google

suite un très saint homme, Mgr des Porcelets de Maillane changea d'avis. Il approuva, le 12 mai 1618, la règle qu'on avait faite à Séguin. Cette règle était très sévère ; en voici les principales dispositions :

L'ermite se lève chaque matin à 3 heures trois quarts, et sa journée, jusqu'à 9 heures et quart du soir, est partagée entre les oraisons, le travail intellectuel et le travail manuel dans le jardin voisin. Jamais il ne passe une minute dans l'oisiveté. Tous les jours, il dit l'office de la Vierge ; tous les dimanches, il doit communier. Il est tenu d'observer avec soin les jeûnes prescrits par l'Église, ne prenant ces jours-là pour toute collation que quelques fruits et quatre onces de pain, s'abstenant de tout vin. Tous les vendredis, il récite le *Miserere* et le *Pater noster,* en se donnant la discipline jusqu'à ce que le sang coule de son corps. Le règle fixe aussi son costume, de couleur brune, d'une étoffe grossière, avec une grande croix blanche marquée sur l'épaule droite. L'ermite doit coucher toujours vêtu sur une paillasse, avec une seule couverture. Jamais, sous aucun prétexte, il ne sortira de sa cellule ; jamais aucun être humain n'y doit pénétrer ; à son lit de mort seulement, il peut faire appeler dans sa chambre un confesseur.

Quand la règle eut été enfin approuvée par l'évêque de Toul, l'on consacra avec grande solennité la chapelle. La dédicace se fit par le prince Erric, au milieu d'un très grand concours de peuple. Notre ermite prit part à la procession qui se rendit à la chapelle ; il dut même, les

---

sorcelé, marié et condamné par le tribunal de l'Inquisition, dans les *Annales de l'Est,* t. IX, p. 277. L'Estoile, éd. Jouaust, t. IX, p. 82.

Digitized by Google

jours suivants, se montrer à la foule, qui menaçait, dans sa curiosité de le voir, de briser les portes de son ermitage. Mais après ce jour d'allégresse, frère Séguin ne sortit plus de sa cellule jusqu'au jour de sa mort. Un grand chagrin lui était réservé : le pape avait refusé de confirmer sa règle, sous prétexte qu'on ne faisait point une règle pour un seul homme. Avec le temps, la curiosité qu'avait provoquée notre solitaire devint moins vive; on s'accoutume à tout, et on finit par le laisser presque en repos. De loin en loin seulement, quelque grand personnage le venait visiter : ainsi Gaston d'Orléans, pendant l'un de ses séjours à Nancy. Un jour, Séguin vit s'approcher de sa demeure toute une armée, et commencer un peu en contre-bas, près de la Chiennerie — une ferme où étaient nourris les chiens du duc de Lorraine — de vastes retranchements. Louis XIII investissait Nancy, qui du reste fut contrainte de se rendre avant que les lignes de circonvallation fussent achevées, le 23 septembre 1633. L'ermite écrivit au roi une lettre fort touchante, fort éloquente pour l'exhorter à la miséricorde. Le prince n'en prit pas ombrage; il respecta la solitude du reclus, qui put achever tranquillement ses jours, le 2 mars 1636[1]. Il était âgé de soixante et dix-sept ans, et avait passé trente-huit années en reclusion. Il mourut fort pieusement, visité souvent par les prêtres des environs, et assisté en sa fin par le curé de Vandœuvre. Il fut enterré dans sa chapelle devant l'autel. A peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue, qu'une foule de personnes se pré-

1. Registre de décès de la paroisse Saint-Sébastien. Lepage, *Les Archives de Nancy,* III, 317.

Digitized by Google

cipitèrent vers son ermitage, pour se procurer quelque morceau de ses habits; on les conserva longtemps comme des reliques, et aujourd'hui encore la tradition du pieux reclus n'a pas disparu. Elle s'est maintenue vivante aux villages de Vandœuvre et de Villers.

Quelque temps avant sa mort, le 1er août 1635, Séguin avait fait son testament. Bien que le pape eût refusé d'approuver sa règle, il maintint pourtant son établissement tel qu'il l'avait constitué le 14 juillet 1614. Un ermite lui devait succéder, et la même rente dont il est question dans l'acte précédent devait servir à sa nourriture. Il laissa en plus à Sainte-Marie-du-Reclus son ciboire et son soleil d'argent, ses trois grands reliquaires, ses livres en français — les livres espagnols devaient être réservés aux carmes de Nancy. Il confirma le titre d'administrateurs aux curés de Saint-Èvre et de Saint-Sébastien, au premier secrétaire d'État et au maître-échevin de Nancy[1]; le curé de Notre-Dame faisant désormais partie de l'Oratoire, était exclu comme appartenant à une congrégation[2]. Tous les autres biens et rentes qu'on lui avait alloués[3] furent cédés à l'hôpital Saint-Julien. La dernière pensée de Séguin fut ainsi pour sa création et pour les pauvres[4].

1. C'étaient alors Simonin, Marcand, Voillot de Valleroy et d'Attel.

2. Une copie de ce testament se trouve aux archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2332.

3. Séguin avait reçu un certain nombre de dons. Entre autres, le 20 janvier 1630, René Brunehaut, veuve de Jean Callot, héraut d'armes de Son Altesse, Jean Callot, concierge en l'hôtel, en son nom et en celui de son frère Jacques, graveur, François Callot jeune, en son nom et en celui de Nicolas, notaire à Bainville-sur-Madon et de Marguerite Callot, femme de celui-ci, lui constituent 59 francs 6 gros de rente. Margry et Muller, p. 185.

4. Nous ne connaissons point de gravure ou de tableau représentant

Digitized by Google

Séguin paraissait avoir tout réglé pour que l'ermitage subsistât après sa mort. Mais l'on ne s'aperçut que trop tôt que l'œuvre était caduque. Une pareille entreprise ne survit guère à son fondateur. Après la mort de Pierre, M. de Valleroy, au nom du roi de France, préposa à la garde de l'ermitage Antoine Parotté, prêtre très intrigant, et qui déjà à plusieurs reprises avait voulu se faire reconnaître de Séguin comme son successeur[1]. Ce choix ne plut ni aux curés de Nancy ni aux administrateurs de l'hôpital Saint-Julien, ni au frère de Pierre, Charles Séguin. Il en résulta un très long procès. Parotté fut décrié; on l'accusait de se livrer à l'alchimie, de servir d'espion aux gens de guerre. On fit si bien qu'un beau matin il fut trouvé assassiné[2]. Il n'eut point de successeur. C'est la triste époque de la guerre de Trente ans et des épouvantables malheurs qui frappèrent la Lorraine. Les environs de Nancy étaient désolés, et à ce moment aussi disparut l'ermitage de Saint-Pierre dont il sera question plus loin. La maison du Reclus demeura ruinée; — et seulement après la paix de Vincennes, qui rendait le du-

---

Pierre Séguin. Dans la collection d'estampes du Musée lorrain, l'on trouve bien un portrait oval où l'on voit un solitaire la barbe hérissée, avec cette légende : Pierre Séguin, dit le Reclus de Nancy, né à Senlis en 1558; mais en réalité ce n'est que la reproduction d'une planche de Dorges (XVIIIe siècle) représentant « Jean Rieder, brave Bernois tué le 27 décembre 1375 à Fraubrunnen, où ses compatriotes chassèrent du Païs l'armée anglaise commandée par Enguerrand, sire de Couci, gendre d'Édouard III, roi d'Angleterre ». Cette planche est empruntée à une histoire suisse, t. IX, p. 127.

1. Voir sur lui la lettre de Charles Séguin du 3 juin 1636, citée par Margry et Muller, p. 187.

2. Tous ces faits sont empruntés à une lettre du curé Marcand, du 31 décembre 1661, lettre que M. l'abbé Eug. Muller a eu la bonté de nous communiquer.

Digitized by Google

ché à Charles IV, les maîtres de l'hôpital Saint-Julien purent songer à la restaurer. Ils permirent à un prêtre, frère Hilarion, de s'y installer; et peu à peu celui-ci s'adjoignit d'autres frères : Nicolas Génard et Sébastien Grillot[1]. Au lieu d'un reclus, l'on eut donc une petite communauté d'ermites. Ils recevaient des maîtres de l'hôpital, pour leur entretien, deux pistoles par an; au surplus ils vivaient d'aumônes. C'est à ces religieux que fut envoyée, en 1664, la vie de Pierre Séguin[2]. Cette communauté d'ermites à son tour ne subsista pas longtemps. Elle disparut selon toute apparence, lorsqu'en 1670 les Français occupèrent de nouveau la Lorraine. Les bâtiments furent convertis à cette époque en ferme, et, en 1751, dom Calmet put écrire : « Aujourd'hui la maison et l'oratoire du reclus subsistent, mais il n'y a plus d'ermite ni reclus[3]. »

II

LES IMITATEURS DE SÉGUIN. — L'ERMITAGE DE SAINT-PIERRE. — ANDRÉ BRICE-COLSON ET BRICEPANNÉ. — L'ERMITAGE DE SAINTE-MARIE. — L'ERMITAGE DE MONTAIGU. — LES AUGUSTINS A MONTAIGU ET A NANCY. — SAINTE-VALDRÉE PRÈS DE LANEUVEVILLE; ANTIQUITÉS ROMAINES QUI Y ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES; CONDAMNATION D'UN ERMITE. — L'ERMITAGE DE LA CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE ET LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — LE DOMAINE DE LA TRINITÉ ET LA LÉGENDE DE LA GUEULE-DU-LOUP. — CONCLUSION.

La vie de Séguin, cet homme si actif dans la première moitié de sa vie, puis vivant trente-huit années en une

1. Lettre de ces ermites à Charles Séguin, procureur à Senlis, du 31 janvier 1662.

2. Lettre d'envoi dans Margry et Müller, p. 15.

3. *Bibliothèque de Lorraine,* col. 881.

Digitized by Google

réclusion complète, est bien extraordinaire par elle-même ; ce qui est peut-être encore plus curieux, c'est l'influence qu'eut cet homme sur ses contemporains. Gagnés par ses prédications, beaucoup de Nancéiens demandèrent à l'évêque l'habit d'ermite. Des jeunes filles même voulurent embrasser la vie solitaire, et l'on vit quatre jeunes Nancéiennes réclamer à Séguin une règle de recluses. Deux d'entre elles se seraient fait construire près de Vandœuvre une chapelle avec deux cellules sur ses flancs, où elles auraient habité sans se voir ni se parler ; les deux autres auraient élevé une construction analogue près de Nancy. « Si l'ennemi de notre salut n'eût suscité de grandes persécutions, écrit Charles Séguin, je ne doute point que l'on eût vu autour de Nancy, comme autrefois dans l'Égypte, les montagnes et les lieux escarpés remplis de solitaires[1]. »

Mais le clergé s'opposait à cet entraînement. Avec beaucoup de bon sens, il défendit aux jeunes filles de se reclure, sachant à quels dangers elles seraient exposées. Il laissait Séguin dire seul : « Ce que Dieu garde est bien gardé[2]. » Pourtant, il ne put empêcher un certain nombre d'hommes de suivre l'exemple du reclus ; autour de la ville se sont élevés alors un certain nombre d'ermitages que nous allons faire connaître et qui ont donné un aspect particulier à la banlieue de Nancy.

Tout près de l'ermitage de Notre-Dame, vinrent s'installer vers 1605[3] quelques ermites ; ils se placèrent sous

1. Margry et Muller, p. 46.

2. P. 48, n. 1.

3. Le biographe mentionne ce fait presque aussitôt après la prise de possession de l'ermitage Sainte-Marie-des-Anges.

Digitized by Google

l'invocation de saint Pierre, mais ils suivirent une règle beaucoup plus douce que celle que Séguin s'était imposée à lui-même. Séguin était un reclus ne sortant jamais de son ermitage, se rendant simplement de loin en loin à son jardin, qu'un mur élevé séparait du monde. Eux étaient des ermites qui allaient quêter en ville et pouvaient s'absenter toute une journée. On les autorisait aussi à faire usage de viande et de vin. Au nombre de ces ermites étaient des prêtres. Séguin pensait avoir ainsi près de lui des prêtres pour célébrer la messe à sa chapelle, et qui seraient à sa portée pour recueillir son dernier soupir, quand Dieu le rappellerait à lui. La règle des ermites de Saint-Pierre fut approuvée le 1er septembre 1617 par Erric de Lorraine, ancien évêque de Verdun, et le 12 mai 1618 par l'évêque de Toul, Mgr des Porcelets de Maillane[1]. Mais il ne semble pas que l'institution ait survécu au P. Séguin; nous n'en trouvons plus aucune trace après lui. Sans doute, les ermites de Saint-Pierre se sont confondus avec ceux qui gardèrent encore pendant quelque temps la maison de Sainte-Marie-du-Reclus[2].

Du vivant même de Séguin, un second ermitage s'éleva

1. Ces documents sont signalés dans la Biographie, p. 80. L'on signale parmi les ermites de Saint-Pierre Valentin Haxaire, prêtre, son frère Jean Haxaire, et Antoine Parotté. Voir Margry et Muller, p. 86.

2. Un peu au-dessus du Reclus, se trouve le célèbre château du Montet. Ce château, que grava Israël Sylvestre, date du xvie siècle. Il appartint successivement à Jean Geoffroy, médecin du duc Antoine, et à son gendre Antoine Champier, médecin de Charles III. La femme d'Antoine s'appelait Valérie, et la chapelle particulière à la création de laquelle le prieur de Vandœuvre consentit, fut placée sous le vocable de sainte Valérie. Cette chapelle n'est donc point, comme l'on pourrait être tenté

Digitized by Google

sur le territoire de Vandœuvre, à quelque distance de l'ancienne route, qui menait du faubourg Saint-Pierre de Nancy à ce village. Il fut créé en 1605 par André Brice-Colson, maître de salles de l'hôtel de Charles III, sur un terrain que lui céda le duc[1]. Autour de l'humble maison il éleva une chapelle, qui fut placée d'abord sous l'invocation de saint François-du-Désert, puis à cause de la renommée de plus en plus grande de ce pèlerinage, sous celle de Notre-Dame-de-Lorette. Un jardin entoura l'ermitage, et frère Brice y cultiva d'excellents légumes, entre autres des panais : d'où le nom de Bricepanné ou Brispanné, sous lequel le vulgaire désigna l'ermitage, Brice resta jusqu'au bout fidèle à la vie érémitique ; mais ses héritiers vendirent le bien, le 24 janvier 1645, à Charles Robert, curé de Saint-Èvre. Robert agrandit le domaine par diverses acquisitions de terres et répara les bâtiments. L'ermitage était pour lui une retraite lorsque la contagion sévissait à Nancy ; toutefois il y entretenait un ermite, Nicolas Contal, pour qui il obtint même, le 26 décembre 1654, des exemptions de logement de gens de guerre et d'impôt du terrible gouverneur français de Nancy, La Ferté-Senneterre. Cependant les dominicains, qu'un autre gouverneur français, M. du Hallier, avait

---

de le croire, une chapelle d'ermitage. Sur le Montet, voir la belle étude de Louis Lallement, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1854, p. 54. Une toute petite chapelle moderne a été construite au bas du Montet, sur le ruisseau qui se déverse vers le ruisseau de l'Anée. Elle est insignifiante et n'a point d'histoire.

1. Le duc Charles III et le duc de Bar Henri lui donnèrent quelque somme pour l'aider à achever la construction. Archives départementales, B. 7697 et B. 1290. On lui permit aussi de prendre du bois dans la forêt de Saurupt. Comptes de 1607, B. 7916 et de 1623, B. 1623.

Digitized by Google

introduits à Nancy, cherchaient une maison de campagne. Par contrat des 14 et 17 août 1663, Robert leur céda Bricepanné et toutes ses dépendances moyennant 300 francs barrois et mille messes à faire dire pour le vendeur dans les divers couvents dominicains de la réforme dite de Saint-Louis. Les dominicains restèrent en possession de ces biens jusqu'à la Révolution. Au XVIII^e^ siècle, ils les affermaient d'ordinaire[1]; à la Révolution, le domaine, affecté à la Nation, fut vendu aux enchères. Bricepanné ou Lorette est encore aujourd'hui une ferme, située près du réservoir Saint-Charles et à quelque distance des baraquements de l'artillerie[2].

Notre-Dame-de-Lorette possédait une image de la Vierge universellement célèbre; une autre de ses images, bien fameuse, attribuée à saint Luc, se trouvait à Rome, dans l'église Sainte-Marie-Majeure. La dévotion à cette peinture s'était fort répandue au début du XVII^e^ siècle et la propagande qu'avait faite en sa faveur le général des jésuites, François Borgia (1565-1572), avait été couronnée de succès[3]. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un ermitage fût placé sous ce vocable. Il fut créé au début du XVII^e^ siècle en contre-bas de Vandœuvre, sur la banlieue de Nancy, par un zélé imitateur de Séguin, qui nous est connu sous le nom de frère Pierre. Celui-ci y vécut avec

1. En décembre 1760, le taux du bail fut fixé à 135 livres tournois.

2. Les pièces concernant Bricepanné se trouvent aux archives départementales, H. 821. Ce dossier nous a fourni les éléments de cette courte notice.

3. Sur la dévotion à Sainte-Marie-Majeure, voir un article de M. Léon Germain, *Sainte-Marie-Majeure, patronne de Pont-à-Mousson,* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1895, p. 295.

Digitized by Google

deux autres compagnons[1]. Nous ignorons quelles furent les destinées de cet ermitage ; mais il donna naissance à une campagne aux environs de la ville ; et quand les jésuites eurent installé, au début du XVII^e siècle, un collège à Nancy, cette campagne leur fut concédée. Elle leur appartenait dès l'année 1618[2], et ici les jeunes élèves venaient s'ébattre aux jours où les classes vaquaient. A côté de l'enclos de Sainte-Marie, les jésuites acquirent par don ou achat un certain nombre de terres labourées ou de prés, dont ils formèrent un gagnage. Le 30 août 1654, le maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur français de Nancy, fit défense de troubler les jésuites du collège dans la franchise de Sainte-Marie, d'exiger d'eux ou de leurs fermiers aucune redevance. Au début du XVIII^e siècle, la maison qui s'élevait dans la propriété fut reconstruite, et les jésuites du noviciat[3] fournirent une partie des frais, à condition qu'à certains jours de la semaine, les lundis et mercredis, le collège leur laissât la jouissance de cette campagne. Le 13 juillet 1714, les jésuites cédèrent au duc Léopold la vingt-quatrième partie de la justice de Jarville, qui leur appartenait, contre différentes portions de terre autour de Sainte-Marie ; le duc promit en outre d'ériger le domaine en fief noble, ce qu'il fit le 27 octobre de la même année[4].

---

1. Archives départementales, B. 3986. Bois délivré à frère Pierre, reclus de Sainte-Marie-Majeure-les-Nancy, et à ses deux compagnons ermites.

2. H, 1968.

3. Le collège des jésuites se trouvait au coin des rues Saint-Jean et Saint-Dizier, côté ouest ; dans les bâtiments du noviciat est installé aujourd'hui l'hospice Saint-Stanislas, à l'extrémité de la rue Saint-Dizier.

4. H, 1968.

Digitized by Google

La propriété était devenue par suite de diverses acquisitions très considérable, et elle comprenait 27 jours 5 omées 2 toises 80 pieds[1]. Quand, en 1770, après l'expulsion des jésuites de Lorraine, on liquida une partie de leurs biens pour payer leurs dettes, l'enclos de Sainte-Marie fut vendu en premier lieu. Il fut acquis par Thomas de Gouet des Bourbes, écuyer, ancien officier au corps des grenadiers de France, qui en fit ses reprises le 5 février 1773[2]. Il changea ensuite souvent de propriétaire. Au début de ce siècle, acquis par M. Génin, il fut transformé en une très belle maison de campagne. Mais Nancy a pris une si grande extension, qu'aujourd'hui la maison de campagne est englobée dans la ville et que son horizon est limité par les casernes, les fabriques et les écoles voisines. Pourtant, avec sa belle allée d'arbres, elle a encore grand aspect. Un ancien chemin, qui menait jadis à la propriété, portait le nom de chemin de Sainte-Marie; il est devenu aujourd'hui la rue Sainte-Marie, qui réunit obliquement les rues Jeanne-d'Arc et de Mon-Désert. Sait-on encore à Nancy que ce nom évoque l'image de Sainte-Marie-Majeure et un vieil ermitage? Se souvient-on seulement encore qu'à gauche de ce chemin, en allant vers la rue Jeanne-d'Arc, se trouvait jadis un cimetière, celui où l'on a enterré les Cosaques morts pendant les invasions de 1814 et 1815?

L'ermitage de frère Pierre a donné naissance à une

1. H, 1999.

2. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, p. 457, article *Sainte-Marie.*

Digitized by Google

belle propriété ; un grand château du voisinage de Nancy a une origine toute semblable.

Le 17 septembre 1608, un ermite, Raphaël Hinzelin, connu sous le nom de frère Raphaël, reçut de Jean Henriet, simple laboureur de Laneuveville, sur le ban de cette commune, une petite pièce de terre pour y élever une chapelle et un ermitage[1]. La pièce s'étendait à quelque distance à gauche du chemin de traverse qui de Jarville mène à Fléville. Une petite maisonnette avec une humble église y fut rapidement construite. Par suite de divers dons et des échanges, la propriété s'agrandit ; une petite allée d'arbres mena de la route de Saint-Nicolas jusqu'à la chapelle. A ce moment, il n'était bruit que des grands pèlerinages faits dans la province de Brabant à la chapelle de Montaigu[2] ; les archiducs Albert et Isabelle, gouverneurs des Pays-Bas, élevaient en cet endroit une splendide église. Ce fut sous l'invocation de Notre-Dame de Montaigu que fut placé l'ermitage de Laneuveville[3]. Frère Raphaël vécut dans cette solitude avec un compagnon, frère Jean l'Évangéliste ou Jean de l'Agnus Dei, dans le siècle Jean Marchal ; mais les deux ermites ne résistèrent pas jusqu'au bout ; ils n'eurent pas la ténacité de frère Séguin. Le 18 octobre 1629, ils cédèrent leurs biens, moyennant une rente viagère, aux ermites augustins qui cherchèrent à avoir un établissement près de Nancy[4]. Une colonie de ces religieux, venue de Bar-le-

1. Toute cette histoire de Montaigu et des Augustins est faite d'après les archives départementales, H, 884-891.

2. Montaigu, en flamand Scherpenheuvel, arrond. de Louvain (Brabant).

3. La chapelle fut bénite en 1625 par Marin, doyen de Saint-Nicolas.

4. Les augustins devaient en outre bâtir un petit logis dans le jardin

Digitized by Google

Duc, prit, avec la permission du duc Charles IV[1], possession des bâtiments le 9 décembre suivant. Ces augustins étaient une variété de moines mendiants, marchant pieds nus et vivant de quêtes. L'ordre venait d'être réformé récemment à Bourges et les religieux de Laneuveville s'attachèrent à cette maison de Bourges. Charles IV chargea, le 26 septembre 1631, les ermites de desservir la chapelle de la prison de Nancy et leur donna toutes les rentes qui y étaient affectées[2]; ils devaient confesser les condamnés à mort et les accompagner au supplice.

En 1637, à cause des malheurs des temps, de la guerre horrible qui dévastait la Lorraine, les religieux de Montaigu durent chercher un asile dans Nancy même[3]. Ils trouvèrent refuge à l'hôpital Saint-Charles, qui venait d'être fondé, pour recevoir 100 jeunes gens pauvres qu'on élevait et auxquels on apprenait ensuite un métier. Le 14 mai 1641, pendant la *petite paix,* ils purent retourner de nouveau à leur ancien ermitage et y réinstaller l'image de Notre-Dame de Montaigu[4].

---

où les deux frères ermites se proposaient d'habiter. La pension devait s'élever à 500 livres de Lorraine. Lepage, *Les Archives de Nancy,* IV, 76.

1. Charles IV donna cette autorisation le 29 novembre 1629. Le cardinal François de Lorraine, évêque de Toul, accorda aux religieux permission de prêcher et de confesser dans leur chapelle le 10 janvier 1630.

2. Ces prisons se trouvaient à côté de l'hôtel de ville, place Mengin.

3. « Auquel temps la rigueur de la guerre les avait réduits à telles extrémités que bien souvent ils avaient couru risques de leurs personnes par la violence des gens de guerre. » L'un des anciens ermites était alors mort, mais l'on ne pouvait payer sa pension à l'autre. Cité par Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* II, 54, art. *Montaigu.*

4. Le conseil de ville permit pourtant aux religieux de continuer leurs quêtes en ville, « attendu les services qu'ils rendent ». Lepage, *Les Archives de Nancy,* IV, 76.

Digitized by Google

Mais la chapelle de Montaigu leur paraissait bien loin de Nancy[1]; les frères cherchaient à s'établir en ville, où il leur serait plus facile de faire leurs quêtes. Le 31 janvier 1656, on leur accorda la petite chapelle Saint-Michel, qui a donné son nom à une rue de la Vieille-Ville[2]; mais elle leur servit plutôt de pied-à-terre que de résidence. L'occasion cherchée se présenta lorsque, après une seconde occupation française, la Lorraine eut été rendue en 1661 à son prince légitime, Charles IV. Le traité de Vincennes avait ordonné la démolition des fortifications de Nancy et de nombreux terrains devenaient libres autour des deux cités. Charles IV donna aux augustins, par lettres patentes du 13 avril 1663[3], le bastion de Vaudémont, derrière l'hôtel de Salm (notre cour d'appel), et c'est là, à l'entrée de la Pépinière et sur le jardin actuel de l'évêché, que les moines élevèrent leur demeure pendant les années 1663 à 1668[4]. L'église et la maison étaient debout, en une blancheur immaculée, quand Louis XIV envahit derechef la Lorraine et occupa Nancy, de 1670 à

1. En 1645 et 1646, les augustins voulurent s'établir à Saint-Nicolas avec l'agrément du maréchal de La Ferté-Senneterre, à la sollicitation de la princesse de Salm; mais les bénédictins et les capucins s'y opposèrent.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy*, I, 346.

3. La donation fut confirmée le 16 octobre 1666.

4. Le 6 mars 1665, l'évêque de Toul donna la permission de poser la première pierre de l'église et du monastère, de bénir une grosse cloche, de publier quarante jours d'indulgence en faveur des fidèles qui assisteraient à ces bénédictions. — La municipalité de Nancy faisait quelques difficultés pour admettre les religieux dans la ville qui comptait déjà tant de couvents ; elle demanda qu'en tous cas les augustins fussent installés non au centre de la cité, mais sur un terrain vague. — Les augustins durent aplanir la place entre les deux villes et on leur donna un passage à travers l'hôtel de Salm. Lepage, *Les Archives de Nancy*, II, 7.

Digitized by Google

1697. Contre l'Europe qui se coalisa contre lui, il rétablit les fortifications de Nancy qu'il venait de faire abattre ; la maison des augustins, à peine élevée, fut rasée jusqu'au sol et une seconde fois se dressa le bastion de Vaudémont. Les augustins, qui avaient dépensé de très fortes sommes en construction[1], n'obtinrent du roi de France, après de longues réclamations, qu'une indemnité dérisoire de 40,000 livres. Ils se retirèrent d'abord dans une maison privée, rue des Artisans ; puis ils achetèrent, le 8 mars 1673, l'hôtel de Maillane, rue des Ponts, pour 60,000 fr. C'est là qu'ils sont restés jusqu'à la Révolution. Grâce à divers dons et au produit de leurs quêtes, ils acquirent quelques maisons du voisinage ; sur les anciennes écuries de l'hôtel, ils bâtirent au temps de Léopold une église assez coquette, sous l'invocation de saint Charles. Quelques personnages illustres obtinrent la permission de s'y faire enterrer. Là reposèrent de leur dernier sommeil Claude-François, marquis de Toustain de Viray, conseiller d'État de Stanislas et procureur général en la Cour souveraine de Lorraine ; le médecin Marcellin Cupers, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres, président du collège de médecine ; le sculpteur Nicolas Regnard, l'un des professeurs de cette académie des beaux-arts, fondée par Léopold au-dessus de la porte de la Ville-Vieille[2]. Aujourd'hui il

1. Ils avaient fait de grands emprunts à Paris et à Bar pour fournir aux frais des bâtiments.

2. Les pompeuses épitaphes avaient été copiées par Lionnois, II, 550 et 551. Aucun monument n'avait été élevé pour Nicolas Regnard. Sur Toustain de Viray, Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 98. On enterra encore dans l'église le jeune peintre Regnard, fils de Nicolas, l'imprimeur Dominique Gaydon. Lepage, *ibid.*, III, 331 et 328.

Digitized by Google

ne reste plus rien de cette église. Mais la belle porte cochère du n° 8 de la rue des Ponts est encore celle de l'ancien couvent, à droite de l'église. Au XVIII^e siècle, l'on donna à la partie de la rue des Ponts entre l'église Saint-Sébastien et la rue Saint-Jean le nom de rue des Augustins[1]. Ainsi elle est appelée sur le grand plan de Mique.

Les augustins ont du reste passé assez inaperçus à Nancy. Ils n'étaient guère qu'au nombre de quatre ou cinq, sous la direction d'un prieur[2]. Ils vivaient des aumônes qu'on leur donnait et du produit de diverses terres qu'au cours du XVII^e siècle leur avait léguées quelque femme dévote, désireuse de faire son salut. Ces biens, rapportant un revenu d'environ 5,000 francs, étaient situés à Drouville, Mexet, Faulx-Saint-Pierre, Haraucourt, Gellenoncourt, Sexey-les-Bois[3]. Les religieux jouissaient en outre de diverses rentes sur des terres à Boudonville, Maxéville, etc.

---

1. Le carré compris entre les rues des Ponts et Notre-Dame en un sens, les rues Saint-Jean et Saint-Thiébaut en l'autre, était célèbre au XVIII^e siècle. A l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Jean avait été installée, depuis 1633, la Caffouse (*Kaufhaus*), où toutes les marchandises apportées à Nancy étaient déballées ; dans les dépendances de la Caffouse étaient un four et un pressoir banaux. Plus à l'est, appuyé contre l'église des augustins, était un jeu de paume, l'un des plus fréquentés de Nancy. Au sud de l'église se trouvait le couvent, puis aussi bien sur la rue des Ponts que sur la rue Saint-Thiébaut des maisons de rapport. Quelques-unes appartenaient aux religieux et étaient louées par eux.

2. En 1790, il y avait dans la maison quatre religieux. Lepage, *Les Archives de Nancy*, IV, 78. F.-P. Coussaud, sous-prieur des augustins, signa, le 21 janvier 1789, le procès-verbal de la réunion des trois ordres. *Ibid.*, I., 288.

3. Drouville, Lunéville-Nord ; Mexet, écart de la commune d'Haussonville, Bayon ; Faulx-Saint-Pierre, partie de la commune de Faulx, Nomeny ; Haraucourt, Saint-Nicolas ; Gellenoncourt, *ibid.* ; Sexey-les-Bois, Toul-Nord. Toutes ces communes dans la Meurthe.

Digitized by Google

Mais de tous leurs domaines, le plus important demeurait celui de Montaigu. Il fut vendu comme propriété nationale le 11 mars 1791, et, aux jours de la Terreur, la statue miraculeuse de Marie fut mutilée et la chapelle détruite. Mais sous l'Empire celle-ci fut relevée par le propriétaire, Nicolas Poupillier, de Moyeuvre ; sa femme, née Sellières († 13 février 1810) et lui († 6 avril 1823) furent enterrés sous ses dalles, près de l'ancienne image restaurée de la Vierge. Le chemin de fer de Nancy à Strasbourg fit un petit détour pour épargner le petit sanctuaire qui aujourd'hui domine le talus. Dans le voisinage sont de grands arbres qui appartiennent peut-être à l'allée plantée par Raphaël Hinzelin. Près de la chapelle fut construit un beau château qu'augmentèrent les propriétaires suivants : M. Le Bègue de Passoncourt et son gendre M. de Vaugiraud. Le château de Montaigu, l'un des plus considérables des environs de Nancy, fait pendant à celui de Renémont, élevé par un ancien membre de l'Académie, M. Gouy ; près de là, René II a tenu conseil avant de marcher contre les troupes de Charles le Téméraire. Dans un mur de ce château notre regretté confrère a encastré la belle façade Renaissance qu'on admirait autrefois rue de Guise, à l'hôtel Lunati-Visconti.

Un autre ermitage, situé sur le ban de Laneuveville, à quelque distance de Montaigu, avait eu une véritable célébrité au moyen âge. Des ermites l'habitaient encore au temps de frère Séguin et nous croyons nécessaire d'en dire quelques mots[1].

1. Cf. Jules Renauld, *L'Ermitage de Sainte-Valdrée* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1874, p. 324, tiré à part,

Digitized by Google

L'ermitage se trouvait à l'entrée du village, à gauche de la route de Nancy à Saint-Nicolas, sur les dernières pentes du plateau qui descend de Vandœuvre. Au-dessous de lui, l'on a creusé le canal de la Marne-au-Rhin ; devant lui, l'on a construit une saline. Près de là coule une source aux eaux très pures. Dès l'époque romaine, s'élevait en cet endroit un sanctuaire, puisqu'en l'année 1847 l'on y a découvert, outre deux bas-reliefs très frustes, une figure de Mercure[1] et une déesse qui enroule un serpent autour de son bras gauche et qui a été assimilée à Hygie[2].

En 1874, l'on a fait une autre trouvaille. On a déterré, à une profondeur moyenne de $0^{m},60$, environ cinquante squelettes épars avec des armes et des vases qui

---

27 pages in-8°. M. Renauld a donné de cette étude une deuxième édition dans *Promenades historiques aux environs de Nancy. Les Ermitages de Messein et de Laneuveville.* Nancy, Husson-Lemoine, 1882. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* II, 400, article *Sainte-Valdrée.* Nous ne parlerons pas dans notre travail de l'ermitage Saint-Joseph de Messein, dont M. Renauld a raconté l'histoire, et qui est déjà trop éloigné de Nancy.

1. Il est reproduit planche 3 par M. Beaulieu, *De l'Emplacement de la station romaine d'Andesina.* Nancy, Raybois, 1849. Beaulieu a cru y voir à tort une image d'Apollon. C'est le n° 232 du Musée lorrain.

2. *Ibid.,* pl. 4. Ce bas-relief se trouve au Musée lorrain, où il porte le n° 240. Rappelons qu'on a trouvé sur le territoire de Laneuveville de nombreuses antiquités romaines, notamment les deux charmantes statuettes en bronze, représentant l'une un jeune homme avec une torche allumée, l'autre un enfant avec une balle, n^{os} 200 et 294 du Musée lorrain. A cause de ses trouvailles, Beaulieu a placé ici à tort, selon nous, la station d'*Andesina.* L'opinion a été combattue par Aug. Digot, *Recherches sur le véritable nom d'Andesina,* Nancy, Vagner, 1851, qui se prononce pour Grand. La question reste encore obscure et provisoirement nous pensons avec M. Beaulieu, dans son second travail (*Observations sur le mémoire de M. Digot,* Chaumont, 1854), qu'Andesina doit se chercher dans une station thermale, comme Bourbonne-les-Bains ou Plombières.

Digitized by Google

paraissent bien appartenir à l'époque mérovingienne[1], ce qui semble indiquer qu'une chapelle chrétienne a remplacé le sanctuaire païen et que ces morts ont été ensevelis à son ombre. Très certainement, cette chapelle nous est signalée quelque temps après ; elle était placée sous le vocable de sainte Valdrée et elle appartenait à l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz ; — d'après la légende, Valdrée, femme de Vincent Madelgaire[2], était la créatrice de ce couvent. La chapelle s'élevait sur le ban d'Arentières, un village qui a disparu de bonne heure, et nous savons que sur ce ban le monastère messin possédait en outre des biens nombreux. L'abbesse Clémence les céda en grande partie, en l'année 1201, aux cisterciens de Clairlieu[3] ; elle réserva seulement la nomination à la chapelle et la dîme. Le 27 février 1448, Catherine de Prény nomma encore un ermite, frère Demenge, dit le Gallois[4]. Mais bientôt ces derniers droits

1. M. Jules Renauld estime que ces morts ont été enterrés à la suite de la bataille de Nancy ; mais lui-même ne nous dit-il pas (p. 36) : « Les terrassiers recueillirent plusieurs vases en terre affectant les formes élégantes et variées qu'on assigne généralement à l'époque mérovingienne » ?

2. Ce fut la mère de Landry dont nous avons fait l'évêque de Metz auquel Marculf aurait dédié son fameux recueil de formules.

3. Archives départementales, H, 517. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, 37-38, article *Arentières*.

4. Nous, Katherine de Preney, par la grace de Dieu abbesse du monasteire sainct Piere à Metz, faisons savoir et cognissant à tous ceulx que ces presentes lettres vairont, salut. Comme il soit ainsi que nostre chapelle et hermitaige de saincte Waldrée cituée on ban con dit d'Arentière joingdant aus bans et finages de la Nuefve-Ville devant Nancey on diocese de Toul soit de nostre colacion, provisions, disposicions, donacions et ordonnance totalle et par fondacions de nostre dicte esglise de sainct Piere, pour y mettre et oster touttes et quantefois que bon nous semblerait ung hermitte ou gouvernour en la dicte chapelle et hermitage, or

Digitized by Google

passèrent aussi à Clairlieu ; et nous voyons au XVII^e siècle des paysans de Laneuveville, Claude Ferry, dit Dauphin, et François Vannier céder quelques terres à l'abbaye, à condition que pour le repos de leur âme une messe fût dite par les religieux dans la chapelle Sainte-Valdrée, à certains jours de fête[1] (10 mai 1631). Pourtant des ermites continuèrent d'y vivre, et au temps de Séguin, y

---

est-il ainsi que nous avons sceu et par nous estée visitée nostre dicte chapelle et hermitage tellement que nous l'avons trouvée en très polvre estat et a ruinée jusque cy, et pour ce faire, frere Demenge dict le Gallois demourant audit Nuefve-Ville est venus par dever nous, suppliant que pour Dieu et en almoisne et en contemplacions de pitié et de charités qu'il nous pleust à lui donner et ottroier sa demorance en la dicte chapelle avec la despendence d'icelle toutte sa vie durant seulement. Et nous Katherine de Preney, abbesse dessus dicte, nous sommes inclinée piteusement en charites à la requeste et peticions dudict frere Demenge, pour tant que nous avons śceu par plusieurs bonnes gents le bon fame et honeste conversacions, prudence et bonne vie, et aussi la bonne intencion qu'il ait d'enquerir le salut de son ame, et aussi pour ce qu'il nous a apparu evidemment que le dict frere Demenge ait desia mis en ouvrage et en refection de la dicte chapelle tant on chancel comme aultre part la somme de quarantes florins et y mettra encor présentement, considerey la bonne volenteit, affection dudit frere qu'il ait à la dicte chapelle, avons à li dict frere Demenge ottroiet toutte sa vie durant seulement parmey telz drois que sons d'ancienneteis sans faire nuls nouvels, se doncq n'estoit que par ses demerites ou par deffault de refection et couvertures necessaires il lasseroit aller a ruine par son deffault tant en la dicte chapelle comme en l'ermitaige entierement. Et pour touttes les chosses dessus dittes estre ferme et estauble sa dicte vie durant, nous Katherine de Preney, abbesse dessus ditte avons mis nostre scel pandant en ces presentes lettres, que furent faictes l'an de grace nostre seigneur mille quatre cens et quarante sept, le septieme jour du moix de fevrier, présent ad ceu venerable et discrete personne seigneur Didier, curey de la Chaucie et prevost dudict monastère, seigneur Bertrand Thielque d'Amance, religieux de sainct Simphorien a Metz et Mengin de Tantunville, clerc de la dicte esglise de sainct Piere. »

(*Le Sceau pendant sur double queue a disparu.*)

Archives départementales, H, 533.

1. Les deux donations, H, 533.

Digitized by Google

habitaient deux frères, Valentin et Jean Haxaire. Leur successeur ne fut pas digne d'eux[1]. Ses mœurs étaient décriées et le parlement de Metz — c'était au temps de l'occupation française de la Lorraine — dut sévir. L'ermite de Sainte-Valdrée fut condamné à mort et brûlé vif par sentence du 27 juillet 1657[2]. Et il semble que le souvenir de ces crimes ait survécu, puisque les gens de Laneuveville ne parlent de l'ermitage de Sainte-Valdrée qu'avec une sorte de terreur[3]. Sans doute, après cette exécution, l'ermitage resta vide ; la vie érémitique était décriée !

Au XVIII[e] siècle, les religieux de Clairlieu accensèrent à perpétuité pour un prix modique l'ermitage et ses biens à divers particuliers : en 1743, à Thomas Loisy, charpentier à Jarville ; le 7 décembre 1786, à Joseph Pélerin, marchand huilier à Laneuveville[4].

La chapelle continuait de subsister, et elle a traversé heureusement l'époque révolutionnaire. Mais contre elle l'on a adossé une petite maison d'habitation, et elle n'est plus qu'une dépendance de cette humble demeure. Rien n'y rappelle plus les honneurs rendus jadis à sainte Val-

1. Ces deux ermites passèrent le 30 novembre 1627 à l'ermitage Saint-Pierre. Margry et Muller, p. 85 (note). Cf. *supra*, p. 179, n. 1.

2. A. D., B, 7498, fol. 95. Comptes de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy. « Au maître des hautes œuvres la somme de trente deux francs dix gros pour quatre exécutions par lui faites, sçavoir sur..... Antoine-François de Mirebaut, hermitte en l'hermitage Sainte-Waldrée près Nancy, condamné par arrêt du Parlement du XXVII[e] juillet 1657, a estre pendu et bruslé. »

3. Voir à ce sujet Renauld, qui ignorait cette histoire, p. 50-51.

4. *Ibid., ibid.* Les dames prêcheresses de Nancy possédaient quelques prés aux environs de l'ermitage de Sainte-Valdrée. Ils dépendaient de leur ferme de Malorupt, près de Saint-Nicolas-du-Port. A. D., H, 2680.

Digitized by Google

drée[1]. Mais l'on y admire encore les nervures qui viennent se croiser au sommet de la voûte. L'architecture de l'édifice semble indiquer qu'il a été construit au XII[e] siècle. La saline voisine a pris le nom de Sainte-Valdrée et le même nom sert d'enseigne à une auberge située sur la route ; et ainsi, malgré les ruines accumulées, se conservent les souvenirs historiques; mais combien ils se transforment !

Au côté nord de Nancy s'élevait un dernier ermitage, qui fut aussi très célèbre, l'ermitage de Sainte-Geneviève. Au point culminant du plateau de Malzéville, au-dessus des villages de Saint-Max et de Dommartemont, se dresse une butte, d'où le touriste voit : d'un côté, les bords de la Meurthe et le long faubourg Saint-Pierre de Nancy avec sa coquette église de Bonsecours ; de l'autre, les rives charmantes de l'Amezule, et sur la hauteur, en face, le si pittoresque village d'Amance — un nom dans notre histoire de Lorraine. De très bonne heure sur cette butte se dressa une maison qui fut placée sous le vocable de sainte Geneviève, la patronne de Paris. Elle faisait partie du domaine des ducs de Lorraine. En décembre 1248, Mathieu II la céda au prieuré de Varangéville qui dépendait de la grande abbaye de Gorze[2]. Le prieuré posséda

1. On voyait autrefois dans la chapelle une statue de sainte Valdrée tenant de la main droite une crosse abbatiale, de la gauche, un livre contenant les statuts de son monastère. On nous assure que cette statue a été transférée à Laneuveville.

2. « Je ai donné et octroie à tousjours... ma maison de Seinte-Geneviève, qui est desor Acey. » La charte est publiée par Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* II, 455 et Le Mercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II,* p. 316. Original, archives de Meurthe-et-Moselle, G., 443.

Digitized by Google

ce domaine jusqu'au début du XVII[e] siècle. Il le faisait sans doute cultiver par des frères lais ou bien il y nommait un fermier qui lui payait une redevance annuelle. Probablement aussi par ses soins y fut élevée une petite chapelle. En 1602, lors de la fondation du chapitre primatial de Nancy, le prieuré de Varangéville fut supprimé et tous ses domaines furent donnés au nouvel institut[1]. Avec eux, le chapitre obtint la chapelle de Sainte-Geneviève.

Des ermites demandèrent aux chanoines la permission de se fixer autour de cette chapelle et d'y vivre à la manière de frère Séguin. Comme le terrain était peu productif, la demande fut facilement agréée. La côte Sainte-Geneviève eut dès lors ses ermites qui, par un beau temps, pouvaient apercevoir, de l'autre côté de Nancy, la maison où frère Séguin était reclus. Ces ermites étaient au nombre de deux, frère Martin et frère Joseph, et nous voyons, à diverses reprises, la femme du duc Henri II, Marguerite de Gonzague, leur faire quelque petit don pour acheter du bois[2]. Elle leur demanda en échange leurs prières pour la santé de ses deux filles, Nicole et Claude. Elle espéra peut-être que, grâce à ces suppliques, le Ciel lui donnerait un jour quelque fort garçon pour hériter du duché. Mais le Ciel se montra inflexible et le duché passa au neveu détesté, le jeune Charles IV. Les ermites de Sainte-Geneviève se chargeaient volontiers

1. Chanoine de 1617 dans dom Calmet, *Notice de Lorraine,* II.

2. Archives départementales, B. 1346; B. 1384. Voir le remarquable mémoire de Lepage, *Quelques environs de Nancy* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1885, p. 217.

Digitized by Google

des pèlerinages au nom des habitants de Nancy qui avaient fait quelque vœu et ne pouvaient le remplir eux-mêmes. La ville de Nancy eut aussi recours à leur service. Louis XIII, irrité contre le duc Charles IV, approchait avec une forte armée et menaçait de s'emparer de la cité. Pour détourner la colère du roi de France, les officiers municipaux firent vœu, le 3 septembre 1633, d'offrir à Notre-Dame de Lorette une représentation de la ville en argent [1] et ils invitèrent l'un des ermites, frère Joseph Gérardin, d'aller déposer cette promesse aux pieds de la Vierge [2]. Frère Joseph fit en hâte le voyage d'Italie [3]; mais quand il revint, à la fin de l'année, il trouva un grand changement. Les soldats français étaient maîtres de Nancy. Louis XIII avait tracé autour de la ville des lignes d'investissement qui l'avaient décidée à se rendre. Précisément ces lignes passaient à quelques pas même de l'ermitage [4].

L'ermitage continua de subsister aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Si l'un des deux ermites mourait, le chapitre primatial lui nommait un successeur. Il laissait pourtant souvent ce droit à M. de Beauvau ou à ses représentants,

---

1. Guillaume, *Nancy, ses Vœux à Marie,* p. 15 et 16. Cette représentation en argent, commencée par César Foulon, terminée par l'orfèvre François Patena, ne sera envoyée que beaucoup plus tard, en 1658. Elle semble avoir disparu, lors du pillage du trésor de Lorette par les Français.

2. Lepage, *Les Archives de Nancy,* II, 225.

3. Il était à Lorette le 13 novembre. Le 2 janvier 1634, il recevait de la ville de Nancy 330 francs 6 gros tant pour indemnité de ses frais de voyage que pour rémunération au frère qui l'avait remplacé à l'ermitage.

4. Voir le plan de l'investissement, dressé par Tavernier.

Digitized by Google

d'Essey et de Dommartemont[1]. En 1780, frère Silvain et un autre ermite gardaient l'antique chapelle[2]. Ces ermites cultivaient le petit jardin voisin, fermé d'une muraille de pierres sèches.

Les habitants de Nancy se rendaient d'ordinaire en promenade les dimanches à l'ermitage Sainte-Geneviève. Même les dimanches et lundis de Pâques et de la Pentecôte, il y avait grand concours de peuple ; et une véritable petite foire, avec baraques et jeux, se tenait sur la hauteur. Il en résultait d'assez grands scandales. L'évêque de Toul, Scipion-Jérôme Bégou, fut obligé de sévir. Le 3 juin 1737, il ordonna qu'en ces jours de fête la chapelle demeurât fermée. Il interdit aux ermites d'exposer aucune relique ni image ; il invita les habitants de Dommartemont et des villages environnants à sanctifier ces jours en assistant à la messe dans leurs paroisses[3]. Encore au début du XIXe siècle, une petite foire attirait le mardi de Pâques sur la butte les habitants du voisinage ; mais ce « rapport », comme l'on disait, est tombé en désuétude[4].

La côte de Sainte-Geneviève fut témoin d'un des plus grands événements de notre histoire révolutionnaire. Le 19 avril 1790, fut célébrée ici la grande fête de la Fédération par la garde nationale de Nancy et des délégués des gardes nationales de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse, de la Moselle et de la Haute-Marne, au nombre qui étaient seigneurs hauts justiciers des villages voisins

1. Archives départementales, G. 289, fol. 272, et G. 798, fol. 7.
2. G. 289, fol. 272.
3. G. 1043.
4. Lepage, *Quelques environs de Nancy, l. l.*, p. 230.

Digitized by Google

d'environ 6,000. Sur un autel dressé au sommet du col, la messe fut célébrée en grande pompe par l'abbé Antoine, grand-chantre de la cathédrale. Et le serment solennel d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, fut juré par tous. Ce fut un grand moment d'enthousiasme : l'on avait foi en l'avenir, à la liberté ; on s'attendait à la rénovation générale du monde. La relation officielle nous dit : « Libres comme l'air qu'ils respiraient sur cette hauteur, les citoyens n'apercevaient dans ce désert inculte aucunes traces de leur ancienne servitude [1]. » Une pyramide avec inscription commémorative rappela pendant quelque temps le souvenir de cette fête. Elle fut abattue sous la Restauration, et le Nancéien qui monte aujourd'hui sur la butte songe-t-il encore à cette grande fête toute d'enthousiasme, qui marqua dans l'histoire de la Révolution ?

Au moment où cette fête se célébrait, l'ermitage, comme tous les biens ecclésiastiques, était mis à la disposition de la nation. Il fut vendu, le 11 fructidor an IV (11 septembre 1796), moyennant une somme assez minime — 684 francs — au citoyen Joseph Marchet, agissant pour le compte de Turk-Bertier, négociant à Nancy [2]. L'un de ses descendants, M. Amédée Turk, a considérablement amélioré ce domaine. Il a défriché des terres jusqu'alors incultes ; il a fait entrer dans ses écuries des bêtes de choix. Une grande ferme a pris la place de la

1. *Fédération du mont Sainte-Geneviève, près Nancy.* A Nancy, chez Haener. Voir Favier, *Catalogue du fonds lorrain,* n° 1578.

2. Archives départementales, série Q, n° 190.

Digitized by Google

chapelle et de l'ermitage. A un certain moment, il y a établi un véritable institut agricole, à l'exemple de celui qu'avait fondé Mathieu de Dombasle à Roville. Après lui, l'on fit à Sainte-Geneviève de curieuses expériences de spiritisme dont on parla beaucoup, et la maison passa en d'autres mains. De nos jours, à côté de la ferme, s'est élevée une superbe maison de campagne, dont les murs d'un blanc éclatant bordent l'horizon de la ville de Nancy.

A quelque distance de la côte Sainte-Geneviève, sur ce même plateau de Malzéville, se creuse un joli petit vallon très frais. On le nomme aujourd'hui la Gueule-du-Loup. Une inscription récente ferait croire qu'un pieux ermite a habité au XVII^e^ siècle ce vallon; mais cette inscription est toute fantaisiste; et, après avoir parlé des vrais ermites, il nous faut détruire la légende du faux ermite, qui déjà, pour beaucoup de Nancéiens, passe pour de l'histoire.

Le bois qui couvre du côté de Nancy le plateau et dont l'étendue était beaucoup plus considérable que de nos jours, était divisé autrefois entre deux propriétaires. Une partie à l'ouest, la plus rapprochée de Malzéville, appartenait à l'hôpital Saint-Julien et se nomme encore le bois de l'Hôpital. L'autre relevait des d'Haussonville, au XVI^e^ et début du XVII^e^ siècle seigneurs en partie d'Essey, et portait le nom de bois de la Goule[1]. *Goule, gole, gueule* est le nom souvent donné à des ravins. Le bois de la Goule signifie : le bois qui entoure la gorge. Peu à peu, l'on ajouta à ce terme général un déterminatif.

1. Voir l'acte d'accensement de 1617. Lepage, *Quelques environs de Nancy, l. l.*, p. 197.

Digitized by Google

L'on disait : la Goule-le-Loup, peut-être à cause d'un de ces carnassiers tués aux environs[1]. Quoi qu'il en soit, la forêt fut accensée à perpétuité, en 1617, par le baron Jean d'Haussonville à Georges des Bœufs, curé d'Essey, puis, par celui-ci, au prince Erric de Lorraine, dont il a été souvent parlé en cette étude. Erric défricha en partie le bois, bâtit sur la hauteur une petite maison avec une ferme, construisit un colombier, entretint quelques bêtes rouges et blanches, et éleva sur le domaine, pour sa dévotion, une chapelle[2]. La chapelle fut placée sous l'invocation de la sainte Trinité et le nom de Trinité fut étendu à tout le domaine. Erric céda ensuite le domaine constitué au collège des jésuites, qui venait d'être créé à Nancy. Avec Sainte-Marie, la Trinité fut pour eux une maison de campagne aux environs de la ville. Mais comme l'entretien en coûtait cher, comme les bons pères étaient des agriculteurs médiocres et ne savaient tirer parti de leurs forêts, ils affermèrent le domaine cultivé et les bâtiments dès le début du XVIII[e] siècle, puis finalement les vendirent. Le domaine de la Trinité passa en différentes mains, appartint pendant quelque temps à François Nicolas, professeur de chimie à l'ancienne Université de Nancy — le seul des maîtres de cette université qui ait laissé véritablement un nom — puis devint, en ce siècle, entre les mains de la famille Masson une véritable ferme modèle[3]. Quant au bois de la Goule, les

1. On trouve pour la première fois l'expression : *le ruisseau de la Gueule-le-Loup* dans un acte de 1693. Cf. Lepage, *l. c.*, page 208.

2. Lettres patentes du duc Henri II, du 20 mars 1619. B. 90, fol. 79.

3. Tous ces détails empruntés à Lepage, *l. c.*, p. 215.

Digitized by Google

jésuites le cédèrent, moyennant diverses faveurs, au duc Léopold[1]. Il devait servir, comme le bois voisin de l'Hôpital, acheté dans l'intervalle, aux plaisirs des enfants du prince. Jusqu'à la Révolution, cette belle forêt demeura domaine public. Le 16 fructidor an VI (2 septembre 1798), elle fut vendue comme bien national à Nicolas Thouvenel, commissaire des poudres, puis acquise, en 1822, par un industriel, M. Chenut, l'un de ceux qui ont introduit à Nancy l'industrie de la broderie, c'est-à-dire l'une des sources de richesses de la cité. M. Chenut, enchanté de sa propriété, fit bâtir pour son garde-chasse, à l'endroit le plus pittoresque du ravin de la Goule, une petite maison en forme de chapelle. Sur la porte, il plaça une tête de loup pour rappeler le nom du lieu ; et alors l'un de ses amis inventa l'histoire suivante qu'il devait publier quelque temps plus tard sous le pseudonyme : « Ch^er^ L^s^ d'Almane » (lisez Charles Mandel), d'abord dans un journal quotidien[2], puis dans une brochure spéciale[3]. Oyez cette histoire terrible et frémissez.

Au milieu du XVII^e^ siècle, vivait à la cour de Lorraine une princesse, jeune et belle, nommée Jeanne, qui avait en ses veines du sang des Vaudémont. Un jour, elle se rendit *incognito* à Malzéville pour entendre prêcher dans l'église le P. Bourdaloue, qui, novice à Nancy, s'exerçait dans cette commune suburbaine à l'art difficile de la pa-

1. Archives départementales, B. 823, n° 95 *bis*.

2. *Journal de la Meurthe*, 2 et 4 septembre 1843.

3. *La Gueule du Loup, légende lorraine*, imprimerie de Lepage, 1842. 24 pages in-8°, à la fin : « Ch^er^ L^s^ d'Almane ». La vérité sur cette histoire est aussi exposée par M. Edgard Auguin, *La Meurthe* (*Lorraine illustrée*), p. 558.

Digitized by Google

role[1]. Mais on lui persuade en route que, ce jour-là, Bourdaloue est absent. L'orateur est monté au plateau de Malzéville pour visiter un pieux ermite, célèbre dans tout le voisinage et qui habite dans un ravin au milieu de ruines. Jeanne veut dès lors se rendre à l'ermitage même. Là, elle est attendue par un amant évincé, Raoul de Joyeuse, coupable de toute cette odieuse machination. Elle appelle au secours : un loup se présente, se jette sur l'agresseur et le tue ; et Jeanne, sauvée miraculeusement, se consacre à Dieu. Elle fait relever la vieille chapelle qui prend le nom de Gueule-le-Loup.

Après l'orage révolutionnaire, un plan de cette chapelle aurait été retrouvé au milieu des décombres : ce qui aurait permis de la reconstruire telle quelle. En conséquence, l'on grava sur le mur cette inscription :

---

1. Bourdaloue a effectivement fait sa troisième année de noviciat à la maison de Nancy. Seulement, elle eut lieu en 1664-1665, et non en 1656, comme le suppose notre auteur. C'est à lui sans aucun doute que se rapporte cette note dans le registre du noviciat à l'année 1665. « *Novitii nostri pro more in scholis ad pueros, singulis hebdomadis per annum, et in pagis ad rusticos per quadragesimam, de christiana vita bene instituendos, verba habuere. Inter alios unus aliquis tanto ardore tantaque vi de rebus divinis dixit ad populum, ut ad P. Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui nomine totius parœciæ gratias egerit, qui et addidit excussas sibi a novitio oratore non sine ingenti animæ suæ consolatione et fructu lacrymas.* » Publié par l'abbé Marchal, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, p. 38. La tradition veut que cette paroisse soit Malzéville, et il n'y a aucun motif de la révoquer en doute. Elle ajoute que les habitants du village envoyèrent, pour remerciement, au recteur des jésuites « une pièce de dix mesures de vin de Malzéville, qui alors passait pour un des meilleurs du pays ». (Lionnois, III, 185.) Bourdaloue quitta Nancy en 1665, pour devenir préfet des études au collège Saint-Ignace d'Eu. Cf. Lauras, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, Paris, Palmé, 1881.

Digitized by Google

CET ERMITAGE A ÉTÉ FONDÉ
ET SON NOM LA GUEULE-LE-LOUP
LUI A ÉTÉ DONNÉ
PAR JEANNE DE VAUDÉMONT
EN 1656.

A L'OCCASION DE SA RÉÉDIFICATION
OSCAR CHENUT
ET GUSTAVE COLIN S^{t}-MICHEL
SON NEVEU
ONT POSÉ CETTE PIERRE
LE JOUR DE S^{te} JEANNE
PATRONNE DE LEUR MÈRE
1840

Mais Jeanne de Vaudémont n'a point existé, et jamais il n'y eut d'ermitage de la Gueule-du-Loup.

Si l'histoire de la Gueule-du-Loup n'est que l'invention d'un romancier, que d'ermitages s'étaient construits autour de Nancy : Saint-Pierre, Bricepanné, Sainte-Marie, Montaigu ! Deux ermitages plus anciens, Sainte-Valdrée et Sainte-Geneviève s'étaient de nouveau relevés. Sur tous les coteaux qui entouraient la cité, des solitaires priaient pour le rachat des péchés des hommes et vivaient dans la contemplation. Nous devons rendre hommage aux bonnes intentions et à la piété des premiers ermites. Pierre Séguin, l'initiateur, était un homme très sincère, et tout ce qu'on lui peut reprocher, c'est l'excès de son zèle, et aussi — à un point de vue profane du moins — l'inutilité de son sacrifice. Mais les successeurs de Pierre, hommes grossiers et sans instruction, s'écartèrent bientôt de la voie tracée par lui. Ils entrèrent dans les ermi-

Digitized by Google

tages pour vivre dans la fainéantise et exploiter la crédulité d'autrui. Bientôt même, ils devinrent pour la population paisible une véritable terreur ; un ou deux d'entre eux furent des malfaiteurs et des criminels, et ces ermites qui vers 1610 excitaient tant d'enthousiasme, étaient tout à fait décriés vers 1660. L'évêque de Toul avait en somme vu juste, lorsqu'il voulut s'opposer aux tentatives de Séguin. Malgré ces défauts de l'institution, malgré cette décadence si lamentable, il nous a paru utile de réunir les principaux traits de cette histoire. Elle se rattache directement à la renaissance du sentiment religieux et mystique chez les catholiques du début du XVII^e^ siècle ; elle nous montre l'exagération et comme la déviation de ce sentiment. Puis elle a son importance dans l'histoire locale des environs de Nancy. Elle nous a montré l'origine des fermes du Reclus, de Bricepanné, de la côte Sainte-Geneviève, de la maison de Sainte-Marie et du château de Montaigu. Tous ces établissements, les uns luxueux, les autres plus modestes, entourent la ville de Nancy et rappellent la ceinture des anciens ermitages qui, sous l'impulsion de frère Séguin, s'étaient créés autour de la cité.

Digitized by Google

LE

PRIEURÉ DE HEYMONRUPT

PAR H. LEFEBVRE

Des recherches entreprises, depuis longtemps déjà, sur la célèbre châtellenie de Pierrefort, avaient attiré notre attention sur un vieux et obscur prieuré enfoui dans un coin reculé et des plus pittoresques des environs de Pont-à-Mousson.

Nous voudrions le signaler aux touristes, aux amateurs de sites solitaires autant qu'ignorés, bien moins pour son importance historique — il n'en a point — qu'à raison du cadre qui l'entoure; à ceux surtout aux yeux desquels un peu d'archéologie, bien loin de nuire aux beautés de la nature, ne fait que les revêtir d'un nouvel attrait, l'attrait tout poétique des lointains souvenirs.

Au mois de décembre 1311, le comte de Bar Édouard Ier assignait, en accroissement de fief, à son oncle Pierre de Bar Ier, sire de Pierrefort et de Bouconville, 400 livrées de terre[1].

La livrée de terre, on le sait, était l'étendue de terre

---

1. La livre tournois valant alors environ 15 fr. de notre monnaie, 400 livrées de terre représentaient un revenu de 6,000 fr. intrinsèquement.

Digitized by Google

pouvant produire un revenu d'une livre tournois. La livrée de terre ne s'attribuait pas toujours en terre, on en donnait souvent l'équivalent sous une autre forme; c'était, dans ce cas, une sorte de monnaie ou de valeur de compte, comme la livre tournois.

Bref, pour parfaire ces 400 livrées, le comte Édouard abandonnait à son oncle les droits de garde de la *foire de Heymonrupt*[1] et tout ce qu'il possédait à Pompey, aux Saizerais, à Marbache et à Varnéville[2].

Il est encore question de cette foire dans un autre acte du même Pierre de Bar et de Henri, son fils, en 1344.

Qu'est-ce donc que Heymonrupt? Le pittoresque vallon de Heymonrupt, plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Jacques, s'étend à quelque distance au nord de Pierrefort, derrière Saint-Jean, sur la limite orientale du territoire de Lironville[3]. Un petit ruisseau coulant entre les bois, dans la direction du nord au sud, y fait tourner un moulin, puis va se perdre dans l'Esse, au moulin de Saint-Jean-sous-Pierrefort. En remontant le vallon dans toute sa longueur, on rejoint la route de Pont-à-Mousson, entre Limey et Montauville, au « Fond-des-Quatre-Vaux ». Tout ce parcours est admirable de verdure, de fraîcheur et de sombres retraites boisées; toutefois, on se figure difficilement une foire en ce désert perdu dans les bois, bien plutôt fait, ce semble, pour les ébats des chevreuils, voire même des loups, que pour des transactions commerciales.

---

1. « Hamonruy » (*Pouillé de Toul de 1402*); « Hamonrus », (*Pouillé de 1711*).

2. Arch. M.-et-M., Cartul. Trougnon, f° 236.

3. Arr. de Toul, cant. de Thiaucourt.

Digitized by Google

Il en était pourtant ainsi au moyen âge, où une foule de petits centres commerciaux, depuis longtemps disparus, témoignaient, dans les campagnes, d'une vie propre beaucoup plus intense que nous ne le supposons. De ceux-ci, beaucoup se groupaient, comme dans le cas actuel, autour de quelque image vénérée de la sainte Vierge ou d'un saint, but de pèlerinages auxquels ils devaient leur naissance et leur développement.

Un peu au-dessus du moulin, vers le nord, une colline escarpée semble barrer la vallée, qui fait un coude à cet endroit; au pied de cette colline un site sauvage : vaste carrefour verdoyant qu'environnent de hautes pentes couvertes de forêts et où viennent aboutir trois ou quatre vieux chemins fuyant l'ombre des bois; tout en haut, se détache sur la feuillée une construction longue et basse; c'est là qu'existait autrefois un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy, de Toul. Au XVIII[e] siècle, ce n'était plus qu'une petite ferme ou *celle* appartenant à l'abbaye[1]. Aujourd'hui, c'est un simple rendez-vous de chasse; on l'appelle « l'Ermitage de Saint-Jacques ».

La maison, reconstruite au commencement du siècle, est sans caractère, mais il reste encore, à l'extrémité est, d'assez importants vestiges de la chapelle.

Ce petit édifice est, sans conteste, de construction romane; les murs latéraux, d'appareil moyen très régulier, en partie remaniés, ont été percés d'ouvertures modernes, mais la paroi qui formait le fond du chœur présente encore, en sa ligne médiane, une étroite baie de

1. *Pouillé de Toul de 1711,* au mot : « Hamonrus ».

Digitized by Google

plein cintre surmontée d'un œil-de-bœuf; tous deux sont intacts. A droite et à gauche, on remarque deux tronçons de corniche ornés de losanges et de dents-de-loup.

Le caractère de ces ruines nous reporte, pour le moins, au XII[e] siècle. Or, on lit dans le *Gallia christiana* [1], à l'article *Saint-Mansuy*, qu'en l'année 1101 « *Framerus, vir nobilis* » sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, concéda à Théotmare, onzième abbé de Saint-Mansuy, la moitié de l'église de Lironville, « *medietatem ecclesiæ de Leronis-villâ* », ce qui doit s'entendre de la moitié des biens dépendant de cette église.

Ne serait-ce pas à la suite de cette donation que l'abbaye, devenue propriétaire sur le territoire de Lironville, y bâtit un prieuré? Il n'est pas défendu de le penser. L'abbé Théotmare vivait encore en 1124.

On pourrait croire que le prieuré de Heymonrupt, enclavé dans les domaines des sires de Pierrefort et leur tout proche voisin, eût dû être, de la part de ces seigneurs, l'objet de quelque libéralité; il n'y paraît pas. On est étonné, en lisant le testament de Pierre de Bar I[er] et de Henri de Bar, son fils, de n'y rencontrer, parmi nombre d'aumônes attribuées à divers établissements religieux des Trois-Évêchés, aucune mention du prieuré, ni de l'abbaye. Évidemment, les sympathies de la maison de Pierrefort n'allaient point de ce côté.

En résumé, le prieuré de Heymonrupt ne semble pas avoir laissé d'autre trace dans l'histoire que la simple mention de son nom dans le *Pouillé de Toul de 1402*, publié par Lepage, et dans celui de 1711, du P. Benoît

1. T. XIII. Col. 1089, Paris, 1785.

Digitized by Google

Picard. Il n'a jamais dû, d'ailleurs, être considérable, la configuration du terrain s'y oppose et l'exiguïté de la chapelle en est une autre preuve. Au XVIIIe siècle, les biens en dépendant consistaient en bois et en quatre ou cinq jours de terre [1], auxquels il faut joindre le moulin.

Quant au vocable de Saint-Jacques qui a remplacé, dans les temps modernes, le nom gallo-romain de « Heymonrupt », c'était, sans nul doute, celui du titulaire ancien de la chapelle. Une vieille statue de saint Jacques, conservée dans la maison, est vraisemblablement celle-là même qu'on honorait jadis [2] en ce lieu. A ce propos, on lit dans l'*État du temporel des paroisses* (1708) [3], à l'article *Lironville :* « A un quart de lieue de Lironville, il y a une espèce d'ermitage et de chapelle que l'on dit qui estoit autrefois un prieuré appelé « Hamonrupt » et qui a un petit ban séparé qui comprend des bois et des terres... à laquelle chapelle on doit aller annuellement dire la messe paroissiale, le lendemain de Pâques, le jour de *saint Jacques* et saint Philippe et le jour de *saint Jacques* et saint Christophe... et l'on doit au curé un franc et un dîner. Lequel prieuré appartenoit aux religieux de Saint-Mansuy de Toul, à qui le ban appartient encore actuellement, etc. »

Ceci nous apprend deux choses : premièrement, qu'en 1708, il n'était plus question de cette foire, dont nous

---

1. De Maillet, *Mém. pour servir à l'Histoire... du Barrois*. Bar, 1773.

2. Nous n'avons pu pénétrer dans l'intérieur de la maison, qui est toujours fermée.

3. Arch. M.-et-M., B, 289.

Digitized by Google

avons constaté l'existence au moyen âge, et dont il semble même qu'on eût perdu jusqu'au souvenir; deuxièmement, que le prieuré, délaissé par les bénédictins, avait été abandonné à la paroisse[1].

La guerre franco-suédoise avait passé sur la malheureuse Lorraine, n'y laissant rien debout; on en devine les effets jusque dans cette paisible solitude.

De nos jours, on ne dit plus la messe dans la chapelle en ruines, on n'entend plus, dans la profondeur des bois, la cloche du prieuré, mais, chaque année, à la fête saint Jacques et saint Philippe, la tradition ramène en ces lieux les populations d'alentour. Une fête champêtre ou, dans le langage du pays, un « rapport » assez fréquenté éveille à nouveau les échos du vallon, dernier vestige des pèlerinages d'antan et du marché qui se tenait jadis, sous la garde redoutable des sires de Pierrefort, à l'ombre du prieuré.

---

1. Il est à supposer que le métayer des moines résidait alors au moulin.

Digitized by Google

LA MARCHE N° 33

Il y a dix ans, on ne passait pas.

Aujourd'hui, on entre assez librement dans le *Reichsland,* si toutefois l'on n'a pas au menton la barbiche à laquelle l'Allemand prétend reconnaître le militaire français; si l'on n'est pas sanglé dans une redingote haut boutonnée; si l'on n'a pas à la main un fourreau à parapluies, rappelant de près ou de loin le classique étui à sabres de l'officier en voyage.

Seulement, repartir au plus vite demeure, comme alors, le conseil de la sagesse pour qui n'est pas trois fois en règle avec les exigences d'une police toujours en éveil.

Quand ma vieille mère fut près de mourir, je n'eus pas le temps de faire le tour par Bâle ou par Luxembourg, encore moins celui de demander un passeport, qui m'eût probablement été refusé. J'entrai, je m'introduisis, je m'insinuai au prix de prodiges de ruse; je séjournai trente-six heures au prix de trésors de prudence : je n'en

Digitized by Google

veux rien raconter pour ne pas compromettre mes complices.

Douloureux moments ! Le malheur consommé, me trouvant, de l'avis des miens, beaucoup moins de trois fois en règle, je fuis en cachette la maison qui contenait encore la chère dépouille, je m'échappai, en pleurant, à travers les bois... Mon oncle me suppléa dans les pieux devoirs qui m'avaient appelé et que je n'avais pu complètement remplir.

C'est un type que mon oncle : vieux soldat de Magenta, sergent aux voltigeurs de la garde, un de ces « soldats jaunes[1] » qui étonnèrent les Allemands au combat du 7 octobre (Ladonchamps) ; il en est revenu sans blessure, mais il n'a pas résisté à la misère finale du blocus. Ramené au pays natal à demi mort du typhus, sauvé par sa sœur, il est demeuré près d'elle, de soldat redevenu paysan, donnant à la veuve son appui moral et le concours actif de ses forces rétablies, concours chaque année plus nécessaire, car l'invincible attraction qu'exerce la vieille patrie a, l'un après l'autre, mis en route les membres de la famille. Lui, il est resté, estimant qu'il y a encore place en Lorraine pour un vieux Français, jugeant même qu'il y sert encore la France en contant les victoires d'autrefois à ceux qui veulent bien écouter le récit de ses campagnes.

Maintenant, il est seul.

Le train de culture est liquidé, les terres sont vendues

---

1. Les voltigeurs de la garde impériale portaient une tunique chargée de brandebourgs jonquille au devant de la poitrine ; les grenadiers avaient les mêmes agréments en blanc.

Digitized by Google

au juif. La vieille maison lui semble vide. Voici vingt-huit ans qu'il attend « ceux de notre nation », comme on dit là-bas, et c'est la vieillesse qui vient, c'est sa fin qu'il voit approcher. Il ne s'en effraye point, mais il s'en afflige, prêt qu'il est à dire son *Nunc dimittis* à l'arrivée d'une avant-garde française.

Sans prétendre en représenter la pointe à moi tout seul, cet automne, j'ai pris mon parti. La fête du lieu rassemble encore quelques parents : le service funèbre célébré, selon l'usage, dans la matinée du lendemain, les groupe plus nombreux encore, précédant de peu la réunion à la table de l'hôte qui les invite.

Mon hôte, c'est mon vieil oncle ! Il m'attend, je pars.

Voici le poteau qui porte le médaillon timbré de l'aigle prussienne : la *Fledermaus,* disent les Alsaciens, quand le gendarme n'est pas là pour les entendre.

Celui d'ici, un gros roux vêtu de vert, au hausse-col en étiquette à bouteilles, est seul aujourd'hui à surveiller la gare frontière. Il ne me regarde même pas : ma moustache poivre et sel ne lui porte pas ombrage, et cela ne me flatte qu'imparfaitement : je me croyais plus jeune.

La douane elle-même est clémente à mon sac de nuit. Il paraît que la consigne du jour est à la douceur. C'est plus commode. Quand elle est à la rigueur, tous ces Allemands, du plus grand au plus petit, deviennent féroces du jour au lendemain.

Le train quitte la gare aux airs de château fort, il dépasse les mâts peints en mirlitons, qui portent, aux grands jours, d'immenses bannières aux mêmes couleurs : noir, blanc et rouge. Les fils télégraphiques l'accompagnent, mal tendus, découpant de leurs courbes des tranches

Digitized by Google

inégales dans le paysage embrumé. Les bois, les ruisseaux, les ponts, les villages, je les reconnais; mais des noms barbares, qu'on croirait hurlés par le caporal-schlague en personne, écorchent mes oreilles, tandis que je fais effort pour en reconstituer l'équivalent familier à mes souvenirs : Herlingen pour Herny, Contchen pour Condé.

Rothenbrücken ! Cela ne ressemble guere au Rougepont de mon enfance. Je m'oriente sans hésiter, bien qu'une *Restauration* colossale, garnie, dès cette heure, de buveurs de bière, masque la vieille auberge du « Lancier français » ; bien que des tilleuls taillés en boule aient remplacé les hauts peupliers qui, jadis, bordaient la route vicinale.

A la première maison, un écriteau me rappelle que je compterais au bataillon de landwehr de Forbach, si je n'avais mis à temps la frontière entre le *Bezirkscommando* et ma personne.

Mon oncle m'attend sur le pas de sa porte, endimanché, la boutonnière parée d'un large ruban jaune bordé de vert, gagné à l'armée du Rhin. Il se hâte de me faire entrer dans son logis, où souvenirs militaires et souvenirs de famille se mêlent, suspendus aux murs, posés sur les meubles, en un musée familier à mon enfance ; la médaille d'Italie, le plumet rouge et jaune planté sur le shako, l'épée de sous-officier de la garde, la statuette de Napoléon I^er^ en redingote grise ; le portrait collectif de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie et du prince impérial en grenadier de la garde, entre ceux de Mac-Mahon et de Gambetta ; depuis, mon oncle y a juxtaposé Boulanger sur son cheval noir, et le général de Miribel, plus

Digitized by Google

deux pages encadrées d'un illustré populaire, représentant la Mort couronnant Bismarck, et la dégradation d'un traître. Oui, c'est bien là la suite des idées, des espoirs et des désespoirs de ceux qui, depuis 1870, réclament en vain leur patrie.

Nous échangeons quelques nouvelles. Mon oncle en a bien peu ! Son patriotisme intransigeant l'empêche, malgré la considération dont il jouit, de prendre part aux affaires les plus simplement locales. Le jour où il a fallu signer une délibération rédigée en allemand, il a résigné son mandat de conseiller municipal, le dernier qui lui restât.

Le passé est tout, ou presque tout, dans sa vie, que la pensée de la France est presque seule à animer. Le maire se réserve à son égard, partagé entre ses sentiments personnels et la crainte de voir son écharpe passer à ce fonctionnaire, inventé pour l'Alsace-Lorraine, qui coûte cher et qu'on nomme le maire de carrière. Les gendarmes saluent mon oncle et le surveillent, tâche facile, puisqu'il ne voit à peu près personne.

Les hommes de sa génération se font rares. Celles qui suivent sont aussi bien éclaircies, à Rougepont comme dans tout le pays. La perspective du service militaire allemand fait, d'année en année, partir ceux qui approchent de l'échéance, et souvent les parents avec les enfants. Restent les familles que clouent au sol des intérêts puissants. Restent les élèves ecclésiastiques, jadis incorporés, durant le *Culturkampf,* et maintenant dispensés ; le clergé demeure ainsi le plus solide représentant de la population autochtone. Restent enfin les jeunes gens qu'une disgrâce corporelle assure contre l'horreur du *Pickelhaube*

Digitized by Google

détesté ; ni les filles à marier, ni la valeur physique de la race n'y trouvent assurément leur compte.

Provisoirement, Rougepont possède encore une nombreuse bande de gamins, vifs, alertes, insouciants et pour lesquels mon oncle conserve une vraie prédilection ; ils la lui rendent, en lui demandant de conter ses histoires, ou bien de leur plier une feuille de papier en bonnet de police, ou en chapeau de général français ; quand ils jouent au soldat, les Français, inspirés par lui, sont toujours vainqueurs, les Prussiens toujours battus, au dommage de quelques fils de fonctionnaires, à la colère du nouveau maître d'école.

Ah ! celui-là, mon oncle est sa bête noire. Il partage cette aversion avec notre vieux patois lorrain, que le tudesque magister ne parvient ni à comprendre, ni à déraciner, réussissant, par contre, à faire dès l'enfance détester le régime qu'il représente. C'est, pourrait-on croire, entre immigrés, une gageure de hauteur, de procédés blessants. L'Allemand se plaît à faire parade de sa puissance, il trouve à sévir une orgueilleuse satisfaction. Le paysan lorrain subit le joug en silence, mais il amasse des trésors de rancune. Oubliât-il la France et les Français, qu'il saurait toujours, à n'en pas douter, que les Prussiens sont gens impossibles à ne pas détester...

Dix heures : au clocher tintent les premières notes de la sonnerie grave et rythmée qui annonce la messe des trépassés.

« Partons, dit mon oncle ; avant le service, nous serons plus tranquilles au cimetière. »

Sur la place boueuse et piétinée, les auvents de toile abritent les confiseries aux bonbons douceâtres et multi-

Digitized by Google

colores, les bazars forains, les jeux inséparables de toute fête de village.

Voici le « massacre ». En homme prudent, le forain qui l'a amené en a supprimé Guillaume Ier et Bismarck, cibles préférées des enfants de l'autre côté de la frontière; en homme plus prudent encore, le maire a fait mettre de côté un gros Turc, à cause de l'amitié témoignée par Guillaume II au sultan de Constantinople. Les gamins de Rougepont bombardent consciencieusement les rangs rompus des poupées dépareillées.

En un clin d'œil, voici la bande qui déserte le champ de ce carnage inoffensif. Le manège de chevaux de bois vient d'ôter ses bâches et va commencer sa journée, sans égards pour l'office dont l'heure s'approche.

Pas plus que le massacre, ce manège n'est venu d'outre-Rhin. Des drapeaux neufs, aux couleurs — rouge et blanc — de l'Alsace-Lorraine pavoisent sa circonférence. Mais là-haut, au sommet du cône de toile, ce drapeau étroit et long, qui semble si gêné, c'est, à n'en pas douter, un drapeau français, dont le bleu est étroitement roulé sur sa hampe. Et l'orgue criard commence :
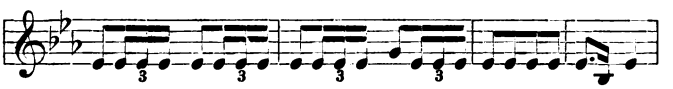
Ah ! certes non, elle n'est pas allemande, cette fanfare !

« C'est la marche n° 33 », me dit mon oncle, d'une voix qui trahit quelque émotion.

« — ?

Digitized by Google

« — Tu sais bien que la cavalerie n'a qu'une marche.

« — Mais si, mon oncle ! Elle en a..., elle en a au moins six ; oui, six marches en fanfare, qui sont notées dans l'*Ordonnance à pied.*

« — Maintenant peut-être, mon garçon, mais si c'est changé depuis mon temps, ce n'est pas à dire que ce soit mieux ; de mon temps, il n'y avait que celle-là, la marche n° 33.

« — Pourquoi 33 ?

« — 33, te dis-je, les deux bossus, comme au loto. Nous autres fantassins, grenadiers et voltigeurs de la garde, nous avions dix marches, quinze marches, et de jolies, va ! avec les tambours, les clairons et la musique ; tu les as bien entendues, au fait, l'année de l'Exposition, à Courbevoie. Eh bien ! nous disions aux carabiniers, aux cuirassiers, aux lanciers, aux guides, à tous ces beaux cavaliers chamarrés qui défilaient devant nous : Encore la marche n° 33 ! Dites à votre maréchal des logis trompette de changer de numéro ! Ils enrageaient, mon cher ! j'en ai failli aller sur le terrain avec un dragon de l'Impératrice. »

Le cuirassier — Sous l'acier — Qui lui sied,
Par son air martial,
N'a pas d'égal.

chantent les gamins, juchés sur leurs montures, qui sans doute ne tournent pas assez vite à leur gré...

« Maintenant, c'est autre chose, reprend mon oncle ; ce n'est pas de rire, c'est de pleurer que j'ai envie en entendant cette musique. »

Digitized by Google

Et une larme tombait dans sa moustache blanche, tandis qu'il m'en venait une grosse à l'œil.

« Braves tout de même, ces beaux fils qui usaient tant de cosmétique ! je n'ai pas vu les cuirassiers de la ligne charger à Morsbronn, mais les nôtres, les cuirassiers de la garde, le 16 août, en avant de Flavigny ! Il n'était que temps aussi. « Colonel Dupressoir, faites charger votre régiment ou nous sommes f... »[1], avait dit Frossard, Frossard, tu sais, le précepteur du prince impérial. Les voilà partis, sans prendre le temps de bourrer les pistolets, au secours du 2e corps qui se rabat serré de près, au secours du 3e lanciers, mal engagé. Quelle trombe, mon ami, quand ils ont pris le galop ! Des hommes de cinq pieds cinq pouces au plus bas, leurs grands casques par-dessus, et des chevaux à l'avenant. Puis le général de brigade, un brave aussi[2], et bien monté, qui voit de loin un de ses régiments charger sans lui, qui part derrière et rejoint ses cuirassiers comme ils arrivent sur les carrés. Ah ! le 12e prussien passe un mauvais moment. Les tirailleurs courent comme des lièvres, ils trébuchent avant de pouvoir se rallier ; la charge leur passe sur le corps ; les soutiens se rassemblent sur le gros, et tout ce monde-là, tout ce qui a pu se former, ouvre le feu à soixante pas...

« Des gros frères, il en tombe devant, il en tombe dessus, il en tombe dedans, écrasant les rangs.

« Le commandant de Sahuqué meurt dans le carré, le vaguemestre aussi[3]. Pauvre Fuchs ! un Alsacien, tiens, il

1. Historique.
2. Le général du Preuil.
3. Historique.

Digitized by Google

était de Rouffach ; il n'a pas voulu rester derrière, aux bagages, il est parti, et il s'est fait tuer !

« Ceux qui en sont revenus, mon pauvre ami ! ils n'étaient pas deux cents, sur les cinq beaux escadrons partis de Saint-Germain un mois plus tôt. Le colonel blessé au visage, son cheval blessé aussi, abattu sous lui, relevé comme une bonne bête et ramené en main. Ah, ce retour ! et le lendemain, la retraite sous Metz, quand nous étions vainqueurs. Vainqueurs ! oui certes, et quand le serons-nous encore ? »

Le manège tournait, tournait plus vite, et l'orgue dévidait son rouleau, reprenant sa fanfare, accompagné de la voix des gamins.

« C'est moi qui leur ai appris les paroles, ils ne les savaient pas, et moi, j'aurais peut-être fini par les oublier... Pauvres enfants ! c'est ce qui leur reste de la France », me dit mon oncle, au moment où nous franchissions le seuil du cimetière.

. . . . . .

Le lendemain, tandis que sur le remblai élevé du chemin de fer, je suivais l'ample courbe qui contourne Metz par le sud-ouest, qui fait si bien découvrir, après le mont Saint-Quentin, la Moselle déjà imposante et large dans sa vaste prairie, l'île de Saint-Symphorien, puis la cathédrale et l'aspect d'ensemble de cette ville infortunée ; tandis que je m'élevais au delà, lentement traîné par la locomotive essoufflée, au long du ravin encaissé de Monvaux ; tandis que, reprenant de l'allure au débouché sur le plateau d'Amanvillers, je voyais s'étendre le champ de bataille du 18 août, apparaître les clochers de Saint-Privat et de Sainte-Marie-aux-Chênes, je me répétais

Digitized by Google

cette marche, cent fois jadis entendue, et dorénavant, avec un sens nouveau, fixée dans ma mémoire : « Le cuirassier — sous l'acier — qui lui sied, etc. »

Poursuivi par ce souvenir jusqu'au terme du voyage, je fus, à n'en pas douter, pris pour un fou par le maréchal des logis du 6e, de planton à la gare de Sainte-Menehould, lorsque je lui lançai en sautant du train : « Cuirassiers de France, on vous attend là-bas ! »

Digitized by Google

SAVITRI

POÈME

Par M. PAUL BLIER

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

I

Satyavan a voué sa force et son courage
A ses parents déchus d'un glorieux passé, —
Car Dyumatséna, de ses États chassé,
Est aveugle, et la reine est vieillie avant l'âge.

Pur et beau comme un dieu, sur son front, dans son sein,
Satyavan réunit vertu, tendresse et charme,
Tous les dons fils du ciel, dont la douceur désarme
Le serpent, l'envieux, le tigre et l'assassin.

Mais plus cruel qu'eux tous, un destin implacable,
Brisant tant de beauté, d'amour et de vertu,
A sur ce jeune prince, en sa fleur abattu,
Prononcé, sans recours, un arrêt qui l'accable.

Satyavan doit mourir, jour pour jour, dans un an.
— Mais quoique Nadara, le rishi qu'on révère,
Ait instruit Savitri de cet arrêt sévère,
La vierge pour époux a choisi Satyavan...

A ce choix de sa fille, en bon père, en roi sage,
Le noble Açvapatis a donné son aveu : —
Et les jeunes époux, au comble de leur vœu,
De Dyumatséna regagnent l'ermitage.

Digitized by Google

Là, près des deux vieillards qu'ils entourent de soins
Et dont ils sont l'appui, la joie et la lumière,
Leurs jours dans le travail, l'amour et la prière
Coulent sans bruit, n'ayant que les dieux pour témoins.

— Leurs jours coulent sans bruit, le mois au mois succède,
L'an s'accomplit, hélas ! — et demain c'est le jour
Où Satyavan prendra le chemin sans retour...
Savitri qui le sait, n'y sait aucun remède.

Elle essaiera pourtant d'armer contre le sort
Sa vertu, sa ferveur, sa tendresse obstinée,
Et de voir ce que peut contre la destinée
Cet amour qui, dit-on, est plus fort que la mort.

II

Voici le jour fatal qui naît, et que signale
La première lueur de l'aube matinale.
Or, pour aller couper du bois dans la forêt,
Satyavan s'est levé dès l'aube ; et, bientôt prêt,
Il baise au front son père, et sort dans la campagne.
Il chante, heureux d'avoir Savitri pour compagne,
— Car, de son cœur brisé dissimulant l'effroi,
Elle a — faveur insigne — obtenu du vieux roi
De suivre au bois voisin le noble époux qu'elle aime,
Hélas ! et dont ce jour sera le jour suprême. —

Cependant les époux, diversement troublés,
Sous les arbres en fleurs par le vent ébranlés
Entrent d'un pas muet, amorti sur les mousses.
Autour d'eux résonnaient les voix fraîches et douces
Des oiseaux ; sur leurs fronts açokas et palmiers
Secouaient à l'envi leurs parfums printaniers ;
Des flèches d'or glissaient sous l'ombre forestière, —
Et tout n'était que joie, et sourire, et lumière.

Digitized by Google

Satyavan qu'enchantaient les murmures, les voix,
Les rayons, les senteurs qui flottaient dans le bois,
Et, plus encor, la grâce attendrie et penchée
De l'épouse fidèle à ses pas attachée, —
Satyavan, pris au cœur par un charme subtil :
« Regarde, Savitri, regarde ! disait-il.
La forêt nous accueille, et l'oiseau dans la nue
Fait éclater pour nous un chant de bienvenue ! »
Et l'épouse approuvait, — tout en songeant qu'au lieu
D'un chant de bienvenue, hélas ! c'est un adieu.

... Mais à force d'aller sous les arcs de feuillage,
Voici qu'ils ont atteint la région sauvage
Où Satyavan s'apprête à couper de sa main
Le bois qui sur l'autel s'embrasera demain.
Désireux d'en finir et d'abréger sa tâche,
Il taille de sa serpe, il frappe sans relâche :
Et le bois tombe aux pieds du bûcheron joyeux,
Que Savitri regarde et ne perd pas des yeux...
Et déjà dans le ciel éblouissant et sombre
Le soleil s'élevait et raccourcissait l'ombre ;
Et — comme à la prière, au travail aguerri —
L'ascète fils de roi, l'époux de Savitri
Poursuivait, exultant de force et d'espérance,
Dans le bois éclairci son labeur qui s'avance.

— Tout à coup il chancelle, il pâlit ; et soudain
La serpe vacillante échappe de sa main :
« O Savitri ! dit-il, le frisson de la fièvre
Glace et brûle mon cœur, et mes yeux, et ma lèvre.
Un étrange sommeil m'envahit — sombre et doux...
Chère âme ! je m'endors... veille sur ton époux ! »
A ce plaintif appel, Savitri — dont l'angoisse
Grandit encor, s'il est possible qu'elle croisse —
Comprend que c'en est fait, et que ce noir sommeil
Qui surprend Satyavan, n'aura pas de réveil.

Digitized by Google

Hélas ! pour le sauver il faudrait un miracle,
Car c'est l'instant fatal annoncé par l'oracle !...
Et l'épouse au grand cœur s'assied à terre, prend
Dans ses bras son époux, déjà mort — ou mourant,
Et presse sur son sein cette tête si chère,
Comme un enfant malade assoupi sur sa mère.

Et déjà de ce front si tendrement chéri
Le froid mortel gagnait le cœur de Savitri, —
Quand sous l'ombrage où tout se tait, où rien ne bouge,
Beau, terrible et drapé d'un long vêtement rouge,
Se dresse devant elle un être aux dieux pareil,
Et dont l'œil flamboyant a l'éclat du soleil.
Un lacet à la main, menaçant et farouche,
Il s'approche du mort, qu'il regarde et qu'il touche.
Aussitôt Savitri, posant sur le sol nu
Son cher fardeau, se lève, et vers l'être inconnu
Tourne ses yeux en pleurs, tend les bras et s'écrie :
« O toi, qui m'apparais, quand ma joie est flétrie
Avec mon jeune époux dans sa fleur abattu,
Spectre, quel est ton nom ? Dans quel dessein viens-tu ? »

YAMA.

« Femme, la question que ta bouche prononce,
Venant d'un cœur si pur, mérite une réponse.
Je suis Yama le Juste, et, des monts du Dékhan,
Je viens prendre et lier l'âme de Satyavan. »

A ces mots, le dieu fort qu'avec terreur on nomme,
De son lacet fatal, jeté sur le jeune homme,
Tira brusquement l'âme, — ainsi que l'hameçon
Du pêcheur hors de l'eau jette à terre un poisson. —
Et tandis que le corps, dans sa raideur de marbre,
Restait là, sans honneur, gisant au pied d'un arbre,
Le dieu s'achemina vers le sud, — escorté
De l'épouse qui prie et pleure à son côté.

Digitized by Google

YAMA.

« Va, Savitri, retourne en ta maison déserte
Ensevelir l'époux dont tu pleures la perte.
Ton dévouement est grand, — j'en suis juge et témoin :
Mais, soumise au destin, ne me suis pas plus loin. »

SAVITRI.

« Comme la fleur de l'arbre est soudée à l'écorce,
Partout où va l'époux, soit de gré, soit de force,
L'épouse doit le suivre et marcher dans ses pas.
A cette juste loi ne me défends donc pas
D'obéir, ô dieu juste, en faisant, à ta suite,
A l'époux que je perds cette triste conduite.
L'ami doit à l'ami sept pas hors de l'enclos.
Au nom de l'amitié, daigne écouter ces mots :

« Se détacher de soi, n'avoir que Dieu pour maître;
« Dans la création s'absorber, pour renaître
« Plus pur, plus saint, vainqueur des ombres du passé :
« Tel est l'âpre chemin par le Devoir tracé.
« Or, l'amour du prochain et l'oubli de soi-même,
« C'est là le vrai devoir, — et c'est le Bien suprême,
« Ainsi que l'ont nommé les vertueux rishis
« Perdus dans leur pensée et des sens affranchis. »

YAMA.

« Je n'ai jamais, ô femme, entendu de pensées
Plus hautes, en plus doux langage cadencées.
— Sauf la vie accordée à Satyavan, je veux
Accomplir, quel qu'il soit, le plus cher de tes vœux. »

Digitized by Google

SAVITRI.

« Mon beau-père, expulsé de son riche royaume,
Aveugle et vieux, au fond des bois vit sous le chaume.
Que par ta grâce, ô dieu, l'ascète au cœur pieux
Recouvre sa vigueur et rouvre au jour ses yeux. »

YAMA.

« Soit. J'exauce ton vœu, noble femme ; il est juste ;
Ton beau-père vivra clairvoyant et robuste.
— Mais tu fais pour me suivre un effort surhumain :
Retire-toi, de peur de rester en chemin. »

SAVITRI.

« Je ne resterai pas en chemin, — sois sans crainte.
Ma force, que soutient l'amour, n'est pas éteinte :
Partout où mon époux ira, partout j'irai ;
Où tu le conduiras, partout je le suivrai...
Seigneur, daigne écouter ces mots :

« On se rencontre.
« Entre gens vertueux le fond du cœur se montre.
« On se retrouve ; on s'aime ; on se sent de moitié
« Dans la vie : et c'est là ce qu'on nomme Amitié.
« Et qu'elle est pure, et sainte, et précieuse à l'âme
« L'amitié qu'un époux éprouve pour sa femme !
« Il faut donc que la femme y réponde à son tour
« Par l'abandon complet d'un éternel amour. »

YAMA.

« Tes paroles me font l'effet d'une onde pure :
L'esprit s'y voit, le cœur s'enchante à leur murmure.
— Excepté Satyavan que je dois retenir,
Forme un second souhait, et tu vas l'obtenir. »

Digitized by Google

SAVITRI.

« Mon beau-père épanchait l'or royal en aumône,
En bienfaits ; un méchant l'a chassé de son trône :
Fais qu'il recouvre, ô dieu, son sceptre et son pouvoir,
Et que son règne heureux soit conforme au devoir. »

YAMA.

« Sans jamais s'écarter du devoir, ton beau-père,
Roi restauré, vivra triomphant et prospère.
— Mais si ce don t'est cher, résigne-toi ! surtout
Ne me suis pas plus loin, car ta force est à bout. »

SAVITRI.

« C'est toi, Seigneur, qui fais que l'homme se résigne ;
Et le détachement de soi-même est le signe
Qu'on marche dans ta voie et que l'on suit ta loi.
Eh bien ! dieu juste, écoute encore un mot de moi :

« L'équitable douceur qui du cœur se dégage
« Traduite en action, en pensée, en langage,
« Et qui s'étend à tous les êtres, dont les dieux
« Peuplent la vaste terre, et la mer, et les cieux :
« Telle est la Loi, tel est le Devoir du vrai Sage.
« Le reste des Humains, pleins d'une ardeur sauvage,
« S'affirment par la force et règnent par l'effroi ;
« Mais le Sage au cœur doux, qui de soi-même est roi,
« De l'auguste pitié fait sa vertu suprême,
« Et la verse en rosée à ses ennemis même. »

YAMA.

« Et toi, ta bouche donne aux mots dont tu te sers
L'éclat de la rosée éparse aux lieux déserts.
— Pour prix de ton appel à la miséricorde,
Forme un vœu ! Satyavan excepté, je l'accorde. »

Digitized by Google

SAVITRI.

« Mon père Açvapatis n'a pas de fils, — Seigneur,
Fais que toujours accru de richesse et d'honneur,
Il voie autour de lui, nés de sa noble épouse,
Dix fils, dont la beauté rende Lakshmi jalouse,
Et dont le cœur, épris d'un vertueux renom,
Perpétuera sa race, en illustrant son nom.
— C'est le troisième don que j'implore et j'espère. »

YAMA.

« Soit ; j'y consens : dix fils naîtront au roi ton père.
— Va maintenant ; retourne, et ne t'obstine pas
A poursuivre un chemin qui meurtrit tes pieds las. »

SAVITRI.

« Près d'un époux chéri le chemin où je passe
Ne meurtrit point mes pieds, car l'amour me délasse.
Laisse-moi différer notre suprême adieu,
Et t'adresser ce mot, que me suggère un dieu :

« Les Sages qui du Juste ont la pleine science,
« L'un à l'autre appuyés marchent sans défaillance.
« Leur pensée est un pont jeté, pour les unir,
« Entre le passé sombre et l'obscur avenir ;
« Par eux la vérité guide le cours des astres ;
« Par eux la piété défend des noirs désastres ;
« Et des assauts du Mal, frère ennemi du Bien,
« La terre dont ils sont l'honneur et le soutien.
« Et c'est sans espérer aucune récompense,
« Que sur tout ce qui vit et sur tout ce qui pense,
« Les Sages, que l'erreur ne peut plus décevoir,
« Font ainsi rayonner leur bienfaisant pouvoir.

Digitized by Google

« Cependant elle n'est ni stérile ni vaine
« Leur large bienveillance envers la race humaine :
« Car, protégé par eux, l'univers en retour
« Unit ces dieux mortels dans un culte d'amour. »

YAMA.

« Ta pensée est si grave, et si pure, et si tendre,
Qu'elle suspend ma course et m'enchaîne à t'entendre.
O magnanime épouse, ô tendre Savitri !
L'ambre des beaux discours sort de ton cœur meurtri,
Comme de l'arbrisseau qu'un fer cruel entame
Coule l'encens qu'Agni pour ses autels réclame.
— Toi, dont les rythmes d'or prêtent une aile au Vrai,
Choisis encore un don, — et je t'exaucerai. »

SAVITRI.

« Ah ! puisque enfin, mettant le comble à ta largesse,
Nulle condition ne restreint ta promesse,
Voilà, Seigneur, le don véritable ! — et ma voix
Désigne Satyavan pour l'objet de mon choix.
Dieu juste, rends-le-moi ! Le seul don que j'envie,
C'est lui seul ! n'est-il pas et mon âme et ma vie ?
Sans lui, pas de bonheur, pas d'amour, pas de ciel ;
Sans lui, mon cœur s'éteint, glacé d'un froid mortel...
Ah ! dieu clément, avec l'époux que je réclame,
Tu me rendras ma joie, et ma vie, et mon âme !
Vois, à tes pieds sacrés je me traîne à genoux ;
Tu m'as promis un don : que ce soit mon époux ! »

Et Yama souriant :

« Que ton vœu s'accomplisse ! »
Dit-il ; — et desserrant la corde fine et lisse,
Le dieu juste lança dans le vent qui passait
L'âme de Satyavan, libre du noir lacet.

Digitized by Google

Puis, voilant de douceur son regard qui flamboie,
Il dit à Savitri défaillante de joie :

« O femme au cœur vaillant ! ta constance et ta foi
Ont vaincu le destin et triomphé de moi :
Sois heureuse ! l'époux que ton amour sublime
Suivait mort, ton amour l'évoque et le ranime.
Va le rejoindre ; il vit, — et vivra de longs jours
Qu'illustreront la gloire et vos chastes amours. »

A ces mots, le dieu fort, qui frappe et qui console,
Disparut dans l'air pur, comme un oiseau s'envole.

III

Cependant Savitri, qui dans le ciel vermeil
A vu s'évanouir le dieu né du soleil,
Hâte pour le retour ses pieds las, — et regagne
Le bois où, reconquis par sa douce compagne
Et passé de la mort au paisible sommeil,
Repose Satyavan attendant le réveil.
Elle le trouve à terre étendu ; sa main douce
Soulève lentement de son coussin de mousse,
Et pose — cher fardeau que son cœur reconnaît —
Sur son sein le beau front de l'époux qui renaît.

Peu à peu Satyavan reprend ses sens, et lève
— Encor tout frissonnant du songe qu'il achève —
Un regard plein d'amour sur ce visage ami
Qu'il trouve, en s'éveillant, et cherchait, endormi.

SATYAVAN.

« J'ai dormi bien longtemps, — car le soleil s'abaisse ;
Et c'est de tronc en tronc, sous la feuillée épaisse,

Digitized by Google

Qu'un oblique rayon glisse encore. — Pourquoi
Ne m'éveillais-tu pas ? — Et ce spectre d'effroi,
Cet être menaçant qui m'entraînait dans l'ombre,
Me faudra-t-il revoir sa face rouge et sombre ? »

SAVITRI.

« Cher époux, ton sommeil s'est longtemps prolongé.
Le bois ombreux et moi, nous l'avons protégé
Contre les traits du jour — et la flèche plus sûre
D'un dieu. — Mais que ton cœur s'apaise et se rassure:
La mort te menaçait, l'amour t'a garanti.
Il est parti, le dieu puissant ; il est parti,
Et sans retour, Yama, le souverain des êtres,
Yama qu'avec terreur invoquaient nos ancêtres. —
Te voilà reposé, maintenant. Lève-toi.
Lève-toi, si tu peux, en t'appuyant sur moi,
Et marchons, — car le jour pas à pas se retire. »

SATYAVAN.

« Oui, partons sans délai. La nuit vient, — et j'aspire
A revoir mes parents restés seuls, tout le jour.
L'angoisse où je les sens hâtera mon retour.
D'ailleurs, mes membres las ont repris leur souplesse,
Et ton bras, au besoin, soutiendra ma faiblesse.
Je puis marcher. Partons. — O tendre Savitri !
Sous le toit où l'amour dans tes yeux m'a souri,
Deux cœurs sont, à cette heure, à la détresse en proie :
Courons leur reporter le bonheur et la joie. »

— Aussitôt, renouant ses cheveux sur son front,
Savitri, d'un effort souple, énergique et prompt,
Relève son époux faible encor, mais qu'anime
La forte volonté d'une âme magnanime.
Il se dresse ; et, debout, son regard incertain
S'arrête sur le bois qu'il coupa, le matin.

Digitized by Google

Comment d'un faix si lourd charger sa frêle épaule,
Quand il la sent fléchir, au rameau qui la frôle ? —
Mais l'épouse qui lit aux yeux de son mari :

« Tu reviendras demain, lui dit-elle ; et, guéri,
Vigoureux et dispos, tu pourras sans fatigue
Rapporter pour Agni le bois qu'on lui prodigue. »

A ces mots, du bras droit enlaçant Satyavan
Qui, la main sur son cou, chancelle en la suivant,
Elle entraîne et soutient, pâle encor d'épouvante,
L'époux qu'elle a repris à la mort triomphante.

SATYAVAN.

« Tu peux, chère compagne, avancer hardiment.
La forêt m'est connue ; et, même en ce moment,
Malgré mes yeux voilés, malgré le jour qui baisse,
Il n'est pas un sentier que je ne reconnaisse.
Prenons de ce côté. C'est par ce vert chemin
Que nous sommes venus, en nous tenant la main,
Heureux d'une journée à passer seuls ensemble...
Près de ce tilâka — qui de loin te ressemble
Avec sa taille svelte et les fleurs de son front, —
Le chemin se divise en deux routes, qui vont
L'une au sud, l'autre au nord ; choisis cette dernière :
C'est celle qui conduit au seuil de la chaumière
Où nos parents aimés pleurent sur notre sort...
Ah ! pour les consoler, courons ! je me sens fort. »

Et tous deux, unissant leur force et leur courage,
Regagnèrent d'un pas rapide l'ermitage
Où Savitri put voir — prix de son dévouement —
Tous ses vœux s'accomplir miraculeusement.

Digitized by Google

LE GOUVERNEMENT DE LÉOPOLD

ET LES ÉVÊQUES DE TOUL

PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

On s'est demandé s'il n'eût point été plus avantageux pour la Lorraine d'être définitivement comprise par le traité de Ryswick parmi les acquisitions du roi de France. Question délicate et complexe qu'il ne m'appartient pas de décider et que je ne veux même point effleurer. Me bornant strictement à mon rôle d'historien du diocèse de Toul et ne considérant, dans ce travail, que les rapports de l'Église et des gouvernements séculiers, je suis porté à conclure, et la suite de ces études est là pour appuyer ma thèse, qu'au point de vue ecclésiastique, l'annexion définitive eût été bien préférable.

La réunion à la France des Trois-Évêchés et en particulier de la ville épiscopale de Toul, en 1552, avait tout d'abord influé très peu sur la position respective des évêques de Toul et de leurs plus puissants diocésains, les ducs de Lorraine et de Bar. Les prélats, en vertu du concordat de la nation germanique, furent, comme jadis, élus par le chapitre, et la cour de Nancy eut, comme jadis, assez de crédit pour faire nommer des membres ou des

Digitized by Google

protégés de la famille de Lorraine, Pierre du Châtelet, Charles, cardinal de Vaudémont, Christophe de La Vallée, Jean des Porcelets de Maillane, Nicolas-François, cardinal de Lorraine. Avec le traité de Westphalie, la situation changea. De vicaire de l'Empire, le roi de France devint maître et seigneur dans le temporel des Trois-Évêchés et il prétendit étendre aux sièges de Metz, de Verdun et de Toul le droit de nomination que le concordat de Léon X lui reconnaissait pour les sièges épiscopaux de son royaume. Il y eut un conflit, qui se termina à son avantage; mais au moment même où Rome lui accordait le droit de nomination aux trois sièges épiscopaux, les duchés de Lorraine et de Bar étaient occupés par ses fonctionnaires et par ses soldats et réunis de fait à sa couronne. Entre les deux pouvoirs, il n'y eut alors que des contestations analogues à celles qui troublaient quelquefois les diocèses de France.

Mais la paix de Ryswick, en rendant aux duchés leur indépendance, créait à la cour ducale et à l'évêché de Toul une situation anormale. Léopold, proclamé souverain indépendant, voudra jouir de son indépendance; mais il verra se dresser devant lui, comme son premier pasteur, non pas simplement un prélat dont sa foi lui fera vénérer le caractère et respecter l'autorité spirituelle, mais un sujet, une créature, un agent du roi de France, dont la vigilance, à son amour jaloux du pouvoir, semblera un espionnage; le zèle, une entreprise contre les droits sacrés de sa couronne ou un attentat au patriotisme des prêtres et des fidèles lorrains. Pour Léopold et pour ses conseillers, l'évêque de Toul sera toujours, et la chose est inévitable, un étranger et, qui plus est, le sujet et l'agent d'un voisin trop puissant. Les différends

Digitized by Google

qui doivent inévitablement surgir entre les deux juridictions, s'envenimeront : à la question religieuse se mêlera toujours une question de nationalité, et le sentiment qui ressortira de cette étude sera un sentiment de profonde compassion pour ces pauvres évêques de Toul, appelés à gouverner un aussi vaste diocèse et dans d'aussi lamentables conditions.

I. — AFFAIRE DU RITUEL DE TOUL

A la mesure de Louis XIII qui créa le *Conseil souverain de Nancy* (17 septembre 1634), Charles IV répondit par la formation, à l'aide des débris de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, d'une *Cour souveraine* qu'il établit provisoirement dans la petite ville de Sierk et à laquelle, par un coup d'État très hardi, il attribua la connaissance, en dernier ressort, de toutes les causes, même celles de la Chevalerie. Ce tribunal suprême fut maintenu par lui à son second retour en Lorraine et quelles qu'eussent été les remontrances de la noblesse, l'édit du 26 mars 1661 supprima définitivement les *Assises* et confirma les pouvoirs de la *Cour souveraine des duchés de Lorraine et Barrois*[1].

---

1. Sources générales. — *Recueil des Mandements des évêques de Toul*, formé par M. Poirot et conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy (n° 5807 du catalogue de la *Collection lorr.*). — *Extraits de registres de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois* (ms. 127 de la Bibl. du Sém. de Nancy). — Archives du ministère des affaires étrangères, fonds lorrain, XLVI et sq. — *Ordonnances de Léopold.* — Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances*, I, Clergé. — Thibaut, *Histoire des lois et usages de la Lorraine.*

Digot, *Éloge historique de Jean-Léonard Bourcier de Montureux.*

Digitized by Google

Cette création — le mot n'est pas trop fort, car la cour de Sierck n'avait jamais fonctionné sérieusement — bouleversa toute la jurisprudence ; elle rendit nécessaire la rédaction de nouveaux codes de procédure civile et d'instruction criminelle et surtout elle changea considérablement les rapports entre l'Église et l'État, relativement à la justice. Quoi qu'en aient pu dire les parlementaires lorrains, les duchés, jusqu'alors, étaient restés des pays d'obédience ; leurs souverains et leurs peuples étaient, du moins en général, fort soumis au Siège apostolique et leur clergé était ultramontain. Les appels, les assignations aux tribunaux pontificaux s'étaient tellement multipliés au xv^e^ siècle, que René II, le 15 juin 1484, et Antoine, le 13 décembre 1519, avaient dû défendre à quiconque, de quelque état, qualité ou condition il fût, « de faire citer en cour de Rome, en première instance, soit par *edictum* ou autrement, leurs sujets de Lorraine et Barrois..., ni pareillement exécuter, ni afficher aucunes chartes ou sentences exécutoires..., sans en avoir obtenu du gouvernement ducal, congé, placet ou licence[1] ».

Ces ordonnances semblent avoir eu peu de résultats, car le même duc Antoine, s'adressant à Léon X, quelques années plus tard, le priait de remédier aux abus qui résultaient des trop fréquents recours aux tribunaux romains. L'Église, ou pour parler ici d'une manière plus

---

Nancy, Grimblot. 1842. — C^te^ de Ludres, *Jean-Léonard Bourcier de Montureux*. Nancy, Vagner, 1896. — Beaumont, *Études sur le règne de Léopold*. Nancy, Berger-Levrault et C^ie^, 1894. — Krug-Basse, *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*. (*Ann. de l'Est*, 1896.)

1. Rogéville, I, 225.

Digitized by Google

concrète, les clergés de Metz, de Verdun et de Toul, étaient donc sur les terres lorraines en pleine possession du privilège clérical — ceci est à remarquer pour la suite de ces débats, où si souvent l'officialité touloise sera accusée d'empiétements, alors qu'elle se bornera à défendre une possession séculaire, — les officiaux des diocèses lorrains connaissaient, au civil et au criminel, des causes réelles et pures-personnelles des ecclésiastiques, des affaires relatives à l'administration des sacrements, au mariage et aux fiançailles, aux dîmes et au service divin, aux écoles, à l'hérésie et à la simonie.

Mais, entre les deux juridictions ecclésiastique et séculière, les limites n'étaient point définies; dans bien des cas, les parties ne savaient à qui s'adresser et le juge lui-même hésitait sur la compétence de son tribunal : chaque jour, il y avait matière à conflit. Tant que le siège de Toul fut occupé par un membre, un ami ou une créature de la famille ducale, ces contestations finissaient toujours par s'arranger à l'amiable; mais, quand sur la chaire de Saint-Mansuy, désormais située en terre française, s'assit un prélat nommé par le roi de France; quand, en Lorraine, au lieu du tribunal intermittent des *Assises,* se tint, auprès du duc, une *Cour souveraine* permanente, il fut évident que ces conflits, sans cesse renaissants, s'envenimeraient infailliblement, à moins qu'un concordat n'intervînt qui réglerait pour chaque pouvoir ses attributions respectives.

Cette mesure indispensable eût été d'une exécution facile, mais Charles IV était trop autoritaire, les magistrats de la nouvelle cour trop imbus des principes gallicans, pour songer à une pareille démarche : ils préfé-

Digitized by Google

rèrent empiéter. Ils exhumèrent les ordonnances de René II et d'Antoine[1]; ils intervinrent dans des affaires matrimoniales; ils cassèrent des jugements de l'officialité de Toul en matière de promesses matrimoniales; ils allèrent même jusqu'à défendre « aux curés, prêtres, notaires apostoliques de mettre à exécution aucune sentence rendue par l'officialité et de publier des monitoires sans *pareatis* ».

Ces entreprises contre l'autorité spirituelle ne firent point alors beaucoup d'éclat; on était trop absorbé par des préoccupations de toutes sortes; du reste, Charles IV dut bientôt quitter la Lorraine et la Cour souveraine interrompre ses séances. Mais cet esprit parlementaire ne mourut point; il passa à Léopold, aux conseillers de la nouvelle cour qu'il eut à organiser dès son retour, et surtout à son procureur général, Jean-Léonard Bourcier de Montureux.

Homme de science et de talent, orateur éloquent et habile, magistrat intègre, vigilant et désintéressé, cet ancien étudiant de l'Université de Pont-à-Mousson avait été nourri dans les principes gallicans que les Barclay avaient mis en honneur à la Faculté de droit[1] et qui régnaient, en France, dans tous les parlements, bien avant la *Déclaration* de 1682. A une idée très haute de ses fonctions, il joignait un amour ardent pour son pays, enfin délivré du joug de l'étranger, et pour son prince, enfin revenu dans l'héritage de ses aïeux. La magistrature lui semblait la représentation de la justice divine

1. *Extrait des registres...* (Bibl. du Sém. de Nancy).

Digitized by Google

sur la terre : qui la molestait ou la contestait, lui paraissait un profanateur et la juridiction ecclésiastique devait lui paraître d'autant plus odieuse qu'elle s'élevait contre la suprême autorité des oracles des parlements, et que, dans le cas particulier, elle était exercée de Toul, en terre de France, par un évêque dévoué à la France, sur des sujets de Lorraine et de Bar. Il prit donc chaudement la défense de ce qu'il considérait comme les droits du pouvoir civil et de la souveraineté ducale, et, au lieu de profiter de son influence pour étouffer, dès l'origine, tous les germes de division, ce parlementaire patriote s'élança dans la mêlée avec toute la fougue de son caractère et toutes les ressources de ses remarquables talents.

Henri de Thyard de Bissy occupait alors le siège épiscopal de Toul. Il nous est aujourd'hui fort difficile de nous faire une idée bien nette de ce prélat, tant les témoignages sont contradictoires. Saint-Simon le considère comme un homme dévoré d'une insatiable ambition[1], mais on connaît sa partialité de duc et pair; la Palatine, dans sa Correspondance, le représente comme un tartufe[2], et les écrivains lorrains ne sont guère plus tendres à son égard; mais il faut tenir compte des rancunes du patriotisme. Les historiens toulois, au contraire, font de lui le plus grand éloge; mais on sait que leurs œuvres étaient soumises à la censure française. Le plus sûr semble donc de tenir le juste milieu et de reconnaître que Henri de Bissy, s'il eut quelque complaisance pour le Roi-Soleil et, peut-être aussi, pour les honneurs

1. Saint-Simon, III, 235; XI, 2.
2. Corresp. de Madame, édition Brunet, 214.

Digitized by Google

de la terre, fut un esprit instruit, un pasteur zélé, un pieux évêque et un bon administrateur.

Mais il était le fils de l'ancien lieutenant des armées du roi en Lorraine, du gouverneur actuel des Trois-Évêchés ; il avait été placé à Toul par Louis XIV comme un agent habile et actif de sa politique ; et il s'était signalé à plusieurs reprises par un obséquieux dévouement aux intérêts de son maître, durant les dernières années de l'occupation française. Sa situation, en face de Léopold, était donc fort difficile et l'on conçoit que le jeune duc, en arrivant dans ses États, fût peu disposé en sa faveur. Peut-être, un autre prélat, plus souple, plus conciliant, moins suspect d'attachement à la France et d'ambitieuses flatteries vis-à-vis de Louis XIV eût-il pu conjurer ou du moins retarder l'attaque ; mais Henri ne sembla pas avoir conscience de la délicatesse de sa position : dès la première rencontre, il se montra raide, cassant, autoritaire, et il creusa davantage l'abîme de défiance qui déjà séparait les deux pouvoirs.

A peine Léopold eut-il mis le pied sur la terre lorraine qu'il lança de Blâmont, le 14 mai 1698, une ordonnance qui commandait aux magistrats et aux officiers des villes d'inviter le clergé à chanter un *Te Deum* en action de grâces de son retour.

L'évêque de Toul protesta, alléguant que lui seul avait le droit d'ordonner des prières. Évidemment, il avait raison ; mais était-ce habile et opportun ? En même temps, il se hâte de dénoncer les empiétements de la Cour souveraine.

C'était, dès le début, irriter Léopold qui, par tempérament et par éducation, était très absolu, et s'aliéner la

Digitized by Google

noblesse et la magistrature lorraines. Aussi, quand il vint, avec son père, saluer le duc, lors de son entrée à Lunéville, M. de Mahuet, dit-on[1], voulut qu'on fît *muser* dans l'antichambre « ce turbulent qui ne cherchait qu'à nuire »; il fut reçu pourtant, mais par égard pour le gouverneur des Trois-Évêchés, et, au lieu du fauteuil auquel il avait droit comme évêque diocésain, on affecta de ne lui offrir qu'une chaise.

Fort mécontent de ce procédé, il se plaignit à Versailles[2], ouvrit des négociations longues et pénibles pour arracher le fauteuil au mauvais vouloir des conseillers ducaux[3], s'abstint de paraître à la cour de Léopold[4] et se vit, non sans dépit, préférer l'abbé de Riguet, grand prévôt de Saint-Dié et grand aumônier de Lorraine, pour bénir, à Bar, le mariage du duc avec la princesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, la sœur du régent (25 octobre 1698).

Les affaires s'annonçaient très mal, et l'on conçoit que M. de Bissy n'ait point accueilli favorablement un premier mémoire[5] du procureur général. Toujours fidèle à ses principes, celui-ci lui représentait que les lois françaises, notamment l'ordonnance de Moulins (art. 76) et l'édit de 1695 (art. 31), imposaient à tous les évêques du royaume l'obligation d'établir des officiaux dans les lieux

1. Noël, *Mémoires,* cité par M. Beaumont, *op. cit.,* 64.

2. Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 25 sept. 1698. (Arch. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 172.)

3. *Ibid.*

4. *Ibid.,* f° 174.

5. *Mémoire pour prouver que les évêques français sont tenus d'établir des officiaux forains dans les lieux de leurs diocèses qui sont sous la souveraineté de la Lorraine.* Nancy, Cusson, 1718, in-f°.

Digitized by Google

de leurs diocèses qui relevaient d'un parlement autre que celui auquel ressortissait la ville épiscopale; il lui citait des exemples de prélats français qui avaient des officiaux dans les terres du roi de Sardaigne, et il lui demandait de déléguer ses droits de juridiction sur les duchés à un official qui résiderait à Nancy. L'Église de Toul elle-même offrait déjà deux institutions de ce genre : elle avait un official à Bar, pour le Barrois mouvant, et un autre à Vaucouleurs, pour les parties du diocèse qui appartenaient à la France, avant la réunion des Trois-Évêchés.

La demande de Montureux n'avait donc rien d'inouï; elle eût offert de sérieux avantages, eût assuré le maintien du privilège des clercs et supprimé la question des *pareatis;* mais, dans les circonstances présentes, elle semblait devoir aboutir à une division effective du diocèse et réaliser, le siège épiscopal en moins, le rêve toujours caressé par la cour ducale de la création d'un évêché lorrain. Henri de Bissy le comprit; peut-être eût-il pu, en choisissant un homme qui lui fût dévoué, souscrire à cette demande et tourner habilement la difficulté : il préféra refuser net et voulut obtenir pour sa décision l'approbation de Louis XIV. Il dépêcha à Versailles M. Chevalier, l'un de ses grands vicaires[1], et au *Mémoire* de Bourcier, il opposa, dès le 15 août 1698, un long mémoire exposant les dix raisons d'État et les dix raisons de religion et de conscience qui s'opposaient à cette nouveauté[2].

1. Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 1er août 1698. (Arch. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 113).

2. *Ibid.,* f° 113.

Digitized by Google

Il montra fort adroitement quel service rendait à la France un official résidant en terre française et, de là, jugeant, surveillant les curés lorrains, intervenant dans les difficultés qu'ils pouvaient avoir avec l'autorité séculière. Il n'eut pas de peine à convaincre la cour de Versailles, et le 27 août, le ministre des affaires étrangères, M. de Torcy, lui écrivit : « Le Roi entre autant que vous pouvez le désirer dans tout ce qui regarde le maintien de vos droits et ne souffrira pas qu'il soit apporté aucun préjudice à l'autorité épiscopale par quelque innovation que ce puisse être[1]. »

L'évêque, toutefois, pour faire preuve de bonne volonté, proposa de terminer à l'amiable, dans des conférences contradictoires, toutes les difficultés pendantes[2]. Mais Montureux était trop blessé de son échec; il fit avorter ce projet de conférences. La lutte entra dès lors dans la période aiguë, et ce furent des curés qui donnèrent lieu aux premiers engagements[3]. Pierre Bocard, curé de Vroncourt, au doyenné de Saintois, fut cité, le 11 décembre 1698, devant l'official de Toul, à la requête de deux de ses paroissiens, pour avoir à leur payer des sommes d'argent qu'il leur devait. La condamnation était certaine : pour l'éviter, il prétexta que

1. Lettre de M. de Torcy à M. de Bissy. (Archiv. du minist. des aff. étrang., XLVI, f° 129.)

2. « Le prince, ses ministres, son confesseur, m'ont promis coup sur coup des conférences depuis plus de quatre mois et j'apprends à l'instant qu'ils ne sont plus dans le dessein d'en donner, et cependant ils accumulent, par la voie de fait, leurs entreprises. » (Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy, 4 mars 1699. — Arch. du minist. des aff. étrang., XLIX, f° 36.)

3. Rog., I, 254 et sq.

Digitized by Google

la cause n'était point de la compétence du tribunal ecclésiastique, et il demanda à la Cour souveraine de le décharger de cette assignation. Les magistrats lorrains n'eurent garde de manquer une occasion si belle et, le 20 décembre 1698, un arrêt, annulant l'assignation, défendit au prévenu de se rendre à la citation de l'officialité. En recourant ainsi à un juge laïc, le curé s'était attiré, par le fait même, l'excommunication *latæ sententiæ* portée par le pape saint Pie V, dans la bulle *In Cœna Domini,* et publiée, depuis près de cent ans, dans le rituel de l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane.

L'official n'avait pas été prévenu de cette démarche, et quand le délai de la citation fut expiré, il condamna le prévenu par défaut et confia l'exécution de cette sentence à Huttin, son appariteur. Celui-ci se transporta à Vroncourt, mais le curé, sonnant le tocsin, assembla ses paroissiens et, en leur présence, il signifia à l'appariteur l'arrêt du 20 décembre. Huttin dut piteusement revenir à Toul, et le promoteur, justement ému du procédé de ce prêtre qui, pour échapper à une peine, avait renoncé au privilège des clercs, requit contre lui la déclaration publique de l'excommunication qu'il avait encourue. La sentence fut rendue le 2 avril 1699 et communiquée au coupable le 10 du même mois.

Sur les entrefaites, Claude Gomel, curé de Lorrey, également au doyenné de Saintois, fut accusé de mener une conduite peu sacerdotale, de permettre la danse aux jours de fêtes, moyennant certaines redevances, de commettre des exactions dans la perception de ses droits d'autel, de détourner à son profit des biens destinés à la subsistance des pauvres, etc. L'autorité diocésaine lui fit

Digitized by Google

d'abord de charitables remontrances ; puis le doyen rural de Saintois fut chargé de procéder à la visite canonique de la paroisse et d'entendre les doléances des paroissiens, et sur son rapport, le promoteur général cita, le 20 janvier 1699, le prévenu en correction de mœurs. Mais la Cour souveraine, informée de l'affaire, allégua, suivant sa coutume, que l'official n'avait pas demandé de *pareatis*, et fit défense à Gomel, le 3 février, de comparaître à Toul, sous peine d'une amende de 500 fr. Le curé de Lorrey se retrancha devant cette interdiction ; le promoteur lui demanda copie de l'arrêt ; ne l'obtenant pas, il crut à une supercherie et réclama contre lui une sentence d'interdit.

Là-dessus, la Cour fit grand bruit : punir par l'excommunication et l'interdit l'obéissance à ses ordres, n'était-ce point insulter à son autorité suprême ? Elle oubliait qu'elle-même, dans le cas présent, protégeait l'insubordination. A la requête de Jean-Léonard Bourcier, les deux décisions de l'officialité contre Pierre Bocard et Claude Gomel, furent déclarées nulles, le 22 juin 1699, comme attentoires à la majesté ducale et injurieuses aux arrêts de la Cour. Défense était faite aux deux curés d'y déférer ; à tous prêtres, séculiers et réguliers, de les troubler dans la possession de leurs bénéfices ; aux paroissiens et décimateurs, de payer à d'autres qu'à eux le droit fixe et le casuel de leurs cures, et aux lieutenants et subtituts des bailliages d'accorder désormais, sans avis de la Cour, aucun *pareatis* pour traduire les sujets de S. A. R., ecclésiastiques ou autres, devant des juridictions étrangères.

Un tel arrêt, s'il ne supprimait pas, en fait, la juridic-

Digitized by Google

tion de l'officialité touloise sur les terres de Lorraine, paralysait l'action de l'évêque, encourageait la révolte contre l'autorité spirituelle et rabaissait la cour ecclésiastique au rang de tribunal subalterne. L'empiétement était donc nettement affirmé : sous le couvert de vieilles ordonnances, rendues en des circonstances tout autres et depuis longtemps tombées en désuétude, il passait désormais dans les lois et coutumes des duchés. Et pourtant, il se trouva des clercs pour le défendre, et parmi eux se distingua dom Mathieu Petitdidier, celui qui fut plus tard abbé de Senones, et dont les attaches avec les jansénistes et les parlementaires n'étaient déjà un mystère pour personne. Il est vrai qu'il déplaça la question et fit de ses plaidoyers en faveur de la Cour souveraine autant de thèses pour soutenir que la Lorraine n'était point pays d'obédience, mais bien pays de liberté ou tout au moins d'usage. L'official défendit son opinion et ce fut pendant quelques mois une lutte assez vive de lettres, de réponses et de réfutations[1].

1. *Lettre à un amy touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curés de Veroncour et de Lorrey*, S. l. n. n. n. d., 27 pp. in-4°. — *L'arrêt de la Cour souveraine de Nancy au sujet de l'excommunication du curé de Veroncour et de la suspense du curé de Lorrey, avec de petites notes sur l'exposé et les réquisitions de M. le Procureur général*. S. l. n. n. n. d., 8 pp. in-4°. — *Protestation faite par les officiers de la Cour ecclésiastique de Toul contre l'arrêt du 20 juin, rendu par la Cour souveraine de Nancy, sur l'excommunication du curé de Veroncour et la suspense du curé de Lorrey*. S. l. n. n. n. d., 25 pp. in-4°. — *Lettre d'un théologien* (D. M. Petitdidier) *au curé de **, doyen rural de **, en Lorraine, touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curez de Veroncour et de Lorrey*. S. l. n. n. n. d., 91 pp. in-4°. — *Réfutation de la lettre d'un théologien... etc...* S. l. n. n. n. d., 24 pp. in-4°. — *Seconde lettre d'un théologien au curé de **, doyen rural de **, en*

Digitized by Google

Quant à Jean-Léonard Bourcier de Montureux, content de ce premier succès et du bruit qui se faisait alentour, il affecta tout d'abord une paternelle modération. Le 10 octobre 1699, Henri de Thiard de Bissy, autant peut-être par souci de plaire à Louis XIV que par amour de l'orthodoxie, fit publier, dans toutes les paroisses de son diocèse, sans demander, pour la Lorraine, le *pareatis* exigé, la bulle du pape Innocent XII, qui condamnait le livre de Fénelon sur l'*Explication des maximes des saints*[1]. Le procureur général s'empressa d'écrire aux curés que les ordonnances des anciens ducs devaient être observées et que, désormais, ils auraient à s'abstenir de publier les arrêts de la cour de Rome qui n'auraient pas, au préalable, été visés par le pouvoir séculier. Pour cette fois, il voulait bien les excuser sous le prétexte que la contravention qu'ils avaient commise « était sans doute moins l'effet d'une désobéissance de leur part, que de l'oubli dans lequel les guerres passées avaient presque enseveli les ordonnances[2] ».

Lorraine, dans laquelle on réplique à la suite de la réponse, etc., au sujet des censures prononcées contre les curés de Veroncour et de Lorrey. S. l. n. n. n. d., 78 pp. in-4°. — *Lettre à un amy touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curés de Veroncourt et de Lorey.* S. l. n. n. n. d., 48 pp. in-4°. — *Réponse à la lettre écrite à un ami touchant les sentences,* etc. S. l. n. n. n. d., 27 pp. in-4°. — *Suite de la Réponse à la lettre...* etc..., 36 pp. in-4°. (Tous ces factums font partie de la collection lorraine de la Bibl. de Nancy. N^os^ 7433-7440 du catalogue.)

1. *Mandement... pour la publication de la bulle de notre Saint-Père le Pape Innocent XII, du 12 mars 1699, portant condamnation du livre : Explication des Maximes des Saints, etc.* (*Recueil des Mand.*, I, 140.)

2. Baumont, *Études sur Léopold*, 131.

Digitized by Google

Ceci était une modération calculée : en réalité, la situation était bien tendue, et il était évident que la moindre occasion suffirait pour tout rompre entre Toul et Nancy.

Or, dans les premiers mois de l'année 1700, Henri de Bissy fit paraître sa nouvelle édition du *Rituel,* et, au synode du 21 avril, il distribua aux doyens un *Mémoire* qui renfermait des instructions pour l'application du *Rituel,* pour la conduite des clercs et pour l'administration des paroisses. De l'avis même de Bourcier, ces deux œuvres « étaient dignes du zèle et de la piété du prélat, étaient le fruit d'un grand travail et d'une forte application, contenaient des règles très saintes et des instructions très édifiantes[1] », mais elles renfermaient plusieurs articles qui déplurent aux conseillers gallicans de Léopold, et que le procureur général se hâta de dénoncer à la Cour comme « contraires aux lois de l'État, à l'ordre public et aux droits de la souveraineté ».

C'étaient, pour le *Rituel,* la liste des cas réservés, empruntée à la bulle *In cœna Domini,* qui, prétendait-il, n'avait jamais été, ni reçue, ni en vigueur dans les États de Lorraine et de Bar ; la compétence revendiquée pour l'évêque, et pour l'évêque seul, de juger toutes les oppositions aux publications de mariage, et la définition du *Monitoire.* A Toul, contrairement à l'usage des autres diocèses, le monitoire comportait, non seulement le commandement de restituer, mais l'obligation de révéler,

1. *Arrêt de la Cour souveraine de Nancy touchant la publication du nouveau Rituel de Toul.* 26 avril 1700. (Rog., *Dict. des ordonn.,* I, 273. — *Recueil des Mand.,* I, 152.)

Digitized by Google

et cette seconde prescription paraissait léser les droits de la juridiction séculière.

Quant au *Mémoire* synodal, Jean-Léonard Bourcier critiquait des mesures prises par l'autorité épiscopale pour assurer l'authenticité des légalisations délivrées par les curés; le rappel, en des termes trop généraux, de l'immunité ecclésiastique, et l'obligation pour tout clerc, sous peine de censure, de décliner la juridiction séculière pour toutes les actions pures-personnelles, civiles et criminelles.

Sur la requête de son procureur général et par arrêt du 26 avril 1700, la Cour souveraine déclara permettre l'exécution et la publication du nouveau *Rituel* et du *Mémoire* imprimé, à la réserve des articles signalés par Bourcier et de tous autres qui seraient contraires aux droits de S. A. R.

A Toul, on s'attendait à semblable décision; l'évêque, soit à dessein, soit pour des raisons étrangères à sa volonté, se trouvait absent de son diocèse; et ce fut au vicaire général et official, Claude de Laigle, qu'incomba le soin de défendre l'autorité spirituelle. Ce nouveau champion que nous voyons entrer en lice, était déjà depuis vingt ans le bras droit des évêques de Toul. Administrateur habile, énergique défenseur des droits de l'Église, orateur éloquent, bon canoniste, théologien instruit, historien érudit, il supportera, plus de vingt ans encore, tout le poids de la direction des affaires; c'est lui que nous trouverons désormais sur la brèche, et sa vigilance, sa fermeté, ses vertus sacerdotales, lui concilieront l'estime de tous, même de ses plus fougueux adversaires. A l'arrêt de la Cour, Claude de Laigle répondit par une or-

Digitized by Google

donnance qu'il lança le 19 mai[1]. Avec une logique ferme et documentée, une spirituelle ironie, il montra que le *Rituel* de 1700 n'était guère qu'une réédition du *Rituel* de Jean des Porcelets de Maillane (1616) ; que les cas réservés, indiqués d'après la bulle *In cœna Domini,* avaient été publiés, plus de cent ans auparavant et sans aucune contestation, par les évêques de Toul, par Charles de Vaudémont, par Pierre du Châtelet, par Jean des Porcelets de Maillane, membres ou amis de la famille de Lorraine; que le double commandement inclus dans les *Monitoires* reposait sur un usage antique et ininterrompu et que la prescription de restituer favorisait, au lieu de la gêner, l'autorité séculière ; que les motifs qui avaient fait revendiquer pour l'évêque la connaissance des oppositions aux publications de mariage étaient et la coutume immémoriale et la pratique abusive de certains curés, qui se constituaient eux-mêmes seuls juges en semblable matière ; que l'autorité ecclésiastique pouvait, sans porter ombrage au pouvoir civil, prendre des mesures pour assurer l'authenticité de pièces qui devaient servir uniquement devant une juridiction d'Église, comme les dimissoires, les dispenses *in forma pauperum,* etc. ; que le privilège clérical était reconnu partout, notamment en Lorraine. Il dénonçait aussi les mauvaises dispositions du procureur général, les empiétements continuels des magistrats lorrains contre l'officialité touloise, et naturellement, il remontrait à ces parlementaires trop gallicans

1. *Ordonnance de M. le vicaire-général de Toul contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy, au sujet du nouveau rituel de Toul.* Toul, Laurent, 1700. (*Recueil des Mand.,* I, 154.)

Digitized by Google

que l'on ne pouvait arguer de ce qui se faisait en France, pays de privilège, d'usage et de droit canon particulier, pour régler les relations des deux pouvoirs en Lorraine, pays de pure obédience, soumis au droit commun, et il terminait en déclarant aux curés et autres bénéficiers du diocèse qu'ils n'avaient point à s'arrêter à l'opposition des magistrats lorrains et que le *Rituel* et le *Mémoire* synodal les obligeaient dans toutes leurs parties.

Jean-Léonard Bourcier fut très irrité de l'ordonnance si ferme et si raisonnée qu'il venait de provoquer. Dans un second réquisitoire[1], comme tous les gens autoritaires qui s'entendent contredire, il s'éleva avec véhémence contre « ce vicaire-général lorrain, qui s'était avisé de prononcer du trône de son officialité une ordonnance conçue en ces termes : « Sans s'arrêter à l'arrêt de la « Cour souveraine de Nancy, comme nul, injuste et at- « tentatoire..... », et oubliant encore qu'il avait récemment prêché au clergé le dédain du pouvoir épiscopal et soutenu, contre leur évêque, des curés révoltés, il s'écriait : « N'aurait-il pas compris que ces paroles contiennent un mépris scandaleux et séditieux de l'autorité souveraine ? » et il ajoutait, avec un dédain superbe et offensant, que, s'il « voulait s'attacher à détruire toutes les fausses propositions dont l'official avait tâché de combattre l'arrêt de la Cour, il confondrait avec facilité tous ses mauvais raisonnements... », mais il estimait « que ce serait oublier la subordination, d'entrer en lice avec un

1. *Arrest de la Cour souveraine contre l'ordonnance du vicaire-général de Toul, du 19 mai 1700.* — 25 mai 1700. (*Recueil des Mand.*, 163. — Rog., I, 277.)

Digitized by Google

officier qui, quoique d'un ordre différent, est néanmoins un officier subalterne », et, au lieu d'une réfutation en règle, selon le cliché usité en pareil cas, il exhortait Claude de Laigle à la douceur et à l'obéissance recommandées par l'Évangile. Sur ce réquisitoire, un second arrêt de la Cour, rendu le 25 mai 1700, annula l'ordonnance du grand vicaire de Toul, et défendit aux doyens et aux curés de la recevoir, de la publier et de l'exécuter.

Bourcier eût pu mettre dans son plaidoyer moins de violence et plus de raisonnement, moins de mépris et plus de douceur; c'est ce que Claude de Laigle s'empressa de lui faire remarquer dans une seconde ordonnance, datée du 23 juin et modèle de fine ironie[1]: « Le commandement de Jésus-Christ d'être doux et humble de cœur, disait-il, ne s'adresse pas moins aux laïcs qu'aux évêques et aux prêtres. Le Sauveur ne parlait pas seulement aux apôtres et à ses disciples..., il parlait particulièrement au peuple... La magistrature n'exempte pas de cette loi si sainte ; bien moins, donne-t-elle le droit d'accabler publiquement d'injures un prêtre constitué en dignité, un prêtre auquel on ne peut reprocher que d'avoir soutenu avec quelque fermeté la juridiction, la discipline, la doctrine de l'Église. » Et avec un calme qui faisait contraste avec la fougue du procureur lorrain, il reprenait une à une toutes les allégations, toutes les critiques de son *factum,* apportait des citations et des preuves nouvelles, des exemples tirés de l'histoire

1. *Ordonnance de M. le vicaire-général de Toul pour la défense de celle du huitième mai contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy du 25 du même mois.* — 23 juin 1700. (*Recueil des Mand,* 168. — Rog., I, 282.)

Digitized by Google

des églises de Metz et de Trèves, et finissait par déclarer aux doyens et aux curés qu'ils ne devaient faire aucun cas ni du premier, ni du second arrêt de la Cour souveraine.

Montureux et ses collègues ne se tinrent pas pour battus. Ne voulant plus, et pour cause, se commettre à discuter davantage, ils annulèrent, par un troisième arrêt, du 30 juin 1700[1], cette dernière ordonnance, ils interdirent à l'official d'en faire de semblable, décrétèrent la saisie et la suppression de tous les exemplaires et une amende de 500 fr. contre les détenteurs, colporteurs et vendeurs de cette pièce et autres pareilles.

« Les réflexions par lesquelles on a combattu ses injustes plaintes lui ont appris que la voie de la contestation n'est pas heureuse pour lui », se hâta de faire remarquer Claude de Laigle en parlant du procureur général[2], et une troisième ordonnance, publiée quand même (à Toul, que pouvait craindre le vicaire général?), tira, non sans quelque éloquence, la morale de cette affaire. « Quoi! les officiers de l'évêché verront établir l'erreur, ruiner la discipline ecclésiastique, envahir le ministère de leur évêque, anéantir son autorité, renverser sens dessus dessous l'ordre de la religion, et il ne leur sera pas permis de crier contre un pareil procédé, d'en publier l'injustice et la nullité, et d'avertir les ecclésias-

1. *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois contre l'ordonnance de l'official de Toul du 23 juin 1700.* — 30 juin 1700. (*Recueil des Mand.*, 182. — Rog., I, 303.)

2. *Ordonnance de M. le vicaire général de Toul contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy, du 30 juin 1700.* — 12 juillet 1700. (*Recueil des Mand.*, 183. — Rog., I, 305.)

Digitized by Google

tiques et les fidèles qu'on n'y doit pas avoir égard! La Cour souveraine pourra le dire, et peut-être arrivera-t-il que, par la rigueur de ses arrêts, elle forcera quelqu'un à faire mine de le croire. Mais, qui en persuadera-t-elle si, auparavant, elle ne prouve contre la parole de l'Écriture que les ministres de l'Église doivent être des chiens muets qui laissent piller l'héritage de leur maître sans aboyer? *Canes muti non valentes latrare* (Is. XXXVI, 2). »

Cette troisième ordonnance cassait donc le troisième arrêt. Jean-Léonard Bourcier se tut pour l'instant, mais il préparait sa revanche dans le silence du cabinet. Il avait la force pour lui, du moins sur le territoire ducal : il voulut avoir la loi.

II. — AFFAIRE DU CODE LÉOPOLD[1].

En juillet 1701, parut, préparée par sa science de jurisconsulte, sa longue expérience du barreau et son travail acharné de plusieurs mois, l'*Ordonnance de Son Altesse Royale pour l'administration de la justice*[2]. Compilation intelligente des ordonnances françaises de 1667 et de 1670[3], ce *Code Léopold,* comme l'on prit l'habitude de le désigner, comprenait cinq parties : la procé-

1. Sur cette longue querelle, il faut lire, mais en se mettant en garde contre les tendances lorraines de l'auteur, l'*Histoire des démêlés pour le Code Léopold,* par M. le président Lefebvre. (Ms. 158-213, de la Bibl. de Nancy.)

2. *Ordonnance de Léopold I, duc de Lorraine et de Bar, donnée à Nancy au mois de juillet 1701.* Nancy, Paul Barbier, 1701. 2 vol. in-18.

3. Cf. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises,* XVIII. — Ordonn. d'avril 1667 et d'août 1670.

Digitized by Google

dure civile, la procédure criminelle, les droits et les fonctions des officiers de justice, la taxe des droits, salaires et vacations, le règlement général des eaux et forêts, et il constituait, au dire des gens compétents[1], un monument fort remarquable.

Mais dans l'enchevêtrement de juridictions qui existait alors, il était impossible de réglementer la justice séculière sans toucher en nombre de points à la justice ecclésiastique. Ici encore, s'imposait un arrangement à l'amiable. Bourcier qui, deux ans auparavant, avait fait échouer la proposition de conférences faite par l'évêque de Toul, n'en eut même pas l'idée et, de sa pleine autorité de jurisconsulte, il consacra, par cette loi écrite, les prétentions parlementaires de la cour de Lorraine. Il affirma au duc le droit de prescrire des *Te Deum,* aux magistrats le droit de convier le clergé à ces pieuses solennités[2]; il interdit à tout clerc, même nommé par Rome ou institué par l'ordinaire, de prendre possession d'un bénéfice sans avoir fait la preuve qu'il était Lorrain et sans avoir obtenu la permission de la Cour souveraine[3], et il revendiqua pour les tribunaux séculiers la connaissance des « complaintes et réintégrandes en matière bénéficiale[4] ». Il attribua aux juges des bailliages les affaires « personnelles, civiles et criminelles, possessoires ou mixtes », que les ecclésiastiques avaient à dé-

1. Cf. entre autres l'*Étude* de M. Louis Lallement *sur la législation lorraine,* dans *Journ. Soc. Arch. lorr.,* 1858.

2. *Droits et fonctions des officiers de Justice,* I. Des Baillis, art. 4.

3. *Ordonn. civ.,* X. Des complaintes et réintégrandes tant en matière bénéficiale que profane, art. 1.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

fendre contre des séculiers[1]. Il transforma les curés en officiers de l'état civil[2], les obligeant, sous peine de privation de leur temporel, à tenir exactement et selon les formes prescrites, deux registres pour les actes de baptême, de mariage et de sépulture. L'un devait être conservé dans les archives de la paroisse et servir aux extraits qui seraient nécessaires; l'autre serait envoyé, à la fin de chaque année, au greffe de la prévôté ou du bailliage.

Les curés devenaient aussi les auxiliaires du juge d'instruction[3]. Chaque personne pouvait, pour une raison suffisante et sans recourir à l'officialité, obtenir un monitoire d'un juge séculier; et le curé devait, non seulement faire la publication, mais encore recevoir les dépositions, en dresser procès-verbal et expédier le dossier au greffe.

Ces dispositions, et bien d'autres, pouvaient avoir leur raison d'être et leur grande utilité; il ne serait pas raisonnable de le contester, mais en réglant sans l'avis de l'autorité ecclésiastique des points qu'elle était habituée à considérer comme de son ressort, Bourcier allait à l'encontre des statuts diocésains, des ordonnances épiscopales, et il se rendait responsable d'un véritable empiétement. Henri de Thyard de Bissy, alors revenu à Toul, était moins disposé que jamais à supporter ces entreprises. Mais à une nouvelle guerre à coups d'ordonnances et d'arrêts, il préféra le recours à Rome. Il

1. *Droits et fonct. des off. de Justice*, II. Du lieutenant-général du bailliage, art. 29.

2. *Ordonn. civ.*, VII. De la preuve verbale et littérale, art. 9 à 11.

3. *Proc. crim.*, V. Des Monitoires.

Digitized by Google

dénonça le *Code Léopold* au Siège apostolique, fit de rechef habilement ressortir combien différait la situation de l'Église en Lorraine, pays d'obédience, et en France, pays de concordat ; il se plaignit des vexations continuelles des magistrats lorrains et, le 22 septembre 1703, un bref de Clément XI condamna l'ordonnance de juillet 1701, comme attentatoire aux droits de l'autorité ecclésiastique, et excommunia quiconque oserait l'imprimer, la lire ou même la posséder[1].

Léopold et ses conseillers étaient loin de s'attendre à un pareil coup de foudre[2]. Le duc arrêta la publication du bref dans ses États[3], et se plaignit amèrement à Clément XI d'avoir été frappé sans avoir été entendu[4] ; et Bourcier, dans un virulent *Acte d'appel* au pape mieux informé[5], s'éleva avec indignation contre ceux qui avaient surpris la bonne foi du successeur de saint Pierre, « sollicité » l'autorité du Saint-Siège pour « leurs intérêts particuliers » et eu « assez peu d'égards à la dignité et à la majesté du Souverain-Pontife, non seulement pour lui représenter le sujet... sous des couleurs étrangères, mais aussi pour l'engager à imprimer une flétrissure de cette

1. *SS. D. N. D. Clementis d. p. pp. XI damnatio et prohibitio libri gallico idiomate impressi sub titulo : Ordonnance de Léopod I, duc de Lorraine et de Bar.* 22 septembre 1703. (Ms. 158-213 de la Bibl. de Nancy.)

2. « On vit avec avec étonnement partir la foudre du Vatican avant d'en avoir vu l'éclair. » (Lefebvre, *ms. cit.*, f° 3.)

3. Rog., I, 312.

4. *Lettre de Léopold au Pape,* 4 nov. 1703. (Ms. 830-417 de la Bibl. de Nancy, f° 7).

5. *Acte d'appel interjeté par le procureur général de Lorraine et Barrois de l'exécution du bref du 22 septembre dernier.* Nancy, Barbier, 1703. — Rog., I, 312.

Digitized by Google

qualité sur un ouvrage qui portait le caractère auguste du pouvoir d'un souverain ». Et, sans réfléchir à l'inconséquence de sa conduite, lui qui avait agi tout seul, reprochait à Clément XI de n'avoir pas, alors qu'il s'agissait de juridiction controversée, averti préalablement le duc de Lorraine, afin qu'il avisât.

Cet acte d'appel fit quelque bruit. Les *Nouvelles des Cours d'Europe,* qui s'imprimaient à La Haye, le donnèrent dans leur numéro de mars 1704 et ajoutèrent malignement que des « courtisans ultramontains » persuadaient au pape que l'autorité de l'Église était blessée par les ordonnances de Léopold[1]. Henri de Bissy se crut visé par cette insinuation et il interdit, par mandement du 18 avril, la lecture de cette feuille dans toute l'étendue de son diocèse[2]. De part et d'autre, les esprits étaient donc fort animés.

Néanmoins, Léopold était trop pieux pour jouer au révolté. Dès le mois de novembre 1703, il avait écrit à l'évêque de Toul, le priant de témoigner au pape qu'il avait protégé l'Église dans ses États autant qu'il l'avait pu[3]; et le prélat, dans sa réponse, lui avait réitéré ses instances pour la tenue de conférences contradictoires, et lui avait adressé de pressantes adjurations d'écouter « la voix du Père commun des princes et des évêques », voix qui ne se faisait entendre de si loin et avec autant

1. Rog., I, 324.

2. *Ordonnance de Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque-comte de Toul, portant condamnation d'un livre intitulé : Nouvelles des cours de l'Europe, etc.* (*Recueil des Mand.,* I, 227.)

3. *Lettre de M. de Bissy à M. de Torcy,* 28 nov. 1703. (Arch. du minist. des aff. étrang., LIII, f° 413.)

Digitized by Google

de force que pour « former en lui un prince accompli[1] ».

Persuadé « que la Cour romaine avait été principalement choquée de certaines expressions trop générales, dont quelques articles du Code étaient conçus[2] », le duc se flatta qu'en expliquant, en précisant ces expressions vagues et générales, il convaincrait le Saint-Siège de la pureté de ses intentions, et sauverait son œuvre judiciaire. Le 19 février 1704, parut l'*Ordonnance ampliative de Son Altesse Royale pour supplément à celles des mois de juillet et août 1701*[3]. Mais Clément XI avait été blessé de la violence de l'*Acte d'appel* du procureur général et l'avait condamné huit jours auparavant[4]; il n'était pas disposé à la condescendance, et tout ce qu'il apprenait par Toul sur le procureur général ne le poussait pas dans cette voie[5]. Le 29 juillet, un bref privé avertit Léopold que le pape ne pouvait se tenir satisfait de son *ordonnance ampliative*[6]. L'ordonnance qu'elle prétendait interpréter n'était pas reconnue par la Cour romaine; c'était une refonte complète et non une explication qui pouvait terminer le différend; et, le 9 novembre,

---

1. *Lettre de Mgr l'Évêque de Toul au duc de Lorraine.* Liège, in-8°. (Bibl. nation. Imprim. LK², 1016.)

2. *Ordonn. ampliat.* Introduction.

3. *Ordonnance ampliative de Son Altesse Royale pour supplément à celles des mois de juillet et août 1701, portant règlement général pour l'administration de la justice dans ses États.* 1704. (Ms. 61-130 de la Bibl. de Nancy.)

4. Rog., I, 324.

5. Cf. Baumont, *op. cit.*, 141 et sq.

6. Lefebvre, *Hist. des démêlés*, etc.

Digitized by Google

parut la condamnation de cette ordonnance ampliative[1].

Sur ces entrefaites, Henri de Thyard de Bissy, après avoir refusé l'archevêché de Narbonne, venait d'accepter, au mois d'avril 1704, l'évêché de Meaux et l'héritage du grand Bossuet, et le roi lui avait donné pour successeur, par lettres patentes du 11 mai suivant, le vicaire général de Strasbourg, François Blouet de Camilly. Ce prélat, né à Rouen le 22 mai 1664, appartenait à une vieille famille de la Basse-Normandie. Il avait fait à Paris de brillantes études, avait conquis le bonnet de docteur en Sorbonne, avait obtenu une stalle au chapitre de Strasbourg et avait été nommé par le roi grand vicaire du cardinal de Furstemberg. Les mauvaises langues, comme Saint-Simon[2], prétendirent qu'on avait voulu le récompenser « des tours de souplesse dont il avait heureusement servi le cardinal de Rohan, pour le faire recevoir à la coadjutorerie de Strasbourg », mais l'Église de Toul pouvait avec raison se féliciter de trouver, en ce prêtre pieux et instruit, l'homme de conciliation dont elle avait tant besoin.

Soit ambition et désir de plaire à Versailles et à Rome, comme d'aucuns veulent l'insinuer[3], soit plutôt désir de transmettre à son successeur une situation bien définie[4],

1. Lefebvre, *Hist. des démêlés,* etc.

2. Saint-Simon, XX, 222.

3. Baumont, *op. cit.,* 143 et sq.

4. « Je serais bien aise d'apprendre que l'évêque de Toul réussisse, comme il l'espère, avant de quitter cette église, à régler toutes choses de manière que l'union se rétablisse entre le duc de Lorraine et les évêques. » (*Louis XIV à d'Audiffret,* 19 juin 1704. — Arch. du minist. des aff. étrang., LV, f° 188.)

Digitized by Google

l'évêque-nommé de Meaux demanda de rechef et obtint enfin de Léopold les conférences contradictoires qu'il réclamait depuis si longtemps [1].

Il y avait à régler à l'amiable bien des points en litige. Outre l'affaire brûlante du Code Léopold et de la délimitation des deux juridictions, le prélat avait encore, avec les jurisconsultes lorrains, un autre conflit, non moins passionnant, qu'il tenait de son prédécesseur.

A une époque où le commerce et l'industrie existaient à peine ; où les hommes avaient peu de besoins et vivaient du produit de leurs champs sans savoir où placer le surplus de leurs revenus ; où, par conséquent, le prêt se faisait aux pauvres plutôt qu'aux riches et où le taux légal était fort élevé, les conciles, se plaçant surtout au point de vue de la justice et de la charité, avaient formellement interdit les contrats où le prêteur exigeait une redevance annuelle, non pas à cause du gain dont il se privait (*lucrum cessans*) ou des dommages auxquels il s'exposait (*damnum emergens*), mais simplement à cause du service qu'il rendait à l'emprunteur.

Des capitulaires, puis des ordonnances de saint Louis et de Philippe le Bel, avaient sanctionné ces décisions de l'Église et leur avaient donné force de loi pour le royaume de France. Mais le développement de l'esprit d'entreprise et l'accroissement des besoins de la société firent trouver un biais pour éluder la loi : les *constitutions de rentes* qui, d'abord perpétuelles, devinrent bien vite rachetables

1. Lire, mais en se rappelant la situation d'esprit de l'auteur, le mémoire sur *les Conférences à la Malgrange,* par Jean-Léonard Bourcier. (Ms. 157-98 de la Bibl. de Nancy.)

Digitized by Google

et furent autorisées par une bulle de Pie V, en 1570, sous cette nouvelle forme qui les rapprochait beaucoup du prêt à intérêt.

En Lorraine, l'habitude des contrats usuraires, depuis longtemps entrée dans les mœurs, était devenue une véritable cause de ruine pour le peuple. Charles III, voulant remédier à cet abus, avait défendu, par décret du 15 mai 1573, de prêter de l'argent et de constituer des rentes rachetables, à un taux qui excéderait 7 p. 100.

De cette ordonnance, la plupart avaient conclu que le prêt avec stipulation d'intérêts, en raison même du prêt, était autorisé en Lorraine et que l'on pouvait s'y livrer en toute sûreté de conscience. Mais des laïcs et des prêtres, inquiets sur la légitimité de ces contrats, relativement au for interne, provoquèrent une consultation des théologiens et des jurisconsultes de Pont-à-Mousson ; et ceux-ci, le 1er juin 1613, approuvèrent, avec quelques restrictions, les constitutions de rentes à rachat, mais déclarèrent que l'ordonnance de Charles III, si elle les tolérait au for externe, ne légitimait point, par elle-même, au point de vue de la conscience, les stipulations d'intérêt pour les sommes prêtées.

Cependant, la coutume s'enracinait chaque jour davantage et un édit de Charles IV (25 novembre 1667), qui réprimait les abus et réduisait le taux à 5 p. 100, lui donna une nouvelle force et une apparente sanction. Beaucoup de théologiens et de prédicateurs trouvèrent des raisons pour l'excuser ou gardèrent un silence prudent.

Mais Jacques de Fieux, élève et docteur de Sorbonne, n'étant nullement préparé par son éducation première

Digitized by Google

au spectacle de tels contrats, fut choqué d'une pratique qu'il jugea détestable. Persuadé qu'elle avait pour cause l'attachement du peuple aux biens de la terre autant que la négligence des pasteurs à l'instruire de ses devoirs, il résolut de ramener le clergé et les fidèles de son diocèse à l'intelligence et à l'observation des prescriptions canoniques. Il consulta la Sorbonne, « l'oracle de la science dont les décisions, écrit-il, passent pour les plus sûres dans l'Église », et fort de ses avis, il publia, le 25 avril 1679, une lettre pastorale qu'il fit suivre d'une sorte de catéchisme sur la matière de l'usure. Il définissait l'usure : tout ce qui est perçu en sus de la somme prêtée ; il rappelait les motifs depuis longtemps invoqués par l'Église et il se prononçait d'une manière absolue contre tous ces contrats. Il autorisait seulement l'intérêt prélevé en raison du dommage éprouvé ou du profit manqué et il conjurait les curés de se défaire eux-mêmes et de débarrasser leurs ouailles de ce préjugé funeste d'une coutume abusive.

Cette argumentation serrée, qui mettait en lumière plusieurs raisons restées jusque-là sans réponse péremptoire, causa une grande émotion dans tout le pays. Mais il s'agissait d'un usage lorrain et, en même temps que la Sorbonne, l'évêque de Toul eût bien fait de consulter aussi l'université mussipontaine. François Guinet, jadis professeur de droit à Pont-à-Mousson, se chargea de le lui faire savoir. Dès l'année suivante, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, un *Factum ou propositions recueillies des questions qui se forment aujourd'hui sur la matière de l'usure*. Ce mémoire affectait la forme d'une conversation où un théologien, un jurisconsulte et un conseiller d'État examinaient tour à tour les motifs

Digitized by Google

que la théologie, le droit et l'économie politique apportaient pour ou contre ces sortes de contrats. Le dialogue se terminait sans conclusion explicite, mais les arguments médiocres du théologien, combattus par les raisons très fortes de ses deux interlocuteurs, ne devaient laisser, ni aucun doute sur les idées de l'auteur, ni aucun scrupule dans les âmes.

Jacques de Fieux ne répondit pas et l'affaire en resta là. Mais, en 1703, François Guinet fit réimprimer son *Factum... sur la matière de l'usure*; Henri de Bissy crut alors devoir protester en publiant de nouveau, le 23 septembre 1703, la *Lettre pastorale* de Jacques de Fieux et en dénonçant le mémoire du fameux avocat[1]. Jean-Léonard de Bourcier dont le *Code* venait d'être censuré à Rome, saisit cette occasion pour exhaler son ressentiment, déféra le mandement à la Cour souveraine et obtint d'urgence sa condamnation, par arrêt du 15 octobre[2]. Le P. Jean-Joseph Petitdidier, alors professseur à Pont-à-Mousson, avait entrepris, dans un opuscule, de soutenir l'opinion de l'évêque : il était combattu par d'autres théologiens. La sécurité des consciences exigeait une prompte solution.

Les conférences se tinrent au château de La Malgrange : l'évêque s'y trouvait, avec Claude de Laigle et plusieurs de ses conseillers, et Léopold avait désigné pour ses commissaires le comte de Couvonges, le président de Mahuet,

1. *Ordonnance de Mgr illustrissime et révérendissime évêque-comte de Toul, portant condamnation d'un libelle intitulé : Factum ou propositions succinctement recueillies des questions qui se forment aujourd'hui sur la matière de l'usure.* Toul, Laurent, 1703. (*Recueil des Mand.*, I, 220 et sq.)

2. Rog., II, 682.

Digitized by Google

de Rennel et Jean-Léonard de Bourcier. Henri de Bissy avait apporté un long *Mémoire*[1] : c'étaient d'abord rangés sous trois titres, neuf articles qui contenaient les prétentions particulières à son diocèse, notamment la solution des affaires des curés de Vroncourt et de Lorrey, dont il réclamait l'internement temporaire au séminaire, et l'affaire des arrêts de la Cour contre le *Rituel,* dont il exigeait le retrait ; ensuite, seize articles qu'il offrait d'abandonner pour le bien de la paix, sous le bon plaisir du pape, du roi de France et de ses collègues des Trois-Évêchés, mais à condition qu'on lui céderait sur tous les autres ; enfin, soixante-huit articles dont il demandait le maintien, comme faisant partie de la juridiction ecclésiastique usitée en Lorraine. Léopold avait consenti à céder sur plusieurs points[2] ; l'évêque avait fait de même ; on était tombé d'accord sur presque tous les articles, il ne s'agissait plus que d'arrêter les termes de la transaction. Le prélat délégua Claude de l'Aigle ; le duc, Bourcier de Montureux ; on rédigea un projet d'ordonnance[3], puis un

---

1. *Mémoire des articles que l'évêque de Toul est convenu d'abandonner sons le bon plaisir du Roi, du Pape et de ses confrères à la Cour de Lorraine pour le bien de la paix et à condition qu'elle conviendra avec lui sur tous les autres articles qu'il propose de retenir et réponses des commissaires de Son Altesse Royale et sous son bon plaisir, aux seize articles détaillés dans le mémoire.* (Ms. 157-98 de la Bibl. de Nancy.) — Ce mémoire a été publié par Thibaut, *Histoire des loix et usages,* etc., CXXIX et sq.

2. *Réponse de Son Altesse Royale sur le rapport à Elle fait par les commissaires des articles que l'évêque de Toul est convenu d'abandonner,* etc. (Thibaut, *ibid.,* CXXIII et sq.)

3. *Projet d'ordonnance ou règlement pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique, dans les États de son Altesse Royale, Mgr le Duc de Lorraine, convenu par ses commissaires, sous son bon plaisir avec Mgr l'évêque de Toul.* (*Ibid.,* CXLVII et sq.)

Digitized by Google

autre[1]; le procureur général suscita difficultés sur difficultés[2]; l'évêque dut composer un nouveau mémoire[3]; mais tout fut inutile, et l'on se sépara, aigris de part et d'autre et sans avoir rien conclu.

Henri de Thyard de Bissy avait peut-être gagné, dans ces débats, une considération plus grande auprès de la cour de Versailles, et ses ennemis prétendirent même que c'était là le seul but qu'il poursuivait; nous le croyons plus désintéressé et plus soucieux des intérêts de son Église et de son successeur. Il laissait pourtant à François Blouet de Camilly un héritage de luttes et de contestations.

La question du prêt à intérêt ne fut pas non plus résolue. Le P. Charbon, supérieur des Lazaristes de Toul, se déclara pour l'opinion épiscopale; le P. Modo, ancien recteur de Pont-à-Mousson, se rangea au sentiment de Guinet et composa un *Traité sur la validité des contrats obligatoires en Lorraine*[4]. Théologiens et jurisconsultes continuèrent à se battre, un grand nombre de prédicateurs tonnèrent du haut de la chaire contre ce qu'ils s'obstinaient à nommer usure, et quelques prêtres, dit-on, allèrent jusqu'à refuser l'absolution à des tuteurs coupa-

---

1. *Projet d'ordonnance pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans les États de Son Altesse Royale, par M. Bourcier de Montureux...*

2. Biblioth. du gr. sem. de Nancy, ms 129.

3. Mémoire des articles que l'évêque de Toul propose de retenir tant de sa part que de celle de ses confrères et auxquels il croit ne pouvoir renoncer, sans abandonner ce qui est spirituel, ou le privilège clérical, ou enfin ce qui est nécessaire pour le gouvernement ecclésiastique. (Thibaut, *ibid.*, CLXX et sq.)

4. E. Martin, *op. cit.* 263. — Sommervogel, *Bibl. des écr. de la Comp. de Jésus*. Modo.

Digitized by Google

bles de prêter à intérêt les deniers de leurs pupilles[1]. En 1721, des missionnaires furent déférés au Conseil d'État pour avoir enseigné à Sorcy, en Lorraine, la doctrine de l'Église de Toul « sur la matière de l'usure et sur les obligations stipulatives d'intérêts[2] » et, plus de vingt ans plus tard, en 1745, le P. Petitdidier reprit et développa son premier opuscule dans sa *Dissertation théologique et canonique sur les prest par obligations stipulatives d'intérêts usités en Lorraine et Barrois*[3]. Les progrès constants du commerce et de l'industrie et la valeur productrice de l'argent ont infirmé cette thèse; mais nous devons reconnaître que nos évêques toulois, en s'élevant ainsi contre le prêt à intérêt avaient à cœur de protéger la bourse du petit propriétaire contre les spéculations de financiers éhontés.

Léopold, après l'insuccès des conférences de La Malgrange, tenta de recourir à l'arbitrage de Louis XIV; mais le roi se montra peu disposé à sortir de sa neutralité et le prince dut se résoudre à défendre sa cause auprès du souverain pontife. L'affaire entra dès lors dans une nouvelle phase et l'évêque de Toul n'eut plus désormais qu'à surveiller la cour de Lorraine et à attendre la fin des négociations[4].

---

1. Rog., II, 695 et sq.

2. *Lettre de l'évêque de Toul à Léopold.* 18 juillet 1721. — Bibl. du Sém. de Nancy. M. 128, *ad calcem.*

3. Nancy, Midon, 1745.

4. Pour cette seconde phase, je n'aurai guère qu'à résumer l'excellent chapitre de M. Baumont dans ses *Études* déjà citées (p. 147 et sq.) en complétant son récit par de plus larges emprunts à la Relation de Lefebvre (Ms. 158-123 de la Bibl. de Nancy) et à quelques autres sources que je citerai en leur lieu.

Digitized by Google

Le duc choisit pour commissaires le marquis de Lenoncourt, l'abbé de Nay du Plateau, grand doyen de la Primatiale, et Jean-Léonard de Bourcier. L'ambassade partit en novembre 1704. A Florence, le procureur général quitta ses compagnons et, sur l'avis qu'il trouverait à Rome un accueil plutôt froid, il se replia sur Venise. Clément XI déclara, le 27 janvier 1705, aux plénipotentiaires qu'avant toute négociation, il exigeait que les censures pontificales de l'ordonnance de 1701, de l'acte d'appel et de l'ordonnance ampliative fussent publiées dans les duchés, et que Léopold s'engageât à composer un nouveau code, dans lequel il éviterait de toucher à aucune matière ecclésiastique.

Le prince, espérant vaincre l'obstination de la cour apostolique, envoya, pour remplacer Bourcier, un fin diplomate, le président Lefebvre ; de son côté, Henri de Thyard de Bissy, qui conservait encore l'administration du diocèse, avait dépêché à Rome le chanoine Chevalier. L'objet apparent de cette ambassade était de solliciter ses bulles pour Meaux ; mais, en réalité, c'était pour surveiller les événements.

Lefebvre, instruit des dispositions du pape et du Sacré-Collège; comprit qu'il fallait transiger. Il déclara que son maître était disposé à révoquer l'ordonnance de 1701 et à composer un nouveau code, si l'on voulait bien lui signaler les articles qui avaient encouru les censures pontificales. La congrégation du Saint-Office fut chargée par Clément XI d'examiner le mémoire de Lefebvre et rendit sa décision, par décret du 17 septembre 1705. L'ambassadeur lorrain répondit qu'il récusait la congrégation du Saint-Office, qu'il voulait être traité en négociateur, non

Digitized by Google

en prévenu, et il obtint ainsi de continuer avec les ministres du pape son échange de notes et de mémoires. Toute une année se passa de la sorte, et enfin, le 16 juin 1706, un bref pontifical, attestant que les canons du concile de Trente avaient toujours été appliqués en Lorraine, exigea que l'ordonnance de 1701 et son ampliative fussent annulées au profit d'un nouveau code dans lequel rien ne serait énoncé qui offensât la juridiction ecclésiastique ; que Léopold supprimât les empêchements, apportés en Lorraine, à la publication des censures pontificales ; et qu'enfin le duc révoquât les édits ou les décrets, faits en son nom ou par la Cour souveraine, contre les libertés et les immunités de l'Église.

Lefebvre essaya de faire supprimer la mention du concile de Trente et introduire la déclaration formelle que le souverain pontife approuvait tous les usages suivis dans les duchés sous les prédécesseurs de Léopold; mais la mort de l'évêque de Munster (1706) lui inspira tout à coup des sentiments plus conciliants. Le duc de Lorraine voulait assurer ce riche bénéfice à son frère, Charles, évêque d'Osnabrück[1] ; le chapitre de Munster se trouvait partagé en deux fractions égales et irréductibles : l'une tenait pour le prince Charles ; l'autre pour M. de Metternich, évêque de Paderborn; il y avait eu plusieurs scrutins sans résultat et le choix se trouvait par suite dévolu au Saint-Siège. Ce n'était donc pas le moment de faire le difficile, et Lefebvre eut l'ordre de recevoir le bref.

1. Assez triste personnage, de mœurs légères, ce second fils de Charles V et de Marie-Éléonore d'Autriche, était né en 1680 et avait obtenu en 1695 l'évêché d'Olmütz, puis en 1698, celui d'Osnabrück.

Digitized by Google

Le duc de Lorraine en fut pour son apparente docilité : Metternich fut préconisé évêque de Munster.

Léopold, blessé de cet échec, ne se pressa guère de réaliser ses promesses. Il ne supprima, ni ne révoqua rien et il fit travailler mollement à la rédaction du nouveau code. Cependant, François de Camilly avait obtenu ses bulles, pris possession de son siège par procureur, le 7 novembre 1705, et fait son entrée solennelle à Toul, le 13 décembre suivant. Homme souple et conciliant, il n'aspirait qu'à terminer ces longs débats. Il proposa d'abord à la cour de Lorraine de s'en tenir, de part et d'autre, à l'exécution des articles convenus à La Malgrange, avant la rupture définitive. Le duc refusa, alléguant, non sans humeur, que le bref du 16 juin 1706 avait rétabli la juridiction ecclésiastique dans ses États sur le pied où elle se trouvait avant les malheurs de la Lorraine. L'évêque alors pressa la rédaction du nouveau code, écrivit à Léopold, à Louis XIV, au nonce, au Saint-Père. Le duc croyait que tant de zèle n'avait pour but que d'aigrir la Cour romaine[1], mais en réalité M. de Camilly, comme tout son clergé, avait hâte d'arriver à une solution bien nette et définitive[2].

---

1. « En vérité, je prévois que nous n'aurons pas plus de tranquillité avec ce nouvel évêque qu'avec le prédécesseur ; ce qui me pique le plus, c'est qu'il veut tâcher d'aigrir la Cour de Rome contre nous en faisant courir le bruit que nous ne tenons pas nos promesses. Je puis vous assurer que, sans l'incommodité d'un de nos commissaires, le nouveau code serait fait. » (Léopold à Lefebvre, cité par M. Baumont, p. 154). Il s'agit ici de Bourcier, atteint d'une fluxion de poitrine.

2. On le voit bien dans la lettre de l'évêque à M. de Torcy, citée par M. Baumont, p. 155, et conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, LXVI, f° 201.

Digitized by Google

Cependant, Bourcier, chargé de la revision des ordonnances, travaillait avec une lenteur voulue. Son œuvre, terminée vers avril 1707, fut envoyée à Rome, sur la demande de Clément XI, mais avec la clause formelle, posée par le prince, que le pape seul en prendrait connaissance. L'examen n'en fut point favorable, et le souverain pontife dit même à un cardinal que ce code lorrain était un « ouvrage de deux heures[1] ».

Cette appréciation, trop sévère si l'on considère la perfection du travail, est juste, si l'on a seulement égard aux résultats obtenus, relativement à l'objet même des débats. Le projet d'ordonnance ne touchait pas, il est vrai, aux matières ecclésiastiques, mais sa préface alléguait, pour unique raison de cette seconde édition, l'utilité de réunir dans un même ouvrage plusieurs ordonnances non contenues dans la première. Elle déclarait en outre que Léopold avait consenti à supprimer les empêchements apportés à la publication des censures pontificales, parce que le pape avait promis de n'en plus faire publier et que, pour les cas non énoncés (lisez les questions de juridiction ecclésiastique), on suivrait les usages du pays, terme vague qui pouvait signifier, ou bien les anciennes coutumes lorraines, telles qu'elles existaient sous Charles III et Henri II, ou bien les coutumes introduites par les Français dans les duchés, durant la longue période d'occupation.

Léopold ne fit rien pour détruire les méfiances du Saint-Siège ; il donna l'ordre d'imprimer la nouvelle or-

1. Léopold à Lefebvre, 13 septembre 1707 (Ms. 92-154 de la Bibl. de Nancy, f° 32).

Digitized by Google

donnance avec sa préface, et, le 25 avril 1708, il manda à Lefebvre de se retirer à Milan. Encore qu'il alléguât pour ce voyage des raisons politiques, son véritable motif, il l'avoua lui-même, c'était qu'il ne désirait point que ses plénipotentiaires fussent à Rome quand le code revisé y parviendrait imprimé : il était en effet persuadé que Clément XI n'en serait pas « tout à fait satisfait », et il affirmait ne pouvoir, ni ne vouloir faire davantage [1]. Néanmoins, en envoyant au pape un exemplaire de cette ordonnance, il n'en protesta pas moins de son respectueux dévouement au Siège apostolique et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il s'était attaché à n'y rien laisser insérer « qui touchât le moins du monde les droits de l'Église [2] ».

Clément XI ne fut point ébloui par toutes ces belles déclarations : il fit surtout attention à la préface du livre et persista à ne pas reconnaître le nouveau code et à désavouer l'ancien ; de son côté, la cour de Lorraine s'entêta dans ses prétentions. La situation semblait donc sans issue, mais le vieux pontife sut trouver comment triompher de l'obstination de Léopold. Son neveu, le cardinal Albani, fit briller aux yeux de Lefebvre un bref d'éligibilité pour le prince Charles, évêque d'Osnabrück, à la coadjutorerie de Trèves [3], et le négociateur lorrain s'empressa de si-

1. Léopold à Lefebvre, 25 avril 1708 (Ms. 92-154 de la Bibl. de Nancy, f° 92).

2. Bibl. de Nancy. Ms. 92-154, p. 36.

3. Jean-Hugues d'Orbesch, archevêque de Trèves, était alors fort âgé : ce qui augmenta encore l'empressement. Charles fut élu coadjuteur le 24 septembre 1710 et devint archevêque-électeur de Trèves, le 6 janvier suivant, à la mort de Jean-Hugues. Il mourut lui-même à Vienne le 4 décembre 1715.

Digitized by Google

gner, le 4 octobre 1710, l'arrangement qui allait enfin rétablir la bonne harmonie. Il fut convenu que le duc de Lorraine publierait deux ordonnances : l'une déclarerait que la préface de l'ordonnance de 1707 faisait uniquement allusion aux lois et coutumes usitées dans les duchés à l'avènement de Charles IV, et l'autre révoquerait l'acte d'appel signifié par le procureur général. De son côté, le pape adresserait au prince un bref de remerciement, dont les termes furent arrêtés d'un commun accord.

Léopold ratifia, le 17 octobre, ces préliminaires de paix, rendit, le 18 novembre, les deux ordonnances exigées[1], et reçut, quelques jours après, le bref pontifical de félicitations. Clément XI se réjouit beaucoup de l'heureuse issue de cette affaire[2]; mais, en Lorraine, on ne dissimulait point la faible importance des concessions que le duc avait consenties. « Enfin, écrivait un magistrat de l'époque[3], le pape ne se plaindra plus de nous : nous avons supprimé ce qui lui déplaisait et nous savons à quoi nous en tenir. A Rome, c'est la lettre qui choque; l'esprit nous reste : l'on ne touche pas à nos usages et nos bulles pour Trèves sont expédiées. »

En dépit des apparences, l'Église était donc battue. L'officialité de Toul dut se soumettre à ce concordat[4]; depuis ce temps, elle se borna à la connaissance des

---

1. Elles sont dans Rogéville. I, 326 et sq.

2. Rog. 329.

3. Lettre de M. Bardin (Ms. 158-213 de la Bibl. de Nancy, p. 1).

4. Rog., *loc. cit.* — Archives de M.-et-M. G, 1296. — 18 juillet 1708.

Digitized by Google

causes spirituelles et demanda des *pareatis* pour l'exécution de ses jugements en Lorraine, mais elle protesta chaque fois contre l'obligation où elle se trouvait. Insensiblement, l'usage reprit au barreau de citer l'ordonnance de 1701 comme une loi de l'État, et la Cour souveraine n'eut garde de protester. Encore une fois, la force d'inertie, mise au service de l'usurpation, avait prévalu contre des droits séculaires, défendus avec talent et avec énergie.

II. — DIFFICULTÉS AVEC LES ÉGLISES VOSGIENNES. PROJET D'ÉRECTION D'UN ÉVÊCHÉ A SAINT-DIÉ.

François de Camilly, évêque français, résidant en terre française et gouvernant à la fois des Lorrains et des Français, veillait à garder, dans l'exercice de son ministère, la plus stricte neutralité. Ses mandements prescrivaient, selon les occasions, à l'une ou à l'autre nation de son diocèse, des prières ou des chants d'actions de grâces pour les besoins urgents, les deuils ou les événements heureux qui se présentaient en Lorraine ou en France[1].

C'étaient, d'une part, des ordonnances prescrivant aux fidèles du royaume des prières publiques pour la prospérité des armes du roi (28 juin 1709, 22 juin 1710); pour l'heureuse conclusion de la paix (1er avril 1712); pour le rétablissement de la santé du roi (1er septembre 1715); des services solennels pour le dauphin (30 avril 1711); pour la dauphine (8 mars 1712); pour Louis XIV

1. *Recueil des Mand.* I et II, aux dates indiquées.

Digitized by Google

(10 septembre 1715); des *Te Deum* pour la naissance du duc de Bretagne (13 janvier 1707); pour la naissance du duc d'Anjou (24 février 1710); pour la prise de Brihuega (8 janvier 1711); pour celle de Gironne (18 février 1711); pour les victoires de Denain (12 août 1712), de Douai (20 septembre 1712), du Quesnoy (17 octobre 1712); pour la prise de Bouchain (31 octobre 1712); pour la paix d'Utrecht (1er juin 1713), pour la prise de Fribourg (4 décembre 1713); de Barcelone (5 octobre 1714); pour la paix avec l'Empire (28 novembre 1714); pour la prise de Fontarabie (6 juillet 1719), de Saint-Sébastien (9 septembre 1719); pour la guérison du roi (1721), etc.

C'étaient, d'autre part, des mandements ordonnant des prières publiques aux fidèles des duchés, pour l'heureux accouchement de Son Altesse Royale, Madame la duchesse de Lorraine (8 octobre 1711-27 octobre 1715), pour la santé de Son Altesse Royale (30 octobre 1722); des services solennels pour le repos de l'âme de François de Lorraine, abbé de Stavelot et frère de Léopold (4 août 1715); pour le prince Charles de Lorraine, autre frère du duc et archevêque de Trèves (12 décembre 1715); des *Te Deum* pour la naissance d'un prince de Lorraine (26 février 1707); pour le rétablissement de la santé de Son Altesse Royale (23 février 1723), etc.

Pourtant, malgré cette neutralité voulue et nécessaire au succès de son ministère, l'évêque de Toul et son grand vicaire restaient français de cœur. En 1705, Claude de Laigle, à la prière de Chamillard, ministre de la guerre, écrivit à tous les curés du diocèse une lettre qui leur demandait le nom et le nombre des Français nouvellement

Digitized by Google

fixés dans leurs paroisses et qui lui attira de vives représentations de la part du gouvernement de Léopold [1]. Après Malplaquet (1709), Camilly dénonçait à Louis XIV les projets guerriers du duc, les levées d'argent qu'il faisait dans ses États [2].

De leur côté, les courtisans et les magistrats lorrains n'avaient rien perdu de leurs préventions contre l'évêché et ils se faisaient un vrai plaisir de susciter ou d'envenimer des querelles. C'était la conséquence inévitable d'une aussi fausse situation. Un instant, le diocèse sembla sur le point de retrouver son unité [3]. En 1709, le grand roi, brisé par les revers, avait demandé la paix : des conférences s'ouvrirent à La Haye, et le bruit se répandit bientôt que Louis, pour se plier aux volontés de la coalition, allait céder au duc de Lorraine les villes de Toul et de Verdun. Aussitôt, le maire et les échevins de Toul envoyèrent à Versailles leurs protestations de dévouement et d'inaltérable attachement à la France [4].

François de Camilly était évidemment dans les mêmes sentiments ; vivement piqué de cette démarche, Léopold lui en attribua l'initiative et ses dispositions devinrent encore moins sympathiques. Mais il avait eu le tort de se

---

1. Lettres de M. d'Audiffret à Chamillard, 24 février-19 mars 1705. (Arch. du minist. des aff. étrang. LXI, f° 275 et 297. — Beaumont, *op. cit.* 482.)

2. Lettre de François, évêque de Toul, à M. de Torcy. (*Ibid.*, LXXIII, f° 138.)

3. Beaumont, *op. cit.*, 197.

4. Requête des officiers de l'Hôtel de ville de Toul demandant à Louis XIV de ne pas céder leur ville à Léopold (Arch. de Toul, AA. 7). — Raisons pour ne pas donner à la Lorraine la ville de Toul en échange de Longwy (Cat. Noël, 1732).

Digitized by Google

bercer d'une telle espérance : les *préliminaires de la Haye* ne lui donnèrent point Toul : ils ne firent même aucune mention de la Lorraine. Ce fut très regrettable pour la tranquillité du diocèse, car, si Toul eût été compris dans le duché, les luttes qui allaient surgir entre l'évêque de Toul et les couvents des Vosges eussent été moins longues, moins passionnantes : peut-être même se fût-on borné à de simples escarmouches.

Depuis longtemps déjà le chapitre de Saint-Dié, les abbés de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival et de Domèvre prétendaient posséder et exercer dans le ban de leurs églises une juridiction quasi-épiscopale, sous le seul contrôle du Siège apostolique. Ces territoires formaient de petits diocèses, isolés et fermés au milieu du grand. Sauf pour l'administration des sacrements de la confirmation et de l'ordre qui exige le caractère épiscopal, le grand prévôt et les abbés s'y comportaient comme des évêques au petit pied, instituant les curés, approuvant les confesseurs, lançant des monitoires et des mandements, donnant des dispenses de mariage et de carême, des dimissoires et des exeats, ayant leurs officialités, visitant les églises et les paroisses, etc. L'origine de ces prétentions et de ces empiétements se perdait dans la nuit de ces temps si brumeux de notre moyen âge lorrain[1]. Le grand argument du prévôt et des abbés vosgiens, c'était la solitude complète de la haute vallée de la Meurthe au moment où les fondateurs de leurs églises

1. Pour l'étude des arguments des deux partis, consulter les ouvrages de controverse que nous signalerons dans la suite de cette étude sur la querelle des abbayes vosgiennes.

Digitized by Google

vinrent s'y fixer : étant inhabitée, cette région ne faisait point partie du diocèse de Toul : comme si la juridiction de l'évêque ne s'étendait pas virtuellement à tout le territoire de la cité gauloise, devenue circonscription ecclésiastique ! Ils alléguaient encore une possession paisible de plusieurs siècles et se mettaient l'esprit à la torture pour supprimer ou expliquer cette mention *tullensis diœcesis,* maintes fois accolée aux documents impériaux ou pontificaux qui concernaient leurs églises, et de nombreux faits défavorables à leur thèse, comme les réprimandes de Frotaire à l'abbé de Moyenmoutier[1], de saint Gérard à la duchesse Béatrix, ou les visites d'Étienne de Lunéville à Bonmoutier, de Renaud de Boutilier-Senlis à Senones, Étival, etc. Enfin, ils apportaient un grand nombre de bulles et de chartes, émanées de Numérien, archevêque de Trèves[2], et de saint Léon IX (1049) pour Saint-Dié ; de sainte Richarde, femme de Charles le Gros, d'Othon Ier (974), de Henri IV (1114), d'Eugène III (1147), pour Étival, de Berthold pour Domêvre, etc., etc. ; mais ces diplômes dont on ne produisait pas ou dont on avait perdu l'original, inspiraient quelque méfiance et, de plus, à tout prendre, ils ne reconnaissaient au chapitre et aux monastères de la Vôge que l'exemption, pour eux, de la juridiction épiscopale, et le droit de faire desservir, par des vicaires nommés par eux, les cures de leurs terri-

1. Sur tous ces faits, voir Benoît Picard ou Broulier, *Défense de l'Église de Toul.*

2. Les écrivains toulois, Broulier entre autres, ne voulaient pas reconnaître l'authenticité de cette charte. M. Pfister leur donne tort (*Ann. de l'Est, Les légendes de Saint-Dié et de Saint-Hidulphe,* juillet 1889).

Digitized by Google

toires. Il y a loin de là à la possession d'une juridiction quasi-épiscopale, dans un quasi-diocèse, immédiatement soumis au Saint-Siège.

Ces prétentions à une indépendance complète avaient insensiblement progressé, dans le cours du XVI^e^ siècle : la longue vacance du siège épiscopal leur donna une nouvelle force et permit à la séparation de s'accentuer encore davantage ?

Jacques de Freux avait déjà protesté, mais sans grand succès en 1680 ; il avait même forcé les portes des églises du ban d'Étival pour en faire la visite malgré les curés[1].

Le grand prévôt de Saint-Dié et les abbés d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones et de Domèvre avaient persisté dans leurs prétentions à la juridiction quasi-épiscopale sur le ban de leurs églises. Henri de Thyard de Bissy, encore évêque nommé et vicaire capitulaire, se trouvant en tournée pastorale, à Deneuvre, en juin 1689, avait dépêché Jean Michel, curé de ce lieu, pour annoncer aux curés de Moyenmoutier, d'Hurbache, de Saint-Maurice de Senones, d'Étival et de Montreux sa visite canonique pour l'un des jours suivants[2]. Comme jadis le doyen de Couvay, Jean Michel avait été renvoyé par les curés aux abbés, et ceux-ci lui avaient déclaré le plus poliment du monde s'opposer « formellement à la visite dudit seigneur de Bissy », attendu que ces paroisses ne dépendaient « en aucune façon du seigneur évêque de Toul ».

Le prélat, ne voulant pas recommencer les croche-

1. Broulier, *op. cit.*, XXXVI.
2. *Ibid.*, XCIII.

Digitized by Google

tages de son prédécesseur, dut se borner à protester par-devant notaire contre cette entreprise sur sa juridiction et l'affaire en resta là pendant plusieurs années. Mais, en mai 1695, Henri de Bissy, étant à Badonviller, envoya aux abbés voisins de Domêvre, Étival, Moyenmoutier et Senones une lettre qui leur annonçait, en termes fort courtois, son intention de visiter les paroisses de leurs bans qui, selon sa conviction, étaient comprises dans son diocèse, en avaient toujours fait partie et n'avaient pu en être distraites par des unions ou des concessions que les évêques de Toul auraient consenties en faveur des abbayes vosgiennes[1] et qui n'avaient pu leur conférer d'autres titres et d'autres droits que ceux de curés primitifs. Il les priait de venir le trouver à Badonviller pour conférer à loisir et il terminait en leur déclarant que sa volonté n'avait jamais été et ne serait jamais de leur faire aucun préjudice, mais seulement de ne pas abandonner, sans connaissance de cause, des ouailles dont il se croyait chargé par le souverain Pasteur. Et, pour les mieux convaincre de la sincérité de ses intentions et du désir de conserver la paix, il s'engageait à ne plus les troubler dans l'exercice de leur juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses de leurs bans, s'ils lui apportaient des titres authentiques, confirmatifs de leurs droits.

Ce sage ultimatum, remarquons-le en passant, ne témoigne guère de cette hauteur et de cette raideur tant reprochées au prélat par les magistrats lorrains.

Les quatre supérieurs furent exacts au rendez-vous; ils s'excusèrent de ne pouvoir autoriser la visite de leurs

1. Broulier, *op. cit.*, C.

Digitized by Google

paroisses, mais ils promirent par acte notarié de présenter leurs titres dans les deux mois, et le secrétaire épiscopal, Jean-Claude Sommier, curé de Champs, l'un des futurs tenants du parti vosgien, ajouta sur le verso du parchemin : « Se souvenir de les sommer quand les deux mois... seront expirés[1]. »

Cette sommation eut-elle lieu ? nous l'ignorons, mais les quatre abbés n'eurent garde d'ouvrir leurs archives : ils y eussent sans doute rencontré plus d'un titre en faveur des évêques de Toul. Riguet pourtant, grand prévôt de Saint-Dié, n'avait pas encore été inquiété dans la jouissance des droits quasi-épiscopaux que son chapitre prétendait posséder sur les paroisses du Val-de-Galilée. En érudit qu'il était, il avait profité de ces loisirs et réuni dans une seconde rédaction de ses *Observations sur les titres de l'insigne église de Saint-Dié en Vosges*[2], en copies entières ou en extraits, les diplômes des empereurs ou des ducs de Lorraine, les bulles des papes et les actes des grands prévôts. Des notes et des commentaires accompagnaient ces transcriptions et tendaient à prouver et l'entière exemption du chapitre à l'égard du siège de Toul et les droits des grands prévôts sur l'ensemble de leurs confrères. C'était un arsenal tout préparé pour les luttes futures.

Le combat, du reste, ne tarda guère à s'engager et ce fut, s'il est permis de risquer cette expression, sur les

1. Broulier, *op. cit.*, CII.

2. 2 vol. in-f°, ms. n° 10 Bibl. de Saint-Dié. — Sur cette contestation de Riguet, de Hugo et du P. Benoît, lire les *Éloges historiques de Hugo* (*Mém. Soc. Royale de Nancy*, 1843), *de Benoît Picard* (*Ibid.*, 1845), de *Riguet* (*Ibid.*, 1846), par Aug. Digot.

Digitized by Google

champs de la préhistoire. En compulsant les archives de son église, Riguet avait remarqué dans les listes épiscopales de Toul des contradictions nombreuses et de grossières inexactitudes : il entreprit de les relever et, dans un livre qui, pour l'époque, est extrêmement remarquable et qui, selon le mot de Digot[1], signale la naissance des véritables études historiques dans notre province et annonce chez son auteur une science aussi profonde qu'étendue, il établit sur des bases plus sérieuses le *Système chronologique et historique des évêques de Toul*. L'ouvrage, sans doute, n'était point parfait : il renfermait un certain nombre d'erreurs et de points contestables, mais il mettait en avant plusieurs idées, très neuves : il reportait vers l'an 365 l'apostolat de saint Mansuy ; il donnait, comme hypothèse sérieuse, l'existence à Grand, dans la cité des Leuques, d'un siège épiscopal éphémère, mais antérieur à celui de Toul, et il faisait du martyr saint Euchaire un évêque de cette ville et un précurseur de saint Mansuy ; enfin, il démontrait, à grands renforts de preuves, que saint Dié était venu dans les Vosges, non pas sous Garibald (c. 710) mais sous Eborin (c. 669).

A Toul, à ce moment, un capucin, le P. Benoît Picard, s'occupait des mêmes questions et, sur le conseil de M. de Bissy, il avait entrepris une histoire du diocèse. Riguet lui soumit son travail et, le 16 mars 1701, il en reçut une longue lettre qui mêlait, à de nombreux éloges sur sa méthode et sur ses conclusions, quelques critiques sérieuses : Benoît, entre autres choses, n'admet-

1. *Élog. hist. de Riguet*, tirage à part, p. 26.

Digitized by Google

tait point l'hypothèse de Grand[1] et protestait contre le rôle secondaire qu'elle assignait à la ville de Toul.

Ces remarques eussent peut-être amené l'auteur à modifier quelques-unes de ses vues ; mais il était mourant. Charles-Louis Hugo, alors prieur des Prémontrés de Nancy, reçut le manuscrit de sa main défaillante et le remit à l'imprimeur. A ce livre posthume, il fallait une préface. Hugo l'écrivit avec cette fougue que nous apprendrons à connaître. Non seulement, il ne tint aucun compte des critiques du capucin, mais il exagéra les dires du grand-prévôt, transforma ses hypothèses en certitudes, fit un éloge pompeux de la ville de Grand et prétendit que Toul, jusqu'au IXe siècle, n'avait été qu'un petit château, incapable d'être la capitale des Leuques et bon « tout au plus, à servir de retraite à un parti[2] ».

Benoît fut très irrité de cette publication qui ébranlait les bases de son histoire ; il en prépara sans retard la réfutation et, comme il ne trouvait pas dans la région les éléments suffisants pour établir l'importance primitive de la ville de Toul, il pria un Toulois, Nicolas Clément, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque royale, de lui procurer les documents qui lui manquaient. Il reçut de lui de nombreux extraits d'historiens et de géographes anciens et, muni de toutes ces preuves, quelques-unes assez

---

1. Digot donne cette lettre en appendice, dans son *Éloge du P. Benoît Picard* (tir. à part, p. 87 et sq.).

2. *Système chronologique et historique des évêques de Toul, avec des Mémoires historiques et chronologiques pour la vie de saint Dié, évêque de Nevers et fondateur de l'insigne église de Saint-Dié en Lorraine,* par M. l'abbé de Riguet, grand aumônier de S. A. R., grand prieur de Saint-Dié, etc. A Nancy, chez Paul Barbier, MDCCI, in-8°.

Digitized by Google

contestables, il composa et mit au jour, en 1702, la *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul contre la préface d'un livre qui a pour titre : « Système chronologique et historique des évêques de Toul*[1]. »

Le ton de l'opuscule eût gagné à être moins agressif et certaines affirmations à être plus documentées ; pourtant Hugo ne répondit pas : il se sentait incompétent et il était d'ailleurs absorbé par d'autres travaux. En 1704, nommé historiographe de Lorraine, il donna la *Vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg et fondateur de l'ordre de Prémontré*[2], et, là encore, il rencontra le P. Benoît Picard. Il avait glissé dans son œuvre une généalogie de la famille ducale ; le capucin s'occupait, lui aussi, de recherches sur le même sujet ; il y eut entre les deux érudits une lutte très vive à coups d'opuscules qui

1. Paris, Langlois, 1702, in-8°, 50 pp. — On a longtemps attribué cette brochure à Clément, mais le P. Benoît déclare formellement qu'il en est l'auteur, au bas de la page 16 de son *Histoire*.

Cette *Défense* dut avoir au moins une autre édition ; la voici telle que Digot la signale (n. 25) : *Dissertation critique pour prouver que la ville de Toul était la capitale et le siège épiscopal des Leuquois ; que Grand n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois, ni le siège épiscopal de saint Euchaire et que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois. Contre le système chronologique des évêques de Toul composé par M. l'abbé de Riguet et contre la préface mise à la tête de ce livre par un auteur anonyme.* Petit in-8°, de 68 pp., *s. n. n. l. n. d.* (Digot le croit imprimé à Toul, chez Alexis Laurent.)

Dom Calmet (*Bibl. lorr.*, art. Clément et Picard) ne parle pas de l'édition de Paris qui est la moins rare, mais cite une autre édition, qui aurait été donnée à Nancy, chez Barbier, dès 1701, et dans le format in-4°. Cette mention unique d'une brochure qu'on ne retrouve plus, fait croire à une erreur du savant bénédictin.

La *Défense* semble postérieure à la *Dissertation*, car Benoît Picard, dans son *Histoire du diocèse* (p. 16), ne parle que de celle-là : il la considérait donc comme plus récente et comme meilleure.

2. Luxembourg. André Chevalier, 1704.

Digitized by Google

passionna[1] la France et la Lorraine : cette question des nationalités se glissait partout. Hugo, à la fin, fut vaincu. Devant les représentations de la cour de Versailles, Léopold, qui le soutenait, crut prudent de lui retirer, en 1712, son titre d'historiographe et de lui interdire de publier un nobiliaire et des biographies de Charles IV et de Charles V, qu'il tenait tout préparés. Or, en 1707, le P. Benoît avait fait paraître son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*[2] dont M. de Camilly avait approuvé la doctrine et chaudement recommandé la lecture[3] ; en 1711 il avait publié, avec l'autorisation épiscopale, le *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*[4]. Il était donc l'historien officiel du diocèse. Hugo, de son côté, était devenu, en 1710, coadjuteur d'Étival. Il était facile de prévoir que, s'il obtenait l'abbaye d'Étival et si la lutte reprenait entre l'évêque de Toul et les abbés des Vosges, le savant Prémontré unirait, dans son cœur ardent, et le souci de défendre les prétentions de son monastère et le ressentiment qu'il gardait contre un adversaire qui lui avait prodigué les sarcasmes et créé de sérieuses difficultés.

Des hostilités cependant étaient ouvertes entre François de Camilly et Pierre Collin, abbé de Domèvre[5].

---

1. Sur cette querelle, voir Digot, *opuscules cités*.

2. Toul, Alexis Laurent. 1707.

3. Mandement de Mgr l'évêque-comte de Toul pour approuver l'*Histoire de la ville et du diocèse de Toul* par le P. Benoît, capucin. — 1er mars 1707 (*Recueil des mand.* I, 234 *bis*).

4. Toul. Rollin, 1711, 2 vol. in-12.

5. Chatton, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et Domèvre*, 343 et sq.

Digitized by Google

Celui-ci, renchérissant sur les prétentions de ses prédécesseurs, avait créé pour le ban de son monastère, le 4 janvier 1706, une officialité qui exercerait toute juridiction spirituelle, gracieuse et contentieuse, avait lancé des mandements imprimés, accordé des dispenses de mariage, substitué au catéchisme de Toul celui de Besançon et aux livres toulois les missels graduels et antiphonaires romains ;... bref, il s'était conduit en prélat absolument indépendant.

Poirier, promoteur général du diocèse, requit contre lui, le 18 avril 1708 ; Camilly le fit sommer de se rendre au synode de la Pentecôte et, sur son refus, il l'assigna devant le Parlement de Metz. Ce recours aux juges séculiers ne laisserait point de nous surprendre si nous ne savions que tel était l'usage des églises gallicanes en cas de conflits avec des exempts. L'affaire fut plaidée avec chaleur, durant sept audiences, et, le 5 septembre 1709, la cour donna pleine et entière raison à l'évêque de Toul ; elle le maintint dans le droit de visiter les paroisses du ban qui étaient en France, c'est-à-dire Cirey, Harbouey, Val-de-Bonmoutier, et condamna les curés de ces lieux à le reconnaître pour leur supérieur immédiat et à se rendre aux synodes et aux conférences du diocèse.

Mais le territoire de l'abbaye de Domèvre était en majeure partie situé en Lorraine et Collin se consola de cet échec en appelant à Rome de cette citation anti-canonique et en exerçant, avec plus d'affectation, sa juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses qui appartenaient aux duchés. L'évêque patienta, attendant l'occasion. Or, en 1711 ou 1712, le prédicateur désigné pour l'Avent à la

Digitized by Google

cour de Lunéville fit défaut au dernier moment. Léopold invita l'abbé de Domèvre à le remplacer et Collin s'exécuta volontiers. Il avait reçu jadis une approbation générale ; se fondant sur un usage constant, il négligea de solliciter l'autorisation de l'évêque diocésain.. Il pouvait être dans son droit, mais dans les circonstances présentes, sa conduite ressemblait à une provocation : il fermait obstinément son territoire au prélat toulois et il osait, sans sa permission explicite, exercer dans le diocèse de son adversaire le ministère de la prédication ! Camilly jugea bon de protester : il interdit à l'abbé de prêcher désormais dans toute l'étendue de l'Église de Toul, d'y entendre les confessions et d'y faire aucun acte de juridiction. Par ces représailles, sévères il est vrai, mais fort excusables, il atteignait à la fois Collin, les abbés ses confrères, et le duc leur protecteur ; mais il indisposait encore davantage Léopold, déjà si peu porté pour les prélats toulois. L'affaire du *Pouillé* vint encore compliquer les choses et irriter les esprits [1].

A la requête de l'évêque, le P. Benoît Picard travaillait depuis longtemps à compléter ses études sur l'histoire ecclésiastique de la région, par la rédaction d'un *Pouillé*

1. La plus grande partie de ce qui suit, sur cette affaire de l'évêché de Saint-Dié, est empruntée au manuscrit 128 de la Bibliothèque du grand séminaire de Nancy : *Suitte des différends de Mgr l'évêque de Toul avec M. le duc de Lorraine sur la juridiction ecclésiastique. — Cinquième partie contenant ce qui s'est passé depuis 1718 jusqu'au mois de janvier 1723 et principalement contre l'érection d'un évêché dans Saint-Dyé.* In-4°, 800 pp. — Les quatre premières parties sont malheureusement perdues. Cette suite de six volumes, formant recueils de pièces, faisait partie de la bibliothèque de l'évêque Bégon. Elle semble être l'œuvre de Broulier, promoteur général, puis grand-vicaire de Toul.

Digitized by Google

historique et civil du diocèse de Toul. C'était un catalogue méthodique, par archidiaconés, doyennés et paroisses, de tous les bénéfices, avec leurs collateurs, leurs revenus, leurs charges, leur état actuel ; œuvre toujours utile, mais que les bouleversements et les ruines du dernier siècle avaient rendue indispensable. Henri de Bissy en avait préparé les éléments en exigeant des doyens ruraux des mémoires détaillés sur les bénéfices de leurs circonscriptions[1] et François de Camilly avait estimé fort justement que nul n'était plus apte que le docte capucin à mener à bonne fin cette délicate et minutieuse entreprise.

Le manuscrit, achevé dans les derniers mois de 1709, fut donné à l'imprimeur dans le courant de 1710 et l'ouvrage mis en vente l'année suivante[2]. Or, Léopold avait confié à Antoine Rice un travail analogue pour les bénéfices de ses États ; des *Déclarations* exactes et précises avaient été demandées pour cela aux communautés en 1700 et en 1708[3] et l'*État du temporel des paroisses et des bénéfices situés dans les duchés de Lorraine et de Bar,* commencé par Rice en 1702, était alors aux trois quarts terminé[4]. Le prince crut voir un défi dans la publication du *Pouillé* et Léonard Bourcier de Montureux fut du même sentiment. Sentant bien qu'on ne pouvait contester à un évêque le droit de dresser le catalogue

1. *Pouillé,* Préface.

2. Toul. Louis et Étienne Rollin, 1711, 2 vol. in-12.

3. Ces *Déclarations des communautés* sont conservées aux Archives de Meurthe-et-Moselle (B., 11716 et sq.).

4. L'*État du temporel des paroisses,* rédigé de 1702 à 1713, est conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle (B., 288-298).

Digitized by Google

des cures de son diocèse, fussent-elles situées en terre étrangère, le procureur général usa d'un biais fort habile et, le 30 mai 1712, il présenta à la Cour souveraine une requête énumérant toutes les erreurs qui, à son avis, remplissaient ce livre et pouvaient léser de nombreux intérêts, et réclamant la condamnation et la suppression d'un ouvrage aussi inquiétant[1].

La cour, naturellement, eut égard à cette demande; elle reconnut, non sans complaisance, que le P. Benoît était tombé dans l'erreur « presque sur chaque article » et que son travail « défectueux pourrait se répandre dans le public, et que, dans la suite des temps, on pourrait peut-être le regarder comme un livre approuvé et le produire dans les tribunaux pour faire preuve des différents droits de patronage, de dîme et de seigneurie[2] ». En conséquence, elle interdit la vente du *Pouillé* sur les terres de Lorraine et de Bar.

Le but de Léopold et de Bourcier était atteint; l'évêque était contrarié et le catalogue toulois ne ferait pas tort à l'*État temporel des paroisses* lorrain. Mais le capucin ne méritait point cette humiliante condamnation. Comme Antoine Rice, il avait apporté à son œuvre les soins les plus scrupuleux; il ne se flattait point de n'avoir commis ni erreurs, ni omissions, mais il s'était offert, dans sa préface, à faire toutes les corrections nécessaires et à publier dans un *Supplément* toutes les rectifications qui lui sembleraient justes et bien fondées. Ce supplément était déjà même en partie rédigé et le second volume

1. *Ordonn. de Léopold.*
2. *Ordonn. de Léopold.*

Digitized by Google

portait en appendice trente-deux pages d'additions et de modifications. Ce *Pouillé* était donc un livre de bonne foi et la postérité a été plus équitable envers lui et envers son auteur; il est vrai qu'elle n'est point égarée par le ressentiment, ni excitée par l'ardeur du combat.

On fut ensuite quelque temps en repos. Mais, en 1715, un incident de minime importance vint rallumer la lutte entre l'évêque de Toul et les abbés des Vosges, lutte qui bientôt se transforma en une bataille acharnée entre Lorrains et Français. Un prébendé du chapitre de Saint-Dié, né dans la partie non contestée du diocèse, se préparait aux ordres. Il demanda à M. de Camilly, l'évêque de son lieu d'origine, les lettres testimoniales exigées par la constitution *Speculatores* du pape Innocent XII : c'était prétendre implicitement que, membre de la collégiale san-déodatienne, il n'appartenait plus au diocèse de Toul. Le fait n'était pas nouveau et à celui-ci, comme à ceux qui l'avaient précédé, le prélat répondit que, ne reconnaissant pas l'indépendance du Val-de-Galilée, il ne pouvait et n'entendait donner, en sa qualité d'évêque du lieu de résidence, que des lettres dimissoires[1].

L'affaire fut portée à Rome à la Congrégation du Concile. Le chapitre allégua le diplôme de Numérien, les bulles de saint Léon IX et de Paschal II, un usage ininterrompu, et soutint, à l'exemple des monastères voisins, que son territoire formait une circonscription indépendante de tout diocèse, gouvernée quasi-épiscopalement par son grand-prévôt et soumise directement au Saint-Siège. L'évêque de Toul défendit les droits de sa juridiction et

1. Broulier, XXXII et sq.

Digitized by Google

la Congrégation, assez embarrassée, remit à plus tard la décision du procès. Elle interdit pourtant au chapitre de Saint-Dié de délivrer des lettres dimissoires et statua que, pour cela, les clercs de son ban s'adresseraient provisoirement au métropolitain de Trèves[1].

Léopold suivait cette affaire avec le plus vif intérêt. Il se rappelait que ses prédécesseurs, Charles III et Charles IV, avaient en vain travaillé à faire ériger à Nancy un évêché lorrain ; il se souvenait aussi que M. de Thyard de Bissy avait obstinément refusé d'instituer à Nancy une officialité lorraine ; mais il n'avait renoncé ni à ses désirs, ni à ses espérances. Il crut l'occasion favorable. Les bans du chapitre de Saint-Dié et des trois abbayes de la Vôge se touchaient ; ils se proclamaient indépendants de tout évêché et soumis directement au Saint-Siège : leur réunion ferait une circonscription suffisante pour constituer un petit diocèse ; les abbés d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones seraient portés, sans aucun doute, à renoncer à leur juridiction quasi-épiscopale, en faveur du futur évêque de Saint-Dié, et à sortir ainsi, à leur honneur, de leur situation précaire ; les prélats toulois verraient, peut-être, avec moins de jalousie, un évêché créé au fond des Vosges, dans une région qui leur échappait, et la cour de Rome, justement émue par la situation anormale et l'abandon de ces territoires, serait toute disposée à favoriser ce projet.

Il fit donc rédiger une supplique en vingt-deux articles, insistant surtout sur la nécessité de créer un évêché dans une circonscription isolée de tout diocèse, délais-

1. Broulier, XLII.

Digitized by Google

sée des évêques voisins, très éloignée de toute ville épiscopale et limitrophe de pays hérétiques. Il faisait un tableau magnifique du territoire du futur diocèse, des avantages que procurerait la ville, les hôtels et l'église de Saint-Dié ; promettait le consentement des trois abbés intéressés ; proposait, pour former la mense épiscopale, l'union à la grande prévôté de Saint-Dié de l'abbaye de Bouzonville[1] et des prieurés de Froville[2] et de Relanges[3], et réclamait pour lui et pour ses successeurs le droit de nommer au futur évêché.

L'exposé des motifs qui paraissaient rendre cette érection nécessaire, l'initiative, en apparence désintéressée, du gouvernement lorrain, la facilité des opérations, tout fit une grande impression sur l'esprit du pape Clément XI. Il semblait s'agir du bien des âmes : la cour romaine se départit de sa lenteur accoutumée. La supplique avait été déposée au commencement de 1717 ; le 19 février de cette même année, un décret de la Congrégation du Concile chargea Mgr Firrao, le nonce de Lucerne, dans la délégation duquel se trouvaient les abbayes vosgiennes, de faire l'enquête sur place, et le 19 octobre, ce mandataire citait à Saint-Dié, pour le 30 de ce mois, les évêques et les chapitres voisins de Strasbourg, de Bâle, de Toul, le métropolitain de Trèves, les abbés et les religieux d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones et de Bouzonville,

---

1. *Bouzonville*, abbaye de la congrégation de Saint-Vanne, au diocèse de Metz. — L'abbé commendataire était alors le prince Alexis de Nassau. (Calm. *Hist. de Lorr.*, VII, xliii.)

2. *Froville*, canton de Bayon, Meurthe-et-Moselle.

3. *Relanges*, canton de Darney, Vosges.

Digitized by Google

les prieurs de Froville et de Relanges, et le chapitre de Saint-Dié.

L'évêque de Toul, il ne pouvait se le dissimuler, n'était assigné qu'en qualité de voisin. Il unit sa cause à celle de son chapitre[1]; obtint du Régent, dès le 22 avril, une défense formelle aux chanoines de consentir à tout démembrement du diocèse[2]; chargea Broulier, déjà mandataire de ses collègues, de former, en son nom, opposition à l'érection projetée, et fit, sans retard, rédiger un *Mémoire* pour éclairer la cour pontificale[3].

En avril 1718, ce document fut prêt. Après l'éloge obligé du zèle des prélats et des gloires du diocèse de Toul et un rapide exposé des faits, il attaquait le vif de la question. Un premier article, à grand renfort de citations d'historiens, de chartes d'empereurs, de bulles de papes, d'actes d'évêques de Toul, et, chose très habile, de pièces émanées du chapitre de Saint-Dié ou des abbayes de la Vôge, prouvait que si les moines et les chanoines étaient, par suite de bulles pontificales ou de concessions des prélats toulois, personnellement exempts de la juridiction épiscopale et collateurs des cures qui se trouvaient comprises dans les bans de Saint-Dié, de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival, ces bans eux-mêmes ne participaient point à leur exemption, avaient toujours

1. Arch. de M.-et-M. *Délib. capit.* G., 89, f° 94 et sq. — Les chanoines nommés pour compulser les archives furent Broulier, Fransquin, de Neuvy et de La Bussière.

2. *Ibid.*

3. *Mémoire de Messire François Blouet de Camilly, évêque-comte de Toul, P. D. S. E., pour justifier l'opposition qu'il a formée avec le chapitre de l'Église cathédrale à l'érection d'un évêché dans la ville de Saint-Dié.* (Bibl. du gr. sém., ms. 128.)

Digitized by Google

fait partie du diocèse, n'avaient commencé à s'en détacher que vers le commencement du XVII[e] siècle, avaient successivement substitué et fait substituer à l'ancienne formule : *Tullensis diœcesis,* ces autres expressions : *nullius seu tullensis diœcesis* (1602), *nullius diœcesis in diœcesi tullensi* (1632), *nullius seu provinciæ trevirensis* (1650), et enfin *nullius diœcesis, Sanctæ Sedi immediate subjectus.*

Le second article établissait que l'opposition du prélat, respectueuse des droits suprêmes du souverain pontificat, était juste, bien fondée et fortifiée par l'opposition du roi de France et du métropolitain de Trèves.

Le troisième réfutait les motifs allégués par la cour de Lorraine. Il montrait que le territoire assigné était trop petit, les ressources trop précaires, la mense épiscopale difficile à constituer dans les conditions indiquées, et il protestait que le Val-de-Galilée et les régions environnantes n'auraient jamais souffert de leur éloignement, si l'obstination du chapitre et des abbés n'y avait rendu impossible aux évêques de Toul l'exercice de leur ministère et de leur apostolat.

Le quatrième article tendait à prouver que la ville de Saint-Dié n'offrait pas les ressources suffisantes pour servir de résidence épiscopale, et le cinquième enfin dénonçait les nombreux défauts de procédure commis par le nonce dans son information.

Ce mémoire, clair, méthodique, pourvu de toutes les pièces justificatives et de manchettes qui indiquaient les sources avec la précision désirable, renfermait sans doute des affirmations hasardées, des preuves ou des citations contestables, mais il constituait néanmoins un plaidoyer

Digitized by Google

solide, d'une dialectique habile et serrée, tout à l'honneur des canonistes toulois, Broulier, de Laigle en particulier, et propre assurément à faire un grand effet sur tout esprit non prévenu.

Le 17 avril 1718, François de Camilly l'envoya au maréchal d'Uxelles, ministre d'État, le priant de le faire parvenir à Rome par le premier courrier du roi, et de renouveler au cardinal de La Trémoïlle, ambassadeur de France, l'ordre de soutenir énergiquement les droits de l'Église de Toul. Il lui demandait d'agir sans délai, pour combattre à temps les conclusions du nonce de Lucerne, et contrarier les démarches des agents de Lorraine. Et, en même temps, il stimula l'archevêque de Trèves. Selon le projet de Léopold, le futur évêché devait être soumis directement au Saint-Siège : la cause du métropolitain était donc identique à celle de l'évêque diocésain.

Le résident de Lorraine à Rome était alors Jean-Claude Sommier, curé de Champ, homme ambitieux, prêtre érudit et diplomate habile. Passé du camp toulois dans celui de Léopold, il n'épargnait ni son temps, ni ses peines, multipliait les sollicitations, et savait au besoin glisser adroitement une bourse pleine dans des mains peu scrupuleuses, certain qu'il était de ne pas travailler simplement pour le bien des âmes ou pour le profit du duc de Lorraine.

Le cardinal de La Trémoïlle et Michel-Ange de la Chaussée, consul de France à Rome, ne restaient point inactifs ; leurs avocats s'employaient à combattre le rapport du nonce et à faire valoir le mémoire de l'évêque; mais ils n'avaient pas les mêmes intérêts ; ils n'y met-

Digitized by Google

taient pas la même ardeur. De plus, l'empereur intervint en faveur de Léopold et l'affaire changea de face : elle devint une phase de la lutte entre Français et Impériaux. Tout s'unissait donc pour rendre fort problématique le succès de l'évêque de Toul.

Le chanoine Chevalier, qui surveillait le procès, avertit François de Camilly, et celui-ci s'empressa d'adresser au pape une lettre où il lui analysait substantiellement les principales preuves et les conclusions de son Mémoire. La missive partit le 16 février 1719, mais elle arriva trop tard : le siège de la Congrégation consistoriale chargée de juger le différend était fait depuis longtemps, et, le 28 mars, treize voix contre neuf se prononcèrent pour le rescrit suivant : « *Constare de causis ob quas deveniri possit ad erectionem episcopatus ; et ad mentem, mens est quod requirantur novi consensus liberi ; quoad jus patronatus, ex deductis negative et in reliquis, dilata*[1]. »

L'objet du litige était donc admis en principe ; les droits du siège de Toul sur les territoires contestés n'étaient point reconnus, et, si les abbés des Vosges donnaient, de nouveau et en toute liberté, le consentement demandé, rien ne semblait devoir s'opposer à l'érection de l'évêché de Saint-Dié. Sans doute, Léopold n'obtenait pas le droit de présentation qu'il ambitionnait, mais il avait désormais la certitude de posséder un évêché en terre lorraine, et il ne désespérait pas de se faire donner

1. Bibl. du sém., ms. 128. — Les pièces et les lettres que j'indique se trouvent copiées *in-extenso* dans ce recueil, mais comme les pages ne sont pas numérotées, je me dispense d'y renvoyer.

Digitized by Google

plus tard la nomination du titulaire. Ce fut donc un triomphe à la cour de Lunéville. A Toul, au contraire, on était navré. François de Camilly se hâta de représenter à Dubois le préjudice que le rescrit du 28 mars portait aux droits de la France, et le pria de faire écrire au pape, par le roi, « une lettre vive et forte » qui arrêtât « les poursuites de M. le duc de Lorraine ».

La cour de France s'exécuta, et, par l'entremise de La Trémoïlle, elle fit valoir des raisons dont Clément XI parut frappé. Cependant Léopold multipliait ses largesses autour des cardinaux, et se procurait dans la Vôge, sans trop de difficultés, les consentements requis. Seul l'abbé de Senones, Mathieu Petitdidier, refusa, mais pour des raisons à lui personnelles[1]. La seconde audience de la Congrégation se tint le 27 juillet et fut encore plus défavorable : vingt-deux voix contre huit sanctionnèrent ou plutôt aggravèrent le premier rescrit. La Congrégation maintenait le principe de l'érection, exigeait le consentement de l'abbé de Senones, désarmait le métropolitain en réservant que le nouveau siège serait de la province de Trèves, et ne repoussait plus aussi catégoriquement la nomination du titulaire par le duc de Lorraine.

A cette sentence pourtant, les juges avaient ajouté cette clause : « *Non reproponatur causa, nisi citato episcopo tullensi.* » Il y avait là un semblant d'avantage dont il fallait profiter. Le procureur de l'évêque de Toul à Rome était encore Michel-Ange de La Chaussée ; pour gagner du temps et empêcher toute assignation prématurée, François de Camilly lui retira son mandat par acte

1. L'abbé de Bouzey lui contestait alors son titre abbatial.

Digitized by Google

notarié du 24 août 1719; il produisit alors un arrêt du parlement de Paris, daté du jour précédent, et défendant à « tous évêques, chapitres et autres personnes de comparoir à aucune citation en cour de Rome pour l'érection d'un évesché dans la Lorraine[1] », et, fort de cette interdiction, il protesta, par-devant notaire, contre la création du diocèse projeté[2].

Le roi de France, de son côté, avait fait remettre à Clément XI, dès le 31 juillet, une lettre très pressante et un nouveau mémoire, prouvant encore que Saint-Dié appartenait au diocèse de Toul[3]. Puis, le 8 janvier 1720, il fit présenter une opposition en forme contre l'érection de ce nouvel évêché. Clément XI fut très contrarié de cette démarche de Louis XV : il eût désiré accorder cette satisfaction à Léopold; il se faisait un scrupule de laisser plus longtemps de nombreuses brebis sans pasteur; il craignait les représentations de l'empereur. Toutefois, après bien des hésitations, il jugea prudent de ne point blesser la cour de Versailles; il manda ses sentiments aux cardinaux, et, le 5 juillet 1720, la Congrégation consistoriale, statuant une troisième fois, décida qu'il y avait lieu de différer la sentence définitive jusqu'à ce que les agents du duc de Lorraine eussent apporté des informations meilleures. Le Saint-Siège se ménageait ainsi une honorable sortie, mais, selon le mot de

1. *Arrest... du 23 août 1719.* Paris, v^ve^ François Muguet, 1719, in-4°, 8 pp. (Bibl. du sém., ms. 128.)

2. *Protestation de M. l'évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire, contre l'érection de l'évêché de Saint-Dié, en Lorraine.*

3. *Mémoire abrégé concernant l'affaire de Saint-Dié.* (Bibl. du sém., ms. 128.)

Digitized by Google

La Chaussée, « l'affaire était renvoyée aux calendes grecques ». Jean-Claude Sommier revint en Lorraine, sous prétexte de prendre des vacances, et l'évêque de Toul crut pouvoir enfin respirer.

Les considérations de la politique, les animosités de partis avaient, encore une fois, prévalu contre les intérêts majeurs des âmes. Il est certain que le diocèse était trop vaste pour un seul homme, que cet antagonisme aigu de nationalités entravait la bonne administration et paralysait le zèle du premier pasteur; la division du diocèse s'imposait, mais il faut convenir que l'arrangement qui venait d'échouer n'eût aucunement remédié au mal; le Val-de-Galilée, augmenté même du ban des trois abbayes, était une infime portion du diocèse, et la majeure partie des terres ducales restait, avec Nancy et Lunéville, soumise aux évêques de Toul.

Clément XI n'avait pourtant point renoncé à son idée. Toujours ému de l'abandon où il croyait les populations vosgiennes, il se fit présenter un nouveau mémoire démontrant qu'il n'y avait pas d'évêché en Lorraine; que Saint-Dié n'était d'aucun diocèse; que le roi de France n'était pas fondateur de l'Église de Toul, et que, par suite, il tenait son droit de nomination uniquement de la libéralité du Saint-Siège; que le Souverain-Pontife avait le droit d'ériger de nouveaux diocèses, que ce droit serait illusoire s'il dépendait des souverains; enfin que l'évêque de Toul n'était pas autorisé à invoquer un arrêt du Parlement pour s'excuser de ne pas répondre à une citation de Rome, alors qu'il avait auparavant accepté de paraître devant les tribunaux apostoliques.

Le nonce de Lucerne, nommé à la nonciature de Por-

Digitized by Google

tugal, passa bientôt par Saint-Dié, en allant à son nouveau poste; il eut de longues entrevues avec Jean-Claude Sommier, et le bruit courut dans la région qu'il lui avait montré la bulle d'érection de l'évêché vosgien.

François de Camilly s'empressa de rédiger une protestation; mais il n'entendit plus parler de rien, du moins pour l'instant. Il fut d'ailleurs nommé, le 8 janvier 1721, à l'archevêché de Tours, et ses préoccupations changèrent d'objet. Depuis longtemps il désirait quitter un diocèse où cet antagonisme de nationalités lui avait suscité tant d'embarras; il avait successivement sollicité les sièges de Verdun, de Bayeux, de Grenoble. Le Régent, jusque-là, n'avait point écouté ses demandes, ne trouvant pas d'homme capable de reprendre une succession si troublée; enfin, il lui donna la chaire de saint Martin. C'était à la fois pour récompenser sa patience et ses travaux, et pour ramener la paix dans cet archidiocèse, profondément troublé par les appelants de la bulle *Unigenitus*. « Jamais homme, dit un chroniqueur toulois[1], ne fut plus content que M. de Camilly de sa translation. Sa joie fut parfaite, quoique le revenu n'égalât point celui de l'évêché de Toul...; il se vit délivré du soin d'une Église dont les intérêts l'obligeaient de combattre continuellement avec la cour de Lorraine, pour en soutenir les droits; transféré enfin dans le plus beau pays de la France et sur le siège d'une des plus belles et des plus étendues métropoles du royaume. »

Léopold n'avait rien fait pour le conserver; il avait simplement prié le duc d'Orléans de placer à Toul un

1. Bibl. du sém., ms. 128.

Digitized by Google

prélat qui fût partisan de la bulle *Unigenitus,* et ne mêlât point aux sujets de contestations déjà si multipliés les querelles irritantes du jansénisme[1]. Il fut écouté. Le même décret royal qui transféra M. de Camilly à Tours, nomma évêque de Toul Scipion-Jérôme Bégon, alors abbé de Saint-Germer-du-Flay et vicaire général de Beauvais.

Issu d'une famille considérable de Blois, fils d'un commissaire de la marine royale, le nouveau prélat était né à Brest le 30 septembre 1681, avait fait de fortes études au collège Louis-le-Grand, au séminaire de Saint-Sulpice, et conquis en Sorbonne le bonnet de docteur. Nommé en 1708 doyen du chapitre de La Rochelle, il avait assisté et pris une part active à l'assemblée du clergé de 1710; avait reçu, trois ans plus tard, l'abbaye bénédictine de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, et avait été demandé par l'évêque de cette dernière ville, M. de Beauvilliers, pour son vicaire général. Le Régent l'avait chargé de porter dans les provinces de Bordeaux et d'Auch le projet d'instruction dressé par l'assemblée du clergé sur la bulle *Unigenitus,* et il n'avait eu qu'à se louer de son zèle et de son habileté. Il savait qu'on pouvait compter sur son orthodoxie et sur son dévouement au pape et au roi; il avait entendu célébrer sa douceur et sa fermeté, sa prudence et sa modération; il crut donc avoir trouvé l'homme que réclamait un diocèse aussi troublé et put présager, pour cette pauvre Église, des jours d'apaisement et de prospérité.

---

1. Lettre du 4 novembre 1719. (Arch. du minist. des affaires étrangères, CV, f° 239.)

Digitized by Google

Fort malencontreusement, Clément XI succomba sous le faix des ans avant d'avoir pu ratifier le choix du monarque français. Le conclave fut indiqué pour les premiers jours de mai 1721, et, le 2 avril, le cardinal de Bissy passa dans son ancienne ville épiscopale. Il y fut reçu en grande cérémonie, mais il y séjourna quelques heures à peine et continua son chemin, en évitant Nancy, où Léopold était venu tout exprès pour le saluer. Était-ce, comme se le persuade le chroniqueur toulois auquel nous devons ces détails, simplement hâte d'arriver à Rome, rhume ou question de cérémonial? Il est permis de faire d'autres suppositions. L'évêque de Meaux ne pouvait oublier ce qu'avait souffert l'évêque de Toul, alors que son successeur se voyait contraint de quitter, lui aussi, sa première Église.

Le conclave s'ouvrit à l'époque indiquée, et, le 8 mai, Michel-Ange Conti fut élu pape et prit le nom d'Innocent XIII. François de Camilly l'avait connu à Strasbourg : aussi se flattait-il de se voir bientôt préconisé. Malheureusement pour lui, son nom figurait sur une longue liste de nominations, et différentes difficultés, suscitées à l'un, puis à l'autre de ses collègues, firent traîner indéfiniment l'expédition de ses bulles. Aussitôt après l'élection, le marquis de Spada et Jean-Claude Sommier étaient partis de Lunéville pour Rome ; c'était, assurait Léopold, pour présenter au nouveau pape les félicitations de la cour de Lorraine, mais le prélat était trop avisé, trop instruit par l'expérience, pour ne pas craindre, pour son successeur, une reprise des négociations au sujet de Saint-Dié. Il crut de son devoir de ne point s'en désintéresser ; sans retard, il écrivit à Dubois, à l'archevêque de

Digitized by Google

Trèves; il voulut même s'adresser à Innocent XIII, mais il se borna à prier son protecteur, le cardinal de Rohan, alors à Rome, de surveiller les ambassadeurs lorrains. Celui-ci lui répondit « qu'il ne permettrait pas que l'on déchirât une épouse qui lui avait appartenu si longtemps et pour laquelle, même en la quittant, il conservait toujours une passion si forte dont il y a si peu d'exemples[1] », et Camilly fut plus rassuré.

Léopold pourtant faisait l'empressé; il demanda des exemplaires de la bulle d'Innocent XIII qui annonçait un jubilé, comme don de joyeux avènement; il en envoya un à Toul vers la fin de septembre, et pria l'évêque d'en ordonner la publication. C'était, de sa part, ou bien calcul pour entrer dans les bonnes grâces du souverain pontife, ou plutôt désir de gêner le prélat; il venait en effet de lui susciter encore une difficulté au sujet de lazaristes toulois qui avaient prêché à Sorcy contre les obligations stipulatives d'intérêt. François de Camilly, comme du reste ses collègues de Verdun et de Metz, se trouvait dans une situation embarrassante. La bulle n'était pas encore reçue en France : la publier seulement dans la partie lorraine, c'était bien inutilement scinder le diocèse; la publier dans toutes les paroisses, c'était blesser Versailles; faire la sourde oreille à l'invitation ducale, c'était s'aliéner Lunéville, et peut-être aussi le pouvoir apostolique. Pour gagner du temps, le prélat prétexta que le moment des vendanges lui semblait peu propice, et remit son mandement au mois de novembre. Aussitôt il exposa les affaires au Régent, obtint l'autorisation

1. Bibl. du sémin., ms. 128.

Digitized by Google

d'étendre son ordonnance à la partie française, et déjoua le piège que Léopold semble lui avoir tendu.

Cependant, dans la Ville éternelle le cardinal de Rohan travaillait pour les intérêts toulois et disposait en leur faveur les personnes et les choses. Spada, d'ailleurs, et Sommier n'avaient pas mission de poursuivre l'érection d'un évêché ; ils devaient procurer à François-Vincent-Marc de Beauvau, fils aîné du marquis de Craon, alors âgé de sept ans, la dignité de primat de Lorraine, vacante depuis cinq ans par le décès du prince Charles de Lorraine, archevêque de Trèves (†1715). Ses amis de Rome se hâtèrent d'en informer François de Camilly, et Rohan, à son retour en France au mois de mars 1722, fit savoir au prélat qu'il pouvait dormir en repos sur cette question qui l'avait tant tourmenté.

Le duc fut très affecté de son insuccès, et, dans une audience qu'il donna à M. de Torcy, l'ancien ministre de Louis XIV, il se plaignit amèrement de l'évêque de Toul, « qui, par son éloquence et ses beaux discours et sur des raisons de droits et d'intérêts chimériques, avait obligé le roi et son conseil d'empêcher l'érection de cet évêché dans ses États[1] ». On sentait bien qu'il ne se résignait point à déposer les armes.

Cependant l'impatience commençait à gagner l'archevêque nommé de Tours : déjà un an et demi s'était écoulé depuis le brevet royal. N'y tenant plus, il vint à Lunéville, le 10 juillet 1722, prendre congé de la famille ducale ; puis il quitta sa ville épiscopale, quatre jours après. Mais il dut y rentrer le 29 du même mois, car ses bulles

1. Bibl. du sém., ms. 128.

Digitized by Google

n'arrivaient pas. Le 18 octobre 1722, il fit enfin ses adieux à son chapitre, à son clergé, à ses fidèles, et il vint, selon son habitude, passer l'hiver à Paris ; il devait encore attendre trois longs mois, et ce n'est que le 20 janvier 1723 qu'il fut préconisé au siège de saint Martin.

Là, les appelants de la bulle *Unigenitus* lui suscitèrent de graves difficultés, lui firent regretter son ancien diocèse, et lui causèrent tant d'émotion et de désenchantement qu'il mourut le 17 octobre de la même année, n'ayant encore que cinquante-neuf ans[1].

IV — AFFAIRE DE HUGO D'ÉTIVAL[2]

Dans sa séance du 23 février 1723, le chapitre de Toul avait nommé vicaire général M. Bégon et vicaires capitulaires MM. de L'Aigle, Fransquin et de Boschenry[3]. L'évêque, nommé depuis deux ans, avait enfin été pré-

---

1. Bibl. du sém., ms. 129.

2. Sources. — *Suite des démêlés entre le Prince de Lorraine et M. l'Évêque de Toul* (1723-1730) [Ms. 129 de la Bibl. du sém. de Nancy]. Au cours du récit sont intercalées les pièces imprimées que nous citerons plus loin.

Manuscrit, ou plutôt recueil, *concernant l'abbé Hugo d'Étival* (ms. 130 de la même bibliothèque). Ce recueil de lettres et de pièces imprimées ou manuscrites a été formé par Hugo lui-même.

Rec. des Mand. des Évêques de Toul II et III.

Registres des Délib. capit. (Arch. de M.-et-M., G, 90 et 91.)

Broulier, *Défense de l'Église de Toul.* Toul, Rollin, 1727.

Digot, *Éloge historique de Hugo* (*Mém. Acad. Stan.*). — Baumont, *Études sur Léopold,* 371 et sq.

3. Arch. de M.-et-M., G, 90, f° 76.

Digitized by Google

conisé le 15 du même mois ; il reçut ses bulles le 9 avril, fit prendre possession de son siège par M. de L'Aigle, le 23 de ce mois, et maintint ce prêtre vénérable dans ses fonctions de grand vicaire.

Il fut sacré à Paris, deux jours plus tard, dans la chapelle des Minimes par l'archevêque de Vienne. Le cardinal de Rohan avait accepté d'être son consécrateur ; il en fut empêché par une indisposition, mais il l'assura de sa bienveillante et puissante protection ; M. Bégon ne devait pas tarder à en avoir besoin.

Il fit son entrée solennelle le 30 août suivant, eut aux quatre-temps de septembre une ordination de 48 tonsurés, 81 minorés, 49 sous-diacres, 25 diacres et 21 prêtres et, malgré la fatigue que lui causa cette longue cérémonie, il voulut, dès le surlendemain, faire sa visite à la cour de Lunéville. Léopold se montra fort gracieux, lui offrit un appartement au palais, ce qu'il n'avait jamais fait pour ses prédécesseurs, et le retint à dîner ; mais, le lendemain, il partit pour la chasse sans prendre congé de lui : c'était laisser entendre qu'il voulait se borner aux simples relations officielles ; le prélat le comprit et ne se fit sur l'avenir aucune illusion.

Le duc de Lorraine songeait du reste à reprendre ses négociations pour Saint-Dié. Louis XV avait été proclamé majeur et le Régent était devenu premier ministre : Léopold voulut le tenter et lui envoya Jean-Claude Sommier. Mais, quelles que fussent ses protestations et ses démarches, le curé de Champ s'entendit déclarer, par le duc d'Orléans lui-même, « qu'ayant été obligé en honneur de soutenir les droits du Roi et de l'Église de Toul, durant sa régence, il n'y était pas moins obligé en sa

Digitized by Google

qualité de premier ministre[1] », et il dut revenir sans avoir rien obtenu.

Alors Jean-Claude Sommier retourna à Rome. Il s'insinua dans les bonnes grâces du successeur d'Innocent XIII, Benoît XIII, qu'il avait du reste connu cardinal, lors de ses démarches pour le siège de Saint-Dié. Tout le monde au Vatican, le nouveau pape en particulier, restait persuadé que les Vosges formaient une région immense, privée de tout secours spirituel, et on avait été désolé, scandalisé même de l'opposition de l'évêque de Toul et du roi de France à la création d'un évêché à Saint-Dié. On suggéra à Benoît XIII un expédient : ne pourrait-il pas nommer un évêque *in partibus,* auquel le duc de Lorraine procurerait la grande prévôté de Saint-Dié? Les peuples ne seraient plus délaissés et les prélats toulois ne pourraient raisonnablement faire entendre des protestations. Jean-Claude Sommier était très estimé à Rome : il avait déployé beaucoup de zèle dans les négociations pour l'érection du siège épiscopal; il avait publié un grand ouvrage de théologie, l'*Histoire dogmatique de la Religion*[2], et il travaillait à un autre traité, encore plus agréable à la cour pontificale : l'*Histoire dogmatique du Saint-Siège*[3]; il semblait donc l'homme tout désigné et le bon Benoît XIII, non content de le nommer, le 29 janvier 1725, archevêque de Césarée, *in partibus infidelium*[4], tint à le sacrer lui-même, prétendant vouloir ré-

1. Ms 129 de la Bibl. du sém. de Nancy.

2. Champ, chez l'auteur, 1708, 6 vol. in-4°.

3. Nancy, Cusson, 1716-1726; Saint-Dié, Bouchard, 7 vol. in-8°.

4. Césarée de Cappadoce, siège illustré par saint Basile, ce que Sommier ne manqua pas de faire remarquer.

Digitized by Google

compenser ainsi ses œuvres et ses mérites et donner un vicaire apostolique à tous ces territoires contestés.

Léopold applaudit à cette nomination : il obtint de Jean-François de Mahuet, qui venait à peine d'être installé, sa démission de grand prévôt de Saint-Dié et il fit élire à cette dignité l'archevêque de Césarée. En somme, il avait tout lieu d'être content ; n'était-il pas parvenu à ses fins ? A cette nouvelle, l'évêque de Toul fut ému ; il s'empressa de faire adresser des remontrances au pape par la cour de France ; mais tout fut inutile. Benoît XIII avait, sur la question, des idées bien arrêtées ; il croyait les Vosges en détresse : il voulait enfin leur donner des pasteurs.

Sommier, rentré en Lorraine vers la fin du printemps 1725, fut reçu en grande pompe à Lunéville, prit possession de la grande prévôté, le 11 juin, et commença, sur-le-champ, à donner la confirmatioa dans les paroisses du Val de Galilée. L'ouvrage ne lui manqua pas : il y avait quarante ans que ce sacrement n'avait pas été administré dans ces régions ! Il alla plus loin : l'ordonnance de la congrégation du Concile, en date du 24 août 1715 [1], avait statué que, jusqu'à la fin de ce conflit, les clercs des territoires exempts s'adresseraient, pour leurs ordinations, à l'archevêque de Trèves ; notre prélat se crut autorisé, par la délégation du Souverain Pontife, à conférer les saints Ordres aux clercs de son chapitre et de sa circonscription. Il fit un mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* [2] : c'était une manière, à la fois délicate

1. Voir plus haut. — Broulier, *Défense de l'Église de Toul*, XLII.
2. Calmet, *Bibl. Lorr.*

Digitized by Google

et politique, de payer sa dette de reconnaissance ; il envoya aux prêtres du doyenné d'Épinal sa démission de doyen rural, puis il écrivit à M^gr^ Bégon pour lui faire part de son élévation et de son arrivée, lui offrir ses services en qualité de *voisin* et l'informer que le pape lui avait conservé l'administration de la cure de Champ : ce qui lui attira une lettre assez verte de M. de L'Aigle, en date du 10 octobre 1725.

En même temps, il fit presser, par la cour de Lunéville, les abbés exempts de recourir à son ministère. Tous trois acceptèrent de grand cœur, heureux de concilier ainsi le souci de leurs privilèges et la sollicitude pour leurs peuples. Ils tenaient, plus ferme que jamais, le drapeau de l'indépendance vis-à-vis de l'évêque de Toul et, dans le silence du cloître, ils avaient préparé leurs moyens de défense. En 1724, dom Belhomme donna son *Historia Mediani Monasterii*[1] et, par des notes critiques, par des citations ou des omissions opportunes, il avait habilement établi les titres de son abbaye à la juridiction quasi épiscopale. L'année suivante, Hugo, devenu, en 1712, abbé d'Étival, publia, dans le premier volume de ses *Sacræ Antiquitatis monumenta*[2], les *Antiquitates Vallis Galileæ*, de Jean Herquel (*Herculanus*), chanoine de Saint-Dié, avec des notes peu favorables aux revendications des évêques de Toul. Claude Sommier achevait une histoire de Saint-Dié. De leur côté, nos prélats toulois semblaient avoir pris leur parti d'un mal qu'ils ne pou-

1. Strasbourg, 1724, in-4°.

2. *Sacræ Antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica.* I. Stivagii, Martin Heller, in-4°, p. 171.

Digitized by Google

vaient empêcher. « Jouissez en paix et en silence, avait dit un jour Camilly à l'abbé de Bucilly, religieux prémontré, tandis que nous ne vous troublons pas [1]. »

L'ambition et la vanité de l'abbé d'Étival vinrent malheureusement tout gâter.

Dom Petitdidier et dom Belhomme se gardèrent de tout éclat : ils se bornèrent à faire exhorter verbalement leurs peuples, par les curés, à bien recevoir le Saint-Esprit. Mais Hugo, plus ardent, plus féru de ses droits, voulut profiter de la circonstance pour revendiquer hautement les privilèges de son abbaye et décharger sa bile contre l'évêque de Toul. Le 3 septembre 1725, sortit des presses stivagiennes un *Mandement de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival pour disposer les peuples de sa juridiction à bien recevoir le sacrement de la Confirmation*. Ce *factum*, c'est le vrai nom qui lui convienne, dénonçait « la délicatesse des évêques voisins, leur peu de sensibilité » aux besoins des fidèles et aux prières des abbés, célébrait la sollicitude du pape Benoît XIII et le zèle de son envoyé, l'archevêque de Césarée, et invitait les peuples du ban à se rendre à l'église abbatiale, les 8 et 9 septembre suivants, dûment préparés à profiter d'une aussi grande faveur.

---

1. « . . . Il faut vous dire, mon très honoré Prélat, que j'ay aussy receu par la poste le mandement de Mgr de Toul : j'ay fait réponse ; j'auray l'honneur de vous la réciter à notre assemblée. *Je me souviens que M. de Camilly nous disoit : « Jouissez en paix et en silence « tandis que nous ne vous troublons pas.* » C'étoit mon sentiment, mais puisque vous êtes entrés en matière, il paroît que l'appel au juge commun est devenu nécessaire. . ., etc. » (Lettre de M. l'Abbé de Bucilly, vicaire général de la congrégation réformée des Prémontrés, à M. l'abbé d'Étival. — 14 janvier 1726. — Bibl. du sém. de Nancy, ms. 63.)

Digitized by Google

La cérémonie eut lieu au jour indiqué ; mais, à Toul, le promoteur, Broulier, justement indigné des insinuations calomnieuses que renfermait cet audacieux mandement, requit contre le Prémontré, auprès de l'officialité, et, le 3 novembre, une *Ordonnance* épiscopale[1] condamnait cet écrit, signalait en celui qui s'appelait pompeusement « Révérendissime abbé, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, historiographe de Son Altesse Royale, etc. », une vanité incompatible avec l'humilité religieuse, montrait qu'Étival avait eu pour fondateur saint Leudin-Bodon et avait toujours appartenu au diocèse de Toul et interdisait de garder ce factum où l'impertinence le disputait à la mauvaise foi.

L'affaire s'envenimait. Léopold eût voulu engager l'abbé à rentrer dans le silence ; il lui fit adresser des remontrances par Sommier[2]. Ce fut inutile : à l'ordonnance épiscopale, Hugo tint à répondre par une ordonnance[3]. Dans ce style ironique et insolent qu'il lui plaisait de prendre avec ses adversaires, il rappelait l'évêque à la douceur, à l'humilité, justifiait les titres qu'il s'était donnés ; l'invitation qu'il avait faite à l'archevêque de Césarée prouvait que son abbaye n'appartenait à au-

1. *Ordonnance de Mgr l'Évêque, comte de Toul, portant condamnation de l'écrit intitulé : Mandement de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival.* — 3 novembre 1725. — Toul, Rollin, 1725, in-4°, 12 pp.

2. La lettre de Sommier, en date du 17 novembre, est dans le recueil (ms. 130) du sém. de Nancy.

3. *Ordonnance de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival, portant condamnation des réquisitions du Promoteur de l'Évêché de Toul et du jugement rendu en conséquence contre le Mandement de mondit Seigneur abbé d'Étival au sujet de l'administration du sacrement de Confirmation, par Mgr l'Archevêque de Césarée, dans le territoire d'Étival,* — 20 novembre 1725, — s. l. 1726, in-4°, 30 pp.

Digitized by Google

cun diocèse, rappelait la bulle d'Eugène III, une charte de Pierre de Brixey, et en interprétait les dispositions. Enfin, mettant le comble à l'audace, il déclarait « les réquisitions et protestations du promoteur de l'évêché de Toul et tout ce qui s'en est ensuivi attentatoires à l'autorité des souverains pontifes, à la juridiction épiscopale de son Église, contraires aux saints canons et aux décisions de la Cour romaine, scandaleux et propres à exciter la révolte et jeter le trouble dans les consciences », et il condamnait « l'ordonnance faite sur les conclusions dudit promoteur, comme donnée par attentat à sa juridiction ».

Cet acte est du 20 novembre et, dès le 3 du même mois, Hugo, se défiant à bon droit de ses foudres, avait dénoncé au Saint-Siège les entreprises de l'évêque de Toul [1]. Il savait qu'il pouvait compter sur l'appui de Passionei, alors nonce à Lucerne, et même il s'était servi de son entremise pour faire passer en Italie des exemplaires de son ordonnance qu'il répandait partout avec profusion. Léopold fut très embarrassé quand il reçut cette pièce : il ne voulait point abandonner le Prémontré, et il craignait que tout ce bruit ne nuisît aux intérêts lorrains ; il interdit, mais trop tard, la distribution de ces *factums* et, le 15 février 1726, il envoya, par lettre de cachet, l'ordre à l'abbé de se retirer à Rangéval et de faire des excuses à M^gr^ Bégon, non pas pour le fond de

1. *Acte d'appel interjeté à N. T. S. P. le Pape Benoit XIII par M. et Révérendissime Père en Dieu, F. Charles-Louis Hugo, abbé régulier et seigneur spirituel et temporel d'Étival, de l'Ordre de Prémontré, d'une Ordonnance de M. l'Évêque de Toul, en date du 3 novembre 1725.* (Bibl. du sém., ms. 130.)

Digitized by Google

l'affaire, mais pour les procédés qu'il avait employés[1]. La proximité de ce monastère faciliterait les négociations avec Toul et la réconciliation avec l'évêque. Mais, quelles que fussent les instances de l'abbé de Vence, grand prévôt de Saint-Georges et mandataire de la cour de Lunéville, Hugo fut inflexible et refusa toute réparation, montrant une fermeté, une égalité d'âme dignes d'une meilleure cause, et partout, en Europe, les journaux parlaient de ses différends avec le prélat toulois[2].

Cependant, Bégon avait adressé ses plaintes à la cour de France, et dans le pays couraient des chansons satiriques assez médiocres, mais endiablées, contre le *Révérendissime* et vaniteux Prémontré. L'une, sur l'air des *Pendus*, portait ce titre plein d'allusions méchantes : *Ordonnance de Mgr le Révérendissime frère Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival, portant condamnation..., à Étival, rue des Mauvaises Paroles, chez Charles l'indocile, au Cheval qui regimbe contre l'éperon*[3].

---

1. « De par S. A. R., il est ordonné au sieur **Hugo, abbé** de l'abbaye d'Étival, de l'Ordre de Prémontré, de se rendre incessamment en l'abbaye de Rangéval, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Fait à Lunéville le quinze février dix-sept cent vingt-six. Signé : **Léopold.** » (*Ibid.*)

2. « La *Gazette de Hollande* parle de mon exil et de ce qui y a donné lieu et ajoute que S. A. R. m'a envoyé à Rangéval, pour faire satisfaction à M. de Toul. Adhuc tribulationes me manent. » (Lettre de Hugo à son prieur, 12 avril 1726. Bibl. du sém., ms. 130.) — « Je dois vous dire, Monsieur le Révérendissime Abbé, que ce n'est pas notre gazettier qui s'est ingéré de parler de travers de vos différends avec M. l'Évêque de Toul, mais bien celui de Berne. » (Lettre de J. Schenauer, propriétaire de la *Gazette de Bâle*, à l'abbé d'Étival, 30 juillet 1726. [*Ibid.*])

3. Bibl. du sém., ms. 130. — Digot en a donné le texte dans la note 53 de sa *Notice sur Hugo*.

Digitized by Google

Or, écoutez, petits et grands,
D'Hugo les sots raisonnements
Et la pitoyable ordonnance
Où sa modeste Révérence
Un sage mandement combat,
Comme ferait un apostat.

Ce bon père étant accusé
De s'être monseigneurisé :
« Est-ce là donc un si grand crime ?
Dit notre Révérendissime ;
C'est contre mon intention
Une faute d'impression. »

et ainsi durant treize strophes.

Un autre était intitulé : *Patentes de la souveraine Grande Maîtrise de tout l'ordre de la Calotte, données au Révérendissime seigneur Mgr Charles-Louis Hugo, par la permission divine, abbé d'Étival, seigneur spirituel et temporel, prélat ordinaire de l'un et l'autre ban, protonotaire apostolique, conseiller, historiographe, etc., du 17 de la lune d'octobre 1725*[1].

Puis vinrent : *Le Compliment du clergé monacal et subalterne des États de la Calotte, au R. P. Hugo, sur sa promotion à la Grande Maîtrise, prononcé le 26 de la lune de novembre 1725* et *la Requête présentée par le sieur Palissot au grand Maître de l'ordre de la Calotte pour y être agrégé*[2].

Hugo fut très irrité du sot rôle que ces écrits lui prêtaient ; à sa requête, son frère, conseiller à la Chambre

1. Bibl. du sém., ms. 130.
2. Note *a* de l'Arrest cité à la note suivante (p. 1).

Digitized by Google

des comptes, les déféra à la Cour souveraine qui s'empressa de les condamner au feu[1]. Aussitôt, les partisans de l'évêque crièrent à la partialité, et les chansons reprirent de plus belle ; ce fut la *Complainte sur la brûlure:*

« J'ai juré que ces jours gras,
Je chanterais la brûlure ;
Chantons donc, il ne faut pas, *turlure,*
Qu'on m'accuse de parjure,
Robin, turlure lure. »

Les amis du Prémontré répliquèrent sur le même air par l'*Onguent pour la brûlure*[2] :

Un insensé ce matin
Nous a chanté la brûlure ;
Je lui chanterai demain, *turlure,*
Mais ce sera la torture,
Robin, turlure lure.

et partout dans la région, on n'entendit que ce refrain: « *Turlure... Robin turlure lure.* »

Mais, en juin 1726, parut un ouvrage plus sérieux, émané d'un anonyme, d'aucuns disent d'un confrère de Hugo : c'était les *Réflexions sur un écrit intitulé : Ordonnance de Mgr le Révérendissime Abbé d'Étival,* etc.[3]. « Le P. Hugo, disait l'auteur dans une préface mordante, est un de ces esprits altiers et piquants, qui n'ont pas plutôt lâché leurs pointes qu'ils se savent un gré infini

1. *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois qui condamne au feu différents libelles diffamatoires, du 31 décembre 1725.* In-4°, 4 pp.

2. Bibl. du sém., ms. 130.

3. Bibl. du sém., ms. 129. — Imprimé s. l. n. d. In-4°, 24 pp.

Digitized by Google

du raffinement qu'ils croient y avoir mis ; et, comme la flatterie ne manque guère de se joindre au triomphe imaginaire qu'ils s'élèvent en eux-mêmes, ils se livrent sans mesure à la complaisance et à l'avidité avec laquelle ils avalent l'encens qu'on leur donne de toutes parts[1]. » Cette vanité qu'on reprochait à ce « Monseigneur le Révérendissime », la suite des *Réflexions* était faite pour la mortifier : tous ses mots étaient soigneusement épluchés ; on soulignait toujours avec une ironie froide et calculée les injures et les impertinences que « Monseigneur » avait osées contre le promoteur et contre « Monsieur l'Évêque » et on lui montrait, preuves en mains, que le ban d'Étival était bel et bien du diocèse de Toul. « Contentons-nous, concluait-on, de dire au P. Hugo, en finissant ces Réflexions, que, quels que soient ses efforts pour se mesurer avec des évêques, *ses voisins,* et pour faire aller *presque de pair* son Église avec les plus anciennes du monde chrétien, il éprouvera, malgré lui, que la crosse d'Étival contre celle de Toul ne sera jamais que le pot de terre contre le pot de fer, et que la grenouille a beau s'enfler dans son marais, elle crèvera toujours longtemps auparavant d'être aussi grosse que le bœuf[2]. »

L'auteur, on le voit, connaissait son La Fontaine.

Ce chef-d'œuvre de raillerie, en vingt-quatre pages in-quarto très serrées, n'était pas de nature à calmer les esprits. Bégon le désapprouva, mais Hugo n'en persista pas moins dans son obstination. Du reste, la cour de

1. *Réflexions,* 1.
2. *Ibid.,* 24.

Digitized by Google

Rome le soutenait, toujours indisposée qu'elle était contre les évêques de Toul, ces intraitables opposants à l'érection de l'évêché de Saint-Dié. Au mois de juillet, le cardinal Lercari lui écrivit au nom de Benoît XIII et Léopold dut lui permettre, le 13 juillet, de quitter Rangéval, avant qu'il eût adressé des excuses. Il rentra donc en triomphateur. Bourcier de Montureux lui écrivit le 23 juillet[1] pour le féliciter, et Bégon n'eut plus d'autre espoir que l'assemblée du clergé qui devait se tenir incessamment.

Broulier avait préparé de longue main une *Réfutation* savante et modérée *d'un écrit qui a paru sous le titre d'Ordonnance de Mgr le Révérendissime abbé d'Étival*[2], où se retrouvaient tous les arguments, jadis invoqués dans le *Mémoire* contre Saint-Dié[3]; il la donna au public, en septembre 1726, au moment même où se réunissaient à Paris les mandataires du clergé de France. En majeure partie composée d'évêques, et d'évêques français, cette assemblée devait être favorable à un évêque français, outragé par un abbé lorrain. Aussi, malgré les démarches du comte de Stainville, envoyé de Lorraine auprès de la cour de France, malgré les protestations du nonce qui remontrait que la cause était portée en cour de Rome, l'assemblée prit l'affaire en considération et nomma une commission d'enquête.

Ainsi soutenu, Mgr Bégon crut pouvoir, le 4 novembre, condamner solennellement les insolentes témérités de

1. Bibl. du sém., ms. 130.
2. Bibl. du sém., ms. 129. — Imprimé s. l. n. d., 50 pp.
3. Voir plus haut.

Digitized by Google

Charles-Louis Hugo, dénoncer la conduite de l'archevêque de Césarée et les ordinations qu'il se prétendait en droit de faire[1]. Son *Ordonnance* interdisait l'abbé, le prieur et les religienx de l'abbaye dans tout le diocèse de Toul, jusqu'à réparation suffisante et les sommait de produire les titres de leur juridiction quasi épiscopale, comme ils s'étaient engagés à le faire dès 1695[2].

Cette condamnation fut signifiée aux intéressés par M. de La Lance, curé de Domptail, doyen rural de Deneuvre, assisté d'un appariteur de l'officialité et d'un habitant du voisinage. Hugo, fort de l'appui qu'il trouvait à Rome et à Lunéville, affecta de n'en tenir aucun cas; sur le conseil du président Lefebvre, il appela de nouveau auprès de la cour apostolique, et Léopold, irrité de ce que l'officialité touloise eût fulminé une censure sans *pareatis* de la Cour souveraine (*pareatis* qu'elle n'aurait point obtenu), fit jeter en prison le témoin, son sujet, et exila, pendant vingt jours, le curé de Domptail dans l'abbaye de Stuzelbronn.

Comme on pouvait s'y attendre, les conclusions de la commission du clergé de France furent à l'avantage de l'évêque de Toul et, le 13 décembre 1726[3], l'assemblée, à la requête du rapporteur, improuva la conduite de Hugo et la teneur de son ordonnance et décida que l'on

1. *Ordonnance de Mgr l'Évêque comte de Toul, qui condamne l'écrit intitulé : Ordonnance de Mgr le Révérendissime Abbé d'Étival,* etc. Toul, Rollin, 1726. In-4°, 31 pp.

2. Voir plus haut.

3. Bibl. du sém., ms. 129. — *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris en l'année 1726; du vendredi 13 décembre, à huit heures du matin, Mgr l'Archevêque d'Aix, président.* Paris, Pierre Simon, in-4°, 7 pp.

Digitized by Google

enverrait au général des Prémontrés et à tous les évêques du royaume une lettre circulaire qui leur dénoncerait cet audacieux attentat contre l'autorité épiscopale et leur demanderait de refuser les pouvoirs et les ordres à tous les enfants de Saint-Norbert si, dans trois mois, l'abbé d'Étival n'avait pas donné satisfaction à l'évêque de Toul ou n'avait pas encouru de condamnation de la part de ses supérieurs.

Ayant porté sa cause au Saint-Siège, Hugo ne fut ni ému par ce blâme, ni ébranlé par les instances de ses supérieurs [1], ni effrayé des disgrâces qu'il pouvait attirer à son ordre ; il persista dans son refus et, le 26 mars 1727, avant que fût révolu le délai de trois mois, l'abbé de Prémontré, Claude-Honoré-Lucas de Muin, dut écrire aux membres de l'assemblée et présenter ses humbles excuses. De son côté, le chapitre de la congrégation de l'Antique-Rigueur, qui se tint à Belval au mois d'avril, désavoua l'abbé d'Étival; mais ce fut tout ; Hugo resta en charge, plus arrogant que jamais. Il savait et personne n'ignorait que Benoît XIII n'avait point approuvé les menaces adressées à Prémontré ; qu'il avait prié l'évêque de Toul de s'abstenir provisoirement de toute revendication contre le monastère d'Étival et de présenter ses raisons à la cour apostolique. C'était bien le désir de Bégon, mais il craignait les frais considérables qu'exigerait un tel procès et surtout le crédit dont jouissait son adversaire. Les Vosgiens, en effet, étaient tout-puissants sur le cœur de Benoît XIII. Plus soucieux du salut

1. L'abbé de Prémontré lui écrivit en mars 1727 (voir ms. 130, déjà cité).

Digitized by Google

des âmes que compétent en géographie, le bon pape se figurait toujours que le Val de Galilée et les bans des trois abbayes formaient un territoire immense ; il craignit que l'archevêque de Césarée ne suffît point à la tâche et il voulut lui donner un aide.

Dom Mathieu Petitdidier avait reconquis son abbaye de Senones et les bonnes grâces de la cour romaine par son traité de l'*Infaillibilité du Pape:* en lui, Benoît XIII crut trouver l'apôtre qu'il cherchait et, malgré toutes les représentations que lui fit son entourage sur le peu de confiance que l'on devait avoir en cet ancien appelant, il voulut le sacrer lui-même évêque de Macra, vers la fin de 1726.

Petitdidier fut très surpris et quelque peu confus de ce titre qu'il n'avait point recherché : il sentait très bien la fausseté, disons le mot, le ridicule de sa situation à Senones, à trois lieues à peine de Saint-Dié. Léopold fut encore moins satisfait : il commençait à trouver que Rome le servait trop bien.

Jean-Claude Sommier s'était tenu en dehors du conflit. Comme Petitdidier à Senones et Barrois[1] à Moyenmoutier, il s'était contenté de renvoyer poliment les mandements toulois. De plus, il avait continué à conférer la confirmation et les ordres, à consacrer des calices et des autels, à publier des mandements sur le carême notamment, ou pour la condamnation d'un livre intitulé : *La Science des saints, source de la grâce* (1725)[2]. Il fit

1. Dom Barrois avait succédé à dom Belhomme en 1727 dans le gouvernement de l'abbaye de Moyenmoutier.

2. Calmet, *Bibl. lorr.*

Digitized by Google

imprimer, vers la fin de 1726, son *Histoire de l'Église de Saint-Dié*[1]. Comme jadis François de Riguet, il y exaltait l'illustration et la complète exemption de cette Église et la juridiction quasi épiscopale qu'exerçait son grand prévôt, et il faisait suivre sa démonstration d'un grand déploiement de pièces justificatives, analyses, copies ou extraits des chartes, bulles et diplômes du chapitre. Un incident curieux permit bientôt aux Toulois de mesurer l'impartialité qui avait présidé au choix de ces pièces.

Sommier termina son *Histoire dogmatique du Saint-Siège* en 1728 et envoya des exemplaires du dernier tome à l'évêque, à M. de L'Aigle, à Broulier et à d'autres chanoines. Or, dans le volume qui lui était destiné, le grand vicaire trouva, reliés ensemble par mégarde, deux feuillets dont l'un devait servir de carton à l'autre. Sur le premier, était imprimé, *in extenso*, le texte d'une bulle d'Alexandre III en faveur de Saint-Dié (1178); sur l'autre, une phrase avait disparu qui compromettait quelque peu l'indépendance du Val de Galilée : « *Electio autem præpositi ad vestrum collegium; investitura vero ejus, juxta antiquam consuetudinem, ad Tullensem episcopum pertineat, sicut idem Innocentus papa noscitur statuisse.* » Bégon s'empressa de dresser procès-verbal de cette constatation et l'on garda le fait pour s'en servir à l'occasion. Certes, dans tous ces conflits, l'histoire n'était-elle point une conspiration contre la vérité ?

Tout en menant de front les labeurs de l'étude et les

1. Saint-Dié, Dominique Bouchard, 1726, in-8°.

Digitized by Google

fatigues du ministère, l'archevêque de Césarée n'oubliait pas que « son voisin », l'évêque de Toul, n'avait point voulu le recevoir. Il attendait l'occasion de le lui signifier. L'ordonnance du 4 novembre 1726 la lui fournit et, le 2 décembre, par une lettre imprimée[1], respectueuse et modérée, il lui accusa réception de son Mandement, protesta contre l'ostracisme dont il se voyait la victime, puis exposa, preuves en mains, la légitimité de son titre d'archevêque, que Bégon ne songeait pas à contester, et de ses pouvoirs pontificaux, même de celui de conférer les Ordres. Dans son intention, cette lettre était un plaidoyer personnel, opposé aux conclusions du prélat : « Puisqu'il vous a plu, Monseigneur, lui disait-il en terminant, rendre publics les griefs que vous avez contre moi à cause de mes fonctions épiscopales, je ne puis me dispenser de faire pareillement part au public de cette lettre qui contient mes justes défenses. »

Ce manifeste, répandu à profusion, provoquait une réponse et pourtant, quelles que fussent les instances de son entourage, Bégon ne voulut point riposter : « Il resta dans un silence qu'on ne pouvait assez admirer », disent nos *Mémoires* toulois[2]; mais d'autres relevèrent le gant et, chose curieuse, ils n'appartenaient point au diocèse ; tellement ce conflit passionnait l'opinion.

Un anonyme data du 15 février 1727 une *Lettre de *** à un de ses amis, touchant celle de Mgr l'archevêque de Césarée en Cappadoce à Mgr l'Évêque, comte de Toul,*

1. *Lettre de Messire Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand prévôt de Saint-Dié, à Monseigneur de Bégon, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire.* Imprimé, in-4°, 18 pp.

2. Bibl. du sém., ms. 129.

Digitized by Google

prince du Saint-Empire[1]. L'ouvrage est un peu superficiel ; il ne traite pas la matière à fond et, malgré quelques passages bien frappés, il est inférieur à un autre qui parut à la même occasion et qui émanait, à n'en point douter, de la même plume que les *Réflexions* sur l'ordonnance du Révérendissime abbé d'Étival. Cette *Lettre à Mgr l'archevêque titulaire de Césarée au sujet de ses plaintes contre la première période de l'auteur des Réflexions sur l'ordonnance du P. H.*[2], raillait agréablement « la prudence de cet abbé qui, pendant que tout le monde disait de si belles choses à son sujet, s'abandonnait au doux repos d'un profond silence[3] » et abordait, de front et non sans ironie, le gros grief que le grand prévôt avait formulé contre le premier *factum:* « Un P. H., y avait-il lu[4], qui, sous prétexte de l'abbaye d'Étival, se donnne en spectacle au public sous le titre de Monseigneur le Révérendissime ! C'est à peu près comme un M. Sommier qui, sous prétexte du titre de l'archevêché de Césarée, *in partibus,* qu'on lui a donné à Rome, vient s'annoncer successeur de saint Basile à Saint-Dié. *Io, Saturnalia !* s'écrièrent autrefois des soldats romains à l'aspect d'un affranchi qui voulait se mêler de les haranguer sur le tribunal militaire. Ils furent si choqués de cette nouveauté de figures et d'expressions qu'ils demandèrent brusquement à suivre leur général, en

1. Imprimé, s. l. n. d., in-4°, 10 pp.

2. Imprimé, s. l. n. d., in-4°, 8 pp. à deux colonnes, du même format et de la même justification que les *Réflexions.*

3. *Lettre,* p. 1.

4. *Réflexions,* p. 1.

Digitized by Google

faisant de grandes huées sur l'orateur et en criant de toutes leurs forces à la mascarade. »

La comparaison était blessante, il faut le reconnaître. Sommier eut le droit d'en être indigné, mais il eût mieux fait d'en souffrir en silence que de s'en plaindre dans une lettre publique. Il avait affaire à trop forte partie et la réponse qu'il s'attira ne mit pas les rieurs de son côté: il est toujours regrettable d'amuser la galerie, surtout à ses dépens.

Cependant, Léopold s'impatientait de ces querelles interminables. L'abbé de Vence n'avait pas réussi à fléchir l'abbé d'Étival; le prince pria le cardinal de Rohan d'y employer sa haute influence : ce fut peine perdue. Hugo prétexta que Rome s'était réservé le jugement du procès, et pour le fond du litige et pour le procédé, et Léopold, piqué de ce que Morville avait dit à Stainville : « Pourquoi le duc de Lorraine n'impose-t-il pas silence à un petit drôle comme cela[1] ? » exila, le 18 août, le moine obstiné[2], lequel se retira dans la ferme de Winsbach, à

1. « Pourquoi, me dit M. de Morville, le Duc de Lorraine n'impose-t-il pas silence à un petit drôle comme comme cela ? Ou, s'il ne peut pas le faire taire, pourquoi ne le fait-il pas mettre dans un cul de basse-fosse ? — A quoi je lui répondis que ce serait le moyen de se brouiller pour jamais avec la Cour de Rome. — Et comment, m'a-t-il dit, on aime donc mieux se brouiller avec le Roi ? Après cela, m'a-t-il continué, cela ne le brouillerait point avec la Cour de Rome, puisqu'un souverain est toujours le maître de punir un sujet sans être obligé de dire pourquoi. » (Lettre de Stainville à Léopold, 21 mai 1727, conservée aux Archives de Vienne et citée par M. Baumont, *op. cit.*, 273.)

2. « De par Son Altesse Royale, il est ordonné au P. Hugo, abbé de l'abbaye d'Étival, Ordre de Prémontré, de sortir dans vingt-quatre heures des États de S. A. R., avec défense à lui d'y rentrer sans ses ordres exprez, à peine de désobéissance. Telle étant la volonté de S. A. R. Donné à Lunéville le dix-huitième août, mil sept cent vingt-sept. — Signé : Léopold. »

Digitized by Google

quelque distance de Colmar. C'était donc à la cour de France que Bégon devait ce léger succès.

Léopold, qui n'avait renoncé à aucune de ses idées, voulut profiter et de l'avènement à Versailles d'un nouveau ministère et des bonnes relations qu'il avait alors avec Toul, pour obtenir enfin son officialité et son évêché lorrains. Sur son ordre, le président Lefebvre rédigea, pour le cardinal de Fleury, un mémoire demandant que les évêques français fussent obligés d'établir à Nancy des officiaux forains, pour faciliter à l'avenir l'exercice de leur juridiction, priant le roi de lever l'opposition qu'il avait faite à l'érection du siège de Saint-Dié, et s'engageant à restreindre au Val de Galilée la circonscription du nouveau diocèse et à ne plus appuyer les prétentions des abbés des Vosges.

C'était, il le sentait, une tentative suprême : Fleury renvoya le mémoire à Bégon, pour qu'il présentât ses observations ; il en reçut une réédition considérablement augmentée de ce que Henri de Bissy avait écrit jadis sur le même sujet et l'affaire en resta là. Le cardinal-ministre était trop prudent, il avait trop de choses à penser, pour qu'il se mît sur les bras ce nouvel embarras.

Broulier, du reste, venait de donner au public sa *Défense de l'Église de Toul*[1]. C'était, à dire vrai, une refonte du *Mémoire*, jadis envoyé par Camilly contre l'érection de l'évêché de Saint-Dié[2] et de la *Réfutation*

1. *Deffense de l'Église de Toul avec l'Ordonnance de Mgr l'Évêque-comte de Toul, prince du Saint-Empire, sur les réquisitions de son promoteur général contre les entreprises du chapitre de S. Dié et des abbez de la Vôge.* Toul, Rollin, 1724, in-4°.

2. Voir plus haut.

Digitized by Google

de l'ordonnance de Hugo d'Étival[1], mais cette refonte formait un traité méthodique, fortifié de pièces justificatives nombreuses et dirigé contre l'*Histoire de Moyenmoutier,* de dom Belhomme, l'*Histoire de Saint-Dié,* de Jean-Claude Sommier, les notes sur la chronique d'*Herculanus,* de Hugo. Une *Ordonnance* de Bégon, en date du 10 mai 1727, *contre les entreprises du chapitre de Saint-Dié et des abbés de la Vôge* avait fait de ce livre la réfutation officielle opposée par l'évêché de Toul à tous les ouvrages de ses adversaires. Le public dès lors était juge et, quand il n'avait pas d'idées préconçues, on peut dire sans crainte qu'il se rangeait du côté de l'évêque.

Les cours de Rome et de Lunéville avaient malheureusement leurs opinions faites. Léopold, cédant aux instances de Hugo, lui permit de rentrer à Étival, le 18 mars 1728, après un an d'exil et d'obstination et Benoît XIII pressait Bégon de porter son différend aux tribunaux apostoliques. Le prélat y eût peut-être consenti, tout en tremblant pour sa caisse et pour l'issue du procès ; mais Fleury le lui interdit : les maximes de l'Église gallicane ne permettaient point de reconnaître le jugement des Congrégations romaines. Enfin, il fut convenu que les cadinaux Lercari, secrétaire d'État, et de Polignac, ambassadeur de France, arrangeraient l'affaire par voie diplomatique. Ils demandèrent des mémoires. Bégon envoya la *Défense de l'Église de Toul* et un *Summarium* qui en était l'abrégé[2] ; Sommier et Hugo firent de même

1. Voir plus haut.

2. *Summarium causæ inter Illustr. et RR. Dnūm Tullensem epi-*

Digitized by Google

chacun de leur côté. Mais les négociations engagées pour la rédaction du mandement d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, que devait signer le cardinal de Noailles, firent retarder la solution de ce conflit que Rome jugeait beaucoup moins important.

Sur ces entrefaites, dom Mathieu Petitdidier mourut et, après quelques contestations, dom Augustin Calmet, prieur de Lay, et abbé triennal de Saint-Léopold, fut élu abbé de Senones. De l'avis unanime c'était un choix excellent : Ce religieux, disent nos Mémoires toulois[1], « aussi connu par la régularité de sa vie, par sa modestie et par sa science que par ses *Commentaires littérales* (sic) *sur l'Ancien et le Nouveau Testament,* son *Dictionnaire de la Bible* et son *Histoire de la Métropole de Trèves,* étant, sans contredit, le meilleur sujet de la congrégation pour remplir ce beau bénéfice. »

Le « malin vouloir » de l'agent de Lorraine à Rome fit adresser ses bulles à l'officialité de Bâle : c'était malicieusement souligner les prétentions vosgiennes ; mais le nouvel abbé était trop humble et trop pacifique pour accepter un héritage de combat : il fit présenter des excuses à l'évêque de Toul et refusa l'évêché de Macra que Benoît XIII voulait lui continuer. Tout cela était d'un bon présage et Bégon commençait à nourrir quelques espérances sur les négociations que devait mener le cardinal de Polignac quand, en janvier 1729, il apprit avec une douloureuse surprise que le pape venait de nommer

---

scopum et Rdùm Patrem Ludovicum Hugo, abbatem monasterii styvagiensis, Ordinis Præmonstr. in Lotharingia, Tullensis diœcesis. (Bibl. du sém., ms. 129.)

1. Bibl. du sém., ms. 130.

Digitized by Google

l'irréductible Hugo évêque de Ptolémaïde. Le pape se flattait de trouver ainsi une solution pacifique, mais, en fait, aux yeux de tous, il consacrait solennellement le bien-fondé de ces longues revendications. Il ne tint pas à lui qu'il y eût trois évêques pour un territoire de trois lieues carrées : Dom Calmet fut de nouveau pressé de recevoir le titre d'évêque de Macra. Des malins prétendirent même que Sommier aurait un coadjuteur.

Léopold, qui n'avait pas été consulté sur cette promotion, éprouva un vif mécontentement et interdit à l'évêque de Ptolémaïde de paraître à Lunéville : il voulait le punir ainsi d'avoir transgressé les maximes gallicanes qu'il s'efforçait d'introduire en Lorraine. Mais il ne tarda pas à suivre la voie de toute chair. Atteint d'une pneumonie, il mourut le 27 mars 1729, dans les sentiments d'une piété profonde, déplorant amèrement de « n'avoir pas servi Dieu avec autant de fidélité qu'il le devait et de n'avoir pas travaillé au bonheur de son peuple avec autant de soins qu'il l'aurait pu [1] ».

« Léopold, disent nos Mémoires toulois [2], interprètes des sentiments de l'évêché, fut un prince religieux, sage, prudent politique et très généreux et personne dans son conseil n'avait plus d'esprit que lui. Il n'avait pas tenu à lui que les difficultés sur la matière de la juridiction des évêques dans ses États ne prissent fin. Les officiers de son conseil et de sa cour souveraine y ont trouvé trop d'avantages pour l'en dissuader. »

De la part d'un adversaire, cet éloge est bien précieux :

1. Bibl. du sém., ms. 129
2. *Ibid.*

Digitized by Google

il est tout à l'honneur et du prince lorrain et de l'écrivain toulois et il redresse quelque peu les jugements trop sévères que nous serions tentés de porter sur ce souverain, au souvenir de ces trente années de règne qui ne furent qu'une série de luttes contre les évêques, ses pères spirituels.

Bégon s'empressa, dès le 27 mars, de commander des supplications solennelles dans toutes les églises de la partie lorraine de son diocèse[1]; mais la Cour souveraine, jalouse, comme d'habitude, de faire acte d'autorité, rendit, le 31 du même mois, un arrêt qui ordonnait des prières publiques pour le repos de l'âme de feu Son Altesse Royale. C'était la continuation de sa politique d'envahissement. L'évêque dut réclamer auprès de la duchesse régente et il obtint cette fois pleine satisfaction[2]. Aussi, s'offrit-il pour présider aux cérémonies des funérailles[3]: ce qui fut accepté avec reconnaissance. Il prononça, le 7 juin, le premier éloge funèbre, lors de la levée du corps à l'église du noviciat des Jésuites[4], officia le premier et le troisième jour et n'eut qu'à se féliciter

1. *Mandement de Mgr l'Évêque-comte de Toul, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de feu Son Altesse Royale Léopold Ier*, 28 mars 1729. (*Rec. Mand.*, III, 13.)

2. *Lettre de Mgr l'Évêque-comte de Toul aux doyens ruraux de son diocèse, au sujet des prières publiques*, 19 juin 1729. (*Rec. Mand*, III, 170.)

3. Bibl. du sém., ms. 129. — Sur les funérailles du prince, voir la *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy, le septième jour de juin 1729, aux obsèques de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent prince Léopold.* Nancy, Cusson, 1730.

4. *Discours adressé à Mgr le prince Charles par M. l'Évesque de Toul, lorsqu'il commença le convoy funèbre de S. A. R. Léopold Ier.* Nancy, Cusson, 1729.

Digitized by Google

des égards que l'on eut pour sa personne et pour sa dignité. Il y eut pourtant quelques petits incidents de préséances. Après la levée du corps, le héraut d'armes qui réglait la marche du cortège pria « Monsieur l'Évêque » de prendre son rang. Les archidiacres lui firent observer qu'il devait employer le titre de « Monseigneur » et, comme il répondait qu'il s'était servi du terme qu'on lui avait marqué, M. Alliot, grand maître des cérémonies, s'écria à haute voix : « Monseigneur l'Évêque-Comte de Toul, marchez, s'il vous plaît, avec votre clergé », et s'adressant au prélat, il ajouta courtoisement : « Voilà, Monseigneur, la faute bien réparée publiquement[1]. »

Le nouveau duc François III ne devait pas se montrer moins respectueux des droits de l'évêque et du clergé de Toul. Les dépenses exagérées de Léopold avaient fort obéré le Trésor ; pour combler en partie le déficit, la Chambre des comptes avait décrété un don de joyeux avènement, et les conseillers de la duchesse régente avaient voulu comprendre dans la répartition du subside les abbés, prieurs et autres bénéficiers du royaume. C'était aller contre l'immunité ecclésiastique : l'évêque fit ses remontrances et, comme on n'en tint pas compte, il en informa le Siège Apostolique ; il envoya à tout son clergé une *Protestation* et un *Avertissement*[2] et, quand

1. Bibl. du sém., ms. 129.

2. *Protestation et Avertissement de Mgr l'Évêque-comte de Toul au clergé séculier et régulier de la partie de son diocèse située en Lorraine et Barrois au sujet des Rôles et Lettres circulaires qui ont été répandues dans le diocèse, pour la levée d'un subside sur les Bénéficiers et Communautés ecclésiastiques, à titre de joyeux avènement de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine.* Imprimé, 8 pp. in-4°. (Bibl. du sém., ms. 129.)

Digitized by Google

François III arriva d'Autriche à Lunéville [1], il sut si bien plaider sa cause qu'il obtint de Son Altesse Royale une *Déclaration* favorable et une reconnaissance authentique des privilèges du clergé.

C'était un heureux début qui présageait une période de paix ; mais le jeune duc ne fit que passer en Lorraine [2]. Élevé à la cour de Vienne, fiancé à l'archiduchesse Marie-Thérèse, la fille aînée de l'empereur Charles VI, François repartit pour l'Autriche dès le mois d'avril 1731, et les magistrats lorrains reprirent leurs empiétements : à chaque instant, entre la Cour souveraine et l'officialité touloise, s'élevaient des conflits de juridiction, au grand détriment de la discipline et de la régularité. L'administration du diocèse devenait, de jour en jour, plus difficile et les prêtres coupables s'autorisaient de cette protection pour braver l'évêque impuissant.

Bégon n'avait plus, pour le soutenir, son grand vicaire, Claude de L'Aigle. Ce bon prêtre s'était pieusement endormi dans le Seigneur, le 25 février 1733, à l'âge de quatre-vingts ans [3]. Vicaire général et official, durant

---

1. *Mandement de Mgr l'Évêque-comte de Toul qui ordonne des prières publiques pour l'heureux retour de S. A. R. Mgr le Duc de Lorraine et pour demander à Dieu qu'il répande ses bénédictions sur son gouvernement,* 14 novembre 1729. (*Rec. Mand.*, III, 185.)

2. Sur ces événements, voir Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, et d'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorr.*, IV.

3. Calmet, *Bibl. Lorr.* — Claude de L'Aigle fut enterré, suivant son désir, dans le cloître de la cathédrale, au pied des degrés. Voici son inscription, telle que nous l'a conservée Dom Calmet :

Hic humiliter jacere voluit, avito genere nobilis,
DOMINUS CAROLUS CLAUDIUS
DE L'AIGLE
presbyter barrensis, Mirævallis commendatorius abbas; hujus Ecclesiæ canonicus; archiadiaconus major; officialis et vicarius

Digitized by Google

plus de quarante années, il avait « blanchi au service de la sainte Église de Toul », avait été « le conseil et la main de quatre évêques et méritait de l'être par son mérite, par sa capacité, par ses importants et continuels services ». Cet éloge est de Hugo[1] et dom Calmet écrit de son côté[2]: « Il mena une vie très retirée et très édifiante, entièrement occupée des devoirs de son ministère et des besoins du diocèse, pour le bien duquel il a travaillé d'une manière infatigable pendant la plus grande partie de sa vie. » Il sut donc se faire estimer de tous, même de ses adversaires et il laissa le souvenir précieux d'un prêtre selon le cœur de Dieu, d'un sage administrateur, d'un conseiller prudent, d'un écrivain de talent, d'un inébranlable champion des causes les plus sacrées, l'indépendance, la liberté, la sainteté de l'Église: *cujus memoria in benedictione est.*

Devant ces empiétements continuels, Bégon, comme ses prédécesseurs, se sentait gagner par la lassitude et le découragement, quand la guerre de la succession de Pologne changea brusquement la face des choses. Le

---

generalis; vir integer, sua sorte meliorem meruisse contentus; parcus sibi, largus in pauperes, ut pater in suos: cleri cultor, Ecclesiæ decus, jurium vindex, qui, labore indefesso, hanc diœcesim sub quatuor R. R. D. D. præsulibus, sapienter rexit, docuit verbis, scriptis collustravit; tandem moriens Christo illuxit major.

Obiit octogenarius, die XXV *februarii, anno Domini 1733, omni laude superior.*

Requiescat in pace.

Claude de L'Aigle a laissé des *Mémoires manuscrits pour servir à faire l'histoire des évêques de Toul.* L'original est dans le trésor de la cathédrale de Toul; une copie est conservée au grand séminaire (ms. 125).

1. Ordonnance..... portant condamnation, etc., p. 21.

2. *Bibl. Lorr.*

Digitized by Google

traité de Vienne qui la termina, donna la Toscane à François III, devenu l'époux de Marie-Thérèse et l'héritier presque certain de la couronne impériale, et les duchés de Lorraine et de Bar à Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne, mais beau-père de Louis XV. Le 13 décembre 1736, le vingt-septième successeur de Gérard d'Alsace signa l'acte de cession du Barrois et, le 13 février 1737, celui de la Lorraine. Stanislas n'était qu'un duc provisoire : les deux duchés étaient virtuellement réunis à la France ; en fait, sinon en droit, le diocèse retrouvait son unité. Les Lorrains pouvaient pleurer leurs princes et leur nationalité : c'était une douleur bien légitime ; mais non moins légitime était la joie de Bégon et de son entourage : ils espéraient enfin le terme de tant d'interminables et fatigants conflits.

V. — FIN DES DÉMÊLÉS AVEC LES ABBAYES DES VOSGES[1]

Le 28 janvier 1737, Antoine-Martin de Chaumont de la Galaizière, créé par Sa Majesté Polonaise (lisez : par le roi de France) chancelier et garde des sceaux de Lorraine et Barrois, vint à Nancy, porteur des lettres patentes des deux rois, pour s'entendre, avec la duchesse régente et les ministres lorrains, sur les formalités de la prise de possession. La cérémonie eut lieu à Bar, pour

1. Sources. — Bibl. du sém., ms. 129. — *Rec. Mandem. de Toul*, III. — Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, 188 et sq. — *Éloge de Hugo* (*Mém. Ac. Stanislas*). — D'Haussonville, *Réun. de la Lorr.*, IV, 440. — Jérôme, *Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé d'Étival* (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1896). — Le même, *Un épisode de l'histoire d'Étival : L'union de la mense abbatiale à l'évêché de Toul*, 1739-1747 (*Mém. Ac. Stan.*, 1896).

Digitized by Google

le Barrois, le 8 février et à Nancy, pour la Lorraine, le 21 mars. Le 5 de ce mois, la veuve de Léopold avait donné une dernière fête à l'occasion des fiançailles de l'aînée de ses filles avec le roi de Sardaigne. Ce fut vraiment la fête des adieux et Bégon eut la délicatesse d'y présider, mêlant ainsi ses félicitations et surtout ses condoléances aux félicitations et aux regrets de tout son peuple. Le lendemain, Élisabeth-Charlotte quitta, toute en pleurs, le château de Lunéville et se rendit, avec sa cour, au château de Commercy que Louis XV lui laissait en douaire. Partout sur son passage, seigneurs et roturiers, citadins et paysans, accouraient consternés, pleurant et sanglotant. Avec l'aimable princesse, tous saluaient une dernière fois la patrie lorraine qui s'en allait.

Stanislas, parti de Paris le 1er avril, arriva à Toul le 3, vers midi, et l'évêque le fêta avec un enthousiasme tout vibrant d'espérance et lui fit rendre des honneurs royaux. Dès le 21 mars, il avait ordonné, par mandement, que l'on prierait « publiquement et nommément pour le Roi dans toutes les églises de la partie du diocèse située en Lorraine et Barrois[1] ». Il avait félicité les fidèles de les voir gouvernés « par un souverain qui rassemblait tout ce qu'il faut pour être les délices des peuples et qui, avant même de les avoir vus, faisait déjà paraître le plaisir qu'il aurait de les rendre heureux[2] » ; il « n'épargna rien pour servir à Stanislas un dîner splendide des mets les plus exquis[3] », et le nouveau duc,

1. *Rec. Mandem.*, III, 243.
2. *Ibid.*
3. Bibl. du sém., ms. 129.

Digitized by Google

après le banquet, reçut les compliments de tous les corps ecclésiastiques et civils, embrassa plusieurs fois le prélat, lui témoignant sa satisfaction, lui prodiguant les marques de sa particulière bienveillance, et prit la route de Nancy.

Le 12 du même mois, Catherine Opalinska, son épouse, passa par Toul et fut accueillie avec une pompe aussi brillante : ces deux réceptions coûtèrent à Bégon plus de douze mille livres. Ce fut de l'argent bien placé. Le roi de Pologne tint à montrer à l'évêque qu'il voulait terminer à l'amiable et sans bruit tous les différends que lui avait suscités le gouvernement de Léopold. Ce ne devait pas être parfois sans causer un grave préjudice aux privilèges ecclésiastiques, surtout en matière d'élection aux bénéfices, mais, pour le moment, l'évêché de Toul devait y trouver son compte.

Dès le 13 mai, une *Déclaration* rendit aux archidiacres le contrôle des comptes des fabriques, que les juges laïcs avaient usurpé, malgré toutes les réclamations. Le procureur général, Jean-Louis de Bourcier de Monthureux, eut l'ordre de l'intimer à tous ses substituts et d'en informer l'évêque : « L'intention du Roi, lui écrivit-il, étant que les comptes de fabrique se rendent conformément aux mandements qui ont été dressés en dernier lieu par messieurs les archidiacres, mes substituts ne formeront opposition à l'exécution desdits mandements. Fait à Nancy, le 13 mai 1737[1]. » Le billet était d'un laconisme un peu sec : il trahissait le mécontentement que ressentait le procureur général en voyant tomber une première pierre de l'édifice élevé par son père.

1. Bibl. du sém., ms. 129.

Digitized by Google

Dans leurs profondes vallées, les chanoines de Saint-Dié et les religieux d'Étival, de Moyenmoutier, de Senones n'étaient pas sans inquiétudes sur le sort de leur juridiction quasi épiscopale. Ils avaient perdu, par la transformation du pouvoir ducal, leur plus ferme soutien, et ce n'est pas sans quelque serrement de cœur que Sommier et Hugo adressèrent à leurs peuples des mandements pour leur annoncer l'avènement de Sa Majesté Polonaise[1]. Depuis huit ans, la querelle avait perdu de son acuité. L'évêque de Ptolémaïde, satisfait de son titre et peu encouragé par l'accueil que Léopold lui avait fait, s'était tenu tranquille dans son abbaye, vaquant à des études historiques, pour lesquelles il était singulièrement doué, complétant la série de ses *Sacræ Antiquitatis monumenta* et préparant ses Annales de l'ordre de Prémontré. Calmet, Barrois faisaient de même à Senones et à Moyenmoutier, sans oublier à l'occasion de rappeler et d'affirmer le privilège de leurs abbayes, et l'archevêque de Césarée continuait, mais sans bruit, à faire œuvre de juridiction dans son quasi-diocèse[2]. En 1739, un mandement de lui prescrivit des prières publiques pour le repos de l'âme de Léopold : en 1731, le 9 mai, un synode, tenu à Saint-Dié, sous sa présidence, publia des *Statuts synodaux* qui furent imprimés dans cette ville, par Joseph Charlot, typographe du chapitre. Enfin, en 1737, parut[3] une *Apologie de l'Histoire de Saint-Dié, contre le livre intitulé : Défense de l'Église de*

1. Calmet, *Bibl. Lorr.*

2. *Ibid.*

3. Saint-Dié, Charlot, in-8°.

Digitized by Google

Toul; ce devait être sa dernière œuvre : il trépassa le 5 octobre de cette année 1737 et l'évêque de Ptolémaïde le suivit de près dans la tombe, le 2 août 1739.

Tous deux, Hugo surtout, mouraient dans l'anxiété, car l'avenir s'annonçait incertain. Depuis que la réunion de la Lorraine à la France avait été décidée et réalisée en principe par les préliminaires de Vienne de 1735, les deux gouvernements, royal et ducal, agissant de concert, avaient conçu le projet d'étendre à la nouvelle province les règles et les usages ecclésiastiques qui étaient en vigueur dans le royaume. Stanislas sollicita du pape un droit presque universel de nomination aux bénéfices qui viendraient à vaquer désormais dans les deux duchés, droit analogue à celui que le Concordat de 1516 et l'indult de Clément IX (1668) avaient reconnu au roi pour la France et pour les Trois-Évêchés. L'affaire était chaudement poussée et agitée en cour de Rome, et le cardinal de Tencin, alors ambassadeur de France, s'employait avec zèle à obtenir une faveur aussi importante. Il eut gain de cause le 15 janvier 1740, et un indult de Clément XII accorda au roi de Pologne le privilège de nommer aux bénéfices consistoriaux des duchés de Lorraine et de Bar.

Privés de leur droit d'élection et, chose beaucoup plus fâcheuse, menacés de retomber, à brève échéance peut-être et au gré des caprices du souverain, entre les mains avides d'abbés commendataires, les monastères firent entendre d'énergiques protestations et se préparèrent à la résistance. Étival, entre tous, se distingua et la lutte, entreprise par lui pour sauvegarder son indé-

Digitized by Google

pendance, ne dura pas moins de huit années, de 1739 à 1747[1].

Trois jours à peine après le décès de Hugo, M. de Bazelaire de Lesseux, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié et subdélégué du chancelier de La Galaizière, interdit aux religieux, de la part de Stanislas, de procéder à l'élection d'un abbé, et le prieur, le P. Jean Desbœufs, dut donner, par écrit, l'assurance formelle que l'on se conformerait aux ordres de la cour.

Bientôt, les Prémontrés apprirent, non sans douleur, que le roi de Pologne, usant de son nouveau droit de collation, offrait leur abbaye au cardinal de Tencin. Eux qui jouissaient d'une juridiction quasi épiscopale et qui avaient vu leur abbé revêtu des ornements pontificaux, allaient donc tomber en commende ! Cette perspective leur semblait être l'excès du malheur et de l'humiliation, mais à leur fierté était réservée une épreuve plus dure encore. Tencin préféra Saint-Paul de Verdun à Saint-Pierre d'Étival, et Stanislas, cédant sans doute aux instances de Bégon et pensant arrêter ainsi ces querelles interminables, résolut, non pas simplement de la donner en commende à l'évêque, mais encore d'unir indissolublement la mense abbatiale à la mense épiscopale de Toul.

Le bruit de ce projet parvint bientôt à l'abbaye vosgienne. Les religieux crurent d'abord au simple péril de la commende et travaillèrent à le conjurer par de longs mémoires envoyés en cour de Rome ; mais bien plus grandes furent et leur désolation et leur perplexité,

1. Sur cette curieuse lutte, voir M. Jérôme, *op. cit.*

Digitized by Google

quand ils connurent l'étendue de leur mal : ils hésitèrent quelque temps entre le désir ardent qu'ils avaient de conserver l'intégrité de leur règle et la crainte de s'aliéner des puissances avec lesquelles il fallait compter ; ils intéressèrent à leur cause l'abbé de Prémontré, cherchèrent à se concilier des protecteurs auprès du Saint-Siège, obtinrent un instant, en avril 1742, le gain de leur procès, mais Bégon revint à la charge ; il fit agir la cour de France et, après bien des démarches, il reçut les bulles d'union, le 5 juin 1747. Quelques semaines après, les religieux signèrent avec leur nouvel abbé le traité d'accommodement que la cour de Rome avait prescrit ; ils cherchèrent bien à revendiquer pour eux la juridiction quasi épiscopale sur le ban du monastère ; mais cette affaire n'eut pas de suite. En fait, le territoire d'Étival était rentré dans le diocèse de Toul. Et voilà comment, pour avoir élevé trop haut leurs prétentions, les fils spirituels de l'évêque de Ptolémaïde devinrent les sujets de ce prélat toulois contre l'autorité duquel ils s'étaient fièrement dressés. Mais quel curieux exemple des vicissitudes humaines nous offrent les péripéties de cette lutte si longue et si passionnante ! Ici, comme dans bien d'autres conflits où se heurtent les opinions et les intérêts des hommes, la barque de Pierre oscilla d'un rivage à l'autre, un peu au gré des partis ; mais ces fluctuations, si incompréhensibles, rendent plus admirables la fermeté et la sûreté de sa marche quand elle conduit les fidèles au port de la foi et du salut.

Saint-Dié subit, du moins en partie, le même sort qu'Étival. Les chanoines se séparèrent en deux camps lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Jean-Claude Som-

Digitized by Google

mier : ils ne purent se mettre d'accord sur le mode d'élection. Stanislas, fatigué de ces contestations, voulut user de son droit de collation, nomma grand prévôt son parent, le comte Zaluski (18 mars 1741), et vint présider lui-même à son intronisation. Le Polonais ne garda son bénéfice qu'un an; il donna sa démission le 24 juin 1742 et le roi, cédant à la même tactique que pour Étival, choisit l'évêque de Toul pour le remplacer; mais, ici, la mense prévôtale restait indépendante de la mense épiscopale : le prélat n'avait la dignité de grand prévôt qu'à titre viager et, disons le mot, commendataire.

A cette nouvelle, le chapitre s'émut : il notifia son refus à Stanislas, écrivit au nonce de Lucerne et envoya un *Mémoire* au Saint-Siège. Mais le temps n'était plus où Sommier était tout-puissant dans la Ville éternelle. La cour de Rome tout simplement adressa le mémoire à Lunéville et La Galaizière manda au doyen qu'il voulait bien croire, « pour l'honneur du Collège, qu'une telle audace n'était que le fait irréfléchi et particulier de quelques esprits turbulents ou aigris par les derniers événements ».

C'était ouvrir la porte au repentir : les chanoines ne voulurent point la franchir et s'obstinèrent dans leur résistance. Pourtant, les bulles étaient arrivées et l'évêque devait prendre possession le 1er juin 1743. Au jour fixé, le subdélégué fit prendre les armes aux bourgeois et à la maréchaussée : c'était sous prétexte de faire honneur au nouveau prévôt, mais en réalité c'était pour prévenir tout désordre. Le peuple, en effet, était monté contre les chanoines. L'évêque ne voulut pas s'installer ce soir-là : il était trop pacifique pour cela; il remit donc au lendemain et s'employa à calmer la population.

Digitized by Google

Pendant la nuit, les chanoines se barricadèrent dans le chœur, méditant résistance, et l'évêque patienta, préférant les amener peu à peu et l'un après l'autre à des sentiments plus raisonnables. Mais le peuple s'exaspérait et, à la fin, le chapitre, prenant peur, envoya un parlementaire poser ce dilemme à Bégon : « Si vous vous présentez comme évêque de Toul, vos efforts seront inutiles : vous n'entrerez pas; si c'est comme grand prévôt, revêtu du caractère épiscopal, la porte vous est ouverte. »

Ils sauvegardaient ainsi les apparences et se tiraient d'une situation fausse. L'évêque entra comme grand prévôt, et la difficulté fut aplanie.

A Moyenmoutier et à Senones, Barrois et Calmet restaient dans leur réserve prudente; c'était autant par amour de la paix que par crainte de fâcheux événements. Senones, du reste, ne faisait point partie de la Lorraine et les princes de Salm, souverains du pays, ne songeaient pas à suivre la politique de Stanislas et du roi de France. En 1737, Broulier, devenu grand vicaire de Toul à la mort de M. de L'Aigle, avait répondu à l'*Apologie* de Sommier, par un *Mémoire pour servir de réponse à celui de M^gr^ l'archevêque de Césarée*[1], où il répétait, encore une fois, les arguments qu'il avait fait valoir dans ses précédents ouvrages. Puis, prenant l'offensive, il envoya à dom Calmet, en 1742, un écrit anonyme où il lui signalait les fautes qui s'étaient glissées dans la première édition de son *Histoire de Lorraine* et réfutait les pas-

1. Imprimé in-4°, 45 pp. — Relié à la suite de la *Défense de l'Église de Toul.*

Digitized by Google

sages qui semblaient entachés de partialité vis-à-vis de l'évêché de Toul[1].

Le docte Bénédictin s'efforça de justifier ses affirmations, de réfuter ces critiques et les conclusions de la *Défense de l'Église de Toul,* dans la *Dissertation sur les évêques de Toul,* qu'il inséra au début du premier volume de la seconde édition de son *Histoire*[2]. Broulier lui répliqua l'année suivante, 1746, par ses *Réflexions sur les remarques du R. P. D. Calmet, abbé de Senones, contre la Défense de l'Église de Toul*[3]. Ce fut le dernier écho de ces luttes et l'archidiacre put conclure, non sans raison[4] : « En finissant ces *Réflexions,* il est bon de faire observer que le R. P. D. Calmet n'ayant attaqué dans ses *Remarques* aucune des preuves que l'auteur de la *Défense* y a rapportées pour établir et justifier les droits de l'Église de Toul sur les abbayes de la Vôge, ces preuves restent dans toute leur force et dans leur évidence, après avoir subi l'examen d'un si habile censeur. »

Cette victoire morale complétait l'écrasement d'Étival et de Saint-Dié. Mais, vraiment, si la Lorraine fût restée indépendante, on ne sait comment ces contestations se seraient terminées. Tout en leur reconnaissant nombre de circonstances atténuantes, il nous est bien permis de les regretter : le prestige de la dignité épiscopale ou abbatiale n'y a point gagné, l'intérêt des âmes

1. Calmet, *Hist. de Lorr.,* 2e éd., I, xxxix. — *Réflexions* (citées dans une des notes suivantes), p. 1.

2. *Sur les premiers évesques de l'Église de Toul,* t. I, p. xxx et sq.

3. Imprimé in-4°, 34 pp., relié à la suite de la *Défense de l'Église de Toul.*

4. *Réflexions,* p. 33.

Digitized by Google

y a perdu, et l'histoire elle-même, fouillée avec tant d'ardeur, mais par des esprits prévenus, a vu plutôt s'épaissir les ténèbres qui entourent les origines de notre Église. De tout cela, les évêques de Toul ne sont point responsables : ils n'ont fait que défendre des droits imprescriptibles et tenir les serments qu'ils avaient faits au jour de leur consécration ; ils ont apporté, la plupart du temps, dans ces luttes exaspérantes, un grand esprit de modération et de longanimité. Les grands coupables, ce sont les conseillers de Léopold qui ont saisi avec empressement l'occasion qui leur était donnée d'amoindrir et de contrarier l'autorité épiscopale, de servir leurs prétentions gallicanes et leur patriotisme, aux dépens d'un prélat français.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Bonfils.

M. Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, décédé en 1857, avait disposé d'une somme de 10,000 fr., qui devait être partagée en vingt prix de 500 fr. destinés à récompenser « le vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle ».

Ce prix a été décerné pour la dernière fois en 1890.

2° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Digitized by Google

3° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

4° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix annuel de 100 fr. ; les arrérages peuvent être cumulés, selon les circonstances, de manière à former un prix triennal de 300 fr.

Ce prix a pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, chaque année, depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, tous les cinq ans, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner chaque année un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale; décerné depuis 1894.

5° Prix du 3° bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix quinquennal et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3° bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet,

Digitized by Google

membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit permettra d'attribuer ce prix dès 1903.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1900

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1900

L'Académie de Stanislas décernera en 1900 un prix de 1,000 fr., fondé par M. le Dr Herpin (de Metz)[1]. Ce prix sera

1. **Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 janvier 1872.**

. . . . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre correspondant, un titre de rente italienne 5 p. 100, nos 1,094,023 et 1,098,922, de 300 francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

ART. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les Académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés; pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet du prix que j'ai institué devront toujours être imprimés à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

Digitized by Google

attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1899.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits se seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Digitized by Google

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ces concours.

Nancy, le 20 novembre 1896.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules LEJEUNE.

Le Président,
Abbé VACANT.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1898

AMÉ (Émile). — Dictionnaire topographique du département du Cantal; Paris, 1897, 1 vol. in-4°.

ANDRÉ (Lieut[t] d'). — La rasance des terrains avec le clipsomètre; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

ARCHER DE LIMA. — Professão de Fé; Lisboa, 1898, 1 br. in-18.

ASCHEHONG. — De Norske communers retsforfatning for 1837; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

AUDIAT. — Discours prononcé le 18 janvier 1898 sur la tombe de M. le C[te] de Warren; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

BABEAU (Albert). — Les vieilles enseignes de Troyes; Troyes, 1898, 1 br. in-8°.

BADEL (Émile). — M. Henri Boucher, ministre du commerce, à l'École professionnelle de l'Est. Souvenir du mardi 19 octobre 1897; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Les œuvres de M. l'abbé Doyotte à Haroué; Nancy, 1897, 1 plaq. in-18. — Saint-Nicolas-de-Port et ses noms de rues; Nancy, 1897, 1 plaq. in-18. — Le maréchal de France François de Bassompierre; Nancy, 1897, 1 plaq.

Digitized by Google

in-8°. — Les monuments de Haroué : Bassompierre et Beauvau, Gérard et Pouget ; Nancy, 1897, 1 vol. in-8°. — Allocution prononcée aux funérailles de M. l'abbé Antoine Doyotte, curé-doyen de Haroué ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Les anciennes croix monumentales de Nancy ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18. — A la mémoire du général Pouget. L'École professionnelle à Vézelise le 31 mars 1898 ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-12. — Travaux historiques et littéraires, 1888-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — L'École professionnelle de l'Est dans les Vosges, 28, 29 et 30 mai 1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Les députés de la Meurthe de 1789 à 1898 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-24. — Madame la comtesse de Ludre, née Hedwige de Beauvau, 1842-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Une journée à Mattaincourt. — Une journée à Pont-à-Mousson, Marbache et Dieulouard. — Une journée à Mars-la-Tour ; Nancy, 1898, 3 plaq. in-18. — A travers la Lorraine. Excursions et souvenirs ; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

BARDY (H.). — Camus de Morton, inspecteur général d'infanterie en Lorraine, gouverneur des ville et château de Belfort (1635-1712) ; Saint-Dié, 1897, 1 br. in-8°. — La Société philomathique et le versant alsacien des Vosges ; Saint-Dié, 1898, 1 br. in-12. — Masvaux et les dernières années de l'abbaye ; Belfort, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur le bas-relief du Donon (*Bellicus surbor*) ; Saint-Dié, 1898, 1 plaq. in-8°.

BARRET (Dr Paul). — Les noirs ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

BARTH (J.). — Norronaskaller. *Crania antiqua in parte orientali Norvegiæ meridionalis inventa ;* Christiania, 1896, 1 vol. in-8°.

BERGER (Philippe). — Étude des documents nouveaux fournis

Digitized by Google

sur les Ophites par le Philosophoumena; Nancy, 1873, 1 vol. in-8°. — Tanit pene-baal (Extrait du *Journal asiatique*); Paris, 1877, 1 plaq. in-8°. — Israël et les peuples voisins (Leçon d'ouverture); Paris, 1878, br. in-8°. — L'ange d'Astarté. Étude sur la seconde inscription d'Oum-el-Awamid; Paris, 1879, 1 vol. in-4°. — Le mythe de Pygmalion et le dieu Pygmée; Paris, 1880, 1 plaq. in-8°. — Notice sur les caractères phéniciens destinés à l'impression du *Corpus inscriptionum semiticarum;* Paris, 1880, 1 br. in-8°. — L'écriture et les inscriptions sémitiques; Paris, 1880, 1 br. in-8°. — La Trinité carthaginoise. Mémoire sur un bandeau trouvé dans les environs de Batna; Paris, 1880, 1 br. in-4°. — Pygmée-Pygmalion : note sur le nom propre Baal-Maleac; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — La Phénicie, pour faire suite à « L'Écriture et les inscriptions sémitiques »; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — L'exposition de la cour Caulaincourt. Feuilles d'Utique; Paris, 1881, 1 br. in-8°. — Notes sur les inscriptions puniques rapportées d'Utique par M. le comte d'Hérisson; Paris, 1882, 1 br. in-8°. — Les inscriptions sémitiques et l'histoire. Conférence faite à la Sorbonne, le 27 février 1883; Paris, 1883, 1 br. in-8°. — Lettre à M. Alexandre Bertrand, sur une nouvelle forme de la triade carthaginoise; Paris, 1884, 1 br. in-8°. — Nouvelles inscriptions nabatéennes de Medaïn Salih; Paris, 1884, 1 br. in-4°. — La nécropole phénicienne de Mehdia; Paris, 1884, 1 plaq. in-8°. — Stèles trouvées à Hadrumète; Paris, 1884, 1 br. in-4°. — L'Arabie avant Mahomet, d'après les inscriptions. Conférence faite à la Sorbonne; Paris, 1885, 1 br. in-8°. — Essai sur la signification historique des noms des patriarches hébreux; Paris, 1886, 1 plaq. in-8°. — Rapport sur quelques inscriptions araméennes inédites ou imparfaitement traduites du Bri-

Digitized by Google

tish Museum ; Paris, 1886, 1 br. in-8°. — Note sur trois cents nouveaux ex-voto de Carthage ; Paris, 1887, 1 plaq. in-8°. — Note sur la grande inscription néo-punique et sur une autre inscription d'Altiburos ; Paris, 1887, 1 plaq. in-8°. — Mémoire sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre ; Paris, 1887, 1 br. in-4°. — Cylindre perse, avec légende araméenne ; Paris, 1888, 1 plaq. in-4°. — Le sarcophage de Tabnith, roi de Sidon ; Paris, 1888, 1 br. in-8°. — Inscriptions libyques et néo-puniques provenant de Maktar ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — Décret honorifique de la communauté phénicienne du Pirée ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — L'histoire d'une inscription. Une rectification au *Corpus inscriptionum semiticarum*, 1re partie, n° 122 ; Paris, 1889, 1 plaq. in-8°. — La Bible et les inscriptions ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — Rapport sur une inscription punique trouvée à Lixus et sur une inscription juive ancienne de Volubilis découverte par M. de La Martinière. Inscriptions peintes sur vases de la nécropole d'Hadrumète ; Paris, 1892, 1 br. in-8°. — Histoire de l'écriture dans l'antiquité ; Paris, 1892, 1 vol. in-4°. — Rapport sur les tatouages tunisiens ; Paris, 1894, 1 br. in-4°. — Poseidôn Narnakios ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Le mausolée d'El-Amrouni ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Notes de voyages ; Paris, 1895, 1 vol. gr. in-8°. — Terpon-Therapon ; Paris, 1897, 1 plaq. in-4°. — L'église du Saint-Sépulcre sur la mosaïque géographique de Mâdaba ; Paris, 1897, 1 plaq. in-8°.

BIZEMONT (Vte de). — Un manuscrit sur la Maison de Lorraine. Duel du duc de Guise et du comte de Coligny ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

BLED (Abbé). — Les chartes de Saint-Bertin, t. 4, fasc. 2 ; Saint-Omer, 1899, 1 vol. in-4°.

Digitized by Google

BLEICHER (Dr). — Compte rendu des excursions de la réunion extraordinaire de la Société géologique de France dans les Vosges, à Belfort et à Porrentruy, du 30 août au 6 septembre 1897; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Contribution à l'étude lithologique, microscopique et chimique des roches sédimentaires, secondaires et tertiaires du Portugal; Lisbonne, 1898, 1 vol. in-8°. — Les sciences préhistoriques en Lorraine. Origine, développement, résultats acquis; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Notes et souvenirs des excursions de la Société de géographie de l'Est à Essey-la-Côte et à la côte de Sion; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

BLOCH (Isaac). — La paix, sermon prononcé à la synagogue de Nancy; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18. — Sermons; Paris, 1898, 1 vol. in-18.

BOPPE (Commt Paul). — La légion portugaise (1807-1813); Paris, 1897, 1 vol. in-8°. — Les Espagnols à la Grande-Armée. Le corps de la Romana (1807-1808). Le régiment Joseph-Napoléon (1809-1813); Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

BOYÉ (Pierre). — Les derniers moments du roi Stanislas; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — *Qualis vir et scriptor extiterit Theodoricus Alisius in curia rationum lotharingica præses;* Nancy, 1898, 1 vol. in-8°. — Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766); Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

BRIQUEL (P.). — Les dents de *Ceratodus*; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Soirs d'automne, 2e édition; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

BRUTAILS (J.-A.). — Cartulaire de l'église collégiale Saint-

Digitized by Google

Seurin de Bordeaux, publié avec une introduction et des tables ; Bordeaux, 1897, 1 vol. in-8°.

BUISSON (Abbé E.). — Les victimes de Boileau. L'abbé de Cassagnes ; La Chapelle-Montligeon, 1898, 1 br. in-8°.

CABREIRA (A.). — Sur l'aire des polygones ; Lisbonne, 1897, 1 br. in-8°.

CARDOT. — De la réparation des accidents du travail d'après le Code civil et d'après la loi du 9 avril 1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

CATALOGUE GÉNÉRAL des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. 26, 29 et 32 ; Paris, 1897, 3 vol. in-8°.

CHERVIN (Dr). — Démosthène était-il bègue ? Tours, 1898, 1 br. in-8°.

CHEVALIER (Ulysse). — Le chanoine Albanès ; Romans, 1897, 1 br. in-8°. — L'abbaye de Silos ; Lyon, 1897, 1 br. in-8°. — Les nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle ; Lyon, 1898, 1 br. in-8°.

COLONNA DE PRINCIPI DI STIGLIANO (F.). — Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli ; Napoli, 1892, 1 vol. in-8°.

COMITÉ des travaux historiques et scientifiques. — Bibliographie de leurs publications au 31 décembre 1897 ; Paris, 1898, 1 vol. in-8°.

COMPTE RENDU des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, 28, 29 et 30 juin 1898 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Gal Cte de). — La prise de Bône et Bougie, d'après des documents inédits, 1832-1833 ; Paris, 1895, 1 vol. in-18.

DARLU et RAMBAUD. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes, le samedi 16 avril 1898 ; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

FAVIER (J.). — Catalogue des livres et documents imprimés du fonds lorrain de la bibliothèque municipale de Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

FLICHE (P.). — Les naturalisations forestières en France et la paléontologie ; Besançon, 1898, 1 br. in-8°. — Note sur la flore de l'Yonne ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur la flore des lignites, des tufs et des tourbes quaternaires ou actuels du nord-est de la France ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Note sur les tufs du Brabant (Vosges) et les variations du noisetier commun ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Note sur les bois fossiles du Mételin ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

GEOLOGIC ATLAS of the United States, feuilles 26 à 37; 12 feuilles in-f°.

GERMAIN (Léon). — Une taque de fer aux armoiries de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme (XVII^e siècle); Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Une taque de foyer aux armoiries de la famille Savary (XVII^e siècle); Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Le chapelet. Emblème du roi René; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Le tombeau de saint Eucaire, à Liverdun (XVI^e siècle); Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Sentences portières de maisons particulières en Lorraine, 2^e partie (XVIII^e siècle); Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

GJELSVIK. — Den Norske privarets Laere om vildfarelsons; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°. — Om stadeserstatning for retmaessige handlinger efter norskret ; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

GOUJON (Pierre). — Miettes de poésie, d'art et d'histoire locale ; Montmédy, 1896, 1 vol. in-8°.

GUYOT (Ch.). — Encore M. Misset. Jeanne d'Arc et saint Pierre Fourier; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — L'ensei-

Digitized by Google

gnement forestier en France. L'école de Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. gr. in-8°.

HAMONVILLE (B^on^ d'). — Atlas de poche des oiseaux de France, Suisse et Belgique. 2^e^ série; Paris, 1898, 1 vol. in-18 cart.

HAUSSONVILLE (C^te^ d'). — Réponse de M. le comte d'Haussonville au discours de M. Albert Vandal, prononcé dans la séance du 23 décembre 1897.

HENRY (E.). — Sur la lunure ou double aubier du chêne; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Le chêne rouge en France; Nancy, 1 br. in-8°. — Influence de la sécheresse de 1893 sur la végétation forestière (Nouvelles observations); Nancy, 1 br. in-8°. — Influence de l'époque d'abatage sur la production des rejets de chêne d'après MM. Bartet et Hartig; Nancy, 1 plaq. in-8°. — L'azote et la végétation forestière; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Poids et composition de la couverture morte des forêts, sa valeur comme engrais; Nancy, 1 br. in-8°. — Sur quelques cochenilles forestières; Paris, 1 plaq. in-8°. — Les cendres des essences principales de la forêt de Haye; Paris, 1876, 1 br. in-8°. — Répartition du tannin dans les diverses régions du bois de chêne; Nancy, 1888, 1 br. in-8°. — Le tannin dans le bois; Paris, 1896, 1 plaq. in-8°. — La végétation forestière pendant l'année 1893. Nouvelles observations; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Les forêts et les eaux souterraines dans les régions de plaines; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

JADART (H.). — Les prix de vertu de la ville de Reims, 1866-1897; Reims, 1897, 1 br. in-8°.

JADART, LAURENT et BAUDON. — Les cloches du canton de Rethel. — Rethel, 1897, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (Abbé). — La question métropolitaine dans l'Église

Digitized by Google

franque au temps de Charlemagne ; Paris, 1897, 1 br. in-8°. — L'église Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy; Nancy, 1898, 1 vol. in-18.

JOURNÉE (Le L^t^-C^el^). — Note concernant la résistance de l'air sur le plomb de chasse ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

KNŒPFLER (L.). — Essai sur la démocratie, l'instruction publique et les universités ; Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

LAFORGE (Léon). — Histoire complète de Mac-Mahon, maréchal de France, duc de Magenta ; Paris, 1898, 3 vol. in-4°.

LAVEDAN (Léon). — Le comte de Ludre ; Paris, 1898, 1 br. in-18.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy pendant l'année scolaire 1896-1897; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

LÉVY (Abbé Joseph). — Das alte Schloss zu Lorenzen im Unter-Elsass ; Zabern, 1898, 1 plaq. in-8°. — Geschichte der Stadt Saarunion ; Forbach-Schirmeck, 1898, 1 vol. in-8°. — Notizen über das Erzpriesterthum Bockenheim (Saarunion); Zabern, 1898, 1 br. in-8°. — Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen (1697-1793); Rixheim, 1898, 1 br. in-8°.

LIÉGEOIS (D^r^ Ch.). — Saint Pierre Fourier et les médecins; Épinal, 1897, 1 vol. in-18.

LIÉTARD (D^r^). — De la résistance des types anthropologiques aux influences des milieux ; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

LISTE du Comité des travaux historiques et scientifiques; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

LOMBARD (Paul), 1850-1898 ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

LONGIN (E.). — Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté. Étude historique; Besançon, 1898, 1 br. in-8°.

LORIN (Ed.). — Les origines d'une partie des grèves ou pâturages de Brévands; Saint-Lô, 1898, 1 plaq. in-8°.

MAIRE (Ch.). — Rimes féminines; Lyon, 1898, 1 vol. in-8°. — Rimes octogénaires; Lunéville, 1898, 1 vol. in-8°. — Rimes bûcheronnes; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Pensées et maximes d'un octogénaire. 2e série; Paris, 1899, 1 vol. in-32. — Pensées et maximes d'un octogénaire; Paris, 1899, 1 vol. in-32.

MARSY (Cte de). — Tournai et Compiègne. Communication faite au congrès archéologique et historique de Tournai en 1895; Tournai, 1 br. in-8°. — Le musée de la commission des antiquités de la Côte-d'Or à Dijon; Caen, 1 plaq. in-8°. — Les incunables de la bibliothèque de Besançon; Caen, 1 plaq. in-8°. — Deux années de la vie d'Antoine Galland (1672-1673); Amiens, 1882, 1 br. in-8°. — La Picardie et les Picards au Parlement de Paris, de 1410 à 1417; Abbeville, 1889, 1 br. in-8°. — Lectures et souvenirs. 1894-1896; Compiègne, 1896, 1 vol. in-8°. — De la fausse Jeanne d'Arc, Claude des Armoises. Du degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier; Compiègne, 1890, 1 plaq. in-8°. — Les instructions du Comité des travaux historiques et la Picardie; Compiègne, 1890, 1 plaq. in-8°. — Catalogue des manuscrits de la ville de Compiègne; Paris, 1894, 1 br. in-8°. — Un musicien flamand, Jean de Ockeghem, d'après un ouvrage récent; Termonde, 1895, 1 br. in-8°. — Notes bibliographiques; Anvers, 1895, 1 plaq. in-8°. — Une publication nouvelle sur les monuments de la France; Caen, 1 plaq. in-8°. — L'exposition rétrospective de Reims (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Le congrès

Digitized by Google

archéologique de Saintes et de La Rochelle (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894; Bruxelles, 1895, 1 br. in-8°. — Jules de Laurière et Léon Palustre; Caen, 1895, 1 br. in-8°. — Notre bibliothèque locale. Oise et départements voisins, t. I, 1894-1896; Compiègne, 1896, 1 plaq. in-32. — Les plaques de foyer; Caen, 1896, 1 br. in-8°. — Les dalles tumulaires de la Belgique (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Louis Courajod (Extrait du *Bulletin monumental*); Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Notes sur diverses tapisseries flamandes; Bruxelles, 1896, 1 plaq. in-8°. — Jean Grignon, facteur d'orgues à Mons; Mons, 1897, 1 plaq. in-8°. — La Société française d'archéologie et le département de la Sarthe; Mamers, 1897, 1 br. in-8°. — Pierre Louvet, de Beauvais, médecin, historien et professeur (XVII[e] siècle); Beauvais, 1897, 1 plaq. in-8°.

MASSA (C[tesse] M. de). — Les annales de M[me] de Sévigné; Paris, 1897, 2 vol. in-8°.

MATHIEU (A.). — Les forêts et la vie rurale (Discours de réception); Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MATHIEU (M[gr] Désiré). — Instruction pastorale de M[gr] l'archevêque de Toulouse sur la Cité de Dieu, et mandement pour le carême de l'an de grâce 1898; Toulouse, 1 plaq. in-4°. — La critique historique et la légende de Clémence Isaure; Toulouse, 1898, 1 br. in-8°.

MARTIN (L'abbé Eugène). — L'Eglise et l'archéologie. Allocution prononcée dans l'église des Cordeliers, à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°. — Comment faire une monographie du village; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18.

Digitized by Google

MENGIN (Henri). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MILLOT (Ch.). — Carte des variations annuelles de la tempépérature ; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

MISSET (Abbé E.). — La porte 21, 1re division, offerte par M. le chanoine Clément à Sa Grandeur Mgr Turinaz. Son histoire et son authenticité ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc Champenoise. La nationalité de Jeanne d'Arc et celle de saint Pierre Fourier ; Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc Champenoise. Réponse à M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à la Faculté de Lille ; Chalon-sur-Saône, 1898, 1 plaq. in-8°.

MISSION archéologique française au Caire, t. 6, fasc. 5 ; t. 10, fasc. 4 ; t. 11, fasc. 1 ; Paris, 1897, 3 vol. in-4°.

PFISTER (Ch.). — La maison de saint Pierre Fourier à Nancy ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — La captivité du marquis de Chaussin (1594-1596) ; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Les derniers vestiges des remparts de Nancy ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Catherine de Lorraine (1573-1648) ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°. — Henri IV à Nancy (2-8 avril 1603) ; Malzéville, 1898, 1 plaq. in-8°. — Les mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy, 1633-1635 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

PIETTE et LA PORTERIE (de). — Études d'ethnographie préhistorique, familles à Brassempouy en 1896 ; Paris, 1897, 1 br. in-8°.

PINGAUD (Léonce). — Mémoires de l'abbé Millot, 1726-1785 ; Paris, 1898, 1 vol. in-24.

POIRINE (Abbé J.). — Le *Pater* et l'heure présente ; Paris, 1899, 1 vol. petit in-4°.

Digitized by Google

QUINTARD (L.). — Deux gaufriers lorrains; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

RAPPORT de la Société régionale des architectes du nord de la France en réponse à celui de M. Marius Vachon, sur les industries d'art dans le département; Lille, 1898, 1 br. in-4°.

ROSNY (Léon de). — L'apologue dans la Chine et dans l'Inde; Paris, 1876, 1 plaq. in-8°.

SADOUL (Ch.). — Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar, avant la réforme de Léopold Ier; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

SALMON-LEGAGNEUR (P.). — La caisse des incendiés du département de la Meuse, à propos des projets de création de caisses départementales d'assurances; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

SAVE (Gaston). — Le costume épiscopal au moyen âge en Lorraine; 1 plaq. in-f°. — Les peintres vèrriers nancéiens sous René II; Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Le monument du Téméraire à Nancy; Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

SAVE et SCHULER. — Le groupe équestre de Grand au Musée lorrain; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

SCHAUDEL (L.). — Les anciens seigneurs de Breux; Montmédy, 1898, 1 plaq. in-8°.

SCHJOTT. — Samlede philologiske Afhandlinger; Christiania, 1896, 1 vol. in-8°.

SIGURD ODLAND. — Om apostolatets begreb og oprindelse; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

SOUHESMES (de). — Nancy, Saint-Nicolas, Liverdun, Pont-à-Mousson; Nancy, 1898, 1 br. in-18.

Digitized by Google

STANG. — Om Erstatming for liv; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°. — Om vildfarelse og dens Indflydelse ester norsk privaret pâ en Retshandels Gyldigheb; Christiania, 1897, 1 vol. in-8°.

THIEULLEN (A.). — Les véritables instruments usuels de l'âge de la pierre; Paris, 1897, 1 vol. gr. in-8°, rel. ang.

UPSALA UNIVERSITAT, 1872-1897; Upsal, 1897, 1 vol. in-4°.

VAGANAY (H.). — Les traductions du psautier en vers latins au XVI^e siècle; Fribourg (Suisse), 1898, 1 br. in-8°.

VAGNER (René). — L'Étoile du berger. Le Postillon lorrain. Almanachs pour 1899.

VALLOT (J.). — Sur les plis parallèles qui forment le massif du Mont-Blanc; Paris, 1898, 1 plaq. in-4°.

VIENNE (L^t-C^el M. de). — Discours de réception à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; Dijon, 1898, 1 br. in-8°. — La bataille de Courtray, d'après les comptes de la ville de Bruges; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

ZEILLER (R.). — Revue des travaux de paléontologie végétale publiés dans le cours des années 1893-1896; Paris, 1898, 1 vol. in-8°. — Sur un lépidodendron silicifié du Brésil; Paris, 1898, 1 plaq. in-4°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1898-1899

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

Digitized by Google

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

BUFFALO. (N. Y.). — Society of Natural Sciences.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

Digitized by Google

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHEMBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

Digitized by Google

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. — Landesdirektoral.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst, à Bivange-Berchem.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

Digitized by Google

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MADISON. — Visconsin Academy of sciences, arts and lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

Digitized by Google

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

Digitized by Google

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS. — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Digitized by Google

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.
TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.
TOURNAI. — Société historique et archéologique.
TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.
TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.
UPSAL. — Geological Institution of the university.
VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERDUN. — Société philomathique.
VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.
VIENNE. — K. k. geographische Gesellschaft.
VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The Microscope (chas. W. Smiley).

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS.

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juillet 1899.

BUREAU.

—

Président : M. Ch. DE MEIXMORON DE DOMBASLE.
Vice-Président : M. A. DE ROCHE DU TEILLOY.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. G. FLOQUET.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

Digitized by Google

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de Pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

Digitized by Google

1884. 7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspect. d'Académie honoraire (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel, directeur de l'artillerie à Toul (Associé du 18 février 1887), 6, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 3 Juin. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Assoc. du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, à Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

Digitized by Google

1893. 3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond) [Associé du 15 juillet 1892], 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Avocat général près la Cour d'appel (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

16 Déc. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

Digitized by Google

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

Digitized by Google

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

Digitized by Google

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Président de Chambre à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Lunéville, place Saint-Jacques (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, villa de la Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Victor-Hugo, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER (Édouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abrabam), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benolte-Vaux, par Souilly (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

Digitized by Google

1891. 17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Directeur du génie, à Épinal.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE (Jean-Charles-Louis-Tardif), au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. JOURNÉE (Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 149e régiment d'infanterie à Épinal (Vosges).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

Digitized by Google

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9, rue du Montet, Nancy.

M Henry (Émile), Chargé de Cours à l'École nationale forestière, 5, rue Lepois, Nancy.

18 Nov. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, 53, rue de l'Hospice, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. Hermite (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. Loyson (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. Ménant (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon de Rosny, Professeur à l'École spéciale des Langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

Digitized by Google

1866. 6 Juill. M. le duc DE BROGLIE (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 37, rue Vaneau, Paris.

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

Digitized by Google

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 133, boulevard Haussmann, Paris.

1883 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel du 4e régiment de hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

Digitized by Google

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques.

12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 47, rue Bonaparte, Paris.

1898. 4 Mars. M. DE MARSY (Cte Arthur), Directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

Digitized by Google

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris.

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse), 7, rue des Chaudronniers.

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte de l'État, à Luxembourg.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 18 mai 1899.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Henri Déglin.	I
Rapport de la Commission du prix Dupeux, par M. le Dr Bleicher, rapporteur.	XX
Maîtres Volland, Boulangé et Gérard, par M. Henri Mengin (discours de réception).	XXX
Réponse du président M. Lederlin, au récipiendaire	LIV
Compte rendu de l'année 1898-1899, par M. Alexandre de Roche du Teilloy, secrétaire annuel	LXVI
Discours prononcé le 10 août 1898, aux obsèques de M. Jules Lejeune, secrétaire perpétuel, par M. Lederlin, président de l'Académie de Stanislas	XC

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Charles Benoît, par M. H. Druon	1
Un épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine, par M. de Souhesmes	143
Pierre Seguin et la vie érémitique aux environs de Nancy, par Ch. Pfister	159
Le Prieuré de Heymonrupt, par H. Lefebvre	205
La Marche n° 33.	211
Savitri (poème), par M. Paul Blier, associé-correspondant	222
Le Gouvernement de Léopold et les évêques de Toul, par M. l'abbé Eug. Martin	234
Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas	345
Concours de 1900 (prix Herpin)	349
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1898.	352

Digitized by Google

Pages.

Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1898-1899 366

Publications périodiques adressées à l'Académie 374

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 375

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception (juillet 1899) 376

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495606

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas); 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° Le volume de 1883 ouvre une cinquième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google